



## NIGER

Juillet 2023

### TROISIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE PROLONGATION, DE REECHELONNEMENT ET DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION POUR L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, ET DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE POUR LA RESILIENCE ET LA DURABILITE

Dans le cadre des consultations au titre de l'article IV et de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du conseil d'administration et résumant les avis du conseil d'administration tels que formulés le 5 juillet 2023 lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les questions liées aux consultations au titre de l'article IV et aux accords avec le FMI.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 5 juillet 2023. Le rapport a été établi à la suite des entretiens avec les autorités nigériennes sur l'évolution de la situation et de la politique économiques, qui ont pris fin le 9 mai 2023. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 20 juin 2023.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **lettre d'évaluation de la Banque mondiale**.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Niger.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI\*

Mémoire de politique économique et financière des autorités nigériennes\*

Protocole d'accord technique\*

\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Un exemplaire du présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site Web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington, D.C.**



## Le conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord en faveur du Niger au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un financement de 131,5 millions de dollars en vertu de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a achevé ce jour la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur du Niger, ouvrant ainsi la voie à un décaissement immédiat d'environ 26,3 millions de dollars. Ce programme a été prolongé de six mois, jusqu'en juin 2025, afin de donner suffisamment de temps aux autorités pour exécuter des réformes essentielles et d'accompagner leurs efforts de rééquilibrage des finances publiques.
- Le conseil d'administration du FMI a également approuvé aujourd'hui un accord de financement d'environ 131,5 millions de dollars en faveur du Niger, en vertu de la nouvelle facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). La FRD appuiera le programme des autorités visant à renforcer la résilience de l'économie au changement climatique et les aidera à mobiliser des financements supplémentaires pour des investissements résilients face au climat.
- Les autorités nigériennes ont accompli des progrès louables dans la mise en œuvre de leur programme de réformes économiques, en dépit d'une situation sécuritaire complexe et des chocs climatiques. Les priorités clés des autorités comprennent notamment l'intensification des efforts de mobilisation des recettes intérieures et le rééquilibrage des finances publiques tout en renforçant les dépenses sociales et prioritaires.

**Washington, le 5 juillet 2023.** Aujourd'hui, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue du programme économique et financier du Niger, qui est appuyé par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Le programme appuyé par la FEC vise à consolider la stabilité macroéconomique et à jeter les bases d'une croissance plus forte et plus inclusive. L'achèvement de cette revue ouvre la voie au décaissement de 19,74 millions de DTS (environ 26,3 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de la FEC à 138,18 millions de DTS (environ 184,1 millions de dollars). L'accord triennal en faveur du Niger au titre de la FEC, pour un montant de 197,4 millions de DTS (soit environ 275,8 millions de dollars lors de l'approbation du programme ou 150 % de la quote-part du pays), a été approuvé le 8 décembre 2021 (voir [PR21/366](#)) et a été prolongé de six mois jusqu'au 7 juin 2025.

Par ailleurs, le conseil d'administration a également approuvé ce jour, la demande du Niger en faveur d'un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) pour un montant de 98,7 millions de DTS (environ 131,5 millions de dollars, soit 75 % de la quote-part du pays). Les ressources de la FRD, dont le Niger devient le quatrième pays bénéficiaire en Afrique subsaharienne, appuieront la mise en œuvre du programme des autorités nigériennes d'investissements liés au climat ainsi que leurs réformes pour renforcer la résilience au

changement climatique tout en aidant le pays à mobiliser des financements supplémentaires. La durée de l'accord au titre de la FRD correspondra à la durée restante de l'accord prolongé au titre de la FEC.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur le Niger, Mme Antoinette Sayeh, directrice générale adjointe et présidente par intérim du conseil d'administration, a fait la déclaration suivante :

« L'économie nigérienne a fait preuve de résilience face à une multitude de chocs au cours des dernières années, notamment la pandémie de COVID-19, la détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel et des chocs climatiques. Les perspectives économiques demeurent favorables, à la faveur du démarrage des exportations de pétrole brut à travers le nouvel oléoduc qui s'étend jusqu'à la côte béninoise. Néanmoins, les risques de dégradation des perspectives économiques soulignent l'importance de mener des réformes qui promeuvent une croissance résiliente et inclusive et renforcent la résilience de l'économie face aux chocs.

« Le plan de rééquilibrage budgétaire des autorités vise à assurer un retour progressif aux critères de convergence de l'UEMOA d'ici 2025. Pour ce faire, la mise en œuvre résolue des mesures visant à améliorer la mobilisation des recettes intérieures, appuyée par les efforts de numérisation, est essentielle pour créer un espace budgétaire pour les dépenses sociales et de développement prioritaires. Les réformes visant à améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses publiques sont également importantes. Compte tenu du resserrement des conditions financières, il convient de mener une politique d'endettement prudente et de continuer de privilégier les emprunts concessionnels. Les autorités s'attendent à adopter une stratégie bien conçue, transparente et prudente en matière de gestion des recettes pétrolières.

« Les efforts des autorités pour lever les obstacles les plus contraignants au développement du secteur privé et à la diversification économique devraient être accélérés. La promotion de la stabilité financière et de l'inclusion est essentielle au renforcement de la résilience. Les mesures importantes comprennent le renforcement de la supervision dans les secteurs bancaire et de la microfinance, l'amélioration du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et remédier au problème des crédits en souffrance élevés. Des progrès tangibles sur le plan de la gouvernance sont essentiels pour s'attaquer aux sources de fragilité et améliorer l'environnement des affaires.

« Le programme appuyé par la FRD aidera les autorités à renforcer la résilience au changement climatique. La prise en compte du climat dans le cadre de politique macroéconomique du Niger est essentielle pour atteindre les objectifs liés aux changements climatiques. Les réformes appuyées par la FRD devraient renforcer la planification et la budgétisation des dépenses liées au climat, incorporer les questions climatiques dans la gestion des investissements publics, améliorer la prise en compte des catastrophes naturelles dans la planification et la gestion des finances publiques et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables. »

Tableau 1. Niger : Principaux indicateurs économiques, 2020–24

	2020	2021	2022	2023	2024
	(variation annuelle en pourcentage)				
Revenu national et prix					
PIB à prix constants	3,5	1,4	11,9	7,0	13,0
IPC, moyenne annuelle	2,9	3,8	4,2	2,7	2,5
IPC (fin de période)	3,1	4,9	3,1	2,9	2,5
Volume des exportations	-0,7	-8,3	-12,0	34,8	110,2
Volume des importations	2,8	1,2	-2,1	11,2	12,1
Finances publiques					
Total des recettes	0,5	5,2	8,4	21,7	39,1
Total des dépenses et prêts nets	8,4	13,4	3,4	11,2	18,8
Dépenses courantes	12,4	9,1	8,5	8,6	17,9
Dépenses d'investissement	5,3	12,9	-3,7	11,9	31,6
Crédit intérieur	25,0	9,2	17,1	23,5	14,3
Crédit à l'État (net)	565,5	-24,6	54,7	122,0	27,0
Crédit à l'économie	8,6	15,4	12,6	7,1	9,9
Monnaie au sens large	16,9	9,7	11,9	15,2	16,4
	(en pourcentage du PIB)				
Finances publiques					
Total des recettes	10,8	10,8	10,1	11,2	13,5
Total des dépenses et prêts nets	22,4	24,3	21,6	21,9	22,6
Dépenses courantes	10,3	10,7	10,0	9,9	10,1
Dépenses d'investissement	12,1	13,1	10,8	11,0	12,6
Solde budgétaire global (dons compris)	-4,8	-5,9	-6,8	-5,3	-4,1
Formation brute de capital fixe	31,1	31,7	31,1	31,5	31,2
Investissement privé	20,5	20,6	21,9	22,1	20,5
Investissement public	10,5	11,1	9,2	9,4	10,7
Solde des transactions extérieures courantes					
Dons officiels non compris	-15,6	-16,4	-16,9	-14,2	-6,7
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-13,2	-14,1	-15,6	-12,2	-5,2
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'État	45,0	51,3	50,3	51,3	48,3
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État <sup>3</sup>	31,6	33,5	32,7	32,6	30,9
VA de la dette extérieure	24,5	22,7	22,4	21,1	19,4
Dette intérieure publique	13,4	17,8	17,7	18,7	17,4
	(en milliards de FCFA)				
PIB aux prix de marché courants	7 911	8 271	9 615	10 535	12 143

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.



# NIGER

20 juin 2023

## TROISIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE PROLONGATION, DE REECHELONNEMENT ET DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, ET DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE POUR LA RESILIENCE ET LA DURABILITE

### RESUME

**Contexte.** Le Niger reste confronté à d'importants besoins de développement, qui sont exacerbés par une croissance démographique rapide. C'est par ailleurs l'un des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Compte tenu de l'importance de l'agriculture pluviale pour l'économie du pays, le dérèglement climatique est un facteur important d'insécurité alimentaire chronique et de conflits, notamment en ce qu'il intensifie la concurrence pour des ressources rares. Ces problèmes, conjugués à une détérioration de la situation sécuritaire, entravent encore davantage les perspectives de développement du Niger dans un contexte de fragilité.

**Évolution récente.** Avec le redressement de la production agricole après une grave sécheresse en 2021, la croissance du PIB s'est nettement accélérée l'année dernière pour atteindre, d'après les estimations, 11,9 %. Soutenue par la mise en œuvre de projets et de réformes de grande ampleur, notamment le nouvel oléoduc, ainsi que par l'aide continue des bailleurs de fonds, la croissance devrait s'établir à 7,5 % en moyenne au cours des cinq prochaines années. L'objectif de déficit budgétaire prévu dans le programme a été atteint en 2022, et une trajectoire de rééquilibrage budgétaire amorcée cette année devrait permettre de respecter le critère de convergence de l'UEMOA, à savoir 3 % du PIB, d'ici 2025. Malgré les efforts en cours pour augmenter les recettes, les réformes mettent plus de temps que prévu à porter leurs fruits. La mobilisation des recettes a été inférieure de 10 % à l'objectif fixé pour 2022 et les mesures fiscales envisagées dans le budget 2023 n'ont pas encore produit de résultats tangibles. Pour atténuer les risques de refinancement créés par le durcissement des conditions de financement sur le marché régional, les autorités prévoient une opération de reprofilage de la dette dans le courant de l'année.

**Résultats obtenus dans le cadre de l'accord au titre de la FEC et demande de prolongation.** Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs, tous les repères structurels et presque tous les objectifs indicatifs pour fin décembre 2022 et fin mars 2023 ont été atteints, à l'exception de ceux concernant le plancher des recettes de trésorerie. Une prolongation du programme est justifiée afin de i) garantir un délai suffisant pour achever les réformes clés, notamment la mise en œuvre du plan d'action sur la nouvelle stratégie de gestion des recettes pétrolières ainsi que d'autres initiatives de mobilisation des recettes intérieures, ii) appuyer les efforts de rééquilibrage budgétaire des autorités pour atteindre l'objectif de déficit régional d'ici 2025 ; et iii) soutenir la mise en œuvre de l'ambitieux programme de gestion des finances publiques. Cette prolongation du programme se justifie également par le fait que les besoins de financement de la balance des paiements perdurent.

**Demande de programme au titre de la FRD.** L'accord proposé au titre de la FRD (98,7 millions de DTS, 75 % de la quote-part) soutiendrait la mise en œuvre des investissements et réformes des autorités liées au climat et aiderait à mobiliser des financements supplémentaires. Les autorités se sont engagées à des réformes sur quatre axes, visant à i) renforcer la planification et la budgétisation des dépenses liées au climat ; ii) rendre la gestion des investissements publics plus soucieuse des enjeux climatiques, iii) améliorer la planification et la gestion des finances publiques pour mieux tenir compte des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles et iv) favoriser le recours aux énergies renouvelables.

**Point de vue des services du FMI.** Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC, qui se traduira par le décaissement de 19,74 millions de DTS, ainsi qu'à la demande présentée par les autorités pour bénéficier d'un nouveau programme au titre de la FRD. Les services du FMI soutiennent également la demande de prolongation et de rééchelonnement, ainsi que de modification des critères de réalisation et des objectifs indicatifs, dans le cadre de l'accord au titre de la FEC.

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino**  
**(AFR)** et  
**Fabian Valencia (SPR)**

Les entretiens ont eu lieu à Niamey du 25 avril au 9 mai 2023. Le rapport a été établi par une équipe composée de M. David (chef de mission), de M. Diallo, M<sup>me</sup> Ganum et M. Kaho (tous du département Afrique), de M. Atsebi et M<sup>me</sup> von Thadden-Kostopoulos (tous du département des finances publiques), de M. Mineyama (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de M. Ouedraogo (représentant résident), et de MM. Abdou et Kimso (économistes locaux). M<sup>me</sup> Fedelino (département Afrique) s'est jointe à la mission du 4 au 7 mai 2023. M. Chen (département Afrique) a fourni une assistance à la recherche et M<sup>me</sup> Delcambre (département Afrique) a participé à la gestion du document et de sa rédaction. Les membres de la mission ont rencontré le Premier ministre, M. Ouhoumoudou Mahamadou, et le président de l'Assemblée nationale, M. Seini Oumarou. Ils ont également organisé des séances de travail avec le ministre des Finances, M. Ahmat Jidoud, le ministre du Plan, M. Rabiou Abdou, le ministre de l'Action humanitaire et de la gestion des catastrophes, M. Laouan Magagi, la ministre de l'Environnement et de la lutte contre la désertification, M<sup>me</sup> Garama Saratou Rabiou Inoussa, le directeur national de la BCEAO, M. Maman Laouane Karim, ainsi que d'autres hauts représentants de l'État, des représentants du secteur privé, et des partenaires techniques et financiers. M. Bangrim Kibassim (conseiller au bureau de l'administrateur) a également pris part, à distance, à la mission.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES</b>	<b>7</b>
A. Évolution récente	7
B. Mise en œuvre du programme au titre de la FEC	9
C. Perspectives et risques	10
<b>ENTRETIENS</b>	<b>13</b>
A. Ancrer la politique budgétaire et dégager de l'espace pour les dépenses de développement	13
B. Accélérer la mise en œuvre de l'agenda des réformes structurelles	19
<b>DEMANDE DE PROGRAMME AU TITRE DE LA FRD</b>	<b>23</b>
A. Relever les défis liés au changement climatique	23
B. Mesures de réforme dans le cadre de l'accord appuyé au titre de la FRD	25

**MODALITES DU PROGRAMME** \_\_\_\_\_ **29****ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI** \_\_\_\_\_ **32****GRAPHIQUES**

1. Domaines et mesures de réforme proposés dans le cadre de l'accord au titre de la FRD, 2023-25	28
2. Évolution économique récente	35
3. Composition du PIB et volatilité de la production	36
4. Perspectives à moyen terme, 2018-28	37
5. Performance fiscale, 2018-23	38
6. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI par rapport aux accords au titre des tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC	39

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021-28	40
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2021-28 (en milliards de francs CFA)	41
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2021-28 (en pourcentage du PIB)	42
4. Situation monétaire, 2021-28 (en milliards de francs CFA et évolution en pourcentage)	43
5. Balance des paiements, 2021-28 (en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)	44
6. Balance des paiements, 2021-28 (en pourcentage du PIB)	45
7. Indicateurs de solidité financière, 2016-22 (en pourcentage, sauf indication contraire)	46
8a. Calendrier révisé des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2021-25	47
8b. Calendrier proposé des décaissements dans le cadre de l'accord au titre du FRD, 2023-25	48
9. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2022-25	49
10. Tableau récapitulatif du programme d'emprunt extérieur prévisionnel	50
11. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2023-45	50
12. Matrice d'évaluation des risques (MER)	51

**ANNEXES**

I. Agenda des autorités nigériennes concernant le changement climatique	52
II. Synthèse des conseils du FMI pour l'élaboration de la stratégie de gestion des recettes pétrolières du Niger	63
III. Activités prioritaires de développement des capacités par département pour 2024-25	65

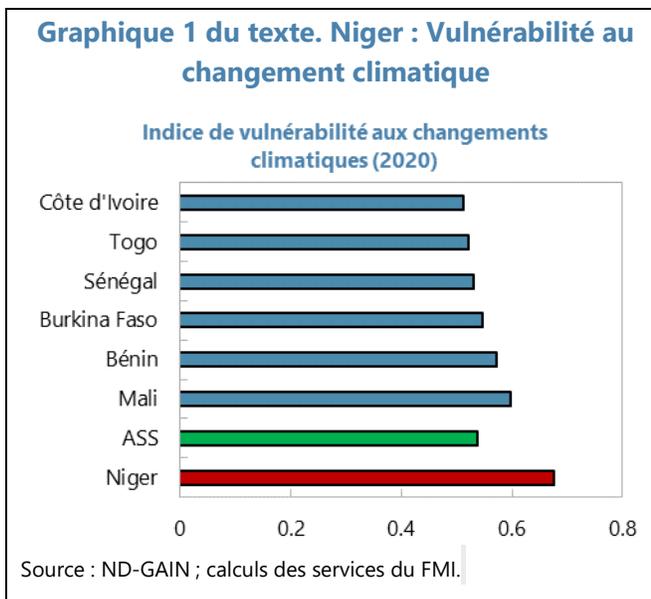
**APPENDICES**

I. Lettre d'intention	67
I. Mémoire de politiques économique et financière du Niger	70
II. Protocole d'accord technique	97

## CONTEXTE

### 1. Au Niger, dérèglement climatique et fragilité sont étroitement imbriqués dans un cercle vicieux.

Selon l'indice ND-GAIN de la Notre Dame Global Adaptation INitiative<sup>1</sup>, le Niger est l'un des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique avec, en particulier, des scores faibles en matière d'institutions et de préparation (graphique 1 du texte). Cette exposition élevée résulte essentiellement de la dépendance du pays à l'égard de l'agriculture pluviale et des ressources naturelles, combinée à une croissance démographique rapide. Les chocs climatiques exacerbent les difficultés macroéconomiques et sociales, qui sont intimement liées à la fragilité. Le dérèglement climatique provoque des conflits communautaires pour des terres et des ressources en eau rares, tandis que la fragilité mine les capacités d'adaptation de la population en conduisant à l'abandon des fermes et à la détérioration des actifs agricoles.

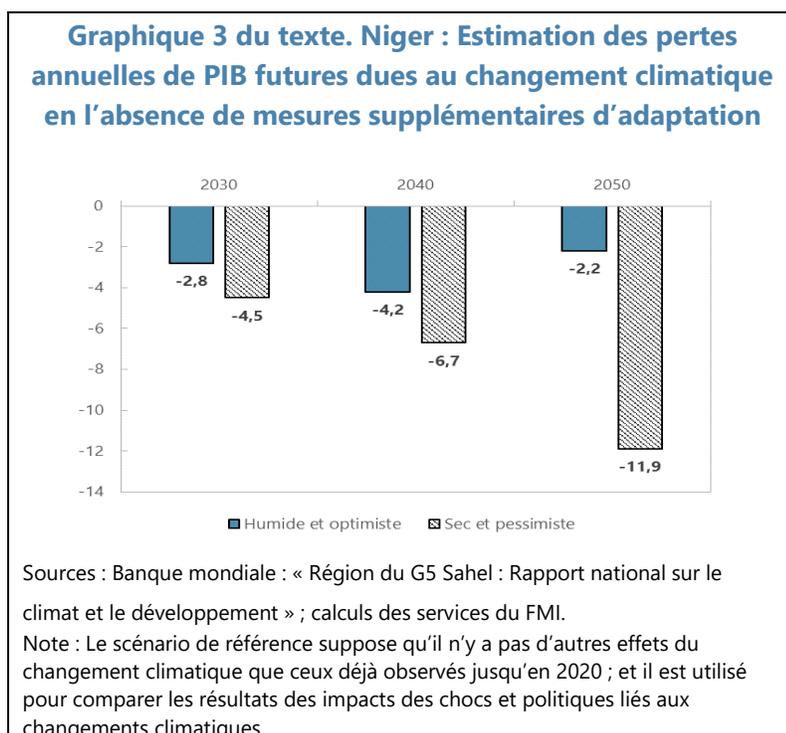
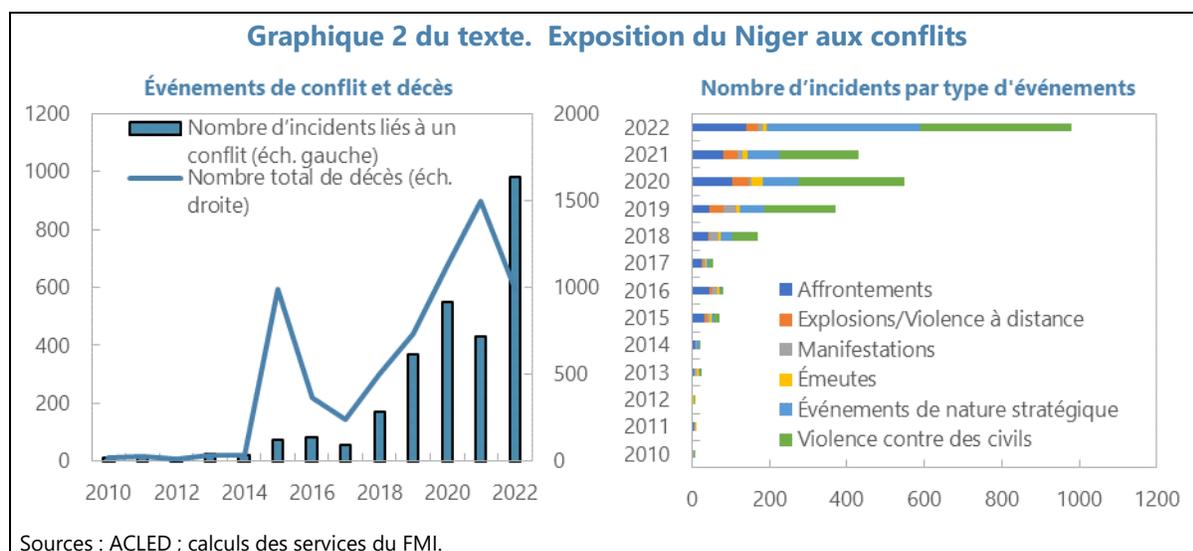


**2. La situation sécuritaire s'est encore détériorée en 2022 (graphique 2 du texte).** Les incidents liés aux conflits ont plus que doublé par rapport à 2021, même si le nombre de décès associés a baissé. Le Niger a considérablement souffert des retombées de la fragilité régionale et des conflits provoqués par les incursions transfrontalières en provenance du Burkina Faso, du Mali et du Nigéria. L'insécurité exerce une influence notable sur l'activité économique et sur les recettes fiscales dans les zones touchées par les conflits, ce qui constitue un obstacle à la mise en œuvre des programmes. Le nombre de personnes en déplacements forcés recensées par le HCR a également augmenté, avec 304 085 réfugiés et demandeurs d'asile et 361 593 personnes déplacées internes en avril 2023.

**3. Les autorités ont demandé un programme appuyé par la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) afin de faire face aux risques et aux défis liés au changement climatique.** La FRD appuierait la mise en œuvre des investissements et des réformes liés au climat (annexe I) et aiderait à mobiliser des financements supplémentaires. Dans un récent rapport sur le climat et le

<sup>1</sup> Cet indice pluridimensionnel évalue la vulnérabilité d'un pays aux effets négatifs des changements climatiques en fonction de son exposition, de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation dans six domaines cruciaux (santé, alimentation, écosystème, habitat, eau et infrastructure) <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/>. L'indice de vulnérabilité ne doit être utilisé qu'à des fins de comparaison et doit être interprété avec prudence.

développement pour les pays du G5-Sahel<sup>2</sup>, la Banque mondiale estime que, en l'absence de politiques ciblées, le changement climatique pourrait faire subir au Niger une perte de PIB de 11,9 % en 2050 (graphique 3 du texte), ce qui entraverait gravement ses perspectives de sortie de la pauvreté, de la fragilité et des conflits.



<sup>2</sup> « Région du G5 Sahel : Rapport national sur le climat et le développement », Banque mondiale, septembre 2022, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37620>

# ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES

## A. Évolution récente

**4. L'évolution macroéconomique en 2022 a été globalement positive, malgré une détérioration temporaire du solde courant.** Après la grave sécheresse de 2021, la production céréalière s'est reprise et a augmenté d'environ 70 %. Avec un secteur agricole qui pèse pour quelque 40 % dans l'économie, la croissance du PIB réel s'est accélérée en 2022, à 11,9 % selon les estimations. Les tensions inflationnistes se sont atténuées sous l'effet d'une décélération des prix des denrées alimentaires et des importations, de sorte que l'inflation en glissement annuel s'est établie à 1,0 % à la fin avril 2023. En revanche, le déficit du compte courant s'est creusé, à 15,6 % du PIB, sous l'action concomitante d'une baisse des exportations de pétrole (pour cause d'entretien nécessaire de la raffinerie et de limitation des exportations<sup>3</sup> au profit de la consommation intérieure) et d'une augmentation des importations de produits pétroliers (effet de la hausse des prix) et de biens d'équipement et intermédiaires (requis par les grands projets d'investissement).

**5. La crise alimentaire de l'an passé devrait avoir des effets persistants.** Le Programme alimentaire mondial estime que 2,9 millions de Nigériens, soit 11 % de la population, connaîtront une insécurité alimentaire aiguë au cours de cette période de soudure (24 % de plus que les niveaux habituels). La persistance des conflits et leurs corollaires, les déplacements de population, les difficultés d'accès aux terres et l'isolement des personnes vulnérables restées dans les zones touchées sont une source croissante d'insécurité alimentaire.

**6. Le déficit budgétaire global en 2022 a atteint 6,8 % du PIB.** L'objectif fixé pour le déficit budgétaire a été atteint malgré une mobilisation des recettes et des dons budgétaires nettement inférieurs aux prévisions, ce qui a été largement compensé par la limitation des dépenses (tableau 1 du texte). Les recettes mobilisées se sont établies à 90 % de l'objectif de la deuxième revue, principalement en raison de chiffres moins élevés que prévu pour les taxes sur les biens et services, l'impôt sur le revenu et les recettes non fiscales. Le décaissement des dons de la Banque mondiale initialement prévu pour décembre 2022 a subi un retard technique et n'a été achevé qu'au début de 2023. Conformément à leurs engagements, les autorités ont ajusté à la baisse les dépenses programmées afin de compenser le déficit de recettes.

---

<sup>3</sup> L'interdiction des exportations de diesel a été levée en décembre 2022.

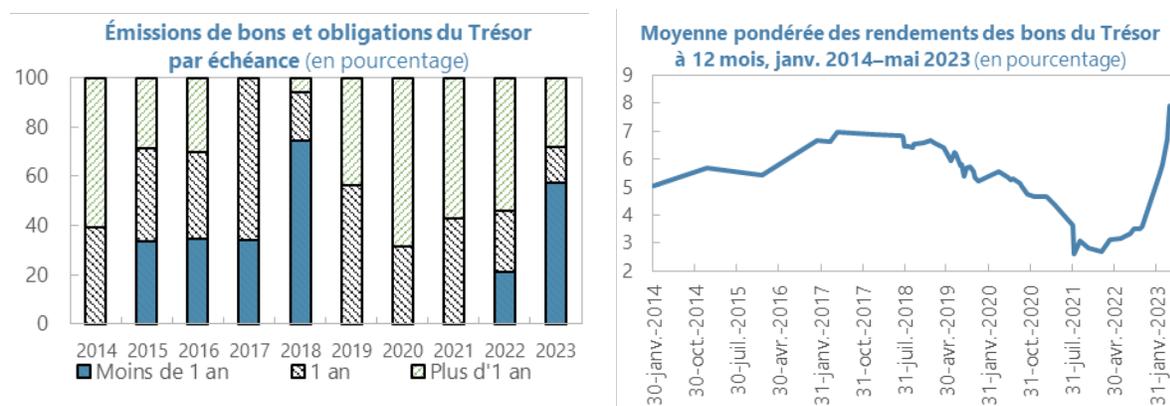
**Tableau 1 du texte. Niger : Comptes budgétaires comparés aux projections de la 2<sup>e</sup> revue, 2022**

		Milliards de CFAF			Pourcentage du PIB		
		Proj. 2 <sup>e</sup> revue	Est.	Diff.	Proj. 2 <sup>e</sup> revue	Est.	Diff.
(1)	Recettes	1075,1	971,8	-103,3	11,7	10,1	-1,6
(2)	Dons budgétaires (dont fonds fiduciaire ARC)	136,1	73,8	-62,3	1,5	0,8	-0,7
(3)	Dépenses courantes	1010,3	962,4	-47,9	11,0	10,0	-0,9
(4)	Investissements financés sur ressources intérieures	560,2	456,2	-104,0	6,1	4,7	-1,3
(5)	Prêts nets (oléoduc)	57,9	73,4	15,5	0,6	0,8	0,1
(6) = (1)+(2)-(3)-(4)-(5)	Solde intérieur	-417,2	-446,4	-29,2	-4,5	-4,6	-0,1
(7)	Investissement financé sur prêts étrangers	212,0	205,2	-6,8	2,3	2,1	-0,2
(8) = (6)-(7)	Solde budgétaire (définition de l'UEMOA)	-629,2	-651,6	-22,4	-6,8	-6,8	0,0
(9)	Pour mémoire : Investissement financé sur dons étrangers	446,0	378,5	-67,5	4,8	3,9	-0,9

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

**7. Les conditions financières sur le marché régional se sont durcies.** Pour contenir les pressions inflationnistes et préserver les réserves, la BCEAO a progressivement relevé ses principaux taux d'intérêt, de 75 points de base en 2022 puis de 25 points de base supplémentaires en mars 2023. La BCEAO a rétabli son mécanisme d'adjudication (suspendu pendant la pandémie), ce qui a entraîné un rationnement de la liquidité dans le système bancaire et un resserrement des conditions financières sur le marché régional. L'appétit des banques pour les titres publics à long terme a diminué en conséquence. Après une baisse significative des taux de souscription en février et mars, les émissions de titres publics nigériens qui ont eu lieu par la suite ont été entièrement souscrites, mais les risques de refinancement restent élevés en raison de l'échéance courte de ces emprunts. En outre, le coût de financement pour l'État a plus que doublé, le rendement des bons du Trésor à 12 mois passant d'environ 3,5 % en moyenne en 2021 à 7,5 % en mai 2023 (voir graphique 4 du texte).

**Graphique 4 du texte. Niger : Emissions de titres par échéance et rendement moyen**



Note : La valeur de 2023 est fondée sur des données allant jusqu'au 25 mai 2023.

Sources : Agence UMOA-Titres ; calculs des services du FMI.

**8. Malgré le niveau élevé des prêts improductifs, le secteur financier semble être globalement sain.** Le crédit à l'économie a augmenté de 12,6 % en 2022 mais s'inscrit dans une tendance de décélération au premier trimestre de 2023 sous l'effet du récent resserrement de la politique monétaire. Le taux de prêts improductifs dans le système bancaire reste important, bien qu'il ait diminué entre la fin de 2021 (21,2 %) et la fin de 2022 (18,2 %). Néanmoins, le secteur bancaire demeure bien capitalisé, rentable et liquide (tableau 7). Les prêts improductifs dans le secteur de la microfinance ont diminué, leur ratio passant de 40,1 % en 2021 à 28,5 % en 2022 après le reclassement en pertes des créances en souffrance d'ASUSU — l'une des plus grandes institutions de microfinancement — conformément à la réglementation.

## B. Mise en œuvre du programme au titre de la FEC

**9. Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants par rapport aux objectifs à fin décembre 2022 et fin mars 2023<sup>4</sup>.**

- Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été respectés. Le financement intérieur du budget est resté bien en deçà du plafond visé et il n'y a eu aucune accumulation d'arriérés sur la dette extérieure. La valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État (« dette CGE ») est restée inférieure à son plafond.
- Presque tous les objectifs indicatifs ont été respectés, à l'exception de ceux à fin décembre 2022 et à fin mars 2023 relatifs aux recettes perçues au comptant. Les soldes budgétaires de base — dons budgétaires inclus et exclus — et les dépenses sociales ont été supérieurs aux planchers prévus par le programme. Le ratio dépenses exceptionnelles/dépenses autorisées a été égal à zéro. Toutefois, le montant des recettes cash a été inférieur au plancher du programme en raison de problèmes de sécurité, de perturbations des échanges commerciaux à la frontière avec le Nigéria et de rendements inférieurs aux prévisions pour les nouvelles réformes de la politique fiscale et de l'administration des recettes.

**10. Les autorités ont également progressé dans la mise en œuvre des repères structurels.** Le repère structurel à fin mars 2023 a été atteint — il s'agissait de prendre un arrêté encadrant l'intégration des systèmes informatiques entre la Direction générale des impôts (DGI) et la Direction

<sup>4</sup> Les données budgétaires à fin septembre 2022 ont été révisées. Les services du FMI confirment que la correction est sans effet sur l'évaluation des critères de réalisation dans la précédente revue. Les autorités ont également signalé des révisions de la valeur actualisée (VA) des nouvelles données de la dette CGE en 2022. Plus précisément, après révision, la VA de la dette extérieure CGE est de 190,4 milliards de FCFA à fin mars, 215,3 milliards de FCFA à fin juin, 338,1 milliards de FCFA à fin septembre, et 493,0 milliards de FCFA à fin décembre. D'après les données communiquées, les évaluations du critère de réalisation quantitatif lors des revues précédentes restent inchangées, c'est-à-dire que le critère de réalisation quantitatif était respecté lors de la première revue et qu'il ne l'était pas lors de la deuxième revue, conformément à la dérogation pour non-respect demandée, même si l'ampleur de l'écart était plus faible que ce qui avait été annoncé. Les services du FMI confirment également que la correction des données ne constitue pas une communication d'informations inexactes.

générale des douanes (DGD) pour poursuivre l'interconnexion des deux administrations (RS n° 1). De même, tous les repères structurels continus ont été atteints<sup>5</sup>.

**11. La mise en œuvre du reste du programme de réformes pour 2023–24 est globalement en bonne voie, mais est susceptible de subir des retards dans au moins un domaine essentiel.** Les autorités ont préparé un premier projet de stratégie de gestion des recettes pétrolières et tentent de réunir un consensus interne sur ses principaux éléments, en s'appuyant sur les conseils issus d'une mission de développement des capacités menée par le FMI. La refonte du Code des impôts avance, bien qu'à un rythme plus lent que prévu à l'origine, ce qui nécessitera de revoir son calendrier de mise en œuvre initial (voir ¶ 27). Les autorités progressent vers la dématérialisation des ordres et des autorisations de dépenses. Le processus d'interconnexion des systèmes informatiques des administrations fiscale (DGI) et douanière (DGD) est également en bonne voie (RS n° 6, n° 8 et n° 9).

### C. Perspectives et risques

**12. La croissance devrait rester forte à court terme.** La croissance du PIB sera tirée par l'augmentation de la production de pétrole brut associée au démarrage des exportations via le nouvel oléoduc, ainsi que par la poursuite de la dynamique de l'agriculture et du commerce de détail. La croissance devrait atteindre 7 % en 2023 et culminer à 13 % en 2024, grâce à la hausse de la production de pétrole brut et à ses retombées sur l'économie, notamment par le biais du secteur des transports. La reprise de la production agricole se poursuivra ; associée aux mesures prises par la BCEAO, elle devrait contribuer à la modération des tensions inflationnistes.

**13. Le nouvel oléoduc devrait être opérationnel au cours du dernier trimestre de 2023.** La mise en exploitation du champ pétrolier d'Agadem progresse bien, avec un premier accroissement de la capacité de production à 90 000 barils par jour prévu fin 2023. La construction de l'oléoduc est achevée et les exportations de pétrole brut devraient commencer en novembre 2023. En janvier 2023, le gouvernement du Niger a signé une convention de crédit avec WAPCo (West African oil Pipeline Company) pour fixer les conditions de la participation de l'État nigérien (à hauteur de 15 %) au financement de la construction de l'oléoduc<sup>6</sup>.

**14. Le compte courant extérieur devrait s'améliorer considérablement avec le démarrage des exportations de pétrole brut.** Le déficit du compte courant devrait se réduire à 12,2 % du PIB

<sup>5</sup> En raison d'un problème technique (informatique) affectant certaines fonctions du portail des marchés publics, les informations sur les plans de passation de marchés, les avis d'appel d'offres et les marchés attribués (repère structurel continu n° 2) et sur les bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires de marchés par entente directe (RS continu n° 4) sont temporairement publiées sur le site Internet de l'Autorité de régulation de la Commande publique (ARCOP). Les autorités ont publié sur le site web du ministère du Plan les études de faisabilité des projets inclus dans le Plan d'investissement de l'État qui sont en cours de réalisation (<http://www.plan.gouv.ne/documentation/>).

<sup>6</sup> La convention fixe les conditions financières et la rémunération de la participation du Niger au projet, les aspects de gouvernance et la représentation de l'État au conseil d'administration de WAPCo, les besoins en personnel, ainsi que d'autres aspects de la gestion.

cette année et à 5,2 % en 2024, sous l'effet combiné du démarrage des exportations de pétrole brut et de la diminution des importations de biens d'équipement liées à la construction de l'oléoduc. L'augmentation attendue de la production agricole nationale, appuyée par la poursuite de la reprise après les dernières saisons des récoltes et l'amélioration de la productivité associée à la mise en œuvre de projets d'irrigation, explique en partie les révisions par rapport aux projections établies au moment de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC, et contribuera à l'amélioration du solde du compte courant en remplaçant les importations de denrées alimentaires. En ce qui concerne le compte financier, les investissements directs étrangers devraient être inférieurs à ce qui avait été prévu, les besoins de l'oléoduc ayant concentré les investissements en début de période.

**15. Les perspectives macroéconomiques à moyen terme sont, elles aussi, favorables (tableau 2 du texte).** Le taux de croissance devrait s'établir autour de son potentiel de 6 % au cours des prochaines années. L'inflation devrait tendre vers 2 % et le point médian des critères de convergence de l'UEMOA. Financé principalement par les investissements directs étrangers, les dons et les prêts concessionnels, le déficit du compte courant tournerait autour de 7 % du PIB. Le solde budgétaire devrait converger progressivement vers l'objectif de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA ; la dette contractée ou garantie par l'État devrait, quant à elle, se stabiliser à près de 45 % du PIB.

**16. Le risque de surendettement public extérieur et global est jugé modéré<sup>7</sup>.** Les perspectives de croissance économique, notamment l'augmentation des exportations et des recettes, devraient permettre de maintenir les indicateurs de la dette en dessous des seuils critiques à moyen terme. Pour conforter la viabilité de la dette, il est essentiel d'accélérer les réformes visant à améliorer la mobilisation des recettes intérieures, à renforcer le système de gestion de la dette et à soutenir le développement du secteur privé pour promouvoir la diversification économique.

---

<sup>7</sup> Les autorités nigériennes ont engagé un dialogue bilatéral avec leurs homologues libyennes en vue d'un rapprochement et d'une régularisation des arriérés envers la Libye antérieurs à l'initiative PPTE. Étant donné que le Procès-verbal agréé du Club de Paris était suffisamment représentatif et que les autorités font tout leur possible pour régler ces montants, les arriérés de paiement envers la Libye sont ignorés conformément à la politique générale du FMI en matière d'arriérés envers les créanciers bilatéraux officiels.

**Tableau 2 du texte. Niger : Principaux indicateurs économiques**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Eff.	Est.	Projections					
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
PIB à prix constants (variation en pourcentage)	1,4	11,9	7,0	13,0	7,0	6,2	6,0	6,0
Indice des prix à la consommation, moyenne (variation en %)	3,8	4,2	2,7	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0
Indice des prix à la consommation, fin de période (variation en %)	4,9	3,1	2,9	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0
Crédit au secteur privé (variation en %)	16,4	9,1	8,1	10,0	14,3	14,4	10,8	10,9
Total des recettes	10,8	10,1	11,2	13,5	14,1	14,6	14,7	14,8
Total des dépenses et prêts nets	24,3	21,6	21,9	22,6	22,3	22,8	22,9	23,0
Solde budgétaire global (base engagements, dons compris) <sup>1,2</sup>	-5,9	-6,8	-5,3	-4,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde des transactions extérieures courantes (hors dons)	-16,4	-16,9	-14,2	-6,7	-8,2	-8,3	-9,0	-8,1
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-14,1	-15,6	-12,2	-5,2	-6,7	-6,9	-7,6	-6,7
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'État	51,3	50,3	51,3	48,3	47,0	46,2	45,7	45,4
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État <sup>3</sup>	33,5	32,7	32,6	30,9	30,2	29,8	29,6	29,4
Dette publique intérieure	17,8	17,7	18,7	17,4	16,7	16,4	16,1	16,0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes dons compris moins dépenses ; critère de l'UEMOA.

<sup>2</sup> Y compris allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

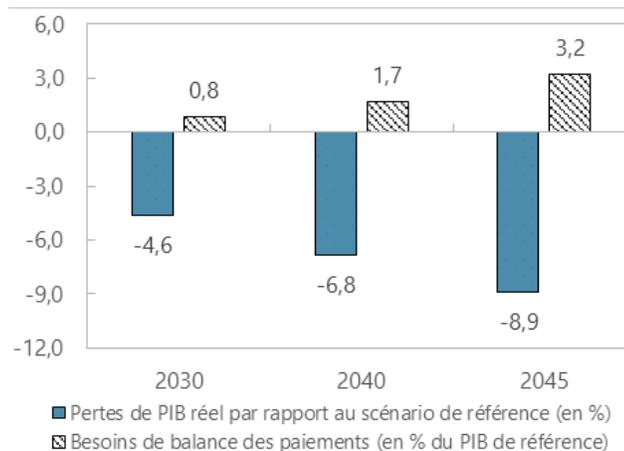
<sup>3</sup> Les chiffres des projections de la dette publique ont été obtenus en tenant compte des nouveautés du financement au titre d'IDA-20.

**17. Les perspectives risquent toujours d'être revues à la baisse (tableau 12).** Tout retard dans la mise en service de l'oléoduc affaiblirait les perspectives de croissance, ainsi que les positions budgétaire et extérieure. Dans le même temps, l'augmentation de la production et des exportations d'hydrocarbures pourrait compliquer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Une détérioration de la situation sécuritaire et une flambée d'agitation sociale perturberaient la croissance et entraîneraient des dérapages budgétaires dès lors qu'il faudrait couvrir les dépenses de sécurité supplémentaires et répondre aux revendications sociales. Des phénomènes météorologiques extrêmes pourraient avoir une incidence néfaste sur la croissance et sur le compte courant, et creuser le déficit budgétaire en imposant un surcroît de dépenses pour venir en aide aux plus vulnérables. Sur le plan extérieur, une intensification des conflits régionaux, les fluctuations des prix des produits de base et un nouveau resserrement des conditions financières mondiales pourraient compromettre les bonnes perspectives économiques. En revanche, la concrétisation rapide d'un grand projet d'investissement dans l'extraction de l'uranium et celle des pôles agro-industriels seraient autant d'appuis à la croissance à moyen terme.

**18. Un autre scénario a été calibré pour tenir compte des effets à long terme du changement climatique sur les principales variables macroéconomiques (AVD).** L'économie serait ébranlée, mais la notation du risque d'endettement n'en serait pas pour autant modifiée. Le scénario est fondé sur des simulations des effets respectifs du changement climatique et des mesures d'adaptation sur la croissance du PIB, la production agricole et l'inflation au cours des deux prochaines décennies. L'analyse s'est appuyée sur le scénario pessimiste de croissance moyenne et de climat sec utilisé dans le rapport de la Banque mondiale (Rapport national sur le climat et le développement pour le G5-Sahel). Le PIB réel, les exportations et les recettes fiscales chuteraient de manière constante en raison de la baisse de la production agricole, et la perte de PIB, par rapport au scénario de référence, pourrait atteindre 8,9 % en cumul en 2045. Les indicateurs de la dette

extérieure et de la dette publique se détérioreraient mais resteraient en-dessous de leurs seuils respectifs et la note de risque du pays resterait sans doute inchangée à « modéré ». Le ratio VA de la dette/PIB augmenterait toutefois — jusqu'à un niveau proche des seuils — au début des années 2030, mais diminuerait ensuite. Le surcroît de besoins de financement de la balance des paiements, par rapport au scénario de référence, pourrait s'élever à 3,2 % du PIB en 2045 en raison d'une augmentation des importations de denrées alimentaires et d'une diminution des exportations liées aux cultures de rapport. Dans le même temps, les implications sociales et humanitaires (qui ne sont pas directement prises en compte) seraient importantes, avec des pans entiers de la population qui lutteraient pour conserver des moyens de subsistance décents, des pertes de capital humain et de productivité, et des boucles de rétroaction négative sur la sécurité et la fragilité, ce qui ferait reculer le Niger dans sa quête de développement. Selon le Rapport national sur le climat et le développement pour le G5-Sahel, le taux de pauvreté au Niger augmenterait de 8,6 points de pourcentage d'ici 2050 dans le scénario pessimiste de croissance moyenne et de climat sec par rapport au scénario de référence.

**Graphique 5 du texte. Niger : Estimations des pertes futures de PIB et des besoins de la balance des paiements**



Sources : estimations des services du FMI, à partir du rapport de la Banque mondiale sur le climat et le développement pour la région du G5 Sahel.

## ENTRETIENS

### A. Ancrer la politique budgétaire et dégager de l'espace pour les dépenses de développement

#### Respecter la trajectoire de rééquilibrage budgétaire

**19. Les autorités se sont engagées à respecter le critère régional de déficit budgétaire d'ici 2025.** Tout en prévoyant une certaine flexibilité pour couvrir les dépenses urgentes liées aux besoins de développement et aux chocs, la trajectoire du déficit budgétaire convenue lors de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC est calibrée pour atteindre le critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB d'ici 2025. L'objectif de déficit de 5,3 % du PIB en 2023 sera atteint grâce à des mesures d'augmentation des recettes et à une redéfinition des priorités de dépenses

(tableau 3 du texte). L'assainissement budgétaire devrait se poursuivre en 2024 avec une réduction prévue du déficit à 4,1 % du PIB.

**20. À la lumière des déficits de recettes persistants, les objectifs ont été revus à la baisse.** Bien que les recettes de trésorerie aient continué à augmenter au premier trimestre de 2023, de 7,6 % en glissement annuel en valeur nominale, elles sont restées inférieures de 10 % à l'objectif prévu dans le programme. Cette insuffisance s'explique principalement par les problèmes de sécurité qui continuent de saper les recettes douanières et par la perturbation récurrente des échanges commerciaux à la frontière avec le Nigéria, dont les effets sur les recettes devraient continuer de se ressentir à moyen terme, mais aussi par le rendement plus faible que prévu des réformes de la politique fiscale et de l'administration des recettes — facteur qui devrait n'être que transitoire, un rattrapage progressif étant attendu au cours de la période de programmation, à mesure que les réformes commenceront à porter leurs fruits. Les autorités redoublent d'efforts pour renforcer les contrôles et mettre en œuvre de nouvelles politiques fiscales et des réformes de l'administration des recettes (voir ci-dessous) afin de réduire l'écart par rapport aux objectifs ; elles ont déjà annulé les réductions tarifaires pour certains produits alimentaires et levé l'interdiction d'exporter du pétrole raffiné, ce qui devrait contribuer à accroître les recettes (¶¶ 23 à 27 du MPEF). Néanmoins, les projections de recettes fiscales pour 2023 établies au moment de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC ont été abaissées (de 104 milliards de FCFA). À moyen terme, l'écart par rapport aux objectifs fixés lors de la deuxième revue devrait se réduire graduellement, en même temps que les nouvelles mesures et réformes commenceront produire leurs effets. Une normalisation à brève échéance de la situation sécuritaire et/ou du commerce transfrontalier avec le Nigéria entraînerait une augmentation des recettes.

**21. Pour maintenir la trajectoire de déficit convenue, les autorités se sont engagées à reporter certaines dépenses d'investissement moins prioritaires financées sur ressources intérieures.** Pour contenir les dépenses, les autorités s'appuieront sur le comité de trésorerie chargé de suivre le recouvrement des recettes et d'autoriser les dépenses (¶ 22 du MPEF).

**22. La stratégie de gestion des recettes pétrolières sera adoptée avant le démarrage des exportations de pétrole brut (RS n° 2 et annexe II).** Les autorités prévoient d'instituer un fonds de stabilisation pour lisser les effets des fluctuations du prix du pétrole sur le budget. Les services du FMI ont conseillé l'adoption officielle d'un objectif de solde budgétaire primaire hors pétrole pour éviter la procyclicité de la politique budgétaire, mais les autorités ont fait valoir qu'il existait déjà un critère de convergence du solde budgétaire global qui ancre la politique budgétaire au niveau régional. Selon elles, l'adoption d'un objectif budgétaire supplémentaire n'est pas nécessaire et conduirait à une saturation des règles budgétaires. Les autorités se sont engagées à : i) créer un comité technique qui supervisera un rapport détaillé sur les flux de recettes projetés provenant de la production et des exportations de pétrole brut pendant la durée de vie économique du gisement (réserves récupérables) et évaluera les risques budgétaires (nouveau RS proposé, n° 7) ; et ii) adopter un décret établissant la formule de calcul du prix de référence pour le fonds de stabilisation du pétrole et créer un comité d'experts qui procédera au calcul (nouveau RS proposé, n° 10).

**Tableau 3 du texte. Niger : Sources de rééquilibrage budgétaire**  
(En pourcentage du PIB)

	Scén. Réf.	Rééquilibrage			Global
	2022	Δ 2022–23	Δ 2023–24	Δ 2024–25	Δ 2022–25
Recettes, secteur des ressources naturelles	1,9	0,2	1,7	0,1	1,9
Recettes, autres	8,2	1,0	0,6	0,5	2,1
Dons budgétaires (dont fonds fiduciaire ARC)	0,8	0,7	-0,2	0,0	0,5
Dépenses intérieures	15,5	0,1	0,5	-0,4	0,3
Dépenses en capital financées sur prêts étrangers	2,1	0,2	0,4	-0,1	0,4
Solde budgétaire / rééquilibrage total	-6,8	1,5	1,2	1,1	3,8
<i>Pour mémoire : taux de croissance moyen composé du PIB</i>		9,6%	15,3%	9,2%	11,3%

Sources : ministère des Finances du Niger ; calculs des services du FMI.

## Améliorer la mobilisation des recettes intérieures

**23. La Direction générale des douanes prend actuellement des mesures correctives pour compenser les pertes de recettes (¶ 24 du MPEF).** Les autorités se sont engagées à accélérer le dédouanement des marchandises grâce à un système de déclaration simplifié et à renforcer les contrôles avant et après dédouanement. En outre, elles ont l'intention de tirer parti de la dématérialisation pour augmenter le recouvrement par l'exploitation en temps réel des données du Dossier virtuel de transaction (DVT) disponibles sur la plateforme du guichet unique pour le commerce extérieur (GUCE), ainsi que les données sur les bilans des entreprises provenant du système informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC) et les données des compagnies aériennes. Les autorités ont également l'intention d'accélérer la dématérialisation des opérations dans les bureaux de douane d'Assamaka et de Dirkou. Ces mesures devraient permettre d'augmenter les recettes de 0,1 % du PIB.

**24. De nouvelles mesures ont également été prises pour remédier à l'insuffisance des recettes fiscales commerciales (¶ 23 et 24 du MPEF).** Avec un taux de 15 %, et coïncidant avec l'interdiction des exportations de diesel, la nouvelle taxe spécifique sur les produits pétroliers raffinés a entraîné des pertes de recettes fiscales qui ne sont pas encore récupérées. Les autorités ont décidé de ramener son taux à 5 %, dans une tentative d'endiguer le détournement de commerce des produits pétroliers nigériens et leur perte de compétitivité sur le marché régional. L'accroissement des recettes est aussi activement poursuivi du côté des activités d'extraction et d'exportation d'or, avec un mécanisme d'authentification des certificats d'origine et la nouvelle taxe spécifique sur l'or et les métaux précieux. Enfin, des recettes supplémentaires sont attendues de la nouvelle taxe spécifique sur les tabacs et cigarettes.

**25. Avec l'adoption d'un nouveau plan stratégique couvrant la période 2022–24, la Direction générale des impôts (DGI) renforce son dispositif contre l'incivisme fiscal et ses systèmes de traitement de l'information.** Les pouvoirs juridiques de l'administration chargée de la fixation et du recouvrement des impôts ont été renforcés, son mandat s'étant étoffé de la perception des recettes issues des pénalités. De nouveaux outils de contrôle fiscal vont être déployés et des contrats d'objectifs devraient bientôt encadrer le travail des contrôleurs. En outre, des mesures devraient être prises pour renforcer la cellule chargée des téléservices fiscaux, afin d'améliorer les services aux usagers, et poursuivre la mise en œuvre de l'enclos fiscal, qui est un dispositif visant à recenser et à suivre rigoureusement les contribuables.

**26. Les services du FMI ont recommandé de nouvelles mesures en matière d'administration des prélèvements obligatoires et des recettes fiscales afin d'élargir l'assiette de l'impôt et de renforcer le recouvrement.** Essentiellement, ils préconisent i) d'intensifier les efforts de recouvrement des arriérés d'impôts, ii) de réduire l'importance des exonérations fiscales, iii) de lutter contre la fraude fiscale et iv) d'accélérer l'enregistrement des droits fonciers et immobiliers en créant un cadastre et en améliorant l'évaluation des biens, dans l'optique de leur assujettissement à l'impôt foncier. La rationalisation des exonérations fiscales, en particulier, offre un potentiel certain, si l'on considère qu'elles représentaient 5,6 % du PIB en 2022 d'après les estimations<sup>8</sup>. La récente révision des conditions d'exonération fiscale dans le Code des investissements a déjà pris effet et elle va contribuer à rationaliser les nouvelles exonérations. De plus, la DGI a créé, au sein de son bureau des grands contribuables, une division chargée des industries extractives, afin de mieux maîtriser les exonérations accordées en vertu des codes minier et pétrolier.

**27. Les autorités ont avancé dans la révision du Code général des impôts, mais l'adoption du nouveau code nécessitera un délai supplémentaire (RS n° 5, ¶ 26 du MPEF).** Le Conseil consultatif national du comité ad hoc de politique fiscale, composé de représentants du secteur privé et de l'administration, a été créé en mai 2023 pour superviser la révision du Code des impôts et formuler des recommandations. Une analyse technique et juridique des modifications à apporter au Code, menée par un consultant, a commencé en mai 2023, soit avec un retard important par rapport au calendrier de la réforme fiscale adopté par les autorités en juin 2022. A priori, une évaluation économique et sociale des modifications proposées devra encore être effectuée avant l'adoption du nouveau code. Compte tenu des retards de mise en œuvre et de la nécessité de préserver un dialogue et des consultations larges, les autorités ont prolongé de six mois le délai pour l'adoption du code des impôts révisé, et l'échéance pour ce repère est désormais juin 2024.

**28. La dématérialisation des administrations fiscale et douanière est essentielle pour améliorer la mobilisation des recettes intérieures.**

<sup>8</sup> En outre, comme le note le rapport sur les exonérations fiscales dans le secteur des industries extractives publié par la Cour des comptes (voir le rapport du FMI n° 22/227), les entreprises ne transmettent pas suffisamment d'informations et les ministères compétents n'assurent pas un suivi adéquat des contrats.

- Une plateforme en ligne gratuite (e-SECEF) pour la génération de factures certifiées avec TVA a été mise en place et devrait contribuer à la généralisation des systèmes électroniques certifiés de facturation de TVA voulue par la réforme. De plus, avec l'extension d'e-SECEF à tous les contribuables, des informations en temps réel sur le chiffre d'affaires des entreprises sont désormais disponibles, ce qui permet de mieux contrôler les déclarations des contribuables.
- La dématérialisation et l'interconnexion des plateformes informatiques de la DGD et de la DGI progressent également. La révision du manuel d'interface élaboré par les deux administrations a commencé et devrait être achevée après la mission d'étalonnage et de formation prévue en Côte d'Ivoire en juillet. La DGI a signé avec le fournisseur de services logiciels un contrat portant sur la création d'une nouvelle plateforme pour le système intégré.

## Renforcer la qualité des dépenses publiques

**29. L'extension du registre social unifié (RSU) est essentielle pour renforcer le ciblage, l'adéquation et la couverture des dispositifs de protection sociale.** Le nouveau manuel d'opérations du registre social unifié a été achevé en octobre 2022. Le registre social unifié comprend actuellement 417 000 ménages vulnérables répartis dans toutes les régions administratives du pays. Les autorités prévoient d'augmenter cette couverture à 800 000 ménages, soit 43 % des pauvres, d'ici 2024. Pour ce faire, elles bénéficient de l'appui technique de la Banque mondiale. L'intégration du registre social unifié à d'autres bases de données existantes (consacrées, par exemple, à la vulnérabilité des enfants, aux réfugiés ou aux bénéficiaires des programmes d'assistance sociale) contribuerait en outre à renforcer l'efficacité des programmes sociaux.

**30. Les autorités progressent dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'égalité hommes-femmes, qui vise à réduire l'écart entre les sexes en matière d'éducation d'ici 2027.** Avec le soutien financier de partenaires pour le développement, le pays a lancé la construction de dizaines d'internats pour filles. De plus, les autorités mettent en œuvre des incitations financières pour réduire le taux d'abandon scolaire des filles et développer les programmes d'alimentation scolaire. Les services du FMI soutiennent ces mesures et encouragent l'expansion des programmes existants de transferts monétaires ciblés pour aider directement les familles, et améliorer l'accès des femmes aux ressources financières et leurs perspectives d'emploi.<sup>9</sup>

**31. Plusieurs réformes dans les domaines de la préparation et de l'exécution du budget et de la dématérialisation des dépenses contribueront à renforcer la qualité des dépenses et à améliorer la prestation des services publics :**

- Après les deux ministères – Éducation nationale et Santé publique – de la phase pilote, la décentralisation des ordres de paiement a été étendue à trois nouveaux ministères. Une évaluation de la phase pilote est prévue en 2023 afin d'élaborer des recommandations avant de

<sup>9</sup>Pour des éléments plus détaillés sur les inégalités entre hommes et femmes au Niger et les recommandations dans ce domaine, voir le Rapport du FMI n° 23/28 ainsi que l'article de R. Ouedraogo et D. Gomes, « *Macroeconomic Gains from Closing Gender Educational Gaps in Niger* », publié dans la série des questions générales (SIP/2023/006).

généraliser la réforme. Néanmoins, des progrès supplémentaires devront être accomplis, notamment en renforçant les capacités dans les ministères sectoriels et dans les organes décentralisés (au niveau régional), et en faisant des gestionnaires de programmes budgétaires les ordonnateurs dans les ministères sectoriels.

- Le système de double comptabilité des dépenses en autorisations d'engagements (AE) et crédits de paiements (CP) a été étendu à six nouveaux ministères (il couvre désormais 11 ministères). En même temps qu'elles étendent cette réforme, les autorités devraient continuer à améliorer la qualité du système AE-CP en renforçant les capacités des ministères sectoriels.
- Le déploiement de nouvelles solutions numériques pour accélérer les opérations progresse également. Des cartes de débit prépayées seront distribuées afin d'accélérer le versement des bourses et des pensions aux étudiants et aux retraités. Les autorités se sont engagées à assurer la dématérialisation des ordres et des autorisations de dépenses (RS n° 3 et n° 4).
- Les autorités collaborent avec les administrations locales pour assurer la conformité avec le nouveau décret mandatant les comptables du Trésor comme comptables publics des collectivités territoriales. En mai 2023, les autorités ont commencé à recenser les comptes ouverts auprès de banques commerciales, y compris par les collectivités locales, avec l'intention de les fermer s'ils ne sont pas utilisés pour les financements accordés par les bailleurs de fonds.

## Préserver la viabilité de la dette

**32. Les autorités ont l'intention de recenser et de déclarer les risques budgétaires et de communiquer sur eux (¶ 32 du MPEF).** Le budget 2025 inclura une déclaration exhaustive sur les risques budgétaires, couvrant certains risques macroéconomiques, les risques attachés aux entreprises publiques et les risques liés aux changements climatiques. Une mission d'assistance technique du FMI est prévue en juillet 2023 afin d'aider les autorités nigériennes à renforcer le cadre des risques budgétaires en recensant les principaux risques, quantifiant les incidences possibles sur le budget et élaborant un plan d'urgence budgétaire pour atténuer les risques budgétaires associés aux différents chocs auxquels l'économie est exposée.

**33. Une politique d'endettement prudente reste essentielle, et une opération de reprofilage de la dette pourrait être souhaitable compte tenu des conditions sur le marché régional.** Le Niger devrait continuer à privilégier les financements extérieurs sous forme de prêts concessionnels et de dons. Compte tenu du resserrement des conditions de financement, les autorités envisagent de mener une opération de gestion du passif selon des modalités plus favorables que celles prévalant pour la dette intérieure afin d'atténuer les risques de refinancement par l'émission de dette extérieure commerciale à plus longue échéance<sup>10</sup>. Les conditions précises de

<sup>10</sup> Le Niger a procédé à une opération similaire de reprofilage en janvier 2020 pour rembourser sa dette intérieure. L'emprunt extérieur a été contracté auprès de la Deutsche Bank pour un montant total de 225 millions d'euros, avec une échéance à 10 ans et un taux d'intérêt de 5,25 %. Les ressources ont été utilisées pour rembourser un ensemble de cinq bons du Trésor et une obligation du Trésor.

l'opération restent à déterminer, mais les services du FMI évalueront les implications d'une telle opération sur la viabilité de la dette au regard des paramètres du programme afin que cette reprofilage de la dette, dans les conditions envisagées, ne compromette pas la note actuelle du risque de surendettement extérieur.

**34. La persistance des ajustements stocks-flux pourrait influencer sur la dynamique de la dette.** Les analyses du FMI montrent que, sur la période de 2013 à 2021, les ajustements stocks-flux (opérations budgétaires et quasi budgétaires, opérations extrabudgétaires et opérations « au-dessous de la ligne ») auraient ajouté à l'accumulation de la dette du Niger dans une proportion équivalant à environ 1 % du PIB par an en moyenne<sup>11</sup>. Dans le contexte du Niger, les écarts pourraient provenir des besoins d'emprunt extérieur des entreprises publiques et d'autres opérations budgétaires hors budget. Comme les entreprises publiques n'empruntent pas directement à l'étranger mais dépendent plutôt des prêts de l'administration centrale, les besoins d'emprunt correspondants ne sont pas entièrement comptabilisés dans le déficit budgétaire (qui exclut les opérations des entreprises publiques). Les autorités devraient s'efforcer d'améliorer la transparence de la comptabilisation des opérations de nature budgétaire et de la dette, ce qui contribuerait à réduire les ajustements stocks-flux.

## B. Accélérer la mise en œuvre de l'agenda des réformes structurelles

### Redynamiser le développement du secteur privé

**35. Les efforts pour lever les obstacles les plus contraignants au développement du secteur privé et à la diversification économique devraient être accélérés.** Les autorités ont établi un nouveau cadre du dialogue public-privé en 2022 et prévoient d'adopter un plan d'action cette année pour répondre aux préoccupations soulevées par le secteur privé, sur des points tels que la fiscalité, l'immatriculation des entreprises, l'accès au financement et aux marchés publics par les PME, le commerce transfrontalier, le régime foncier, la justice commerciale et la protection des investisseurs. Sur ce dernier point, une révision et une simplification du Code des investissements sont prévues en 2023. Sur les autres points, les autorités prévoient d'adopter par décret (11 34 du MPEF), avant la fin de l'année, la charte pour les PME visant à améliorer la réglementation de ces entreprises et leur accès au financement et aux marchés publics. Par ailleurs, en vertu du Plan de développement économique et social (PDES) 2022–26, les autorités envisagent la création de pôles agro-industriels dans toutes les régions du pays pour soutenir la création d'emplois et la diversification. Le projet est à un stade embryonnaire, mais les autorités prévoient de dialoguer avec les principales parties prenantes, d'élaborer un plan opérationnel et un plan stratégique pour 2023–27, et de commencer avec un pôle pilote après la réalisation d'études de faisabilité.

<sup>11</sup> « West African Economic and Monetary Union », *Selected Issues*, Rapport du FMI n° 23/103.

## Promouvoir la stabilité financière et l'inclusion

**36. L'élargissement de l'accès aux services financiers est essentiel pour renforcer la résilience.** La mise en œuvre de la Stratégie nationale de finance inclusive (SNFI) 2019–23 est globalement en bonne voie. Les autorités mènent une étude diagnostique pour recenser les besoins en services financiers et ont l'intention d'élaborer un Programme national d'éducation financière (PNEF). Dans le même temps, elles font avancer la dématérialisation du système financier en encourageant l'utilisation de l'argent mobile et des services financiers numériques. Un groupe de travail placé sous l'égide de l'Agence nationale pour la société de l'information (ANSI) a été créé pour s'occuper spécialement de soutenir l'innovation et la finance numérique. La mise en œuvre du projet Villages intelligents, destiné à promouvoir la fintech et l'inclusion numérique dans les zones rurales, est en bonne voie, avec l'appui de la Banque mondiale. Par ailleurs, le Projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine porté par l'UEMOA devrait appuyer ces initiatives. Des études de faisabilité sur la création d'un produit d'assurance indicielle destiné à renforcer la résilience du secteur agro-pastoral face aux effets des changements climatiques, couvrant les deux activités, agriculture et élevage, ont été préparées avec le soutien de la Banque mondiale. Les autorités devraient s'attaquer à d'autres obstacles à l'inclusion financière, notamment en améliorant l'accès à l'électricité et aux connexions Internet.

**37. En outre, il est essentiel d'assurer le financement des fonds d'inclusion financière pour soutenir le développement du secteur privé.** Les deux principaux fonds d'inclusion financière au titre de la SNFI sont désormais opérationnels (¶ 37 du MPEF). Le Fonds national d'appui aux petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries (FONAP) a financé 109 PME dans différents secteurs d'activité pour un montant total de 10 milliards de francs CFA en 2022. Les autorités préparent un plan formel visant à mobiliser à moyen terme 102 milliards de francs CFA de ressources supplémentaires pour le FONAP auprès de partenaires pour le développement. Par ailleurs, les bailleurs de fonds se sont engagés à apporter un appui financier de 80 milliards de francs CFA au Fonds de développement de l'inclusion financière (FDIF).

**38. Intégrer les plus vulnérables dans le système financier nécessitera de remédier aux vulnérabilités du secteur de la microfinance.** Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du plan de restructuration du secteur de la microfinance établi en 2017 (¶ 38 du MPEF). Les trois institutions sous administration provisoire devraient reprendre leurs activités cette année. Les banques locales ont signé des accords de refinancement avec ASUSU, et les banques sont entrées au capital de l'institution. Les plans de relance des deux autres institutions, TANADI et UCMM, sont en cours d'élaboration avec l'appui des partenaires au développement.

**39. Le maintien de la solidité du secteur financier passe par le renforcement de la surveillance du secteur bancaire.** Les autorités doivent poursuivre leur travail pour renforcer les cadres de contrôle interne, de gestion de la trésorerie et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) des banques nigériennes. En janvier 2023, à l'occasion d'un contrôle de routine, la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) a mis au jour un détournement de plus de 4 milliards de francs CFA à la Banque agricole du Niger (BAGRI,

détenue en majorité par l'État<sup>12</sup>). Sans ébranler les ratios de fonds propres, qui restent supérieurs à la norme, le scandale a eu des répercussions sur l'activité de la BAGRI, qui a subi un retrait massif (temporaire) des dépôts et une diminution de ses prêts interbancaires. Les implications pour le risque systémique sont limitées, car la BAGRI ne représentait que 7,7 % du total des actifs bancaires (et une part similaire des dépôts) selon les dernières informations disponibles. La gouvernance de la BAGRI est en train d'être renforcée par le recrutement de personnel supplémentaire pour le contrôle interne et par des mesures de renforcement de la surveillance.

**40. Il convient également de s'attaquer au problème des prêts improductifs pour réduire les vulnérabilités du secteur financier.** Les résultats préliminaires de l'enquête menée par la BCEAO indiquent que le niveau élevé de prêts improductifs est en partie dû à la concentration du portefeuille de certaines banques sur un petit nombre de clients et aux retards de paiement dans les marchés publics. Les services du FMI soutiennent l'effort conjoint d'échange d'informations entre le ministère des Finances et les banques pour traiter les créances liées à des retards de paiement des marchés publics, et, le cas échéant, ils encouragent les autorités à accélérer la résolution des paiements en souffrance.

### **Poursuivre le programme de réformes de la gouvernance**

**41. Les autorités sont déterminées à obtenir des résultats tangibles dans la lutte contre la corruption et l'amélioration de la gouvernance, mais des progrès constants sont nécessaires pour obtenir des résultats plus probants.** Des progrès encourageants ont été réalisés récemment :

- La Cour des comptes a publié deux rapports d'audit couvrant des secteurs très vulnérables à la corruption (les marchés publics pendant la période de la pandémie de COVID-19<sup>13</sup> et le secteur extractif<sup>14</sup>) et a assuré le suivi des recommandations qu'ils contenaient. Concernant le premier rapport, quatre des 12 recommandations ont été entièrement mises en œuvre et quatre l'ont été partiellement ; elles portent principalement sur la fin des pratiques exceptionnelles, l'élaboration d'une charte définissant les responsabilités des acteurs de la passation de marchés, le recrutement ou la formation de personnel dans les ministères de tutelle, la mise en œuvre d'un système manuel et électronique de localisation des dossiers et la mise en place d'un système efficace d'archivage des documents. En ce qui concerne le deuxième rapport, deux recommandations sur quatre relatives à un suivi rigoureux et à l'application effective des règlements ont été entièrement mises en œuvre par le ministère du Pétrole, tandis que d'autres ministères doivent encore mettre en œuvre les recommandations les concernant<sup>15</sup>.

<sup>12</sup> Les principaux actionnaires de la BAGRI sont l'État (58 %) et des entreprises publiques (27 %).

<sup>13</sup> <http://www.courdescomptes.ne/index.php/publications/rapports-definitifs/send/103-2021/122-rd-cnj-2022-012-01-3-marches-pub-covid> .

<sup>14</sup> <http://www.courdescomptes.ne/index.php/publications/rapports-definitifs/send/102-2021/123-rd-cnj-2022-040-03-1-depenses-fiscales-industries-extractives2017-2020> .

<sup>15</sup> La Cour des comptes assurera le suivi des recommandations restantes jusqu'à ce qu'elles soient entièrement mises en œuvre (voir le rapport pays N° 22/227 du FMI, annexes II et III, pour plus de détails).

- La Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA) a augmenté le nombre de dossiers transmis au procureur de la République, mais ne reçoit pas d'informations sur les poursuites ou les condamnations qui en découlent. La HALCIA contribue également au recouvrement des dettes fiscales dans les cas de fraude fiscale — cette année, elle a déterminé que 11 milliards de francs CFA étaient dus, dont 3 milliards ont déjà été recouverts. Cependant, l'efficacité de la HALCIA dans ses enquêtes est entravée par son manque d'autonomie financière. Par conséquent, des mesures devraient être prises pour veiller à ce que la HALCIA dispose de l'indépendance financière et des ressources humaines nécessaires pour accomplir sa mission.
- Les autorités ont commencé à publier les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires des marchés passés par entente directe <sup>16</sup> (<https://www.arpniger.org/marches-passes-par-ed>), mais des mesures supplémentaires sont nécessaires pour que ces informations soient recueillies et publiées systématiquement. Les autorités ont l'intention de renforcer l'instrument juridique, actuellement une circulaire, encadrant la collecte de ces informations et l'amélioration de la discipline (¶139 du MPEF), avec l'assistance technique du FMI.
- À la suite du rapport 2021 du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), qui a conclu à de graves déficiences dans tous les piliers de l'efficacité du cadre LBC/FT du Niger, les autorités ont adopté une nouvelle stratégie de LBC/FT et le plan d'action associé en vue de remédier aux carences diagnostiquées<sup>17</sup>. En outre, les autorités ont mené des évaluations thématiques et sectorielles des risques (couvrant notamment les secteurs immobilier, bancaire et associatif), et entreprennent des réformes législatives. Elles devraient assurer une action soutenue pour atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme par une supervision efficace de la LBC/FT dans les secteurs à haut risque, la surveillance des organisations à but non lucratif, un renforcement des enquêtes et des poursuites, et une mise en œuvre effective de sanctions financières ciblées.

**42. Les autorités progressent dans la mise en œuvre du cadre de déclaration de patrimoine pour les hauts fonctionnaires (¶140 du MPEF), mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître la discipline dans ce domaine.** La Cour des comptes a reçu 570 déclarations de patrimoine, dont 358 ont fait l'objet d'une vérification, et le patrimoine déclaré, le nom et les fonctions du déclarant ont été publiés dans le rapport annuel 2022 de la Cour. Cette obligation est encore peu respectée, si l'on considère qu'environ 3 000 fonctionnaires y sont soumis, mais ces chiffres représentent une amélioration considérable par rapport à l'année dernière, où seuls les ministres avaient transmis leurs déclarations. De plus, cela a déjà suscité un sain débat au sein de la société civile nigérienne. Les autorités travaillent sur un projet de décret qui prescrirait le contenu des déclarations financières des fonctionnaires pouvant être publiées en ligne, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de protection des données à caractère personnel (HPDP).

<sup>16</sup> Les marchés liés à la défense et à la sécurité sont exclus du champ d'application de cette mesure.

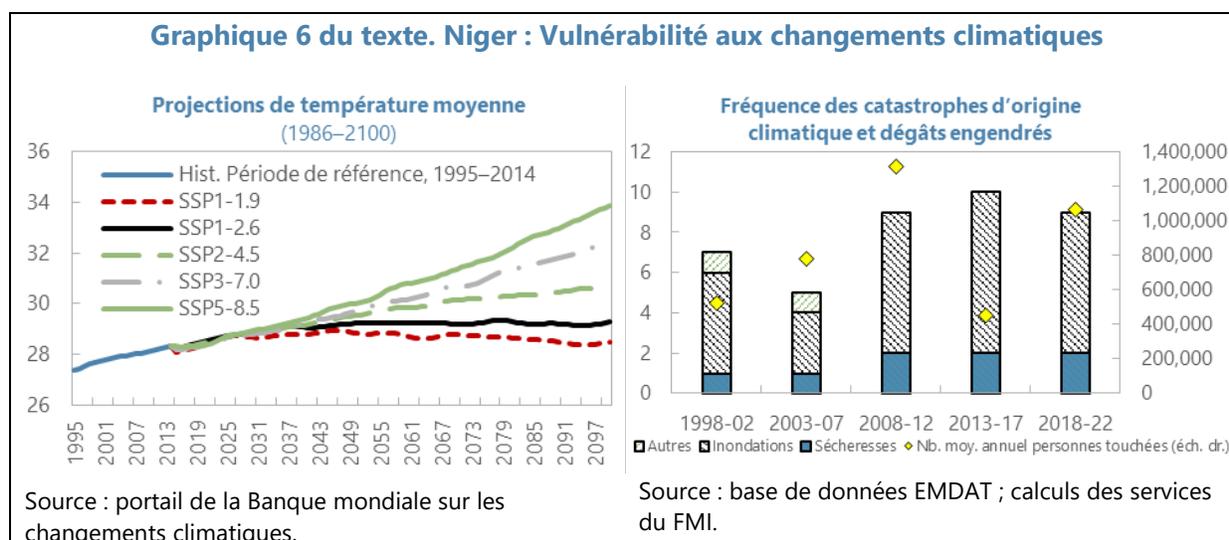
<sup>17</sup> [https://www.giaba.org/media/f/1166\\_ENG-%20post%20plenary%20-%20MER%20NIGER%20Final%20-%20Publication%20rev112121.pdf](https://www.giaba.org/media/f/1166_ENG-%20post%20plenary%20-%20MER%20NIGER%20Final%20-%20Publication%20rev112121.pdf).

Après une phase initiale de sensibilisation des intéressés, les autorités envisagent de passer à la prise de sanctions à l'encontre des fonctionnaires qui ne s'acquittent pas de leurs obligations.

## DEMANDE DE PROGRAMME AU TITRE DE LA FRD

### A. Relever les défis liés au changement climatique

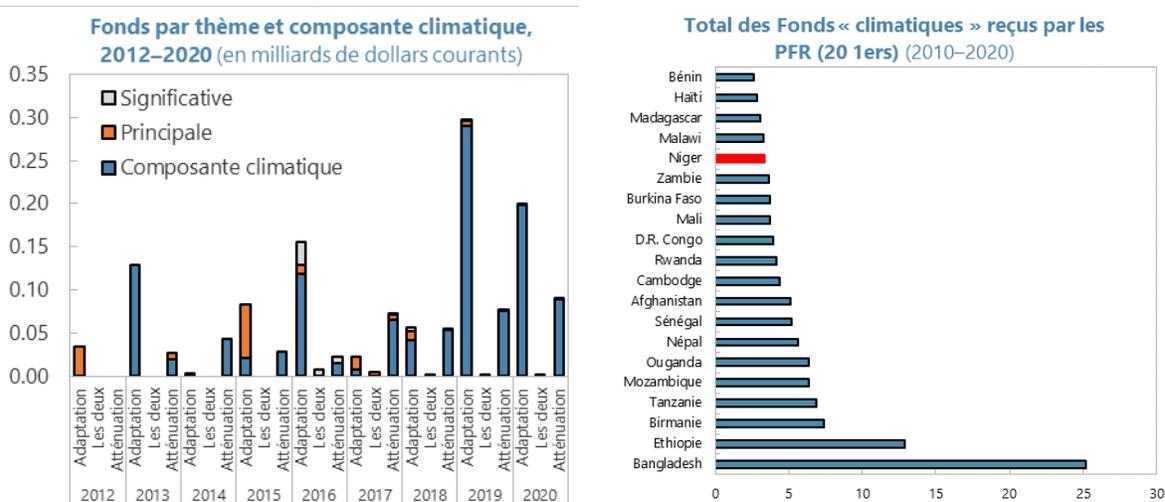
**43. Alors qu'il contribue de façon négligeable aux émissions de gaz à effet de serre, le Niger est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique.** Le pays a déjà connu des épisodes de températures extrêmes et devrait, selon le scénario SSP5-8.5 du GIEC (voir annexe I, 12), faire face à une augmentation de la température de plus de 2 degrés Celsius d'ici 2050 (graphique 6 du texte). Il en résulterait probablement une nouvelle augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que de la fréquence des catastrophes naturelles, en particulier des sécheresses et des inondations, avec les dégâts considérables qu'elles entraînent. Si les inondations sont la catastrophe la plus fréquente, les sécheresses représentent de loin le risque le plus grave pour les systèmes agricoles et pastoraux. Le coût économique moyen d'une sécheresse est estimé à plus de 70 millions de dollars<sup>18</sup>. En 2020, de graves inondations ont touché plus de 632 000 personnes, tandis que la sécheresse de 2021 a provoqué un effondrement de la production agricole — d'environ 40 % — et précipité 4,4 millions de personnes dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë, ce qui a incité les autorités à réagir en prenant des mesures de soutien pour des dépenses à hauteur de 2,9 % du PIB. Compte tenu de la faible capacité d'adaptation actuelle du Niger, les chocs climatiques futurs devraient avoir des effets encore plus importants et se traduire par une augmentation de la pauvreté, une moindre accumulation de capital humain et une exacerbation des conflits.



<sup>18</sup> Contribution déterminée au niveau national (CDN) du Niger, 2021.

**44. La lutte contre les changements climatiques est donc une priorité absolue dans l’agenda des autorités nigériennes, mais les besoins de dépenses sont importants et dépassent de loin les financements disponibles.** Ces dernières années, le Niger a réalisé d’importants progrès en intégrant les engagements climatiques dans ses stratégies nationales et sectorielles (tableau 1 de l’annexe). Toutefois, le pays ne dispose pas de ressources intérieures suffisantes pour financer ces stratégies de manière adéquate et il dépend fortement des financements extérieurs. Les ressources extérieures se sont élevées, en moyenne, à 250 millions de dollars par an pour financer des projets ayant une composante climatique (graphique 7 du texte). Selon la CDN 2021 du Niger, les besoins d’investissement estimés pour atteindre les objectifs d’atténuation et d’adaptation du pays d’ici 2030 s’élèvent à environ 9,9 milliards de dollars, ce qui souligne l’urgence d’un soutien financier supplémentaire de la part des donateurs ou d’autres sources.

**Graphique 7 du texte. Niger : Accès aux fonds concessionnels internationaux « climatiques »**



Source : OECD Climate Change - OECD DAC External Development Finance Statistics.

Notes : l’expression « Les deux » correspondent à des projets à objectifs multiples qui comportent des éléments d’adaptation et d’atténuation. Les expressions « Significative », « Principale » et « Composante climatique » se réfèrent à la mesure dans laquelle l’aspect climatique était un élément significatif, principal ou seulement partiel de l’objectif du financement.

**45. Le Niger a progressé dans le renforcement de sa planification intégrant les enjeux climatiques, dans l’établissement d’un cadre réglementaire pour la gestion des risques de catastrophes et dans la mise en œuvre des actions de la CDN, mais des obstacles subsistent (annexe I).** Le rapport de la Banque mondiale sur le climat et le développement pour la région du G5-Sahel et le dernier rapport PEFA sous l’angle du climat<sup>19</sup> ont mis en évidence plusieurs domaines dans lesquels les pouvoirs publics doivent renforcer l’intégration des enjeux climatiques à la prise de décision et la réactivité aux défis climatiques dans différents secteurs. En particulier, les capacités institutionnelles limitées en matière d’intégration des changements climatiques dans les fonctions

<sup>19</sup> Le programme « dépenses publiques et responsabilité financière » – PEFA (pour *Public Expenditure and Financial Accountability*) est un partenariat entre la Commission européenne, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les gouvernements de neuf pays acteurs du développement.

de gestion des finances publiques, de gestion des risques budgétaires et d'exploitation du potentiel du pays pour favoriser les énergies renouvelables restent des contraintes importantes.

## B. Mesures de réforme dans le cadre de l'accord appuyé au titre de la FRD

**46. L'accord au titre de la FRD vise à prendre en considération des aspects liés au changement climatique dans la politique macroéconomique du Niger afin de permettre au pays de respecter ses engagements en la matière.** L'accès aux ressources de ce mécanisme permettra au pays d'accroître sa résilience au changement climatique et de préserver des moyens de subsistance des populations en accélérant la mise en œuvre des réformes et en garantissant la qualité des investissements dans des projets respectueux de l'environnement. D'une importance cruciale, les ressources auxquelles l'accord proposé au titre de la FRD permettrait d'accéder constitueraient un financement d'un bon rapport coût-efficacité grâce auquel les autorités pourraient créer et maintenir un espace budgétaire leur permettant de faire face aux chocs à venir. Sur la base des rapports de diagnostic existants, notamment le rapport CCDD de la Banque mondiale et la section de l'évaluation du cadre de dépenses publiques consacrée au changement climatique, les autorités se sont engagées à mettre en œuvre des réformes (voir le graphique 8 du texte et le mémorandum de politique économique et financière, par. 44-47) dans les quatre domaines suivants :

- **Axe de réforme 1 : renforcer la planification et la budgétisation des dépenses liées au changement climatique.** En 2018, le gouvernement a réalisé un exercice de cartographie climatique à des fins d'adaptation, mais n'a pas été en mesure d'institutionnaliser un marquage des dépenses climatiques dans l'optique de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets. Il sera indispensable de mettre au point un dispositif de marquage des dépenses climatiques pour veiller à ce que les finances publiques soient en adéquation avec les engagements pris par le pays en matière de changement climatique et pour encourager les ministères d'exécution à inclure les dépenses liées à cette question dans leurs projets de budget. En outre, ces réformes permettront d'assurer un suivi transparent de l'action climatique dans le budget national et d'avoir une meilleure visibilité sur la manière dont est utilisé le financement accordé par les donateurs pour faire face au changement climatique, ce qui pourrait favoriser la mobilisation de ressources supplémentaires. Compte tenu des capacités limitées de gestion des finances publiques et de l'horizon temporel limité du programme, pour mettre progressivement en œuvre un dispositif de marquage des dépenses climatiques, les autorités devront : i) valider une méthode de suivi des dépenses liées au changement climatique (RM1) ; et ii) appliquer le dispositif de marquage des dépenses climatiques dans certains ministères pilotes au cours de l'établissement de leur budget pour 2024 (RM2). Sur la base de l'expérience de ces ministères pilotes, les autorités modifieront la circulaire budgétaire existante pour y inclure des instructions sur la manière de déterminer les affectations liées au changement climatique au cours de l'établissement du budget de 2025 (RM3) ;

- Axe de réforme 2 : améliorer la prise en considération des questions liées au changement climatique dans la gestion des investissements publics.** Selon la réglementation en vigueur au Niger (loi n° 2018-28), des études d'impact environnemental sont obligatoires pour tous les projets. Cependant, la réglementation n'exige pas la prise en compte des aspects climatiques dans les différentes phases du cycle des projets. Le Bureau national d'études environnementales (BNEE) a défini, avec l'appui de l'Institut de la francophonie pour le développement durable, des lignes directrices pour la prise en considération des aspects climatiques dans les politiques et les projets, mais ces lignes directrices sont encore trop générales et peu utilisées. Pour mettre en œuvre des réformes dans ce domaine, les autorités devront : i) élaborer et publier des lignes directrices pour l'évaluation de la vulnérabilité climatique dans les projets et programmes d'investissement public (RM4) ; ii) modifier le décret relatif à la gestion des investissements publics en intégrant des aspects liés au changement climatique dans les différentes phases de cette gestion et le publier sur le site Internet du ministère de la Planification (RM5) ; et iii) publier les études de faisabilité, y compris une évaluation de la vulnérabilité climatique, pour au moins trois projets d'investissement public d'un montant supérieur à 5 milliards de FCFA (RM6) ;
- Axe de réforme 3 : améliorer la planification et la gestion budgétaires en tenant compte des catastrophes.** Les réformes dans ce domaine visent à renforcer la capacité à prévenir les chocs climatiques et à s'y préparer. Elles portent sur deux aspects : i) la prise en compte des risques liés aux catastrophes dans la planification budgétaire ; et ii) le renforcement de la gestion des risques de catastrophe. Les autorités ont déjà pris des mesures pour renforcer le cadre de gestion des risques de catastrophe, notamment en adoptant, avec l'appui de la Banque mondiale, une nouvelle loi sur la gestion de ces risques. Elles rendront opérationnels les mécanismes de coordination définis dans cette nouvelle loi en édictant un règlement qui prévoit la mise en place de points focaux chargés de cette question au sein des directions concernées dans les principaux ministères (RM9). Afin de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de la gestion des risques de catastrophe à des fins de planification urbaine, les autorités publieront des évaluations des risques d'inondation et de sécheresse dans les principales zones exposées sur la plateforme nationale de données sur la gestion des risques de catastrophe (RM10)<sup>20</sup>. En outre, le changement climatique engendre des risques qui doivent être analysés et gérés au niveau du cadre budgétaire. Les autorités se sont engagées à élaborer un guide, avec l'assistance technique du FMI, pour évaluer et signaler les risques budgétaires liés aux catastrophes (RM7). De plus, elles publieront une déclaration sur les risques budgétaires, assortie d'une évaluation des risques liés aux catastrophes naturelles, en même temps que le document de programmation budgétaire et économique pluriannuel, afin d'éclairer l'établissement du budget (RM8) ;
- Axe de réforme 4 : promouvoir les sources d'énergies renouvelables.** L'accélération des initiatives visant à accroître l'approvisionnement en énergie, en exploitant le potentiel du pays en énergies renouvelables (annexe I), est une priorité importante compte tenu du faible taux

<sup>20</sup> [www.risques-niger.ne](http://www.risques-niger.ne)

d'accès à l'électricité (19,3 % en 2020)<sup>21</sup>. Le cadre réglementaire actuel, qui autorise la production indépendante d'électricité, est propice aux débouchés commerciaux dans le domaine des énergies vertes, mais le secteur privé a une capacité limitée à développer des projets dans ce domaine et le faible accès au crédit reste une source de préoccupation. Des tarifs d'électricité inférieurs aux coûts pourraient également avoir un effet dissuasif. La Banque mondiale procède actuellement à une évaluation des tarifs d'électricité et des subventions correspondantes en vigueur au Niger. Si les tarifs s'avèrent inadéquats ou les subventions inefficaces, les autorités devraient prendre rapidement des mesures. Le FONAP offre la possibilité de combler cette éventuelle lacune. L'accord au titre de la FRD permettrait de financer une réforme visant à renforcer les services offerts par le FONAP grâce à la création d'un nouveau guichet destiné à promouvoir le développement du secteur des énergies renouvelables (RM11). Ce guichet aura pour but de fournir une assistance technique et financière pour la création de projets concernant les énergies vertes et d'assurer leur mise en œuvre.

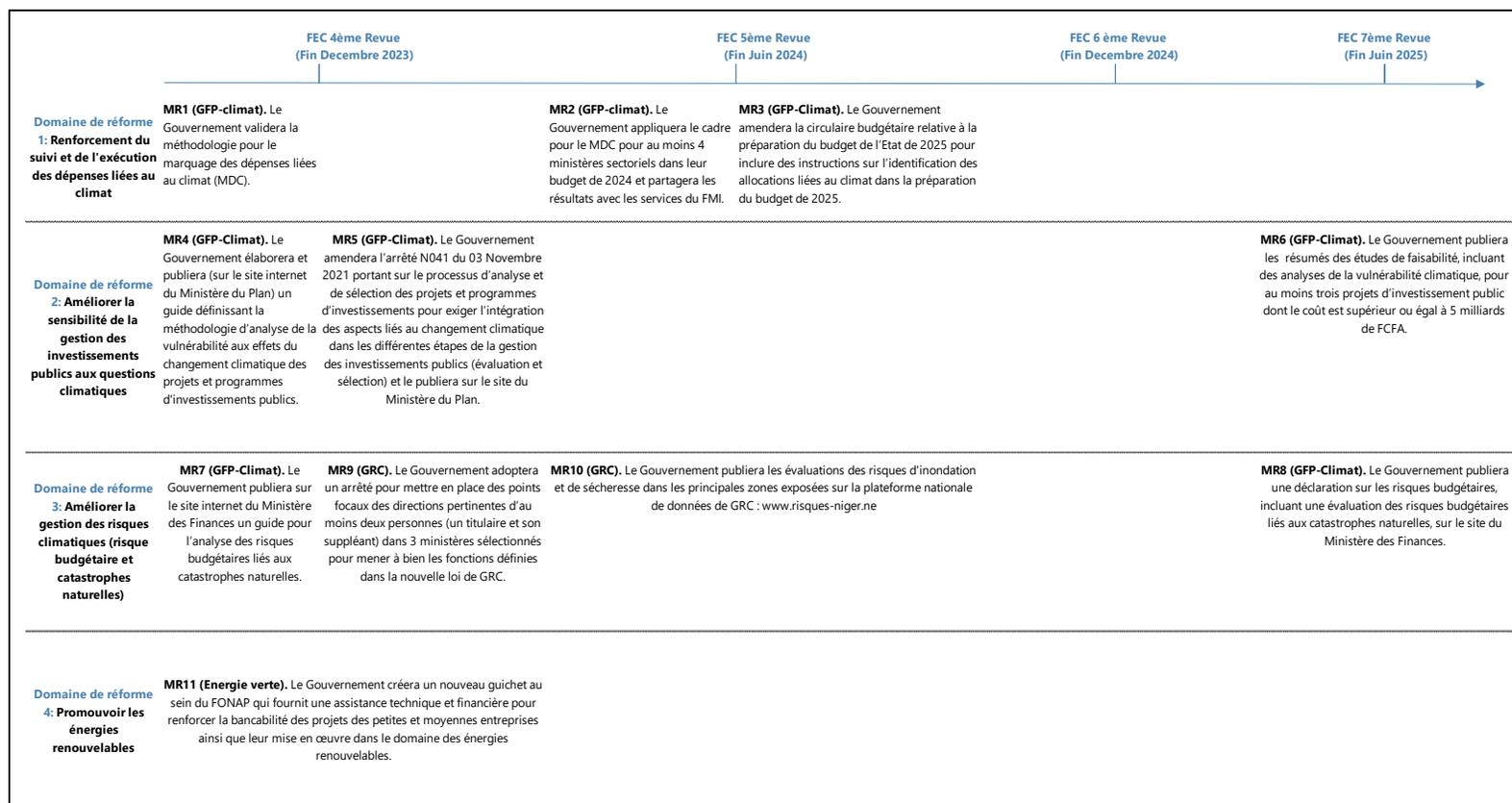
**47. En outre, l'accord au titre de la FRD proposé devrait permettre d'obtenir de nouveaux financements du secteur privé en faveur de l'action climatique.** Le Niger présente des perspectives d'investissement dans des projets d'énergies renouvelables à grande échelle (énergie solaire et éolienne), dans des technologies à rendement énergétique élevé pour les bâtiments et dans l'agriculture intelligente face au changement climatique, y compris l'agroforesterie et le développement de meilleurs systèmes de gestion de l'eau. Les réformes prévues dans le cadre de l'accord au titre de la FRD proposé contribueraient à améliorer l'environnement réglementaire, y compris la responsabilisation et la transparence, et à encourager le financement de l'action climatique par le secteur privé. Qui plus est, en soutenant la « bancabilité » des projets<sup>22</sup> dans le domaine des énergies renouvelables, le programme vise à créer un climat propice à l'investissement du secteur privé et à accroître sa contribution à la transition énergétique du pays. Cependant, l'insécurité persistante, conjuguée à la fragilité du pays, pourrait limiter l'effet catalyseur attendu de l'accord au titre de la FRD.

---

<sup>21</sup> <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=NE>

<sup>22</sup> Un projet est considéré comme « bancable » lorsque son profil risque-rendement répond aux critères des banques et que le financement de sa mise en œuvre peut être assuré.

Graphique 1. Niger : Domaines et mesures de réforme proposés dans le cadre de l'accord au titre de la FRD, 2023-25



**48. Les services du FMI ont coordonné la conception du programme au titre de la FRD avec des partenaires pour le développement, qui contribueront également à appuyer la mise en œuvre des réformes (annexe I).** Les réformes proposées complètent les interventions d'autres partenaires pour le développement. Par exemple, la Banque mondiale dispose d'un vaste portefeuille d'opérations, fournit une assistance technique et participe à la concertation sur les mesures à prendre dans les domaines de la gestion des risques de catastrophe, des énergies renouvelables, de la protection sociale adaptée, de l'eau et de la gestion intégrée des paysages, ainsi que de l'agriculture et des infrastructures résilientes au changement climatique. L'Agence allemande de développement (GIZ) a aidé le ministère de la Planification à renforcer les fonctions de gestion des investissements publics et travaillera en étroite collaboration avec les services du FMI sur la budgétisation climatique (RM2) et l'intégration des aspects climatiques dans la gestion des investissements publics (RM4, RM5 et RM6). La Banque africaine de développement, l'Union européenne, l'Agence française de développement et le Bureau britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO) mettent l'accent sur le renforcement de la capacité institutionnelle du pays, afin de faciliter l'accès aux fonds pour l'action climatique, de renforcer la résilience des petits agriculteurs et de libérer le potentiel du pays en ce qui concerne la gestion des eaux souterraines, les énergies renouvelables et la restauration des terres.

## MODALITES DU PROGRAMME

**49. L'engagement du FMI aux côtés du Niger est crucial pour répondre aux besoins de financement du pays et catalyser le soutien d'autres partenaires pour le développement.** Les ressources de l'institution seront entièrement mises à disposition sous la forme d'un appui budgétaire. Les besoins de financement devraient s'atténuer compte tenu des perspectives économiques favorables (lorsque l'oléoduc sera opérationnel) et à mesure que les réformes du programme seront mises en œuvre (tableau 4 du texte).

**50. Une prolongation de six mois du programme appuyé au titre de la FEC jusqu'en juin 2025, un rééchelonnement des décaissements (tableau 8a) et une modification de critères de réalisation et d'objectifs indicatifs sont demandés.** Cette prolongation est nécessaire pour un certain nombre de raisons. Elle permettra aux autorités de disposer de suffisamment de temps pour achever des réformes essentielles, notamment la mise en œuvre du plan d'action pour la nouvelle stratégie de gestion des recettes pétrolières et d'autres initiatives visant à accroître les recettes intérieures. La prolongation permettra également de soutenir les efforts de rééquilibrage budgétaire déployés par les autorités pour atteindre l'objectif de déficit régional d'ici à 2025. En outre, l'ambitieux programme de gestion des finances publiques aura besoin de temps pour se mettre en place. Enfin, la prolongation se justifie également par les besoins prolongés de financement de la balance des paiements que présente le pays. Par conséquent, une revue supplémentaire est prévue, avec une date d'évaluation fixée à la fin du mois de décembre 2024, afin de maintenir l'espacement semestriel. Le programme sera entièrement financé dans le cadre de la prolongation et du rééchelonnement proposés, avec des

engagements fermes au cours des 12 prochains mois et de bonnes perspectives pour le reste de la période sur laquelle porte le programme (tableau 4 du texte). Les autorités ont également demandé la modification des critères de réalisation concernant le plafond sur le financement intérieur net, des deux objectifs indicatifs relatifs au solde budgétaire de base (dons budgétaires compris et hors dons), et des objectifs indicatifs pour le plancher des recettes cash à partir de la fin juin 2023, afin de tenir compte d'une révision à la baisse des projections de recettes fiscales nominales et de l'exécution plus rapide que prévu des dépenses d'investissement au cours du premier semestre de 2023<sup>23</sup>. En outre, elles ont demandé que le critère de réalisation continu concernant la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État et les critères de réalisation relatifs au plafond sur le financement intérieur net soient modifiés pour inclure un facteur d'ajustement qui permette de tenir compte de l'opération de reprofilage de la dette. De plus, de nouveaux critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs sont proposés pour, respectivement, la fin juin et la fin mars 2024.

**51. Le développement des capacités est nécessaire pour appuyer la mise en œuvre du programme (annexes I et III).** Les nouvelles priorités (en plus de celles mises en évidence dans le rapport au titre de l'article IV de 2022) comprennent : i) le marquage des dépenses climatiques ; et ii) la gestion des investissements publics verts. Les faibles capacités en ressources humaines de mise en œuvre des réformes du Niger constituent un risque pour le programme. Les services du FMI ont également recommandé que l'institut de la statistique reprenne une coopération plus étroite avec les experts de l'assistance technique du FMI afin d'améliorer la qualité de la comptabilité nationale et de procéder à un changement de l'année de référence des données concernant le PIB.

**52. Le Niger remplit les conditions requises pour bénéficier d'un financement au titre de la FRD, et un programme de 23 mois dans le cadre de cette facilité est demandé.** Un suivi de la mise en œuvre des réformes entreprises dans le cadre du programme sera assuré au moyen de quatre revues semestrielles qui se dérouleront en même temps que les revues restantes du programme au titre de la FEC en cours (tableau 8b). Les autorités demandent un niveau d'accès de 75 % de la quote-part, soit 98,7 millions de DTS ; le taux d'intérêt sur les décaissements de la FRD serait plafonné à 2,25 %<sup>24</sup>. La facilité se substituerait à un financement interne plus coûteux et créerait des volants de sécurité pour absorber les chocs futurs. L'accès proposé se justifie par la forte vulnérabilité du pays au changement climatique et les problèmes structurels correspondants qui pèsent sur la stabilité future de la balance des paiements du Niger, et par la capacité adéquate du pays à rembourser le FMI. Les contraintes concernant les capacités de mise en œuvre, notamment la nécessité de coordonner les interventions entre plusieurs ministères et organismes, font peser certains risques sur le calendrier proposé pour les réformes. Néanmoins, ces risques sont atténués par une aide en matière de développement des capacités (apportée par le FMI et d'autres partenaires) et par

<sup>23</sup> Une exécution des dépenses d'investissement plus rapide qu'initialement prévu aura une incidence sur le profil temporel de la répartition des dépenses d'investissement au cours de l'année, sans modifier de manière sensible les montants totaux prévus.

<sup>24</sup> Le Niger est un pays du groupe A admissible à la FRD ; voir le document SM/23/120.

l'approche séquentielle des réformes suivie dans le cadre du programme proposé. L'augmentation de la production et des exportations de pétrole au cours des 20 prochaines années pourrait compliquer la transition vers une économie à faible émission de carbone, mais la détermination des autorités à respecter leurs engagements en ce qui concerne les contributions déterminées au niveau national et à mettre en œuvre des réformes plus ambitieuses dans le domaine de l'action climatique, comme indiqué dans la lettre d'évaluation de la Banque mondiale, constitue un facteur d'atténuation important.

**53. La capacité du Niger à rembourser le FMI reste adéquate.** Compte tenu de la solidité des modalités du programme et des réformes, ainsi que des perspectives favorables à moyen terme, la capacité à rembourser le FMI est suffisante (graphique 5 et tableau 11). Les obligations de remboursement envers le FMI culminent à 1,5 % des exportations et à 2,2 % des recettes budgétaires en 2029. Néanmoins, plusieurs risques pèsent sur la capacité de remboursement, notamment de possibles dérapages budgétaires, de nouveaux retards dans la mise en service de l'oléoduc, et donc des exportations pétrolières en moins, ainsi que des chocs liés au changement climatique. La mise en œuvre rapide du programme de réformes des autorités et la prise de mesures d'urgence en cas de choc négatif atténuent ces risques.

**54. Évaluation des sauvegardes.** La BCEAO a appliqué toutes les recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes menée en 2018. Au terme de l'évaluation, il a été conclu que la BCEAO disposait de dispositifs de gouvernance globalement adaptés et d'un robuste système de contrôle. Une évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO est en cours.

**Tableau 4 du texte. Niger : Besoins et sources de financement extérieur**  
(En milliards de francs CFA)

	2022	2023	2024	2025
<b>Total des besoins de financement</b>	<b>1 732</b>	<b>1 722</b>	<b>1 289</b>	<b>1 422</b>
Déficit courant (hors dons budgétaires)	1 570	1 440	777	1 050
Amortissement de l'administration centrale	98	173	150	141
Variations du compte d'opérations financières, hors décaissements au titre de la FRD (+ : augmentation) <sup>1/</sup>	64	109	362	231
<b>Total des sources de financement</b>	<b>1 357</b>	<b>1 379</b>	<b>1 018</b>	<b>1 181</b>
Investissements directs étrangers	593	594	212	192
Financement lié aux projets	584	658	774	861
Autres flux	181	127	32	127
<b>Besoin de financement</b>	<b>375</b>	<b>343</b>	<b>271</b>	<b>241</b>
Appui budgétaire <sup>2/</sup>	305	310	250	230
Banque mondiale	233	...	...	...
UE	40	41	38	...
France	15	16	...	...
Luxembourg	2	2	3	...
Suisse	1	1	...	...
Canada	1	0	...	...
Autres	14	251	209	230
FEC	66	33	22	11
Fonds fiduciaire ARC	4	0	0	0
<b>Écart de financement résiduel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Décaissement FRD	0	42	28	11
Total des variations du compte d'opérations financières, y compris décaissements au titre de la FRD <sup>1/</sup>	64	151	390	242

1/ Les montants sont nets des opérations qui concernent les passifs autres que les décaissements au titre des prêts du FMI.

2/ Les montants estimés englobent l'appui budgétaire accordé par la Banque mondiale en 2023–2025, qui sera rendu effectif après confirmation officielle au terme de la procédure d'approbation interne.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**55. La mise en œuvre du programme appuyé au titre de la FEC reste globalement satisfaisante, et les autorités méritent d'être félicitées pour leur détermination sans faille face à des difficultés persistantes.** Tous les critères de réalisation quantitatifs et presque tous les objectifs indicatifs pour la fin décembre 2022 et la fin mars 2023 ont été satisfaits, à l'exception du plancher des recettes de trésorerie pour la fin décembre 2022 et la fin mars 2023. Tous les repères structurels évalués dans le cadre de la présente revue ont été respectés. En ce qui concerne le

programme de réforme pour 2024, des retards sont attendus dans la révision du code des impôts. Les services du FMI encouragent les autorités à poursuivre sans relâche la mise en œuvre de cette importante réforme.

**56. La croissance économique reste forte et les perspectives sont favorables, bien que sujettes à des risques de dégradation.** En 2022, le secteur agricole s'est remis des conséquences de la grave sécheresse et l'activité économique bénéficie de la mise en œuvre de projets d'investissement à grande échelle. L'oléoduc, qui devrait être opérationnel d'ici à la fin de l'année, devrait stimuler la croissance économique et les recettes budgétaires. Tout retard dans ce projet, toute détérioration des conditions de sécurité ou tout choc climatique pourrait compromettre ces perspectives positives. En outre, le début des exportations de pétrole brut exige des autorités qu'elles adoptent avec résolution une stratégie bien conçue de gestion des recettes pétrolières afin de gérer prudemment ces ressources. Les services du FMI invitent également l'institut de statistique à coopérer plus étroitement avec les équipes d'assistance technique du FMI pour améliorer la qualité des statistiques de la comptabilité nationale.

**57. La trajectoire budgétaire convenue pour 2023-2025 est appropriée et opportune pour préserver la viabilité dans un contexte de resserrement des conditions de financement.** Après trois années d'expansion budgétaire, il convient de maîtriser le déficit budgétaire pour respecter les critères de convergence de l'UEMOA, à savoir 3 % du PIB d'ici à 2025. Le rééquilibrage prévu se concrétisera par des mesures visant à accroître les recettes et à limiter les dépenses. La réduction du déficit prévue en 2023 est également appropriée pour réduire les besoins de financement, étant donné l'attrait moindre pour les titres publics à plus longue échéance sur le marché régional. Face à l'insuffisance des recettes, des réductions constantes des dépenses prévues risquent de compromettre l'objectif du programme consistant à créer une marge de manœuvre pour les dépenses prioritaires. Il est donc impératif d'accélérer l'application des mesures visant à atteindre les objectifs de recettes.

**58. Les efforts visant à accroître les recettes intérieures se poursuivent, mais leurs résultats mettent du temps à se concrétiser.** L'insuffisance persistante de recettes s'explique par une dégradation des conditions de sécurité, des perturbations commerciales à la frontière avec le Nigéria et le fait que les recettes attendues des nouvelles mesures et réformes fiscales sont moins élevées que prévu. Les autorités sont déterminées à prendre des mesures correctives, notamment par le passage au numérique et le renforcement des contrôles. Une politique plus résolue de rationalisation des exonérations fiscales serait la bienvenue pour obtenir des recettes supplémentaires.

**59. Il faut continuer de faire preuve de prudence en matière d'endettement et améliorer la qualité des dépenses, compte tenu du resserrement des conditions de financement et de la réduction de l'espace budgétaire.** Les autorités prévoient de procéder à une opération de reprofilage de la dette afin d'atténuer les risques de refinancement et d'allonger l'échéance de la dette. Elles devraient continuer de privilégier les prêts concessionnels et les dons. La

dématérialisation des ordres et autorisations de dépenses et l'extension du registre social unifié sont en cours et devraient contribuer à l'amélioration de la qualité des dépenses.

**60. Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre le programme de réforme de la gouvernance et à continuer de développer le secteur privé en vue d'une croissance inclusive.**

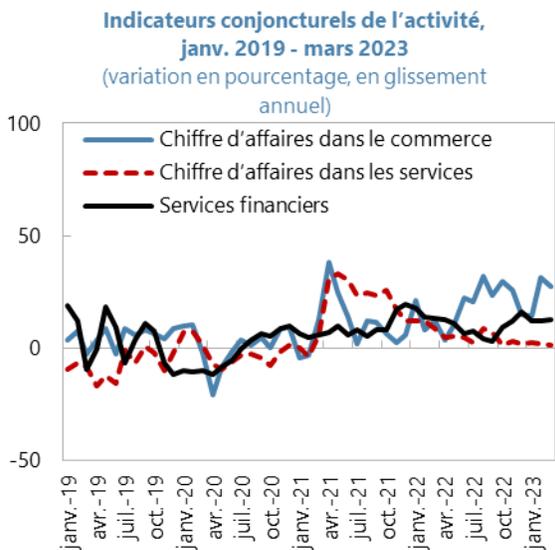
Les services du FMI saluent les progrès réalisés dans la mise en place du régime de déclaration de patrimoine et recommandent de prendre les mesures nécessaires pour la publication en ligne des déclarations de patrimoine ainsi que pour favoriser l'indépendance financière et administrative de la HALCIA, conformément à l'article 6 de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les efforts actuellement déployés pour promouvoir le passage au numérique dans les organismes publics devraient continuer d'améliorer la transparence, l'efficacité des chaînes de dépenses et le recouvrement des recettes fiscales. Les pouvoirs publics devraient poursuivre sans relâche la mise en œuvre de certaines initiatives transversales visant à faciliter le développement du secteur privé et l'accès au financement.

**61. Le programme appuyé au titre de la FRD aidera les autorités à lutter contre le changement climatique.** Le Niger est très vulnérable aux chocs climatiques et à ceux liés aux conflits, qui sont interdépendants. Le programme au titre de la FRD permettrait d'accélérer la mise en œuvre des réformes et d'améliorer la qualité des investissements dans des projets respectueux de l'environnement. Les ressources auxquelles l'accord proposé au titre de la FRD permettrait d'accéder constitueraient un financement d'un bon rapport coût-efficacité grâce auquel les autorités pourraient dégager et maintenir un espace budgétaire leur permettant de faire face aux chocs à venir. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités concernant un niveau d'accès à 75 % de la quote-part. Les capacités limitées de mise en œuvre font peser certains risques sur le calendrier proposé pour les réformes, mais ces risques sont atténués par une aide en matière de développement des capacités et par l'adoption d'une approche séquentielle dans la mise en œuvre des réformes. L'augmentation de la production et des exportations de pétrole pourrait compliquer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

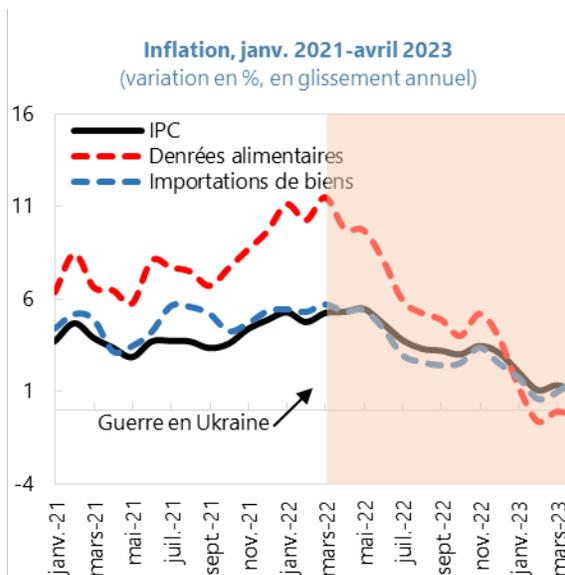
**62. Compte tenu des résultats obtenus et des engagements pris dans le cadre du programme, les services du FMI soutiennent l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC, la demande de prolongation, de rééchelonnement et de modification de critères de réalisation et d'objectifs indicatifs, le décaissement de la quatrième tranche de 19,74 millions de DTS, ainsi que la demande présentée par les autorités pour bénéficier d'un nouveau programme au titre de la FRD.**

### Graphique 2. Niger : Evolution économique récente

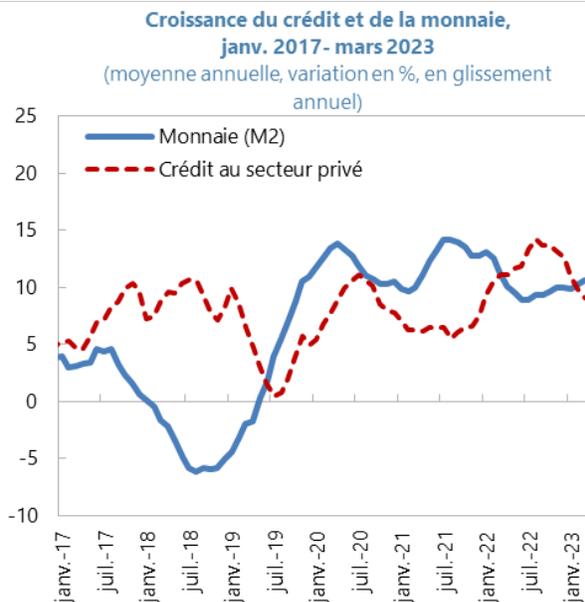
Dans le commerce et les services financiers, les chiffres d'affaires se sont redressés au second semestre de 2022.



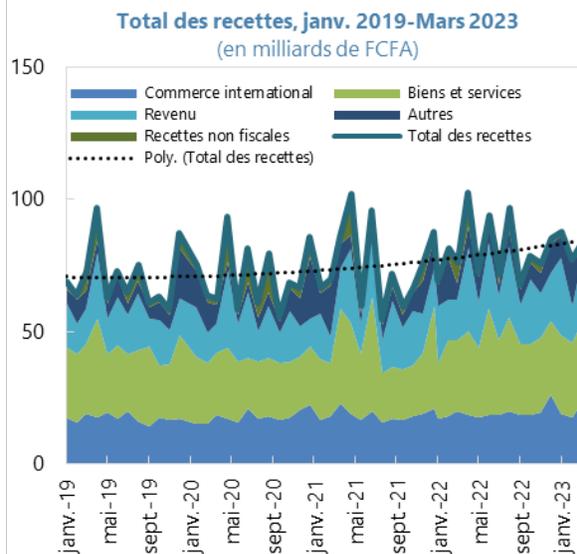
Les tensions inflationnistes se sont atténuées.



La croissance du crédit au secteur privé ne suffit pas à renforcer l'inclusion financière.



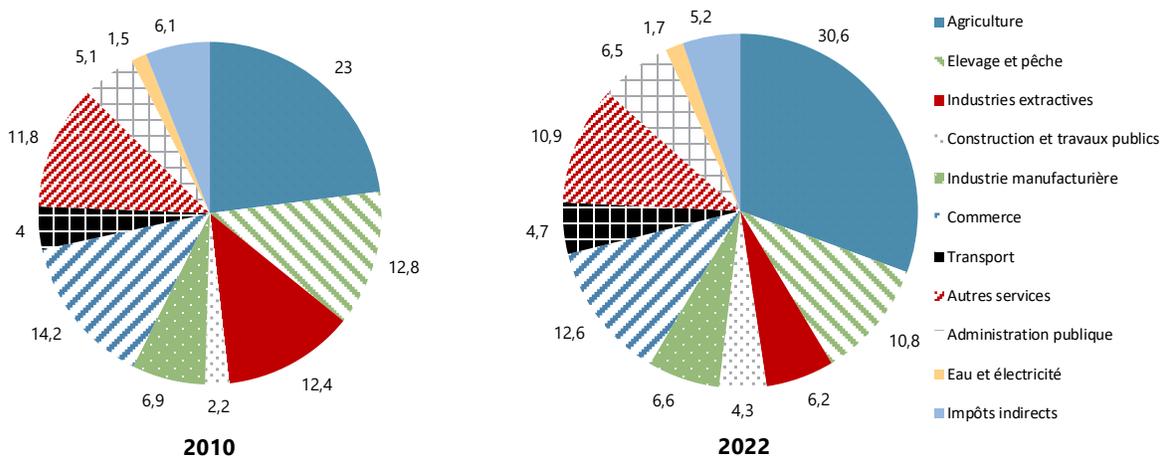
Les recettes ont augmenté en 2022 par rapport à 2021, principalement grâce à l'impôt sur le revenu et à la TVA.



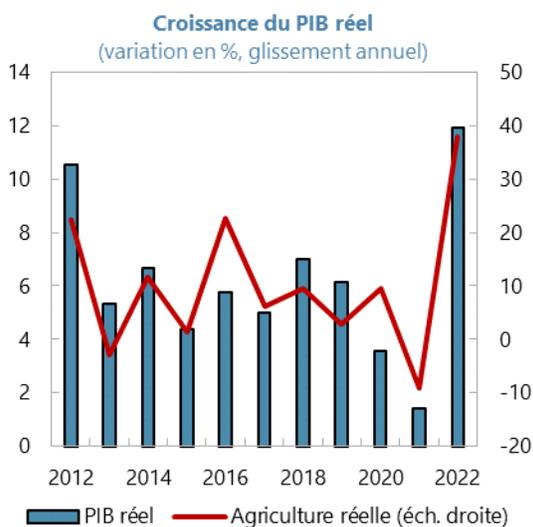
Source : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

### Graphique 3. Niger : Composition du PIB et volatilité de la production

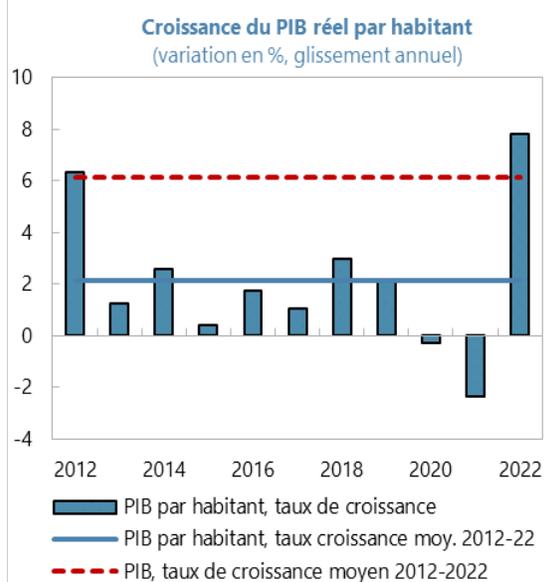
La part de l'agriculture a augmenté depuis 2022, le secteur s'étant redressé après la sécheresse de 2021. Le secteur primaire reste prépondérant dans l'économie.



La croissance du PIB est très instable et soumise aux chocs climatiques sur l'agriculture.



La croissance du PIB par habitant est aussi volatile et relativement modeste en raison de la forte croissance démographique.



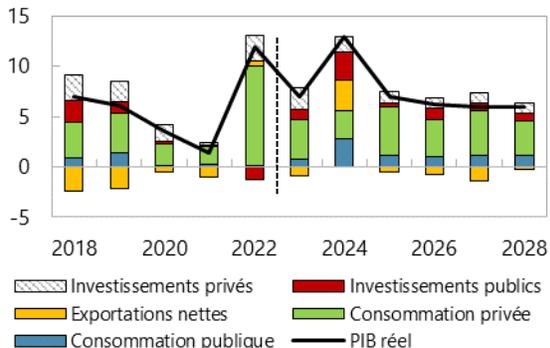
Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

### Graphique 4. Niger : Perspectives économiques à moyen terme, 2018–28

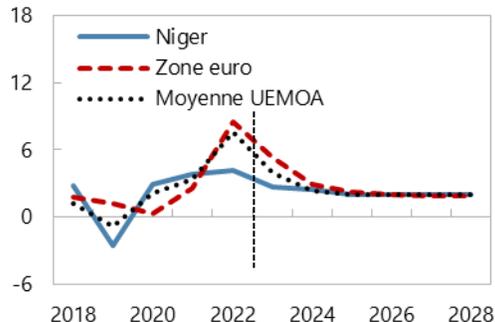
Après la reprise observée en 2022, la croissance devrait rester soutenue à court terme, grâce à la consommation privée et aux exportations nettes.

L'inflation devrait atteindre l'extrémité supérieure de la fourchette définie par l'UEMOA d'ici la fin de 2023, puis diminuer pour s'établir dans la partie médiane à moyen terme.

**Contribution à la croissance du PIB réel, 2018-22**  
(variation en %, en glissement annuel)



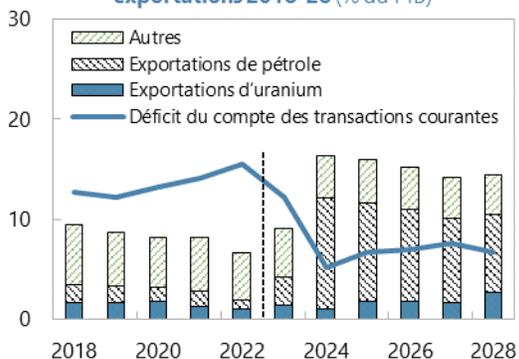
**Inflation mesurée par l'IPC, 2018-28**  
(variation en pourcentage)



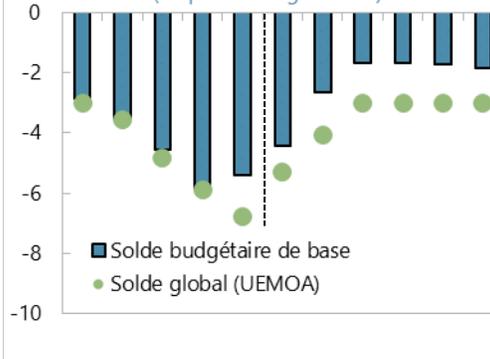
Le déficit du compte courant devrait se réduire à court terme grâce à une augmentation des exportations pétrolières.

Après trois années d'expansion budgétaire, il convient maintenant de mener un rééquilibrage budgétaire favorable à la croissance sur la période 2023-25.

**Déficit du compte courant et exportations 2018-28**  
(% du PIB)



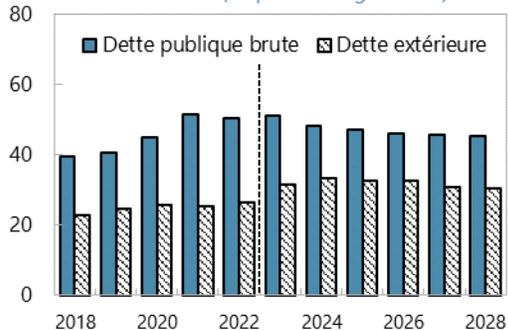
**Solde budgétaire et global de base, 2018-28**  
(en pourcentage du PIB)



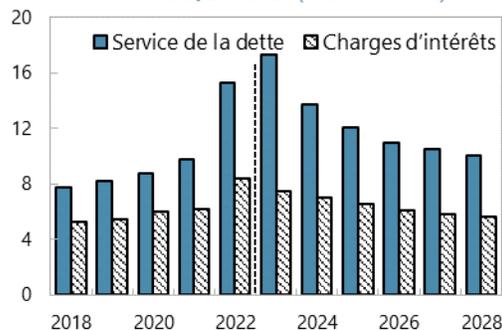
La dette publique restera contenue...

... tandis que le service de la dette diminuera progressivement.

**Dette publique brute et dette extérieure, 2018-28**  
(en pourcentage du PIB)



**Service de la dette et paiement d'intérêts, 2018-28**  
(% des recettes)



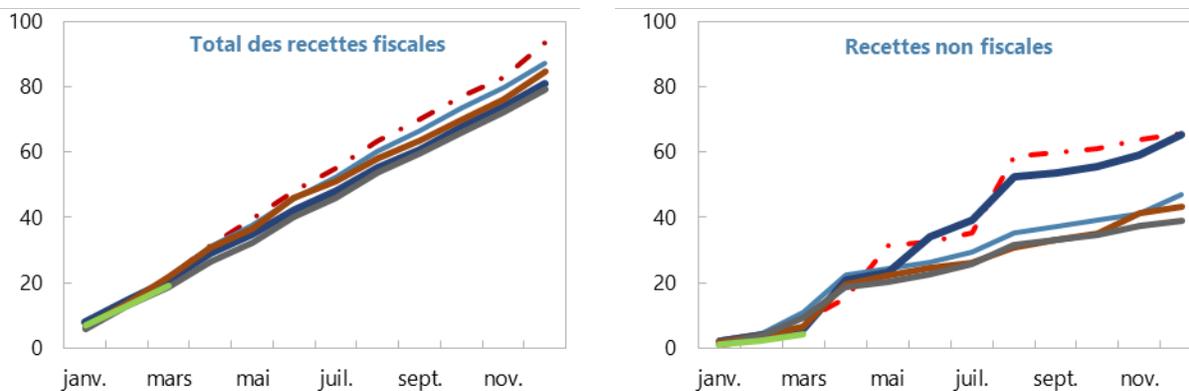
Source : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

### Graphique 5. Niger : Performance fiscale, 2018–23

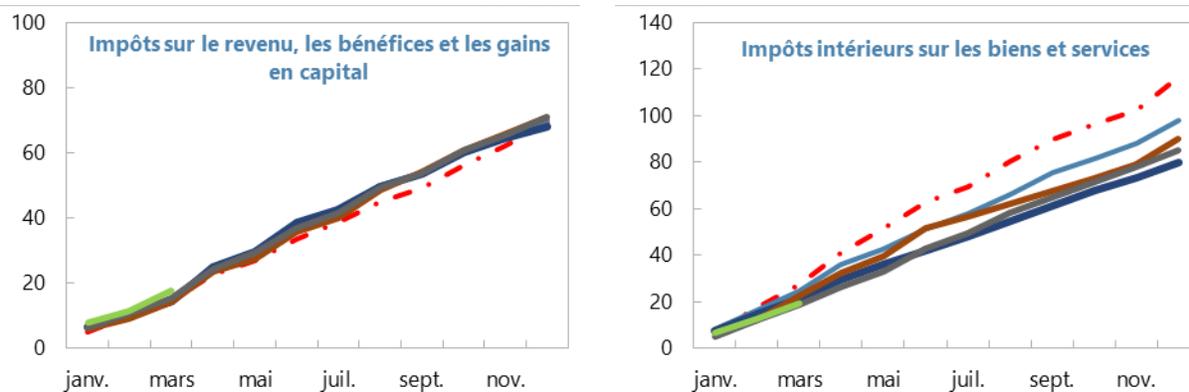
(Valeurs cumulées, décembre 2014 = 100, PIB nominal actualisé)

--- 2018 — 2019 — 2020 — 2021 — 2022 — 2023

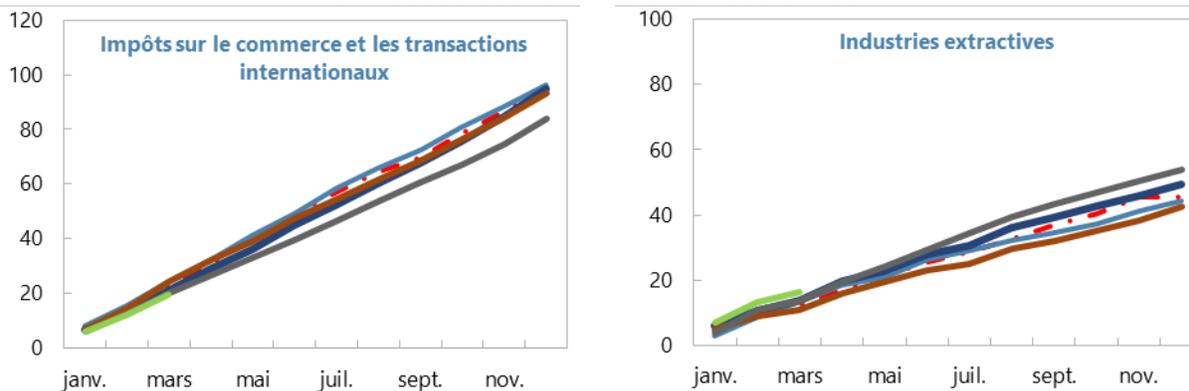
*La pandémie a pesé de manière persistante sur le recouvrement des recettes...*



*... les recettes des impôts sur le revenu ont retrouvé leur niveau antérieur à la pandémie, mais ce n'est pas le cas des taxes sur les biens et services.*



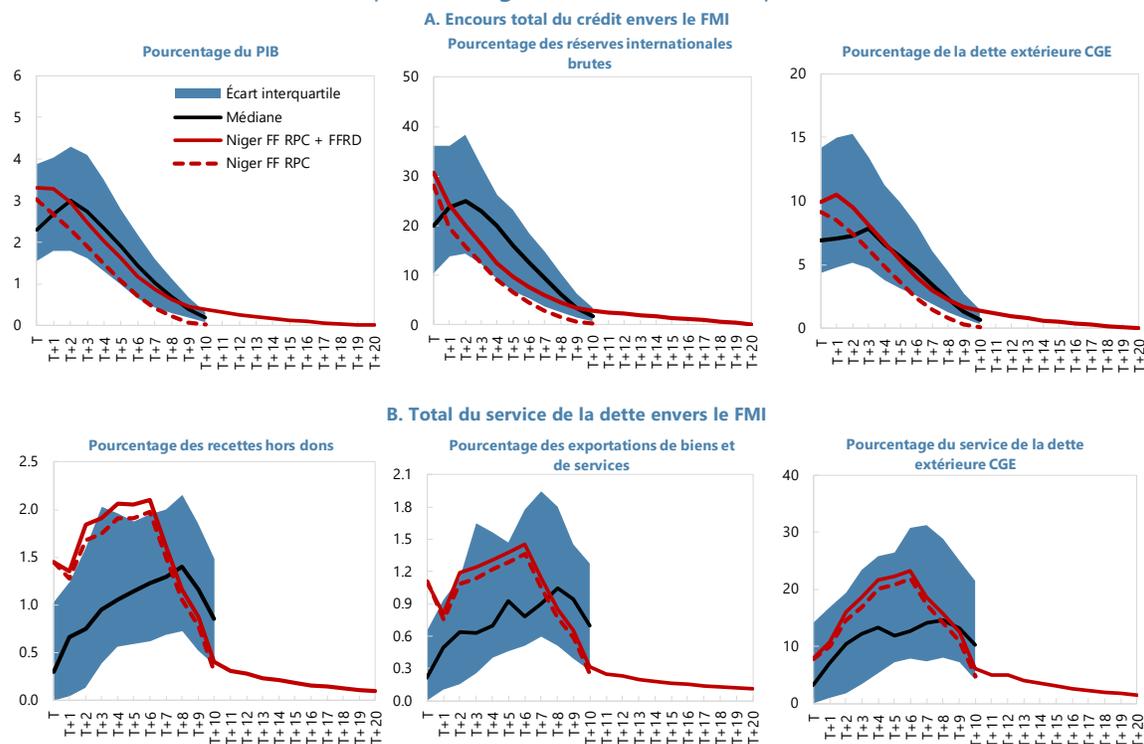
*La baisse des tarifs douaniers intervenue en 2022 pour atténuer l'effet sur les prix des denrées alimentaires et la dégradation de la situation sécuritaire ont accentué ces tendances.*



Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

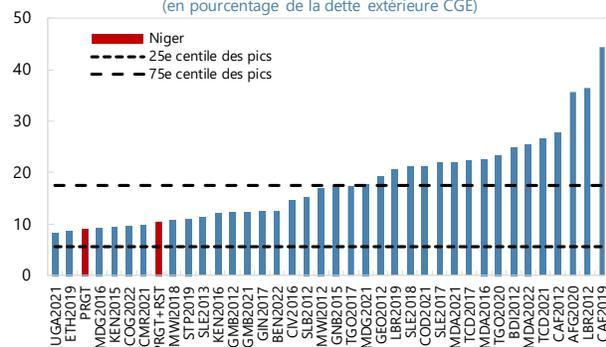
## Graphique 6. Niger : Indicateurs de capacité à rembourser le FMI par rapport aux accords au titre des tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC

(En pourcentage de la variable indiquée)

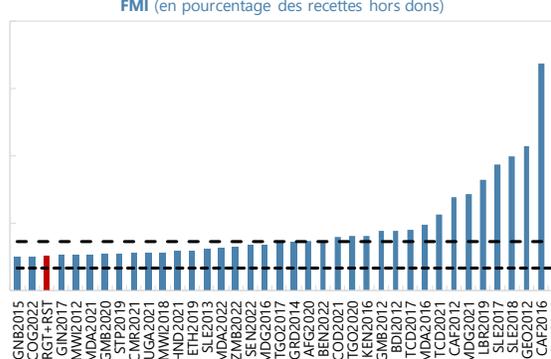


### C. Pics les plus élevés

38 Pics les plus marqués de l'encours de crédit envers le FMI (en pourcentage de la dette extérieure CGE)



38 Pics les plus marqués du service total de la dette envers le FMI (en pourcentage des recettes hors dons)



### Notes :

- 1) T = date d'approbation de l'accord CGE = dette contractée ou garantie par l'État
- 2) Les traits ou les barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.
- 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords au titre des tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2012 et 2022.
- 4) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
- 5) La série analogue porte sur les accords appuyés par le fonds fiduciaire RPC et s'étend jusqu'à T+10 seulement.
- 6) Les obligations liées au service de la dette envers le FMI rendent compte des paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.
- 7) Dans le cas des pays à financement mixte, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG. 7) Dans le cas du FFRD, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG+FFRD.

Tableau 1. Niger : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–28

	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
		1 <sup>re</sup> revue FEC	2 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	1 <sup>re</sup> revue FEC	2 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.					
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Revenu national et prix												
PIB à prix constants	1.4	6.9	7.1	11.9	7.2	7.0	7.0	13.0	7.0	6.2	6.0	6.0
Production pétrolière (en milliers de barils par jour)	17	17	16	17	28	25	28	102	102	105	107	109
Déflateur du PIB	3.1	2.5	4.1	3.9	2.0	2.0	2.4	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation												
Moyenne annuelle	3.8	5.3	4.5	4.2	3.0	3.0	2.7	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Fin de période	4.9	5.2	4.8	3.1	3.0	3.0	2.9	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur												
Exportations, f.à.b. (en francs CFA)	4.6	24.5	13.9	-4.5	33.5	30.1	48.6	108.2	6.4	3.7	0.9	10.0
<i>dont : exportations hors pétrole</i>	0.8	16.4	9.1	2.7	16.1	12.6	18.6	-3.5	25.9	8.6	3.1	25.0
Importations, f.à.b. (en francs CFA)	10.3	16.8	12.2	15.1	8.4	9.3	5.7	5.8	10.3	5.8	5.5	4.4
Volume des exportations	-8.3	1.0	-6.7	-12.0	29.1	22.8	34.8	110.2	7.7	3.7	1.2	9.9
Volume des importations	1.2	-2.3	-5.2	-2.1	15.2	10.6	11.2	12.1	6.5	6.0	6.0	5.7
Termes de l'échange (= - détérioration)	4.7	3.1	3.1	-7.7	10.0	7.2	15.9	5.0	-4.6	0.2	0.2	1.3
Finances publiques												
Total des recettes	5.2	19.8	19.9	8.4	19.8	19.6	21.7	39.1	13.8	12.1	8.7	9.2
Total des dépenses et prêts nets	13.4	10.0	13.9	3.4	4.6	1.7	11.2	18.8	7.9	10.6	8.7	8.5
Dépenses courantes	9.1	8.7	13.9	8.5	11.4	1.8	8.6	17.9	9.3	8.1	8.9	8.1
Dépenses d'investissement	12.9	11.4	12.9	-3.7	-3.8	-4.3	11.9	31.6	6.6	12.6	8.5	8.8
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Monnaie et crédit												
Crédit intérieur	9.2	21.0	17.5	17.1	17.7	15.0	23.5	14.3	13.2	12.0	10.0	10.2
Crédit à l'État (net)	-24.6	90.5	103.6	54.7	37.9	37.7	122.0	27.0	11.5	8.3	8.8	9.6
Crédit à l'économie	15.4	12.4	7.1	12.6	13.5	9.8	7.1	9.9	13.9	13.4	10.4	10.4
Avoirs intérieurs nets	0.6	53.6	30.7	20.7	22.4	24.8	17.8	0.8	6.9	8.2	13.7	9.0
Monnaie au sens large	9.7	19.3	10.3	11.9	12.5	12.1	15.2	16.4	12.6	11.4	11.1	11.0
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	5.0	4.6	5.0	5.2	4.5	4.9	4.9	4.9	4.7	4.6	4.5	4.3
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Finances publiques												
Total des recettes	10.8	11.8	11.7	10.1	13.0	12.8	11.2	13.5	14.1	14.6	14.7	14.8
Total des dépenses et prêts nets	24.3	24.3	24.8	21.6	23.2	23.1	21.9	22.6	22.3	22.8	22.9	23.0
Dépenses courantes	10.7	10.6	11.0	10.0	10.8	10.2	9.9	10.1	10.2	10.1	10.2	10.2
Dépenses d'investissement	13.1	13.2	13.2	10.8	11.6	11.6	11.0	12.6	12.3	12.8	12.9	12.9
Solde global (base engagements, dons inclus) <sup>1,2</sup>	-5.9	-6.6	-6.8	-6.8	-4.7	-5.3	-5.3	-4.1	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Formation brute de capital fixe	31.7	36.2	34.2	31.1	32.4	33.5	31.5	31.2	30.9	31.0	30.6	30.2
Investissement privé	20.6	24.9	22.9	21.9	22.5	23.7	22.1	20.5	20.4	20.1	19.7	19.2
Investissement public	11.1	11.2	11.2	9.2	9.9	9.8	9.4	10.7	10.5	10.9	10.9	11.0
Épargne nationale brute	17.8	20.9	19.9	15.7	19.4	20.3	19.4	26.1	24.3	24.2	23.2	23.6
<i>dont : hors secteur public</i>	15.3	18.4	17.4	14.3	15.6	16.1	16.2	21.2	18.8	18.3	17.2	17.5
Épargne intérieure	14.8	19.2	17.5	13.5	17.5	18.2	16.8	24.2	23.1	23.4	22.6	23.2
Solde des transactions extérieures courantes												
Dons officiels non compris	-16.4	-16.7	-16.2	-16.9	-14.8	-14.9	-14.2	-6.7	-8.2	-8.3	-9.0	-8.1
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-14.1	-15.4	-14.4	-15.6	-13.2	-13.4	-12.2	-5.2	-6.7	-6.9	-7.6	-6.7
Ratio du service de la dette (avant allègement dette)												
Exportations de biens et de services	7.7	12.6	12.1	13.0	12.1	11.0	13.2	7.1	6.4	5.9	5.9	5.5
Recettes publiques	11.0	15.8	15.8	15.3	15.5	14.3	18.5	11.8	9.9	8.7	8.2	7.7
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'État	51.3	54.1	56.6	50.3	53.8	57.6	51.3	48.3	47.0	46.2	45.7	45.4
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État <sup>3</sup>	33.5	33.7	37.2	32.7	32.1	36.7	32.6	30.9	30.2	29.8	29.6	29.4
VA de la dette extérieure	22.7	23.8	22.7	22.4	22.2	22.2	21.1	19.4	18.4	17.7	17.1	16.6
Dette publique intérieure	17.8	20.4	19.4	17.7	21.7	20.9	18.7	17.4	16.7	16.4	16.1	16.0
Aide étrangère <sup>4</sup>	10.6	9.7	11.0	9.2	8.9	8.9	9.2	8.4	8.2	8.2	8.2	8.0
(en milliards de Francs CFA)												
PIB aux prix de marché courants	8,271	9,085	9,222	9,615	9,932	10,065	10,535	12,143	13,255	14,358	15,524	16,785
PIB aux prix courants (variation annuelle en pourcentage)	4.5	9.6	11.5	16.3	9.3	9.1	9.6	15.3	9.2	8.3	8.1	8.1

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes dons compris moins dépenses; critère de l'UEMOA.<sup>2</sup> Y compris allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.<sup>3</sup> Les chiffres des projections de la dette publique ont été obtenus en tenant compte des nouveautés du financement au titre d'IDA-20.<sup>4</sup> Les projections sont basées sur les échanges entre l'équipe et les autorités et ne tiennent pas nécessairement compte des engagements fermes de la part des donateurs.

**Tableau 2. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2021–28**  
(En milliards de francs CFA)

	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
		1 <sup>o</sup> revue	2 <sup>o</sup> revue FEC	Est.	1 <sup>o</sup> revue FEC	2 <sup>o</sup> revue FEC	Proj.					
Total des recettes	897	1 075	1 075	972	1 287	1 286	1 182	1 644	1 871	2 096	2 279	2 488
<i>dont</i> : recettes de trésorerie	854	...	...	940	...	...	...	...	...	...	...	...
<i>dont</i> : recettes tirées de ressources naturelles	138	...	...	179	...	...	221	466	527	546	517	546
Recettes fiscales	831	1 001	988	905	1 193	1 175	1 084	1 528	1 717	1 913	2 092	2 272
Commerce international	222	272	232	232	315	275	275	348	409	447	483	522
Produits et services	318	391	391	348	469	468	406	599	655	719	806	871
Revenu	209	237	275	243	299	336	307	458	500	579	624	685
Autres	82	100	90	82	109	96	97	124	154	167	179	193
Recettes non fiscales	51	58	71	54	76	94	77	94	130	159	162	189
Recettes des comptes spéciaux	15	16	16	13	17	17	21	22	23	25	25	27
Total des dépenses et prêts nets	2 006	2 206	2 286	2 076	2 308	2 325	2 308	2 741	2 957	3 271	3 558	3 862
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures	1 378	1 548	1 628	1 492	1 642	1 712	1 650	1 967	2 096	2 338	2 546	2 796
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures, base caisse	1 335	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total des dépenses courantes	887	964	1 010	962	1 074	1 028	1 045	1 232	1 347	1 455	1 585	1 713
Dépenses budgétaires	869	938	983	951	1 045	999	1 014	1 196	1 308	1 413	1 539	1 664
Traitements et salaires	318	344	342	346	390	350	350	442	481	522	564	615
Biens et services	135	147	150	133	161	146	146	161	180	195	221	239
Transferts et subventions	323	340	385	353	360	388	388	435	478	523	574	621
Intérêts	94	106	106	119	133	115	131	158	169	174	180	189
<i>dont</i> : dette extérieure	38	37	37	43	39	49	38	35	35	34	34	34
Ajustements apportés aux dépenses budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses des comptes spéciaux <sup>1</sup>	19	27	27	11	29	29	31	35	39	42	45	49
Dépenses en capital et prêts nets	1 119	1 242	1 276	1 113	1 234	1 297	1 263	1 509	1 610	1 816	1 973	2 149
Dépenses d'investissement	1 079	1 202	1 218	1 040	1 156	1 166	1 163	1 531	1 632	1 838	1 995	2 171
Financées sur ressources intérieures	451	544	560	456	489	553	506	757	771	904	983	1 105
<i>dont</i> : financées sur ressources intérieures, base caisse	408	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financées sur ressources extérieures	628	658	658	584	667	613	658	774	861	934	1 012	1 065
<i>dont</i> : dons	446	446	446	378	435	381	417	452	528	574	621	661
Prêts	182	212	212	205	232	231	241	322	334	359	390	404
Prêts nets	40	40	58	73	79	131	100	-22	-22	-22	-22	-22
Solde global <sup>2,3</sup>	-488	-599	-629	-652	-467	-535	-558	-497	-397	-431	-468	-508
Solde global, hors investissement oléoduc	-448	-559	-571	-578	-388	-404	-459	-518	-419	-453	-490	-530
Financement	1 057	1 132	1 211	1 066	1 022	1 039	1 125	1 097	1 086	1 175	1 278	1 374
Financement extérieur	820	752	885	791	726	768	795	873	951	1 033	1 126	1 197
Dons	605	528	578	452	555	503	567	600	689	744	811	866
<i>dont</i> : financement du budget	159	82	132	74	120	122	150	148	162	170	189	205
Prêts	253	345	429	436	324	391	401	424	402	428	460	479
<i>dont</i> : financement du budget	70	133	217	231	92	160	160	101	69	69	69	75
Amortissement	-54	-126	-126	-98	-153	-127	-173	-150	-141	-138	-144	-148
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	16	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement intérieur	237	380	326	276	296	271	330	223	135	142	152	177
Secteur bancaire	-81	134	148	156	107	112	196	135	73	59	68	80
FMI	16	43	43	53	11	11	55	28	-15	-35	-26	-22
<i>dont</i> : Décaissement au titre de la FRD du FMI	0	0	0	0	0	0	42	28	11	0	0	0
Avances statutaires (y compris autres avances)	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès de la BCEAO	-192	-30	-30	30	-10	-53	7	57	52	47	42	37
Titres d'État nets et autres	-3	121	135	74	107	154	134	51	36	47	51	65
Secteur non bancaire	318	246	178	120	188	159	134	88	62	83	85	96

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.

<sup>2</sup> Base engagements. Critère de l'UEMOA.

<sup>3</sup> Y compris dons budgétaires et allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

**Tableau 3. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2021–28**  
(En pourcentage du PIB)

	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
		1 <sup>o</sup> revue FEC	2 <sup>o</sup> revue FEC	Est.	1 <sup>o</sup> revue FEC	2 <sup>o</sup> revue FEC	Proj.					
Total des recettes	10,8	11,8	11,7	10,1	13,0	12,8	11,2	13,5	14,1	14,6	14,7	14,8
<i>dont</i> : recettes de trésorerie	10,3	...	...	9,8	...	...	...	...	...	...	...	...
<i>dont</i> : recettes tirées de ressources naturelles	1,7	...	...	1,9	...	...	2,1	3,8	4,0	3,8	3,3	3,3
Recettes fiscales	10,1	11,0	10,7	9,4	12,0	11,7	10,3	12,6	13,0	13,3	13,5	13,5
Commerce international	2,7	3,0	2,5	2,4	3,2	2,7	2,6	2,9	3,1	3,1	3,1	3,1
Biens et services	3,8	4,3	4,2	3,6	4,7	4,6	3,9	4,9	4,9	5,0	5,2	5,2
Revenu	2,5	2,6	3,0	2,5	3,0	3,3	2,9	3,8	3,8	4,0	4,0	4,1
Autres	1,0	1,1	1,0	0,9	1,1	1,0	0,9	1,0	1,2	1,2	1,2	1,2
Recettes non fiscales	0,6	0,6	0,8	0,6	0,8	0,9	0,7	0,8	1,0	1,1	1,0	1,1
Recettes des comptes spéciaux	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépenses et prêts nets	24,3	24,3	24,8	21,6	23,2	23,1	21,9	22,6	22,3	22,8	22,9	23,0
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures	16,7	17,0	17,7	15,5	16,5	17,0	15,7	16,2	15,8	16,3	16,4	16,7
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures, base caisse	16,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total des dépenses courantes	10,7	10,6	11,0	10,0	10,8	10,2	9,9	10,1	10,2	10,1	10,2	10,2
Dépenses budgétaires	10,5	10,3	10,7	9,9	10,5	9,9	9,6	9,9	9,9	9,8	9,9	9,9
Traitements et salaires	3,8	3,8	3,7	3,6	3,9	3,5	3,3	3,6	3,6	3,6	3,6	3,7
Biens et services	1,6	1,6	1,6	1,4	1,6	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4
Transferts et subventions	3,9	3,7	4,2	3,7	3,6	3,9	3,7	3,6	3,6	3,6	3,7	3,7
Intérêts	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,1	1,2	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1
<i>dont</i> : dette extérieure	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Ajustements apportés aux dépenses budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des comptes spéciaux <sup>1</sup>	0,2	0,3	0,3	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Dépenses en capital et prêts nets	13,5	13,7	13,8	11,6	12,4	12,9	12,0	12,4	12,1	12,6	12,7	12,8
Dépenses d'investissement	13,1	13,2	13,2	10,8	11,6	11,6	11,0	12,6	12,3	12,8	12,9	12,9
Financées sur ressources intérieures	5,5	6,0	6,1	4,7	4,9	5,5	4,8	6,2	5,8	6,3	6,3	6,6
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures, base caisse	4,9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financées sur ressources extérieures	7,6	7,2	7,1	6,1	6,7	6,1	6,2	6,4	6,5	6,5	6,5	6,3
<i>dont</i> : dons	5,4	4,9	4,8	3,9	4,4	3,8	4,0	3,7	4,0	4,0	4,0	3,9
Prêts	2,2	2,3	2,3	2,1	2,3	2,3	2,3	2,7	2,5	2,5	2,5	2,4
Prêts nets	0,5	0,4	0,6	0,8	0,8	1,3	0,9	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1
Solde global <sup>2,3</sup>	-5,9	-6,6	-6,8	-6,8	-4,7	-5,3	-5,3	-4,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global, hors investissement oléoduc	-5,4	-6,2	-6,2	-6,0	-3,9	-4,0	-4,4	-4,3	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2
Financement	12,8	12,5	13,1	11,1	10,3	10,3	10,7	9,0	8,2	8,2	8,2	8,2
Financement extérieur	9,9	8,3	9,6	8,2	7,3	7,6	7,5	7,2	7,2	7,2	7,3	7,1
Dons	7,3	5,8	6,3	4,7	5,6	5,0	5,4	4,9	5,2	5,2	5,2	5,2
<i>dont</i> : financement du budget	1,9	0,9	1,4	0,8	1,2	1,2	1,4	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Prêts	3,1	3,8	4,7	4,5	3,3	3,9	3,8	3,5	3,0	3,0	3,0	2,9
<i>dont</i> : financement du budget	0,9	1,5	2,4	2,4	0,9	1,6	1,5	0,8	0,5	0,5	0,4	0,4
Amortissement	-0,7	-1,4	-1,4	-1,0	-1,5	-1,3	-1,6	-1,2	-1,1	-1,0	-0,9	-0,9
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	2,9	4,2	3,5	2,9	3,0	2,7	3,1	1,8	1,0	1,0	1,0	1,1
Secteur bancaire	-1,0	1,5	1,6	1,6	1,1	1,1	1,9	1,1	0,6	0,4	0,4	0,5
FMI	0,2	0,5	0,5	0,5	0,1	0,1	0,5	0,2	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1
<i>dont</i> : Décaissement au titre de la FRD du FMI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Avances statutaires (y compris autres avances)	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts auprès de la BCEAO	-2,3	-0,3	-0,3	0,3	-0,1	-0,5	0,1	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2
Titres d'État nets et autres	0,0	1,3	1,5	0,8	1,1	1,5	1,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Secteur non bancaire	3,8	3,1	1,9	1,2	2,4	1,6	1,3	0,7	0,5	0,6	0,5	0,6

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.

<sup>2</sup> Base engagements. Critère de l'UEMOA.

<sup>3</sup> Y compris dons budgétaires et allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 4. Niger : Situation monétaire, 2021–28

	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
		1 <sup>o</sup> revue FEC	2 <sup>o</sup> revue FEC	Est.	1 <sup>o</sup> revue FEC	2 <sup>o</sup> revue FEC	Proj.					
(en milliards de Francs CFA)												
Avoirs extérieurs nets	701	483	576	699	396	484	775	1 115	1 335	1 535	1 665	1 885
BCEAO	419	201	294	369	115	203	445	785	1 005	1 205	1 335	1 555
Banques commerciales	282	282	282	331	282	282	331	331	331	331	331	331
Avoirs intérieurs nets	963	1 485	1 259	1 163	1 818	1 572	1 370	1 381	1 476	1 597	1 816	1 979
Crédit intérieur	1 352	1 638	1 588	1 583	1 929	1 827	1 955	2 234	2 530	2 833	3 116	3 434
Créances bancaires nettes sur l'État	146	283	297	226	390	409	501	636	709	768	835	916
BCEAO	-15	1	1	70	2	-41	132	217	254	266	283	298
Créances	345	388	388	397	399	399	452	480	464	430	404	382
dont : avances statutaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts	-357	-387	-387	-327	-397	-440	-320	-263	-211	-163	-121	-84
Banques commerciales	161	282	295	156	388	450	368	419	455	502	553	617
Créances	323	444	457	396	550	612	531	581	617	664	715	780
Dépôts	-162	-162	-162	-162	-162	-162	-162	-162	-162	-162	-162	-162
Crédit aux autres secteurs	1 206	1 355	1 291	1 358	1 538	1 418	1 454	1 598	1 821	2 066	2 281	2 519
dont : crédit au secteur privé	1 077	1 216	1 150	1 176	1 389	1 266	1 271	1 398	1 598	1 828	2 025	2 246
Autres postes, net	-389	-153	-329	-421	-111	-255	-585	-853	-1 054	-1 236	-1 300	-1 455
Monnaie et quasi-monnaie	1 664	1 968	1 835	1 862	2 214	2 056	2 145	2 496	2 811	3 132	3 481	3 865
Circulation fiduciaire hors banques	557	650	614	655	731	688	755	878	989	1 102	1 225	1 360
Dépôts auprès des banques	1 107	1 318	1 221	1 207	1 483	1 368	1 390	1 618	1 822	2 030	2 256	2 505
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Avoirs extérieurs nets	25,2	-29,3	-17,8	-0,2	-17,9	-15,9	10,9	43,9	19,7	15,0	8,5	13,2
BCEAO	5,7	-49,9	-29,8	-12,0	-43,0	-31,1	20,6	76,5	28,0	19,9	10,8	16,5
Avoirs intérieurs nets	0,6	53,6	30,7	20,7	22,4	24,8	17,8	0,8	6,9	8,2	13,7	9,0
Crédit intérieur	9,2	21,0	17,5	17,1	17,7	15,0	23,5	14,3	13,2	12,0	10,0	10,2
Créances bancaires nettes sur l'État	-24,6	90,5	103,6	54,7	37,9	37,7	122,0	27,0	11,5	8,3	8,8	9,6
BCEAO	-122,1	111,5	111,4	573,0	59,3	-3 054,3	88,8	64,1	17,0	4,9	6,2	5,4
dont : avances statutaires	-100,0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Banques commerciales	24,2	75,3	83,9	-3,2	37,8	52,2	136,9	13,7	8,6	10,2	10,2	11,7
Créances	15,9	37,5	41,8	22,9	24,0	33,7	33,8	9,5	6,2	7,5	7,7	9,1
Dépôts	8,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit aux autres secteurs	15,4	12,4	7,1	12,6	13,5	9,8	7,1	9,9	13,9	13,4	10,4	10,4
dont : crédit au secteur privé	16,4	12,9	6,7	9,1	14,2	10,1	8,1	10,0	14,3	14,4	10,8	10,9
Autres postes, net	-38,1	60,4	15,3	-8,2	27,6	22,5	-39,1	-45,9	-23,6	-17,3	-5,2	-11,9
Monnaie au sens large	9,7	19,3	10,3	11,9	12,5	12,1	15,2	16,4	12,6	11,4	11,1	11,0
<i>Postes pour mémoire :</i>												
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	4,7	4,6	5,0	5,0	4,5	4,9	4,9	4,9	4,7	4,6	4,5	4,3
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB)	14,6	14,9	14,0	14,1	15,5	14,1	13,8	13,2	13,7	14,4	14,7	15,0
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB)	13,0	13,4	12,5	12,2	14,0	12,6	12,1	11,5	12,1	12,7	13,0	13,4
PIB aux prix courants (variation annuelle en pourcentage)	4,5	9,6	11,5	16,3	9,3	9,1	9,6	15,3	9,2	8,3	8,1	8,1

Sources : BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 5. Niger : Balance des paiements, 2021–28**  
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
		1 <sup>er</sup> revue FEC	2 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	1 <sup>er</sup> revue FEC	2 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.					
Solde des transactions courantes	-1 164	-1 399	-1 329	-1 497	-1 309	-1 346	-1 290	-629	-889	-991	-1 177	-1 130
Balance commerciale de biens, services et revenus	-1 539	-1 696	-1 687	-1 842	-1 677	-1 730	-1 704	-1 043	-1 292	-1 383	-1 596	-1 572
Solde des biens	-893	-974	-992	-1 160	-846	-925	-951	-30	-111	-162	-273	-163
Exportations, f.à.b.	672	836	765	642	1 116	996	954	1 986	2 113	2 190	2 209	2 429
Uranium	105	131	135	98	144	152	148	125	237	251	253	448
Pétrole	131	206	175	86	386	331	294	1 349	1 311	1 320	1 312	1 308
Autres produits	436	499	455	458	587	513	511	512	565	619	645	674
Importations, f.à.b.	1 565	1 810	1 757	1 802	1 962	1 921	1 905	2 016	2 223	2 352	2 483	2 592
Produits alimentaires	433	520	479	463	550	497	445	437	460	480	511	534
Produits pétroliers	84	130	126	124	117	119	110	131	136	141	144	147
Biens d'équipement	440	485	488	531	566	574	596	587	669	718	758	799
Autres produits	608	675	664	684	729	731	754	860	958	1 013	1 071	1 112
Services et revenus (net)	-646	-721	-695	-682	-831	-805	-752	-1 013	-1 182	-1 221	-1 323	-1 409
Services (net)	-515	-580	-563	-545	-647	-630	-615	-830	-940	-946	-994	-1 037
Revenu (net)	-131	-141	-132	-137	-184	-174	-138	-183	-241	-275	-328	-372
dont : intérêts sur dette publique extérieure	-38	-37	-37	-43	-39	-49	-38	-35	-35	-34	-34	-34
Transferts courants sans contrepartie (net)	376	296	358	346	368	384	414	414	404	392	419	442
Privés (net)	181	176	190	221	210	226	213	232	208	189	197	205
Publics (net)	195	120	169	125	158	158	201	183	196	203	222	237
dont : dons pour assistance budgétaire	159	82	132	74	120	122	150	148	162	170	189	205
Compte de capital et compte d'opérations financières	1 312	1 195	1 204	1 495	1 223	1 254	1 366	969	1 109	1 191	1 307	1 350
Compte de capital	489	526	481	435	527	418	475	519	601	654	707	754
Transferts de capitaux privés	43	36	35	57	37	36	58	67	73	80	86	93
Dons-projets	446	491	446	378	490	381	417	452	528	574	621	661
Actifs non financiers non produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	822	669	723	1 059	695	836	891	450	508	537	600	596
Investissement direct	308	380	336	593	410	443	594	212	192	204	205	204
Investissement de portefeuille	382	70	94	158	69	75	67	43	79	89	82	98
Autre investissement	132	219	293	310	216	318	230	195	236	244	312	294
Secteur public (net)	198	219	303	343	176	270	233	269	254	277	305	331
Décaissements	253	345	429	436	324	391	401	424	402	428	460	479
Prêts pour assistance budgétaire	70	133	217	231	92	160	160	101	69	69	69	75
prêts-projets	182	212	212	205	232	231	241	322	334	359	390	404
Amortissement	54	126	126	98	153	127	173	150	141	138	144	148
Autres (net)	-66	0	-10	-33	40	48	-4	-74	-18	-33	8	-37
Erreurs et omissions	-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	141	-205	-125	-2	-87	-92	76	340	220	200	130	220
Financement	-141	205	125	2	87	92	-77	-340	-220	-200	-130	-220
Avoirs extérieurs nets (BCEAO, - : augmentation)	-23	200	125	51	87	92	-77	-340	-220	-200	-130	-220
dont : Décaissements au titre de la FRD	...	...	...	...	...	...	42	28	11	...	...	...
dont : utilisation nette des ressources du FMI autres que les décaissements au titre de la FRD	16	43	43	53	11	11	12	-1	-26	-35	-26	-22
dont : Allocation de DTS <sup>1</sup>	99	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales, - : augmentation)	-118	0	0	-49	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel au titre de la FCR	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financement exceptionnel au titre du fonds fiduciaire ARC	16	4	4	4	...	...	...	...	...	...	...	...
<i>Postes pour mémoire :</i>												
Solde courant (hors dons)	-1 359	-1 520	-1 497	-1 622	-1 467	-1 504	-1 491	-812	-1 084	-1 194	-1 399	-1 367
Exportations de biens et services	1 282	1 345	1 406	1 141	1 652	1 664	1 659	2 750	2 889	3 089	3 144	3 446
Variations des avoirs extérieurs, hors décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) <sup>2</sup>	-138	157	82	-1	76	81	-89	-339	-194	-165	-104	-198
Variations des avoirs extérieurs, y compris décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) <sup>2</sup>	-138	157	82	-1	76	81	-131	-368	-205	-165	-104	-198
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en	26,4	...	...	20,05	...	...	...	...	...	...	...	...
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en	15 342	...	...	10 748	...	...	...	...	...	...	...	...
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	5,8	...	...	4,58	...	...	...	...	...	...	...	...
En pourcentage de la monnaie au sens large	40,0	...	...	27,71	...	...	...	...	...	...	...	...
PIB aux prix courants	8 271	9 085	9 222	9 615	9 932	10 065	10 535	12 143	13 255	14 358	15 524	16 785

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Puisque l'allocation de DTS fait augmenter les actifs et les passifs du même montant, les avoirs étrangers nets n'augmentent pas.

<sup>2</sup> Les montants sont nets des opérations qui concernent les passifs autres que les décaissements et les remboursements au titre des prêts du FMI et l'allocation de DTS.

**Tableau 6. Niger : Balance des paiements, 2021–28**  
(En pourcentage du PIB)

	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
		1 <sup>re</sup> revue FEC	2 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	1 <sup>re</sup> revue FEC	2 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.					
Solde des transactions courantes	-14,1	-15,4	-14,4	-15,6	-13,2	-13,4	-12,2	-5,2	-6,7	-6,9	-7,6	-6,7
Balance commerciale de biens, services et revenus	-18,6	-18,7	-18,3	-19,2	-16,9	-17,2	-16,2	-8,6	-9,7	-9,6	-10,3	-9,4
Solde des biens	-10,8	-10,7	-10,8	-12,1	-8,5	-9,2	-9,0	-0,2	-0,8	-1,1	-1,8	-1,0
Exportations, f.à.b.	8,1	9,2	8,3	6,7	11,2	9,9	9,1	16,4	15,9	15,3	14,2	14,5
Uranium	1,3	1,4	1,5	1,0	1,4	1,5	1,4	1,0	1,8	1,8	1,6	2,7
Pétrole	1,6	2,3	1,9	0,9	3,9	3,3	2,8	11,1	9,9	9,2	8,5	7,8
Autres produits	5,3	5,5	4,9	4,8	5,9	5,1	4,9	4,2	4,3	4,3	4,2	4,0
Importations, f.à.b.	18,9	19,9	19,1	18,7	19,8	19,1	18,1	16,6	16,8	16,4	16,0	15,4
Produits alimentaires	5,2	5,7	5,2	4,8	5,5	4,9	4,2	3,6	3,5	3,3	3,3	3,2
Produits pétroliers	1,0	1,4	1,4	1,3	1,2	1,2	1,0	1,1	1,0	1,0	0,9	0,9
Biens d'équipement	5,3	5,3	5,3	5,5	5,7	5,7	5,7	4,8	5,0	5,0	4,9	4,8
Autres produits	7,4	7,4	7,2	7,1	7,3	7,3	7,2	7,1	7,2	7,1	6,9	6,6
Services et revenus (net)	-7,8	-7,9	-7,5	-7,1	-8,4	-8,0	-7,1	-8,3	-8,9	-8,5	-8,5	-8,4
Services (net)	-6,2	-6,4	-6,1	-5,7	-6,5	-6,3	-5,8	-6,8	-7,1	-6,6	-6,4	-6,2
Revenu (net)	-1,6	-1,5	-1,4	-1,4	-1,8	-1,7	-1,3	-1,5	-1,8	-1,9	-2,1	-2,2
dont : intérêts sur dette publique extérieure	-0,5	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,5	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2
Transferts courants sans contrepartie (net)	4,5	3,3	3,9	3,6	3,7	3,8	3,9	3,4	3,0	2,7	2,7	2,6
Privés (net)	2,2	1,9	2,1	2,3	2,1	2,2	2,0	1,9	1,6	1,3	1,3	1,2
Publics (net)	2,4	1,3	1,8	1,3	1,6	1,6	1,9	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4
dont : dons pour assistance budgétaire	1,9	0,9	1,4	0,8	1,2	1,2	1,4	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Compte de capital et compte d'opérations financières	15,9	13,2	13,1	15,5	12,3	12,5	13,0	8,0	8,4	8,3	8,4	8,0
Compte de capital	5,9	5,8	5,2	4,5	5,3	4,2	4,5	4,3	4,5	4,6	4,6	4,5
Transferts de capitaux privés	0,5	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Dons-projets	5,4	5,4	4,8	3,9	4,9	3,8	4,0	3,7	4,0	4,0	4,0	3,9
Actifs non financiers non produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'opérations financières	9,9	7,4	7,8	11,0	7,0	8,3	8,5	3,7	3,8	3,7	3,9	3,6
Investissement direct	3,7	4,2	3,6	6,2	4,1	4,4	5,6	1,7	1,4	1,4	1,3	1,2
Investissement de portefeuille	4,6	0,8	1,0	1,6	0,7	0,7	0,6	0,4	0,6	0,6	0,5	0,6
Autre investissement	1,6	2,4	3,2	3,2	2,2	3,2	2,2	1,6	1,8	1,7	2,0	1,8
Secteur public (net)	2,4	2,4	3,3	3,6	1,8	2,7	2,2	2,2	1,9	1,9	2,0	2,0
Décaissements	3,1	3,8	4,7	4,5	3,3	3,9	3,8	3,5	3,0	3,0	3,0	2,9
Prêts pour assistance budgétaire	0,9	1,5	2,4	2,4	0,9	1,6	1,5	0,8	0,5	0,5	0,4	0,4
Prêts-projets	2,2	2,3	2,3	2,1	2,3	2,3	2,3	2,7	2,5	2,5	2,5	2,4
Amortissement	0,7	1,4	1,4	1,0	1,5	1,3	1,6	1,2	1,1	1,0	0,9	0,9
Autres (net)	-0,8	0,0	-0,1	-0,3	0,4	0,5	0,0	-0,6	-0,1	-0,2	0,0	-0,2
Erreurs et omissions	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	1,7	-2,3	-1,4	0,0	-0,9	-0,9	0,7	2,8	1,7	1,4	0,8	1,3
Financement	-1,7	2,3	1,4	0,0	0,9	0,9	-0,7	-2,8	-1,7	-1,4	-0,8	-1,3
Avois extérieurs nets (BCEAO, - : augmentation)	-0,3	2,2	1,4	0,5	0,9	0,9	-0,7	-2,8	-1,7	-1,4	-0,8	-1,3
dont : Décaissements au titre de la FRD	...	...	...	...	...	...	0,4	0,2	0,1	...	...	...
dont : utilisation nette des ressources du FMI autres que les décaissements au titre de la FRD	0,2	0,5	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1
dont : allocation de DTS <sup>1</sup>	1,2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avois extérieurs nets (banques commerciales, - : augmentation)	-1,4	0,0	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel au titre de la FCR	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financement exceptionnel au titre du fonds fiduciaire ARC	0,2	0,0	0,0	0,0	...	...	...	...	...	...	...	...
Postes pour mémoire :												
Compte courant, hors dons (en pourcentage du PIB)	-16,4	-16,7	-16,2	-16,9	-14,8	-14,9	-14,2	-6,7	-8,2	-8,3	-9,0	-8,1
Exportations de biens et de services (en pourcentage du PIB)	15,5	14,8	15,2	11,9	16,6	16,5	15,7	22,6	21,8	21,5	20,3	20,5
Variations des avois extérieurs, hors décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) <sup>2</sup>	-1,7	1,7	0,9	0,0	0,8	0,8	-0,8	-2,8	-1,5	-1,2	-0,7	-1,2
Variations des avois extérieurs, y compris décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) <sup>2</sup>	-1,7	1,7	0,9	0,0	0,8	0,8	-1,2	-3,0	-1,5	-1,2	-0,7	-1,2
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de dollars)	26,4	...	...	20,0	...	...	...	...	...	...	...	...
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de FCFA)	15 342	...	...	10 748	...	...	...	...	...	...	...	...
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	5,8	...	...	4,6	...	...	...	...	...	...	...	...
En pourcentage de la monnaie au sens large	40,0	...	...	27,7	...	...	...	...	...	...	...	...

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Puisque l'allocation de DTS fait augmenter les actifs et les passifs du même montant, les avois étrangers nets n'augmentent pas.

<sup>2</sup> Les montants sont nets des opérations qui concernent les passifs autres que les décaissements et les remboursements au titre des prêts du FMI et l'allocation de DTS.

**Tableau 7. Niger : Indicateurs de solidité financière, 2016–22**  
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2022
	déc.	déc.	Jun <sup>1</sup>	Déc. <sup>1</sup>								
<b>Ratios de solvabilité</b>												
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés des risques	13,9	16,8	13,3	12,3	12,7	14,8	14,9	14,6	14,3	14,4	14,5	...
Ratio fonds propres de base T1/actifs pondérés en fonction des risques	13,5	16,4	13,2	12,3	12,7	14,2	14,3	14,1	13,8	13,9	14,1	...
Fonds propres de première catégorie (CET1)/actifs pondérés en fonction des risques	-	-	13,2	12,3	12,7	14,2	14,3	14,3	13,8	13,9	14,1	...
Ratio provisions/actifs pondérés en fonction des risques	12,1	14,0	11,9	8,7	8,2	8,2	8,5	7,9	8,1	7,4	7,2	...
Ratio fonds propres/total des actifs	8,9	9,4	9,1	8,3	7,9	9,1	8,7	9,0	8,5	8,7	8,8	...
<b>Composition et qualité des actifs</b>												
Ratio total des crédits/total des actifs	58,1	55,4	56,6	52,9	52,8	56,1	53,3	55,5	54,5	53,2	54,0	...
Concentration <sup>2</sup>	144,5	98,8	96,0	93,4	94,0	91,1	75,9	74,0	178,0	214,4	158,3	...
Ratio prêts improductifs bruts/total des prêts	17,7	18,8	19,0	17,0	15,1	16,1	15,0	12,6	15,8	21,2	20,9	18,2
Taux de constitution de provisions	66,5	66,1	65,9	59,0	58,2	51,5	57,1	64,3	51,3	36,5	36,4	...
Ratio prêts improductifs nets/total des prêts	6,7	7,3	7,4	7,8	6,9	8,5	7,0	4,9	8,4	14,6	14,4	11,9
Ratio prêts improductifs nets/fonds propres	43,7	42,8	46,3	49,4	45,7	52,3	42,8	30,1	53,7	89,6	87,7	...
<b>Résultats et rentabilité</b>												
Coûts moyen des fonds empruntés	2,2	2,2	...	2,4	...	1,0	...	1,6	...	1,9	...	...
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	8,8	8,4	...	8,9	...	7,7	...	8,4	...	8,7	...	...
Taux d'intérêt moyen (après taxes sur les opérations financières)	6,6	6,3	...	6,6	...	6,7	...	6,8	...	6,8	...	...
Rendement net d'impôt des actifs moyens	1,8	1,6	...	1,7	...	1,5	...	1,2	...	1,3	...	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	19,5	15,4	...	15,0	...	12,8	...	11,1	...	12,2	...	...
Ratio dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	56,5	59,3	...	59,9	...	63,0	...	61,9	...	60,0	...	...
Ratio traitements et salaires/revenu bancaire net	25,9	25,5	...	25,9	...	27,1	...	24,2	...	24,9	...	...
<b>Liquidité</b>												
Ratio actifs liquides/total des actifs	30,0	29,2	29,9	27,0	28,6	30,3	27,8	29,5	26,5	25,5	26,5	...
Ratio actifs liquides/total des dépôts	51,1	53,4	55,6	49,1	52,2	52,3	51,4	48,1	43,2	40,8	42,4	...
Ratio total des crédits/total des dépôts	112,3	116,0	120,3	107,0	105,9	105,3	107,8	98,5	96,6	92,5	93,6	...
Ratio total des dépôts/total des passifs	58,7	54,6	53,8	55,0	54,7	58,1	54,0	61,4	61,4	62,4	62,4	...
Ratio total des dépôts à vue/total des passifs	36,6	35,3	33,1	35,3	35,2	36,1	32,2	38,3	37,7	39,0	39,4	...
Ratio total des dépôts à terme/total des passifs	22,0	19,3	20,7	19,7	19,5	22,0	21,8	23,1	23,8	23,3	23,0	...

Source : BCEAO.

<sup>1</sup> Établi selon les normes Bâle II/III. Non comparable avec les années précédentes.

<sup>2</sup> Crédit aux 5 principaux emprunteurs aux fins de fonds propres réglementaires.

**Tableau 8a. Niger : Calendrier révisé des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2021-25**

Montant (en millions de DTS)	Montant (% de la quote-part)	Conditions requises pour le décaissement	Date de disponibilité
39,48 DTS	30 %	Approbation de l'accord au titre de la FEC par le conseil d'administration	8 décembre 2021
39,48 DTS	30 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la première revue de l'accord	29 avril 2022
39,48 DTS	30 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la deuxième revue de l'accord	31 octobre 2022
19,74 DTS	15 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la troisième revue de l'accord	28 avril 2023
19,74 DTS	15 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la quatrième revue de l'accord	31 octobre 2023
13,16 DTS	10 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la cinquième revue de l'accord	30 avril 2024
13,16 DTS	10 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2024 et achèvement de la sixième revue de l'accord	31 octobre 2024
13,16 DTS	10 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2024 et achèvement de la septième revue de l'accord	30 avril 2025
197,4 DTS	150 %	Total	

Source : Fonds monétaire international.

<b>Tableau 8b. Niger : Calendrier proposé des décaissements dans le cadre de l'accord au titre du FRD, 2023-25</b>					
<b>Montant (en millions de DTS)</b>	<b>Montant (% de la quote-part)</b>	<b>Conditions requises pour le décaissement</b>	<b>Revue FEC</b>	<b>Montant total (% de la quote-part)</b>	<b>Date de disponibilité</b>
8,554 DTS	6,5 %	Revue de la mise en œuvre des mesures de réforme 1			
8,554 DTS	6,5 %	Revue de la mise en œuvre des mesures de réforme 4			
8,554 DTS	6,5 %	Revue de la mise en œuvre des mesures de réforme 5	4 <sup>e</sup> revue	39 %	31 octobre 2023
8,554 DTS	6,5 %	Revue de la mise en œuvre des mesures de réforme 7			
8,554 DTS	6,5 %	Revue de la mise en œuvre des mesures de réforme 9			
8,554 DTS	6,5 %	Revue de la mise en œuvre des mesures de réforme 11			
8,554 DTS	6,5 %	Revue de la mise en œuvre des mesures de réforme 2			
8,554 DTS	6,5 %	Revue de la mise en œuvre des mesures de réforme 3	5 <sup>e</sup> revue	19,5 %	30 avril 2024
8,554 DTS	6,5 %	Revue de la mise en œuvre des mesures de réforme 10			
8,554 DTS	6,5 %	Revue de la mise en œuvre des mesures de réforme 8	6 <sup>e</sup> revue	6,5 %	31 octobre 2024
13,16 DTS	10 %	Revue de la mise en œuvre des mesures de réforme 6	7 <sup>e</sup> revue	10 %	30 avril 2025
98,7 DTS	75 %	Total			
Source : Fonds monétaire international.					

**Tableau 9. Niger : Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2022–25**

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2022			2023	2024	2025	2023	2024	2025
	(en millions de dollars)	(en % de la dette totale)	(en % du PIB)	(en millions de dollars)			(en % du PIB)		
<b>Total</b>	<b>7 812</b>	<b>100,0</b>	<b>50,3</b>	<b>1 106</b>	<b>1 457</b>	<b>1 969</b>	<b>7,1</b>	<b>7,5</b>	<b>9,3</b>
<b>Extérieure</b>	<b>5 071</b>	<b>64,9</b>	<b>32,7</b>	<b>378</b>	<b>314</b>	<b>337</b>	<b>2,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>
Créanciers multilatéraux <sup>2</sup>	4 218	54,0	27,2	219	220	251	1,4	1,1	1,2
FMI	478	6,1	3,1						
Banque mondiale	2 284	29,2	14,7						
BAD	431	5,5	2,8						
Autres créanciers multilatéraux	1 024	13,1	6,6						
<i>dont</i> : BOAD	478	6,1	3,1						
Banque islamique de développement	242	3,1	1,6						
Créanciers bilatéraux	650	8,3	4,2	108	66	60	0,7	0,3	0,3
Club de Paris	211	2,7	1,4	0	0	0	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : France	192	2,5	1,2				0,0	0,0	0,0
Belgique	19	0,2	0,1				0,0	0,0	0,0
Pays non membres du club de Paris	439	5,6	2,8	108	66	60	0,7	0,3	0,3
<i>dont</i> : Chine	183	2,3	1,2				0,0	0,0	0,0
Inde	80	1,0	0,5				0,0	0,0	0,0
Obligations	0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Créanciers bancaires	203	2,6	1,3	51	28	26	0,3	0,1	0,1
<i>dont</i> : Deutsche Bank	159	2,0	1,0						
<i>dont</i> : CNPC	44	0,6	0,3						
Autres créanciers internationaux	0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
<b>Intérieure</b>	<b>2 741</b>	<b>35,1</b>	<b>17,7</b>	<b>728</b>	<b>1 143</b>	<b>1 632</b>	<b>4,7</b>	<b>5,9</b>	<b>7,7</b>
Détenue par les résidents, total <sup>1</sup>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Détenue par les non-résidents, total <sup>1</sup>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bons du Trésor	368	4,7	2,4	370	864	962	2,4	4,4	4,5
Obligations	2 056	26,3	13,2	259	244	636	1,7	1,3	3,0
Crédits	220	2,8	1,4	63	0	0	0,4	0,0	0,0
Autres	97	1,2	0,6	36	34	34	0,2	0,2	0,2
<b>Postes pour mémoire :</b>									
Dette garantie <sup>3</sup>	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : liée	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : non liée	0	0,0	0,0						
Passifs conditionnels	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : garanties publiques	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : autres passifs conditionnels explicites <sup>4</sup>	0	0,0	0,0						
PIB nominal	15 521	-	-						

<sup>1</sup> Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

<sup>2</sup> Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément à la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

<sup>3</sup> Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

<sup>4</sup> Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

**Tableau 10. Niger : Tableau récapitulatif du programme d'emprunt extérieur prévisionnel**

Dette extérieure CGE	Volume de nouvelle dette en 2023		VA de la nouvelle dette en 2023 (aux fins du programme)		VA de la nouvelle dette en 2023 (y compris éléments dons négatifs)	
	En millions de dollars	En pourcentage	En millions de dollars	En pourcentage	En millions de dollars	En pourcentage
<b>Par source de financement par l'emprunt</b>	<b>1670,1</b>	<b>100</b>	<b>717,7</b>	<b>100</b>	<b>719,2</b>	<b>100</b>
<b>Dette concessionnelle, dont</b>	<b>1326,9</b>	<b>79</b>	<b>406,8</b>	<b>57</b>	<b>406,8</b>	<b>57</b>
Dette multilatérale	1298,9	78	392,5	55	392,5	55
Dette bilatérale	28,0	2	14,3	2	14,3	2
Autres	0,0	0	0,0	0	0,0	0
<b>Dette non concessionnelle, dont</b>	<b>343,2</b>	<b>21</b>	<b>310,8</b>	<b>43</b>	<b>312,4</b>	<b>43</b>
Semi-concessionnelle	255,9	15	223,5	31	223,5	31
Conditions commerciales	87,3	5	87,3	12	88,9	12
<b>Par type de créancier</b>	<b>1670,1</b>	<b>100</b>	<b>717,7</b>	<b>100</b>	<b>719,2</b>	<b>100</b>
Créanciers multilatéraux	1641,1	98	702,4	98	704,4	98
Bilatéraux - Club de Paris	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Bilatéraux - hors Club de Paris	28,0	2	14,3	2	14,3	2
Autres	1,0	0	1,0	0	0,5	0
<b>Utilisation du financement par l'emprunt</b>	<b>1670,1</b>	<b>100</b>	<b>717,7</b>	<b>100</b>	<b>719,2</b>	<b>100</b>
Infrastructures	239,0	14	215,0	30	216,9	30
Dépenses sociales	934,1	56	345,0	48	345,1	48
Financement budgétaire	350,0	21	93,4	13	93,4	13
Autres	147,1	8,8	64,3	9,0	63,8	8,9

**Tableau 11. Niger : Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2023-45**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045
(en millions de DTS, sauf indication contraire)																							
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits</b>																							
Principal	19,2	26,1	38,1	42,9	50,9	53,1	52,8	36,3	23,7	15,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits ou prospectifs</b>																							
Principal	19,2	26,1	38,1	42,9	50,9	55,1	62,0	50,8	39,5	31,6	13,8	13,0	10,5	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	3,5	0,7
Commissions et intérêts	0,0	1,5	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,0	1,8	1,6	1,4	1,2	0,9	0,7	0,5	0,3	0,1	0,0
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>																							
<b>Crédit prospectif<sup>1/</sup></b>																							
En millions de DTS	19,2	27,5	40,2	45,1	53,1	57,3	64,3	53,0	41,7	33,8	16,0	15,2	12,6	11,7	11,5	11,2	11,0	10,8	10,6	10,4	10,1	3,5	0,7
En milliards de FCFA	15,8	22,8	33,6	38,0	45,1	49,4	55,4	45,7	35,9	29,1	13,8	13,1	10,8	10,1	9,9	9,7	9,5	9,3	9,1	8,9	8,7	3,0	0,6
En pourcentage des exportations de biens et services	1,0	0,8	1,2	1,2	1,4	1,4	1,5	1,1	0,8	0,6	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
En pourcentage du service de la dette <sup>2/</sup>	3,6	6,2	9,1	10,6	12,6	13,2	14,0	11,1	9,3	7,3	3,5	3,2	2,7	2,3	2,0	1,7	1,5	1,3	1,2	1,1	1,0	0,3	0,1
En pourcentage du PIB	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
En pourcentage des recettes fiscales	1,5	1,5	2,0	2,0	2,2	2,2	2,2	1,7	1,2	0,9	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	14,6	20,9	30,5	34,3	40,3	43,5	48,8	40,3	31,7	25,7	12,2	11,5	9,5	8,9	8,7	8,5	8,4	8,2	8,0	7,9	7,7	2,7	0,5
<b>Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants</b>																							
<b>et prévus</b>																							
En millions de DTS	430,4	464,9	453,1	410,2	359,4	304,3	242,2	191,5	152,0	120,4	106,6	93,6	83,1	73,2	63,3	53,5	43,6	33,7	23,9	14,0	4,1	0,7	0,0
En milliards de FCFA	354,3	385,5	378,5	345,5	305,3	262,3	208,8	165,0	131,0	103,8	91,9	80,7	71,6	63,1	54,6	46,1	37,6	29,1	20,6	12,1	3,5	0,6	0,0
En pourcentage des exportations de biens et services	21,4	14,0	13,1	11,2	9,7	7,6	5,5	4,0	3,0	2,2	1,8	1,5	1,2	1,0	0,8	0,6	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
En pourcentage du service de la dette <sup>2/</sup>	81,1	105,2	102,3	96,7	85,3	70,0	52,6	40,1	33,9	26,1	23,0	19,4	17,6	14,2	11,1	8,2	6,0	4,2	2,7	1,5	0,4	0,1	0,0
En pourcentage du PIB	3,4	3,2	2,9	2,4	2,0	1,6	1,2	0,8	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
En pourcentage des recettes fiscales	32,7	25,2	22,0	18,1	14,6	11,5	8,3	6,1	4,4	3,2	2,6	2,1	1,8	1,4	1,1	0,9	0,6	0,4	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	327,1	353,3	344,3	311,7	273,1	231,2	184,1	145,5	115,5	91,5	81,0	71,1	63,1	55,6	48,1	40,6	33,1	25,6	18,1	10,6	3,1	0,5	0,0
<b>Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)</b>	<b>65,6</b>	<b>35,9</b>	<b>-9,7</b>	<b>-40,7</b>	<b>-48,6</b>	<b>-52,9</b>	<b>-59,8</b>	<b>-48,5</b>	<b>-37,3</b>	<b>-29,4</b>	<b>-11,6</b>	<b>-10,8</b>	<b>-8,5</b>	<b>-8,0</b>	<b>-8,3</b>	<b>-8,5</b>	<b>-8,7</b>	<b>-8,9</b>	<b>-9,2</b>	<b>-9,4</b>	<b>-9,6</b>	<b>-3,4</b>	<b>-0,7</b>
Décassements	84,8	62,0	28,4	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,0	1,8	1,6	1,4	1,2	0,9	0,7	0,5	0,3	0,1	0,0
Remboursements et rachats <sup>1/</sup>	19,2	26,1	38,1	42,9	50,9	55,1	62,0	50,8	39,5	31,6	13,8	13,0	10,5	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	3,5	0,7
<b>Postes pour mémoire :</b>																							
Exportations de biens et services (en milliards de FCFA)	1 659	2 750	2 889	3 089	3 144	3 446	3 809	4 097	4 418	4 773	5 116	5 520	6 001	6 568	7 122	7 749	8 449	9 132	9 843	10 569	11 321	12 146	13 059
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) <sup>2/</sup>	437	366	370	357	358	375	397	412	386	398	399	415	407	444	493	559	630	691	758	829	909	980	1 060
PIB nominal (en milliards de FCFA)	10 535	12 143	13 255	14 358	15 524	16 785	18 148	19 621	21 215	22 937	24 800	26 813	28 991	31 345	33 890	36 642	39 617	42 834	46 312	50 073	54 139	58 535	63 288
Recettes fiscales (en milliards de FCFA)	1 084	1 528	1 717	1 913	2 092	2 272	2 512	2 710	2 979	3 200	3 515	3 836	4 065	4 442	4 808	5 284	5 951	6 498	7 090	7 738	8 457	9 225	10 123
Quote-part (en millions de DTS)	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6

Source : estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Le Niger est classé dans le groupe A de la structure des taux d'intérêt de la FRD. À compter du 18 mai 2023, le taux d'intérêt du groupe A a été plafonné à 2,25 %.<sup>2/</sup> Le total du service de la dette extérieure inclut les remboursements au FMI.

Tableau 12. Niger : Matrice d'évaluation des risques (MER)<sup>1/</sup>

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesure recommandée
<b>Risques de contagion</b>			
Intensification des conflits régionaux, avec une aggravation de la guerre en Ukraine ou d'autres conflits régionaux.	<b>Élevée</b>	<b>Moyenne</b>	Prendre des mesures de mobilisation des recettes afin de dégager de l'espace budgétaire. Poursuivre les réformes structurelles, y compris les mesures de gestion de la dette publique, afin d'améliorer la résilience aux chocs externes.
		Hausse continue des prix des matières premières, nouveau durcissement des conditions financières, diminution des flux d'aide, autres répercussions négatives.	
Mécontentement social	<b>Élevée</b>	<b>Moyenne</b>	Poursuivre les réformes structurelles pour réduire le secteur informel et parvenir à une croissance plus inclusive. Privilégier des dépenses bien ciblées pour protéger les plus vulnérables de l'augmentation du coût de la vie.
		Répercussions négatives sur la croissance et les recettes budgétaires.	
Hausse et volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	Privilégier des dépenses bien ciblées pour protéger les plus vulnérables et accélérer la mise en œuvre du plan d'aide aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale.
		Répercussions négatives sur l'inflation et l'accès à l'alimentation. Effet légèrement positif de la hausse des prix du pétrole sur la balance des paiements et la situation budgétaire.	
Mauvais ajustement de la politique monétaire entraînant le désancrage des anticipations d'inflation.	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b>	Redoubler d'efforts pour recueillir des fonds auprès des donateurs et accéder à des financements concessionnels afin de maîtriser les vulnérabilités en matière d'endettement. Accélérer la mise en œuvre de réformes visant à favoriser la mobilisation des recettes intérieures.
		Volatilité des primes de risque et des coûts de financement pour les pays pré-émergents, avec des répercussions négatives sur le marché régional des obligations souveraines de l'UEMOA.	
Soutien moindre des donateurs	<b>Faible</b>	<b>Élevée</b>	Renforcer la coopération avec les donateurs habituels et nouveaux. Accroître les moyens de mise en œuvre pour garantir une rentabilité élevée des projets financés par les donateurs.
		Effet négatif sur les projets de développement, les dispositifs de protection sociale et l'exécution du programme.	
Détérioration de la situation sécuritaire au Sahel et dans les pays voisins.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	Envisager une trajectoire d'assainissement plus concentrée en fin de période si nécessaire pour financer des dépenses de sécurité prioritaires élevées face aux événements sur le terrain. Renforcer la coopération avec les pays voisins et la communauté internationale sur les questions de sécurité.
		Détérioration de la croissance et de la balance des paiements en raison des perturbations de l'activité économique et de la diminution des IDE. Effet négatif sur la situation budgétaire dû à la diminution des recettes budgétaires et à la hausse des dépenses de sécurité.	
<b>Risques structurels</b>			
Retards dans la réalisation des projets dans les industries extractives.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	Accélérer les mesures de renforcement de la surveillance et de la transparence du secteur.
		Effet considérable sur l'activité économique à moyen terme, le compte courant, la situation budgétaire et la viabilité de la dette.	
Phénomènes climatiques extrêmes.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	Augmenter les dépenses bien ciblées, y compris les transferts aux populations vulnérables, tout en limitant les autres dépenses courantes.
		Baisse de la production agricole, dégradation des déficits courant extérieurs et budgétaire, pertes de vies humaines et de moyens de subsistance, aggravation de l'insécurité alimentaire, pressions inflationnistes.	
1/ La matrice d'évaluation des risques (RAM) indique les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se concrétiser ensemble. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se concrétiser à un horizon plus rapproché (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à un horizon plus lointain.			

## Annexe I. Agenda des autorités nigériennes concernant le changement climatique

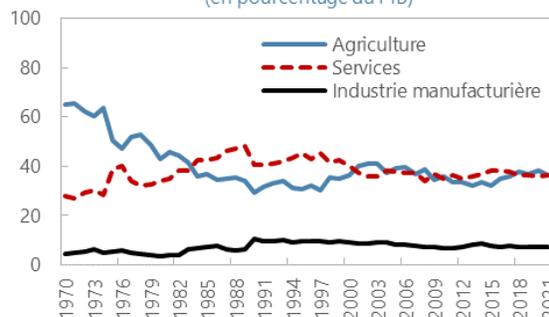
### A. Risques et conséquences du changement climatique

#### 1. En raison de sa dépendance à l'agriculture pluviale, le Niger s'avère fortement exposé aux effets du changement climatique.

L'agriculture pluviale représente 40 % du PIB du pays. Environ 73 % de la population active travaillent dans le secteur agricole, qui consiste encore majoritairement en une agriculture de subsistance (graphique 1 de l'annexe). La mauvaise gestion des ressources, telles que les sols, l'eau et les forêts, accentue de surcroît leur raréfaction et exacerbe la vulnérabilité du pays au changement climatique. L'agriculture extensive et l'utilisation du bois comme combustible par les ménages ont par exemple conduit à la déforestation et entraîné la disparition des steppes arbustives dont se nourrissaient les animaux. On estime que le

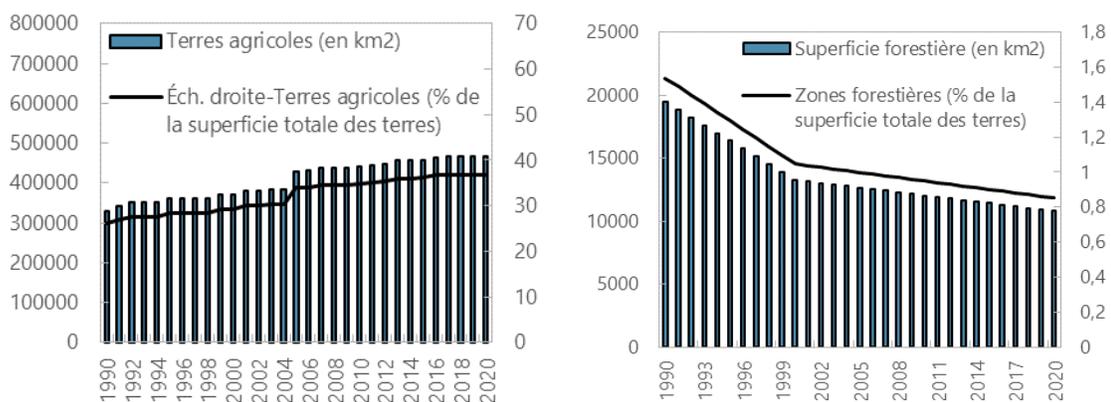
couvert forestier du pays se réduit de plus de 10 000 hectares par an. La diminution des terres arables provoquée par la désertification est également importante (graphique 2 de l'annexe). Bien que le Niger possède un vaste potentiel en eaux souterraines, la rareté de l'eau demeure un problème majeur<sup>1</sup> et les terres irriguées représentent moins de 1 % de la surface agricole totale. L'accroissement rapide de la population – avec un taux de croissance de 3,7 % par an – accentue encore cette vulnérabilité.

**Graphique 1. Niger : Importance de l'agriculture dans l'économie du Niger**  
Valeur ajoutée par secteur  
(en pourcentage du PIB)



Source : indicateurs du développement dans le monde ; calculs des services du FMI.

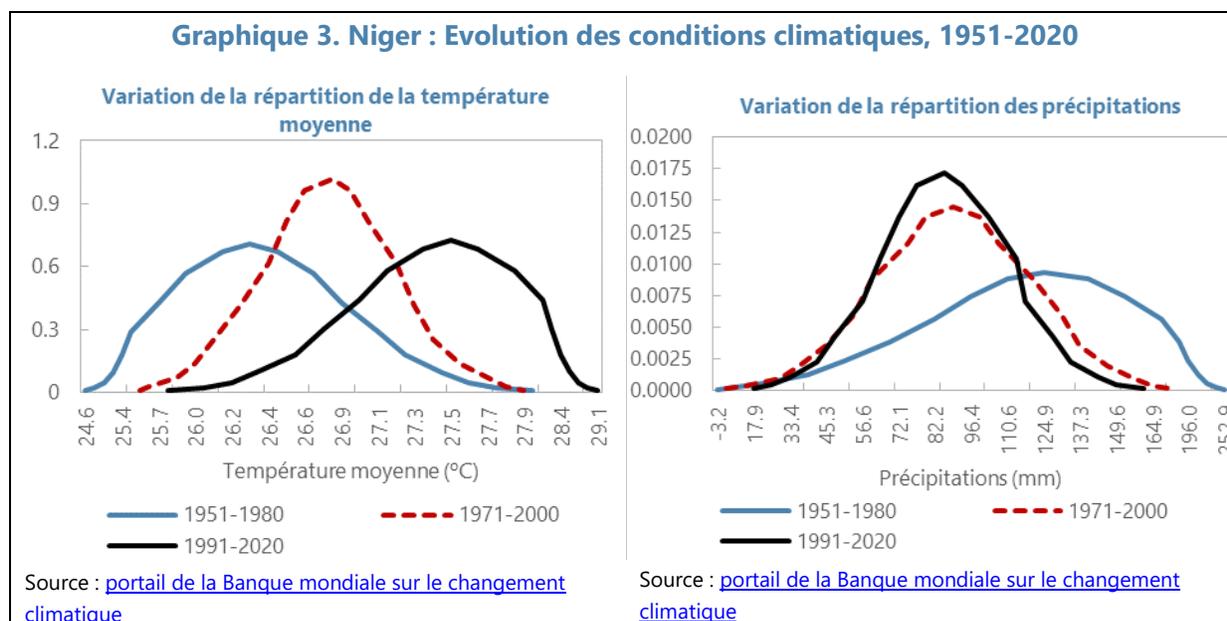
**Graphique 2. Niger : Utilisation des terres et déforestation, 1990-2020**



Source : Banque mondiale ; calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> Selon la Banque mondiale, le volume d'eau disponible par habitant est passé de 2 300 m<sup>3</sup>/an en 2004 à 1 360 m<sup>3</sup>/an en 2021, et l'usage réel de l'eau demeure nettement inférieur aux besoins du secteur.

**2. Les tendances climatiques actuelles sont inquiétantes, et la situation risque de se dégrader encore à l'avenir si des mesures d'atténuation ne sont pas prises rapidement à l'échelle mondiale.** De 1951 à 2020, l'évolution de la répartition des températures s'est traduite par un réchauffement des journées, qui affichent en moyenne une hausse de 1 degré Celsius par an. Les niveaux de précipitation ont aussi nettement diminué (graphique 3 de l'annexe). Selon le scénario SSP-8.5<sup>2</sup>, le Niger devrait enregistrer une augmentation des températures supérieure à 2 degrés Celsius d'ici à 2050. La fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles (telles que de fortes pluies ou des sécheresses) devraient parallèlement augmenter à l'avenir.



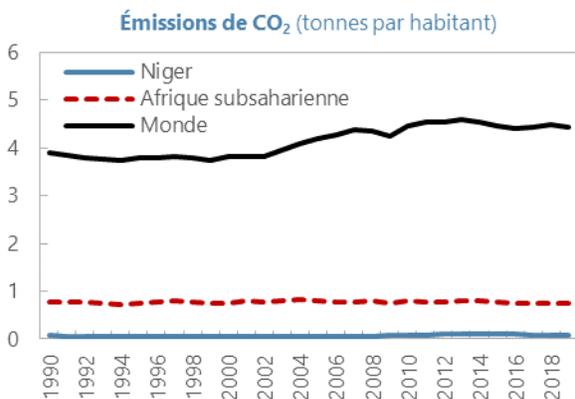
**3. Bien que le Niger émette peu de gaz à effet de serre (GES), la réalisation de la transition énergétique lui permettra de réduire sa dépendance aux sources d'énergie extérieures et de soutenir son développement économique.** Les émissions de GES du Niger, de 0,09 tonne métrique par habitant, demeurent largement inférieures à la moyenne mondiale, de 4,12 tonnes métriques par habitant, et sont également plus faibles que la moyenne des émissions en Afrique subsaharienne, de 0,89 tonne métrique par habitant<sup>3</sup> (graphique 4 de l'annexe). L'agriculture et l'énergie sont les secteurs les plus fortement émetteurs de GES (respectivement 88 et 9 %). Étant donné que le développement du pays s'accompagne d'une amélioration de l'accès à l'électricité, la transition vers une économie bas carbone offrirait au Niger la possibilité de mettre en place une économie concurrentielle plus résiliente. Sa production d'électricité dépend fortement du pétrole et le pays importe 70 % de son énergie du Nigéria. Bien que sa capacité de production d'énergie solaire soit estimée à 6 à 7 kWh/m<sup>2</sup>/jour, le solaire n'a représenté que 11 % environ de sa

<sup>2</sup> Le scénario SSP5-8.5 correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette des trajectoires futures, c'est-à-dire la trajectoire représentative de concentration 8.5 (RCP 8.5). Le RCP 8.5 est l'un des profils représentatifs d'évolution de concentration de GES adoptés par le groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), correspondant à une trajectoire d'émissions réaliste selon le scénario tendanciel. Il convient de noter que ces scénarios de projection climatique, établis à partir de trajectoires d'émissions mondiales, sont soumis à une très grande incertitude.

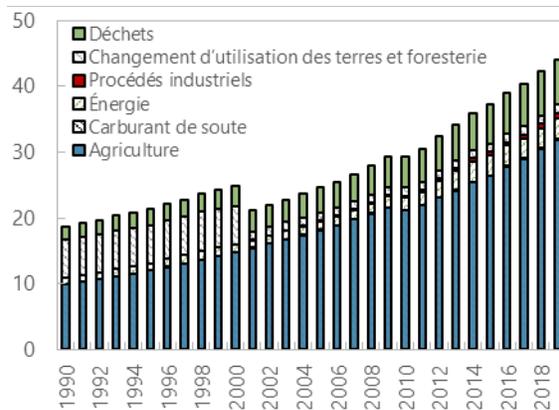
<sup>3</sup> Le Niger n'est responsable que de 0,09 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales.

production énergétique en 2021<sup>4</sup> (graphique 5 de l'annexe). Le pays n'exploite pas totalement son potentiel en énergie renouvelable pour répondre à ses besoins en électricité<sup>5</sup>.

**Graphique 4. Niger : Emissions de GES (Tm De CO<sub>2</sub>) par secteur, 1990-2019**

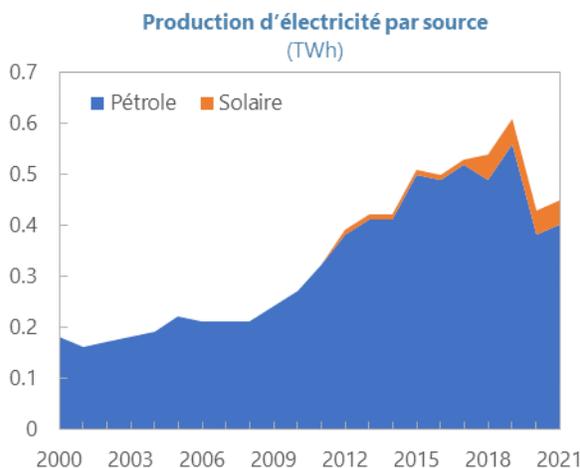


Source : indicateurs du développement dans le monde ; calculs des services du FMI.

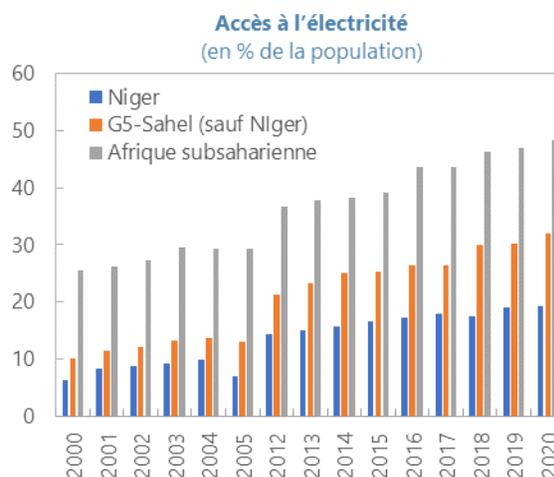


Source : Climate Watch ; calculs des services du FMI.

**Graphique 5. Niger : Défis liés au mix énergétique**



Source : Our World in Data ; calculs des services du FMI.



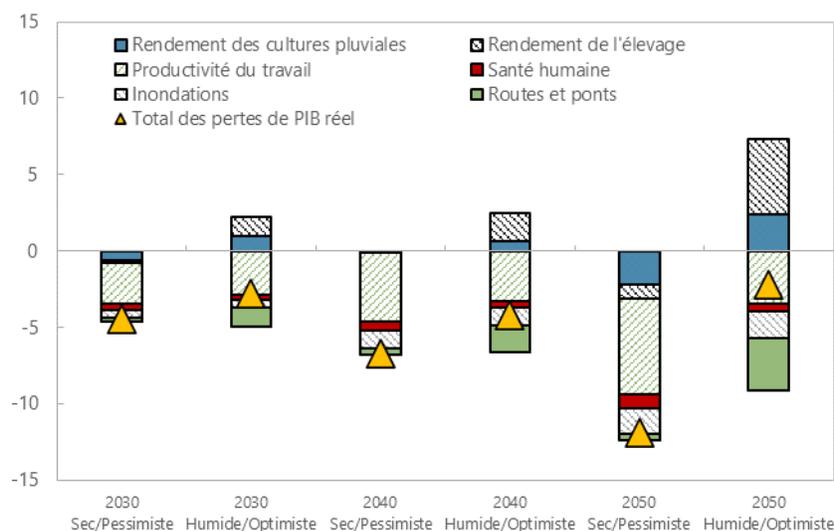
Source : indicateurs du développement dans le monde ; calculs des services du FMI.

<sup>4</sup> Selon l'[Energy Charter](#), si le Niger exploitait pleinement son potentiel de production d'énergie solaire, il pourrait répondre à ses propres besoins en électricité de manière continue et durable et réaliserait même un excédent qu'il pourrait exporter à des pays de la région.

<sup>5</sup> Le Niger demeure l'un des pays d'Afrique subsaharienne à présenter l'accès à l'énergie le plus faible ; environ 81 % de sa population n'avait pas accès à l'électricité en 2020. De plus, moins de 3 % de la population a accès à une énergie propre pour cuisiner, le charbon et les résidus agricoles restant les principales sources d'énergie pour la cuisson.

**4. Les conséquences du réchauffement mondial se font déjà lourdement sentir sur le plan macroéconomique et social.** Les chocs climatiques qui se sont produits par le passé ont entraîné des pénuries de nourriture, une flambée des prix des produits d'alimentation, un ralentissement de la croissance du PIB, une hausse des déficits courants, et une augmentation du nombre de personnes déplacées. Le changement climatique aura d'importantes répercussions économiques défavorables qui s'ajouteront aux vulnérabilités existantes et entraîneront une augmentation de la pauvreté, un ralentissement de l'accumulation de capital humain et une exacerbation des conflits. On estime que d'ici à 2050, les pertes du PIB pourraient être comprises entre 2,2 % et 11,9 %, selon que l'on se fonde sur les scénarios optimistes ou pessimistes du Rapport sur le climat et le développement des pays du G5-Sahel réalisé par la Banque mondiale (graphique 6 de l'annexe). D'ici à cette date également, quelque 5 millions de personnes risquent de basculer dans la pauvreté, essentiellement dans les zones rurales, à cause du changement climatique.

**Graphique 6. Niger : Décomposition des pertes futures du PIB par canaux de transmissions**  
(En pourcentage)



Source : Banque mondiale, Rapport national sur le climat et le développement des pays G5 Sahel, juin 2022.

## B. Stratégie nationale du Niger pour le changement climatique

**5. Les autorités nigériennes ont élaboré ces dernières années plusieurs stratégies climatiques et prévoient d'intégrer le changement climatique à la planification nationale et sectorielle.** La contribution déterminée au niveau national<sup>6</sup> (CDN) a été révisée en 2021 et reflète le

<sup>6</sup> La révision de la CDN témoigne d'un relèvement des ambitions du pays, par rapport à la première version adoptée en 2015, concernant les engagements pris en matière d'adaptation et d'atténuation à la suite des nouvelles estimations d'émissions dans les principaux secteurs (agriculture et énergie) et de nouvelles projections climatiques. Cette version révisée comprend aussi de nouvelles mesures destinées à renforcer les capacités institutionnelles et l'inclusivité des acteurs participant aux actions pour le climat, soit le secteur privé, les ONG et la société civile. En ce qui concerne la mise en œuvre, les autorités ont commencé à élaborer un document de réflexion, des stratégies, des études de faisabilité et des analyses coûts-avantages des projets et programmes visant à appuyer les mesures prévues au titre de la CDN. Elles ont par exemple adopté récemment la

(continued)

programme ambitieux de réformes climatiques des autorités. Pour diminuer les vulnérabilités du pays et faciliter l'intégration des mesures d'adaptation aux politiques, aux plans et aux programmes, les autorités ont défini un plan national d'adaptation, qui doit être mis en œuvre entre 2022 et 2026. Le plan national de développement économique et social (2022-2026), qui s'articule autour de trois axes stratégiques et de 16 programmes, comprend, dans son troisième axe stratégique, un programme consacré au changement climatique (programme n° 16). Sur le plan sectoriel, l'agriculture, l'eau et l'énergie figurent parmi les principaux secteurs de la CDN 2021, dans le cadre i) de la stratégie d'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole (SPN2A 2020-35), ii) du plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (2017), iii) de l'initiative « les Nigériens nourrissent les Nigériens » (2021-25), et iv) de la stratégie nationale pour l'accès à l'électricité (2018). Pour encourager l'intégration du changement climatique aux stratégies sectorielles, les directives fournies par les pouvoirs publics pour l'élaboration de ces dernières prennent en compte la question du changement climatique. Concernant la gestion des risques de catastrophes, en 2022, les autorités ont voté et publié une loi (n° 2022-61) qui en définit les grands principes et prépare actuellement son décret d'application. Le tableau 1 de l'annexe récapitule les principaux documents stratégiques publics assortis d'objectifs climatiques, et comprenant notamment des éléments d'adaptation et/ou d'atténuation.

- **Adaptation.** Les objectifs d'adaptation à long terme du pays visent principalement à garantir la sécurité alimentaire, lutter contre la pauvreté, encourager une gestion rationnelle des ressources naturelles et améliorer la résilience de la population et des écosystèmes. Le plan national d'action favorise l'intégration des aspects d'adaptation aux outils de planification des cinq secteurs prioritaires (agriculture, transports, foresterie, santé, et zones humides - eaux, qui constituent un secteur transversal) et prévoit un plan de mise en œuvre complet destiné à renforcer la résilience aux chocs climatiques.
- **Transition vers une économie bas carbone et atténuation.** La CDN révisée comprend l'engagement de diminuer les émissions de GES d'au moins 23,2 % (indépendamment de l'aide internationale) et jusqu'à 67,8 % (avec l'aide internationale) d'ici à 2030. Bien que l'adaptation soit essentielle compte tenu de l'extrême vulnérabilité du pays aux chocs climatiques et de ses émissions de GES déjà très faibles, les priorités définies dans la CDN sont présentées comme les meilleurs avantages associés à l'atténuation – tel le développement des pratiques et des techniques d'adaptation qui permettent à la fois de séquestrer le carbone et de réduire les émissions de GES – en particulier dans l'agriculture et l'énergie. Par exemple, avec l'appui des partenaires au développement, les autorités ont commencé à promouvoir les technologies agricoles intelligentes face au climat dans le cadre du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN). La composante atténuation de la CDN vise à encourager l'exploitation du potentiel énergétique du pays en facilitant l'accès à une électricité propre, durable et abordable financièrement dans les secteurs clés, tels que les transports, le bâtiment et l'industrie manufacturière. Dans le cadre de la CDN, les autorités se sont engagées à créer d'ici à 2030 des infrastructures d'énergie renouvelable avec une capacité de production estimée de

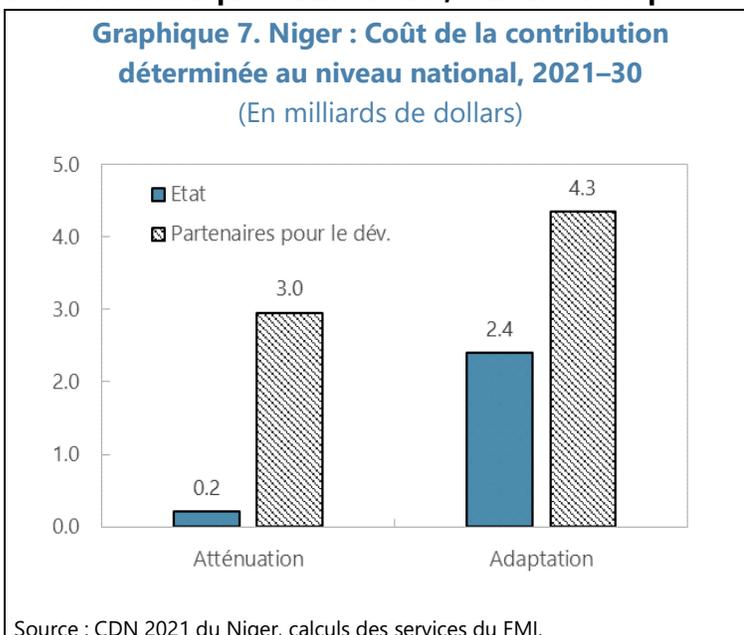
---

stratégie d'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole et préparé un document de réflexion sur des projets de groupements agro-industriels, qui devrait donner lieu à un document de stratégie plus approfondi.

718 MW, qui comprendra 526 MW d'électricité solaire, 130 MW d'hydroélectricité, 50 MW d'électricité éolienne et 12 MW produits à partir de bagasse.

**6. Bien que les différents documents de stratégie nationale mettent l'accent sur la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation indiquées dans la CDN, leur exécution pose de sérieuses difficultés.**

Ainsi que l'a indiqué le premier rapport biennal actualisé sur le changement climatique publié par le Niger en 2022, l'absence de cadre juridique et institutionnel et l'insuffisance des connaissances techniques permettant de définir des actions climatiques constituent les principaux obstacles. Les contraintes de financement et de capacité sont aussi des sources de problèmes importants dans l'application des mesures prévues au titre de la CDN. Le coût estimé de la CDN sur la période 2021-30 est d'environ 9,9 milliards de dollars (graphique 7 de



l'annexe). L'adaptation et l'atténuation représentent respectivement 68 et 32 % du coût total. La part financée par l'État est de 26,4 %, et le reste doit être financé par les partenaires pour le développement. Les autorités prévoient d'élaborer un plan d'investissement climatique avec l'appui de la Banque mondiale, qui comprendra des sources de financement des mesures décidées au titre de la CDN.

### C. Programme climatique du Niger : avancement, difficultés et priorités de la mise en œuvre

**7. Bien que les réformes climatiques visent surtout, jusqu'à présent, à améliorer la planification et à renforcer la réglementation, la faiblesse des capacités institutionnelles du pays et ses possibilités de financement restreintes freinent la mise en œuvre de la CDN.** Le Rapport sur le climat et le développement des pays du G5-Sahel de la Banque mondiale et une évaluation PEFA Climat conduite récemment ont mis en évidence plusieurs domaines de réformes : i) améliorer l'intégration des enjeux climatiques à la gestion publique des risques financiers et de catastrophes, ii) renforcer la coordination pour assurer des synergies entre les entités publiques participant à l'action pour le climat, iii) lever les obstacles à l'accès au financement des mesures climatiques et à la création d'instruments de transfert des risques au niveau de l'État, des entreprises et des ménages, iv) promouvoir les énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydroélectrique) pour ouvrir la voie à la transition vers une économie bas carbone, v) investir dans des techniques agricoles intelligentes face au climat, et vi) développer des villes résilientes au climat, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des risques de catastrophes.

**8. Les autorités se sont fondées sur plusieurs documents de travail analytiques, indiqués ci-après, pour recenser les domaines dans lesquels les réformes doivent être conduites en priorité.**

- Une cartographie du climat pour l'adaptation a été réalisée en 2018, mais le recensement des projets d'adaptation et d'atténuation et l'établissement de rapports ne sont pas institutionnalisés.** La cartographie du climat réalisée en 2018 a permis de mettre à disposition du Conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEDD) une base de données comprenant des informations sur les mesures d'adaptation prises par le pays. La cartographie a permis d'associer les projets climatiques aux vulnérabilités locales. Les autorités ont récemment mené une revue des dépenses publiques et une analyse institutionnelle de la politique climat avec l'appui du PNUD. On ignore toutefois si les données fournies par ces deux études ont été utilisées pour définir des allocations budgétaires stratégiques. L'application systématique d'un cadre de marquage des dépenses climatiques peut améliorer la transparence de la planification, de la budgétisation et de la mise en œuvre du programme de mesures climatiques du pays, tout en apportant des données contribuant à éclairer les décisions budgétaires concernant les programmes et les projets. Le Niger ne dispose pas encore d'un dispositif institutionnel clarifiant les fonctions et les responsabilités impliquées dans le marquage des dépenses climatiques, ainsi que le contrôle qualité de celui-ci, ni des outils permettant de concevoir et d'appliquer ce marquage aux systèmes et aux mécanismes d'établissement de rapports existant déjà.
- Alors que la prise en compte des questions environnementales dans les projets d'investissement public est déjà obligatoire, la conception et la budgétisation d'infrastructures résilientes n'ont pas été encouragées.** Bien que la législation nigérienne (loi n° 2018-28) impose aux institutions publiques de réaliser des études d'impact environnemental (EIE) pour tous les projets, celles-ci ont été menées uniquement pour les grands projets financés sur ressources extérieures. Il convient aussi d'adapter les directives d'évaluation de la vulnérabilité au climat du Bureau national d'évaluation environnementale (BNEE) aux conditions du pays.
- Les autorités s'emploient actuellement à renforcer les déclarations de risques budgétaires, mais pour l'instant, elles n'analysent pas les risques associés aux catastrophes naturelles.** Depuis quelques années, le Niger élabore un Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP), qui comprend une partie fournissant une rapide évaluation qualitative des risques budgétaires. Le processus d'évaluation des risques budgétaires en étant à ses tout débuts, les autorités ont sollicité l'aide du FMI pour renforcer le cadre des risques budgétaires en répertoriant les principaux risques et en quantifiant leurs répercussions possibles sur le budget.<sup>7</sup> Malgré l'absence d'évaluation qualitative ou quantitative des conséquences budgétaires des catastrophes naturelles, l'exposition au changement climatique a pris ces dernières années davantage d'importance dans la gestion des risques budgétaires.

<sup>7</sup> La mission d'assistance technique est prévue pour juillet 2023.

- Le renforcement des institutions est indispensable pour accompagner les efforts déployés par les autorités pour améliorer la résilience financière aux chocs et la gestion des risques de catastrophes.** Depuis 2014, le Niger bénéficie des services de mutualisation des risques fournis par le groupe African Risk Capacity (ARC), mutuelle régionale de gestion des risques qui propose une aide financière et technique en cas de catastrophe climatique<sup>8</sup>. Il a par ailleurs adopté une loi de gestion des risques de catastrophes (loi n° 2022-61)<sup>9</sup> pour remédier aux problèmes de coordination et renforcer la gouvernance de la gestion des risques de catastrophes, afin d'améliorer la prévention des risques et l'élaboration de mesures d'atténuation. Pour appuyer l'application de ce nouveau cadre de gestion des risques de catastrophes, les autorités sont en train de constituer le Conseil supérieur d'orientation sur la gestion des risques de catastrophes, ainsi que son secrétariat permanent, qui sera chargé de définir les conditions et les procédures de déclaration de l'état de catastrophe par le président et de superviser les mesures engagées. La capacité des pouvoirs publics à riposter rapidement et efficacement à une crise ou une situation d'urgence demeure toutefois faible, notamment en raison de l'absence d'un mécanisme officiel de coordination de la gestion des risques de catastrophes.
- Bien que le cadre réglementaire actuel (qui accepte les producteurs d'énergie indépendants) soit propice au développement d'activités dans les énergies vertes, le secteur privé dispose de capacités limitées.** Une unité de réglementation a été créée pour garantir la transparence et harmoniser la planification entre les différents acteurs du secteur de l'énergie. En 2015, les autorités ont aussi adopté un plan d'action national pour promouvoir les énergies renouvelables, qui fait de la participation du secteur privé un élément crucial au vu de l'ampleur des investissements nécessaires. Le secteur reste toutefois sous-développé, souffrant d'un manque d'accès au financement et d'une faible capacité à générer des projets, en particulier dans les énergies renouvelables. Le Fonds national d'appui aux PME et PMI (FONAP)<sup>10</sup> offre la possibilité de combler ces lacunes. Il a été créé en 2021 pour trouver et mobiliser des ressources (notamment des capitaux privés) pour financer des PME, faciliter leur accès au crédit et renforcer leurs capacités techniques et managériales. Il dispose actuellement de 15,1 milliards de francs CFA et les autorités prévoient de percevoir des fonds supplémentaires de la part des partenaires pour le développement, en particulier la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, l'Agence française de développement et la Banque africaine de développement. Le FONAP est opérationnel depuis l'année dernière, mais il n'offre pas la possibilité de soutenir l'élaboration de projets dans les énergies renouvelables.

#### D. Besoins en capacités institutionnelles et assistance technique au titre de la FRD

<sup>8</sup> En 2022, le Niger a reçu 4,2 millions de dollars au titre de son contrat d'assurance, pour compenser le manque de précipitations observé dans certaines zones de production agricole.

<sup>9</sup> La loi a été adoptée en Conseil de ministres le 20 octobre 2022.

<sup>10</sup> Le Conseil de surveillance se compose de plusieurs entités issues d'institutions publiques et privées, dont la banque centrale (BCEAO).

**9. Les mesures de réforme proposées au titre de la FRD visent à appuyer le programme de mesures prévu par les autorités dans ces domaines prioritaires et leur mise en œuvre sera soutenue par des activités de développement des capacités (DC).** Les autorités ont déjà demandé au FMI des activités de DC pour les réformes relatives à l'évaluation des risques budgétaires associés aux catastrophes, la définition et la mise en œuvre du marquage des dépenses climatiques, et l'introduction de pratiques de gestion des investissements publics tenant compte des enjeux climatiques. D'autres partenaires pour le développement apporteront également leur appui. La GIZ détache notamment des conseillers en assistance technique auprès du ministère de la Planification et la Banque mondiale fournit un soutien technique en matière de gestion des risques de catastrophes et dans d'autres domaines par le biais d'un projet d'investissement et de services de conseil. Le développement des capacités devrait porter principalement sur les domaines indiqués ci-après :

- **Renforcement de la planification et de la budgétisation des dépenses liées au changement climatique (domaine de réforme 1).** En s'appuyant sur les exercices de marquage des dépenses climatiques qu'elles ont déjà menés, les autorités devront dans un premier temps constituer un groupe de travail qui sera chargé de définir le cadre institutionnel de ce marquage, préparer les lignes directrices correspondantes et actualiser les outils de planification, tels que la circulaire budgétaire. Un soutien institutionnel supplémentaire sera nécessaire pour l'application du cadre de marquage des dépenses climatiques dans les ministères sectoriels pilotes afin de repérer les dépenses liées au changement climatique dans leurs budgets respectifs. Ce soutien sera apporté par le FMI et la GIZ, par des conseillers techniques résidents et par le biais d'une assistance spécifique de court terme pour concourir à la définition et à la mise en œuvre du cadre.
- **Amélioration de la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion des investissements publics (domaine de réforme 2).** La GIZ examinera et révisera la note d'orientation relative à l'évaluation de la vulnérabilité au climat en collaboration avec le groupe de travail pour l'adapter aux conditions du Niger. Le soutien apporté consistera aussi à fournir des éléments contribuant à modifier la législation sur la gestion des investissements publics, afin d'imposer la prise en compte des aspects du changement climatique dans les différentes étapes de la gestion des investissements publics (évaluation et sélection), ainsi que la coordination et la diffusion des nouvelles réglementations. L'assistance spécifique de court terme proposée par le FMI portera principalement sur les bonnes pratiques internationales et nationales adoptées pour l'intégration des aspects climatiques à l'évaluation et à la sélection des projets et pourra aussi faciliter l'apprentissage mutuel avec d'autres pays.
- **Amélioration de la planification et de la gestion budgétaires tenant compte des catastrophes (domaine de réforme 3).** Les autorités ont indiqué la nécessité de renforcer leurs capacités techniques concernant les méthodes et les outils permettant de réaliser une évaluation quantitative des risques budgétaires en tenant compte des catastrophes naturelles à moyen terme. Pour répondre à ce besoin, une mission d'AT du FMI est prévue en juillet 2023, afin d'aider les autorités à élaborer une note d'orientation (et leur fournir la méthode correspondante) et un plan d'action pour intégrer les risques associés aux catastrophes naturelles à l'évaluation des risques budgétaires. Les autres besoins en capacités institutionnelles comprennent également : i) la mise

en application de la loi sur la gestion des risques de catastrophes, en particulier les aspects relatifs aux responsabilités de coordination et de mise en œuvre prévues par la loi, et ii) la préparation des évaluations des risques d'inondation et de sécheresse dans les zones urbaines. Ce soutien sera apporté par la Banque mondiale, dans le cadre de son Projet intégré de développement urbain et de résilience multisectorielle (PIDUREM).

<b>Tableau 1. Niger : Documents stratégiques prenant en compte le changement climatique</b>	
<b>Principaux plans et stratégies</b>	<b>Principaux domaines</b>
<b>Contribution déterminée au niveau national 2021 (CDN)</b>	Le Niger a soumis sa contribution déterminée au niveau national (CDN) en 2016, après avoir ratifié l'Accord de Paris. La CDN a pour objectif de mettre en œuvre simultanément des mesures d'adaptation au changement climatique et une diminution des GES. Les principaux piliers de la CDN du Niger visent à encourager l'adoption de techniques agricoles intelligentes face au climat (informations météorologiques, système d'alerte précoce, assurance agricole indicelle, gestion des risques et des catastrophes, etc.) et à permettre à toute la population d'accéder à des énergies propres et modernes, et de les utiliser, d'ici à 2030. Les autorités ont revu leur CDN en 2021 pour définir sa gouvernance, avec en particulier la création d'institutions chargées de superviser l'application de sa stratégie.
<b>Plan national d'adaptation 2022-26</b>	Le Plan national d'adaptation est un outil de planification du développement qui intègre l'adaptation au changement climatique à tous les secteurs socio-économiques. Il vise principalement à assurer un développement durable en réduisant les effets négatifs du changement climatique. Il poursuit deux objectifs majeurs : i) diminuer la vulnérabilité aux effets du changement climatique en renforçant les capacités d'adaptation et la résilience des populations et des écosystèmes naturels, et ii) faciliter l'intégration de l'adaptation au changement climatique aux politiques, aux programmes et aux activités existantes déjà ou à venir, et en particulier aux stratégies et aux processus de planification du développement, dans tous les secteurs concernés.
<b>Plan de développement économique et social 2022-26 (PDES)</b>	Le PDES s'inscrit dans la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du Niger, destinée à réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et à accroître la résilience aux chocs. <b>La stratégie comprend trois axes stratégiques, divisés en 16 programmes spécifiques :</b> i) développement du capital humain, inclusion et solidarité, ii) consolidation de la gouvernance, de la paix et de la sécurité, et iii) transformation structurelle de l'économie. Le troisième pilier comporte un programme consacré au changement climatique (programme n° 16), qui vise à assurer une gestion de l'environnement durable et à renforcer la résilience aux effets du changement climatique.
<b>Stratégie d'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole 2020-35 (SPN2A)</b>	Élaborée dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN révisée, la SPN2A vise à garantir un développement agricole durable et intelligent face au climat grâce au renforcement de la résilience et à l'adaptation des populations rurales aux événements climatiques extrêmes et aux facteurs de risques. Elle poursuit les objectifs suivants : i) exploitation durable du potentiel de production des écosystèmes agricoles, ii) amélioration durable des performances agronomiques, économiques et environnementales des activités agricoles, forestières et de pâturage, et iii) augmentation de la résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux aux chocs, en particulier aux chocs associés au changement climatique.
<b>Principaux plans et stratégies</b>	<b>Principaux domaines</b>
<b>Initiative 3N « les Nigériens nourrissent les Nigériens » (plan d'action 2021-25)</b>	L'initiative 3N est la stratégie mise en place dans le pays depuis 2011 en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable. Elle comprend cinq axes couvrant des domaines complémentaires afin : i) d'accroître et de diversifier les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, ii) d'assurer un approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et alimentaires, iii) de renforcer la résilience aux catastrophes naturelles, iv) d'améliorer l'état nutritionnel, et v) d'encourager les synergies entre les réformes et leur coordination. Elle est mise en œuvre au moyen de plans d'action sur cinq ans.
<b>Stratégie nationale pour l'accès à l'électricité 2018-35</b>	Cette stratégie vise à fournir à l'ensemble de la population un accès à l'électricité fiable, abordable financièrement, et respectueux de l'environnement, et qui favorise également la productivité agricole et le développement du capital humain. Elle s'articule autour de deux piliers principaux : 1) garantir un accès à l'électricité à tous les Nigériens selon les principes de justice sociale, 2) mobiliser les ressources énergétiques du pays en partenariat avec le secteur privé pour répondre à ses besoins en électricité d'ici à 2035. Elle a pour but d'atteindre un taux d'accès à l'électricité de 80 % au moins en 2035, contre 20 % en 2020, avec un seuil intermédiaire de 34 % en 2025.

**Tableau 1. Niger : Documents stratégiques prenant en compte le changement climatique**  
(suite et fin)

<p><b>Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE, 2017–30)</b></p>	<p>Outil opérationnel des pouvoirs publics pour la mise en œuvre de la politique de l'eau, le PANGIRE contribue aussi à une meilleure intégration des mesures planifiées dans le cadre des différents programmes et stratégies dans le secteur de l'eau et entre les différents secteurs. Il comprend quatre piliers, à savoir : 1) le renforcement des connaissances des ressources en eau, 2) la mobilisation et la valorisation des ressources naturelles et la mise en place d'activités socio-économiques, 3) la préservation de l'environnement et le renforcement de la résilience au changement climatique, et 4) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités. Son coût s'élève à 74,36 milliards de francs CFA (122,4 millions de dollars).</p>
---	--

## Annexe II. Synthèse des conseils du FMI pour l'élaboration de la stratégie de gestion des recettes pétrolières du Niger

**1. Les autorités se sont engagées à adopter une stratégie de gestion des recettes pétrolières d'ici à la fin septembre 2023, avant la mise en service du nouvel oléoduc pour les exportations de pétrole brut (repère structurel n° 2).** Il est urgent d'adopter un cadre juridique et budgétaire pleinement opérationnel pour la gestion des recettes pétrolières, compte tenu de l'achèvement de la construction de l'oléoduc vers le Bénin et du début des exportations de pétrole brut au second semestre 2023. Ce cadre aiderait les autorités à intégrer les recettes pétrolières à l'élaboration des budgets futurs. Le pays a bénéficié du soutien du FMI, sous la forme de deux missions de développement des capacités, afin de déterminer les points essentiels de la stratégie et de définir un plan d'action pour sa mise en œuvre. À partir des recommandations formulées pendant ces missions, les autorités ont entamé un processus de consultation inclusif auprès de toutes les parties prenantes concernées afin d'établir un consensus sur les principaux éléments de la stratégie.

**2. Si ces nouvelles recettes pétrolières permettent au Niger de financer ses besoins en matière de développement et de constituer des amortisseurs, leur gestion ne se fera pas sans risques.** Le Niger sera davantage exposé à la volatilité des prix du pétrole sur les marchés internationaux, ce qui créera des risques budgétaires et pourrait entraîner des mesures procycliques. Il conviendra de consolider les systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes pétrolières soient correctement intégrées à l'établissement et à l'exécution du budget. L'expansion du secteur des ressources naturelles pourrait s'accompagner des effets liés à la « malédiction des ressources naturelles », notamment l'abandon définitif d'autres secteurs, et accroître les risques d'incidents de sécurité et de recherche de rente, et menacer ainsi la croissance et la stabilité économique à long terme.

**3. Dans ce contexte, les conseils fournis par le FMI ont été orientés autour de quatre axes majeurs, pour garantir une gestion efficiente et transparente des recettes pétrolières, financer les besoins considérables du pays en matière de développement, atténuer sa dépendance aux recettes pétrolières et constituer des amortisseurs budgétaires.**

- Raffermer le cadre macroéconomique pour optimiser la gestion des recettes pétrolières i) en établissant des projections précises des recettes pétrolières couvrant la période de production et les exportations, et ii) en évaluant la qualité des prévisions des recettes antérieures et en intégrant une analyse des erreurs de prévisions au document de programmation budgétaire et économique pluriannuel.
- Consolider les processus d'établissement et d'exécution du budget pour prendre en compte les difficultés posées par la gestion des recettes pétrolières. En ce qui concerne l'établissement du budget, les mesures pourraient comprendre : i) une définition claire des dépenses prioritaires qui doivent être financées avec les recettes pétrolières, ii) un marquage des recettes et dépenses liées au pétrole dans le budget, iii) une augmentation du nombre d'études de faisabilité des

projets avant de les inscrire au budget, et iv) un élargissement du système de comptabilité en partie double (AE/CP) aux ministères dotés d'un vaste portefeuille d'investissements. Pour l'exécution du budget, les autorités devront : i) clarifier le mécanisme de transfert de 15 % des recettes pétrolières aux administrations locales, ii) accroître la décentralisation des ordres de paiement (en particulier au niveau régional), iii) améliorer l'établissement et la coordination d'outils de programmation des dépenses infra-annuelles (plan de passation des marchés publics, plan d'engagement sectoriel et global, plan de trésorerie), et iv) élargir l'utilisation du CUT aux administrations locales.

- Constituer et mettre en œuvre un fonds de stabilisation et fixer un objectif de solde budgétaire primaire pour les recettes non pétrolières pour atténuer les effets de la fluctuation des prix du pétrole sur le budget. Concernant le fonds de stabilisation, il conviendra de spécifier le prix de référence qui sera utilisé dans les projections, le montant maximum du fonds et le délai de sa constitution, ainsi que les règles applicables aux dépôts et aux retraits. Pour l'objectif de solde budgétaire non pétrolier, une règle budgétaire souple pourrait être définie à un niveau permettant de lisser les dépenses, et qui soit compatible avec le plafond de déficit budgétaire de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA, et ce, y compris après l'arrêt de la production et des exportations de pétrole. Cet objectif devra être flexible et ajustable, et il devra figurer dans la loi de finances.
- Garantir la transparence budgétaire et la redevabilité : i) en améliorant la communication des informations relatives au secteur pétrolier avec la publication des contrats, des procédures d'octroi des concessions, et la tenue d'un registre des concessions, ii) en examinant, suivant et publiant les informations concernant les risques budgétaires du secteur pétrolier, et les états financiers des entreprises publiques exerçant dans le secteur pétrolier dans le document de programmation économique et budgétaire pluriannuel, et iii) en renforçant le contrôle de la gestion des recettes pétrolières par des entités indépendantes (Cour des comptes, commission des Finances de l'Assemblée nationale).

## Annexe III. Activités prioritaires de développement des capacités par département pour 2024-25

### Priorités pour le département des finances publiques

Thèmes	Objectifs
Administration des recettes	La mobilisation des recettes demeure une priorité centrale du programme. Des activités de développement des capacités sont nécessaires pour améliorer la gestion de l'enregistrement des contribuables, achever la dématérialisation et l'interconnexion des administrations fiscale et douanière. Un accompagnement est également nécessaire pour renforcer les capacités de gestion des recettes issues des ressources naturelles et établir de solides modèles de prévision des recettes fiscales et douanières.
Politique fiscale	Les réformes en cours consistent à élargir l'assiette de l'impôt et à supprimer les exonérations fiscales par une simplification du code général des impôts et un transfert de la charge fiscale des bénéficiaires des entreprises et du revenu du travail sur la consommation. Une assistance technique est également nécessaire pour élaborer une stratégie de mobilisation des recettes visant à élargir la marge de manœuvre budgétaire du pays.
Thèmes	Objectifs
Gestion des finances publiques	Les autorités doivent renforcer leurs capacités pour mettre en œuvre un cadre de marquage des dépenses climatiques, qui vise à intégrer les considérations du changement climatique au cycle budgétaire. Les activités destinées à suivre la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA), dont celles de la partie consacrée au climat, sont également prioritaires. Les autorités ont demandé une assistance pour améliorer le cadre d'évaluation des risques budgétaires (risques macroéconomiques liés aux PPP, aux entreprises publiques, etc.), qui couvre également les risques climatiques. Il est par ailleurs souhaitable de proposer des activités de développement des capacités pour poursuivre la mise en place du compte unique du Trésor et améliorer la gestion des liquidités. Une aide est également requise pour accroître l'efficacité et la transparence de la chaîne des dépenses et renforcer la préparation et l'exécution du budget dans le contexte de l'établissement de budgets par programmes.

**Priorités pour le département des marchés monétaires et de capitaux**

Thèmes	Objectifs
Gestion de la dette	Un complément d'assistance technique est requis pour conforter la capacité du pays à gérer la dette publique, y compris l'analyse de viabilité de la dette, et à préparer un plan de dette publique cohérent avec la stratégie plus générale d'investissement et la planification budgétaire.

**Priorités pour le département des statistiques**

Thèmes	Objectifs
Statistiques macroéconomiques et financières	Le renforcement des statistiques de finances publiques conformément au MSFP 2014 et l'amélioration des statistiques relatives à la balance des paiements et aux comptes nationaux demeurent prioritaires. Les autorités ont fait part de leur intérêt pour une assistance technique portant sur l'élaboration d'une comptabilité nationale trimestrielle et la prise en compte de l'année 2022 comme nouvelle année de référence pour la comptabilité nationale. Il sera demandé à cet égard à l'INS un engagement accru afin que puissent se dérouler les futures missions d'assistance technique concernant les comptes nationaux. En collaboration avec l'UEMOA et AFRISTAT, le département des statistiques participera à l'actualisation et à l'amélioration de l'indice des prix à la consommation établi par les pays membres de l'UEMOA, dont le Niger. Il conduira en outre une mission de SGDD-a en juillet 2023 à la demande des autorités.

**Priorités pour le département juridique**

Thèmes	Objectifs
Gouvernance	La consolidation du cadre de gouvernance du pays compte parmi les axes majeurs du programme en cours. L'élaboration d'un rapport de diagnostic de gouvernance figure à cet égard parmi des activités de développement des capacités prioritaires pour remédier aux vulnérabilités de gouvernance, notamment celles qui sont associées aux ressources naturelles.

## Lettre d'intention

Niamey, le 19 juin 2023

À

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International  
Washington DC, 20431

Madame la Directrice Générale,

**1. Le Niger a rejoint le peloton de tête des pays à forte croissance dans le monde en 2022, en dépit d'un contexte régional et international difficile.** Notre économie est restée résiliente face aux multiples chocs récemment subis par le pays et devrait davantage se renforcer à moyen terme. La croissance économique a fortement rebondi en 2022 à 11,9% après le ralentissement occasionné l'année précédente par des conditions climatiques défavorables et une dégradation de la situation sécuritaire. Les pressions inflationnistes en 2022 se sont par ailleurs atténuées dans le sillage de la bonne campagne agricole et de la stabilisation des prix des produits importés. Les perspectives à moyen terme demeurent favorables avec le démarrage attendu au cours du dernier trimestre de 2023 des exportations de pétrole brut et la poursuite des grands chantiers d'investissement. Les efforts en cours pour accélérer la mobilisation des recettes intérieures devraient porter davantage de fruits et permettre de respecter le critère de convergence budgétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à partir de 2025.

**2. Les risques liés au changement climatique font toutefois peser des menaces grandissantes sur les perspectives favorables de croissance et de développement de notre pays.** Ce dernier est en effet l'un des plus vulnérables au monde aux effets du changement climatique en raison de la prépondérance de l'agriculture pluviale et de la fréquence et amplitude accrues des épisodes de sécheresse et d'inondation, entraînant une volatilité marquée de l'activité économique. La lutte contre le changement climatique constitue de ce fait une priorité absolue de l'agenda du Gouvernement et des stratégies nationales et sectorielles ont été élaborées en conséquence pour remédier aux vulnérabilités du pays. Toutefois, au regard des défis, nous aurons besoin de l'accompagnement des partenaires financiers extérieurs pour la mise en œuvre des réformes et la réalisation des investissements envisagés dans le cadre de notre politique d'adaptation et de mitigation des risques liés au changement climatique.

**3. Dans ce contexte, nous sollicitons l'accès à la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) pour un montant total de 98.7 millions de DTS (soit 75% de notre quote-part) à déboursier au titre d'une assistance budgétaire.** Les ressources de la FRD contribueront à soutenir les efforts en cours du Gouvernement pour répondre aux défis pressants du changement climatique et renforcer

la résilience de l'économie et des populations. Elles aideront notamment à la mise en œuvre de nouvelles réformes visant à doter le Gouvernement d'outils modernes de suivi, d'évaluation et de gestion des risques climatiques.

**4. La mise en œuvre de notre programme au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) se déroule convenablement.** Tous les critères de réalisation à fin décembre 2022 ont été observés ainsi que tous les objectifs indicatifs à fin mars 2023, à l'exception de ceux relatifs aux recettes en cash. A fin mars 2023, tous les repères structurels —continus, y compris—ont été réalisés.

**5. Le Gouvernement est résolu à redoubler ses efforts pour atteindre les objectifs du programme.** Il entend ainsi adhérer à la trajectoire de consolidation budgétaire convenue afin de préserver la viabilité des finances et de la dette publiques. Les efforts de mobilisation des recettes intérieures seront accélérés afin de créer un espace budgétaire accru pour les dépenses prioritaires et de développement. L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des dépenses publiques continuera également de figurer au premier rang des priorités du Gouvernement. Les réformes structurelles initiées en vue de créer un environnement plus favorable au développement du secteur privé et de transformer et diversifier l'économie seront par ailleurs poursuivies diligemment afin d'asseoir les fondations d'une croissance plus soutenue, inclusive et résiliente.

**6. Notre programme de réformes pour le reste de l'année 2023 et le moyen terme est détaillé dans le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint.** Nous sommes convaincus que les politiques et mesures inscrites dans ce MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme. Nous demeurons toutefois disposés à adopter toute mesure additionnelle en cas de nécessité. Nous nous engageons à cet effet à consulter au préalable les services du FMI pour toute modification envisagée des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en matière de consultations. Les informations nécessaires au suivi de la situation économique et à la mise en œuvre des politiques pertinentes pour le programme seront fournies en temps opportun, comme convenu dans le protocole d'accord technique ci-joint, ou à la demande du FMI.

**7. Nous sollicitons une prorogation de six mois, jusqu'à juin 2025, et un rééchelonnement de l'accord au titre de la FEC.** Ce délai supplémentaire est indispensable pour achever la mise en œuvre de certaines réformes clés du programme—notamment la mise en place du nouveau cadre de gestion des recettes pétrolières—, mener à bien les efforts d'assainissement budgétaire engagés et couvrir les besoins continus de financement de la balance des paiements.

**8. Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés à ce jour, nous sollicitons le décaissement de la quatrième tranche de l'accord au titre de la FEC, correspondant à 19,74 millions de DTS** (soit 15% de notre quote-part), afin de couvrir nos besoins de financement de la balance des paiements. En outre, afin de refléter les développements budgétaires récents et en vue de la réalisation d'une opération de reprofilage de la dette publique, nous demandons : (i) la modification du critère de performance sur le plafond du financement intérieur net, des deux objectifs indicatifs sur le solde budgétaire de base (y compris les dons budgétaires et dons exclus) et de l'objectif indicatif sur le plancher des recettes cash à partir de fin juin 2023 ; (ii) la modification du

critère de performance continu sur le plafond des nouvelles dettes extérieures publiques et publiquement garanties par l'Etat avec un ajusteur pour l'opération de reprofilage de la dette publique (une hausse du plafond); (iii) la modification du critère de performance sur le plafond du financement intérieur net avec un ajusteur pour l'opération de reprofilage de la dette publique (une baisse du plafond).

**9. Conformément à notre engagement de longue date en faveur de la transparence**, nous acceptons la publication du rapport des services du FMI, de la présente lettre d'intention, du MPEF et du Protocole d'Accord Technique (PAT) sur le site internet du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Ahmat Jidoud  
Ministre des Finances

Pièces jointes : I. Mémoire de Politiques Économique et Financière.  
II. Protocole d'Accord Technique.

# Mémorandum de Politiques Economique et Financière du Niger

## INTRODUCTION

**1. Le Niger a réussi à remettre son économie sur la voie d'une forte croissance en 2022 et à atténuer les pressions inflationnistes.** Le pays a rejoint le groupe de tête des pays à forte croissance dans le monde, avec un taux de croissance du PIB réel de 11,9% en 2022. Le Gouvernement reste résolu à répondre aux défis de développement du pays, à travers notamment la mise en œuvre diligente du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026. Les actions prévues dans le cadre du PDES 2022-2026 visent à soutenir un développement inclusif du capital humain et à favoriser l'amorce d'un ralentissement du rythme élevé de la croissance démographique. Elles ambitionnent également de promouvoir une transformation structurelle de l'économie à travers une industrialisation basée sur la valorisation des chaînes de valeur agrosylvopastorales, halieutiques, minières, et pétrolières ainsi qu'un développement des services numériques. Les enjeux liés au changement climatique ainsi qu'aux autres chocs exogènes susceptibles de compromettre le développement du Niger sont également pris en compte à travers des interventions visant à renforcer la résilience des populations et de l'appareil de production national. Le Gouvernement reste confiant en la mise en œuvre effective de ces actions et leur impact au regard notamment de l'appui financier et technique conséquent promis par la communauté des donateurs lors de la récente Table Ronde tenue à Paris.

**2. L'action gouvernementale s'inscrit toutefois dans un contexte marqué par la superposition de chocs exogènes multiples.** A la suite de la pandémie de la Covid-19 qui, bien qu'ayant été vite contenue sur le plan sanitaire, a engendré un ralentissement de l'activité économique en 2020, le pays a été confronté en 2021 à une sécheresse d'une sévérité inédite au cours des dix dernières années, résultant de l'aggravation des chocs climatiques. La chute de la production agricole qui en a résulté a davantage freiné la croissance économique et occasionné un important déficit céréalier ainsi qu'une accélération de l'inflation, accentuée par les effets de la guerre en Ukraine. La poursuite des politiques monétaires restrictives dans les pays avancés et les récentes tensions sur les marchés financiers internationaux ont par ailleurs entraîné cette année un resserrement des conditions de financement des Etats sur le marché régional des capitaux de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Le pays fait face de surcroît, depuis plus d'une décennie, à une crise sécuritaire liée à des mouvements terroristes dont les ramifications s'étendent à une

large frange de la région sahélienne et qui continue de causer de nombreuses victimes, et personnes déplacées.

**3. Le Gouvernement entend poursuivre, dans ce contexte, les efforts de préservation de la stabilité macroéconomique, tout particulièrement de la viabilité des finances et de la dette publiques.** A ce titre, Il demeure déterminé à renforcer la mobilisation des recettes intérieures afin de créer davantage d'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires et de développement. Concomitamment, la mise en œuvre des réformes pour l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques sera accélérée. Le Gouvernement entend par ailleurs continuer à œuvrer, dans le cadre régional et sur le plan national, au renforcement de la solidité des secteurs financier et de la microfinance afin de favoriser l'approfondissement et l'inclusion financiers. La création d'un environnement plus favorable aux investissements et au développement d'un secteur privé moteur de la croissance demeure également une priorité du Gouvernement.

**4. Le présent mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) complète et met à jour le MPEF joint à la lettre d'intention signée le 30 novembre 2022.** Il décrit les évolutions économiques récentes et les principales orientations pour le reste de l'année 2023 ainsi que les perspectives à moyen terme. Il dresse également un état des lieux de la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) pour la période 2021-2025. Les objectifs du programme demeurent centrés sur (i) la consolidation de la stabilité macroéconomique, (ii) le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures, (iii) l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique avec un accent sur les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté et (iv) la promotion de la bonne gouvernance. Il présente en outre les mesures envisagées au titre du programme de réformes soutenu par la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) en vue de mitiger les risques liés au changement climatique auxquels le Niger fait face.

## ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE RÉCENTE

**5. Les développements macroéconomiques en 2022 ont été marqués par un fort rebond de la croissance économique et des pressions inflationnistes modérées.** L'expansion de l'activité économique en 2022 est estimée à 11,9%, portée principalement par la relance de la production agricole—en progression de 37,9%, grâce à des conditions pluviométriques plus favorables et aux mesures de soutien du Gouvernement—et la poursuite de la mise en œuvre des grands projets d'investissement. Les autres secteurs économiques ont également enregistré des évolutions assez favorables. La croissance du secteur tertiaire ressortirait à 4,7% sous l'impulsion des activités de transport, de l'hôtellerie et de la restauration, dans un contexte de levée totale des restrictions liées

à la pandémie de la Covid-19. Le secteur secondaire connaîtrait toutefois une faible croissance de l'ordre de 2,4%, en raison du repli de la production d'or et d'uranium du fait de l'arrêt d'activité de la COMINAK et du ralentissement de la production de pétrole brut en raison de la maintenance intervenue à la raffinerie. Les pressions inflationnistes, au cours du premier semestre de 2022, entretenues par la flambée des prix des produits alimentaires et des biens de consommation importés se sont par la suite considérablement atténuées grâce à la très bonne tenue de la campagne agricole. L'inflation (en moyenne annuelle) ressortirait ainsi à 4,2%, sensiblement au-dessus de la norme communautaire de 3% de l'UEMOA, contre 3,8% un an plus tôt.

**6. La construction de l'oléoduc Niger-Bénin destiné à l'exportation du pétrole brut a été achevée en début juin 2023.** Le début de l'exploitation du champ pétrolifère d'Agadem a débuté en attendant la mise en service de l'oléoduc. Le démarrage des opérations d'exportation de pétrole brut interviendra comme prévu au mois de novembre 2023.

**7. Le déficit du compte courant s'est davantage creusé en 2022, ressortant à 15.6% du PIB.** Cette détérioration de la position extérieure est imputable à la conjonction de plusieurs développements défavorables au niveau des exportations, des importations et des revenus nets. Les exportations seraient en recul à 6,7% du PIB contre 8,1% en 2021, en raison essentiellement de la moindre performance des exportations de produits pétroliers—en liaison avec la maintenance de la raffinerie intervenue en fin d'année et la suspension des exportations de produits pétroliers vers certains pays voisins—et d'uranium—à la suite de la cessation des activités de l'une des entreprises du secteur. Parallèlement, les importations se seraient accrues du fait notamment du renchérissement des importations de produits pétroliers et de la commande des biens d'équipement et intermédiaires dans le cadre de divers chantiers. Aussi, la baisse de plus de la moitié des dons-programme, de 1,9% du PIB en 2021 à 0,8% en 2022, a-t-elle significativement grevé le solde déficitaire du compte courant et de capital.

**8. Le déficit du solde budgétaire global est ressorti à 6,8% du PIB en 2022, en conformité avec la cible du programme.** L'expansion budgétaire en 2022 s'explique essentiellement par la hausse des dépenses engagées pour répondre à la chute de la production agricole en 2021 de plus de 39% ainsi qu'à la dégradation de la situation sécuritaire dans la zone des trois frontières. Malgré une croissance annuelle de 10,1%, les recettes totales cash en 2022 ont été en deçà de la cible du programme à cause notamment du contexte sécuritaire toujours difficile—entraînant des perturbations sur le corridor douanier Lomé-Ouagadougou-Niamey—, la non-fluidité des échanges commerciaux à la frontière avec le Nigeria et des rendements plus faibles qu'attendus des mesures fiscales et réformes d'administration fiscale initiées au niveau des régies financières. Face au faible niveau des recettes collectées, le Gouvernement a pris des mesures de maîtrise des dépenses

publiques—conformément aux engagements pris dans le cadre du programme—se traduisant notamment par une réduction des dépenses d'investissement sur financement intérieur et des dépenses courantes moins essentielles. Cette régulation budgétaire a permis effectivement de plus que compenser le déficit de recettes enregistré et la faiblesse des appuis budgétaires reçus (0,8% du PIB) par rapport au niveau escompté (1,5% du PIB).

**9. Le déficit budgétaire global a atteint 149,3 milliards de FCFA au premier trimestre de 2023, en deçà de la cible du programme de 182,7 milliards de FCFA.** Cela est principalement dû à une sous-exécution des dépenses totales et prêts nets de 92 milliards, en raison de la baisse des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et des prêts nets pour la prise de participation de l'Etat du Niger au projet d'oléoduc Niger-Benin pour lesquels aucun paiement n'a été effectué au cours du premier trimestre. Par ailleurs, les recettes totales sont ressorties en deçà de la cible du programme de 45 milliards, notamment du fait d'une moindre performance des recettes de biens et services et des recettes non fiscales.

**10. La croissance de la masse monétaire s'est accélérée en 2022 en rapport avec la consolidation des dépôts bancaires et de la circulation fiduciaire.** En termes de contrepartie, la progression de la masse monétaire serait le reflet de la hausse des créances intérieures nettes de 20,7%, dans un contexte de faible érosion (-0,2%) des actifs extérieurs nets. La masse monétaire s'établirait ainsi à 1862 milliards de francs CFA en 2022, soit 19,7% du PIB, en hausse de 11,9% par rapport à 2021. Cette augmentation de la masse monétaire serait portée par la progression de l'ensemble des composantes de la liquidité globale de l'économie. Par ailleurs, les créances sur l'économie ont enregistré une augmentation de 12,6% en raison de la hausse des concours accordés aux particuliers, aux entreprises de commerce, aux secteurs du bâtiment, des travaux publics (BTP) et manufacturiers. L'évolution des créances intérieures nettes serait liée aussi à l'amélioration des créances nettes sur l'Etat.

**11. La politique monétaire communautaire a toutefois connu une orientation plus restrictive en 2022 visant à contenir les pressions inflationnistes.** La Banque centrale a procédé depuis juin 2022 à quatre relèvements successifs de son principal taux directeur, de 2% à 3%. De plus, le taux d'intérêt sur le guichet de prêt marginal a été relevé de 4,75% à 5% et le mécanisme d'adjudication en place avant la pandémie a été rétabli. Ces mesures visant à ramener l'inflation dans l'intervalle cible de la Banque centrale s'inscrivent dans le cadre d'une normalisation graduelle de la politique monétaire dans un contexte de liquidité adéquate du secteur bancaire. Au cours des mois à venir, le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a indiqué qu'il prendrait, si nécessaire, les mesures idoines pour assurer la stabilité monétaire.

**12. Le secteur financier est demeuré stable malgré la persistance de vulnérabilités liées à la détérioration de la qualité du portefeuille des institutions financières.** La capitalisation du secteur bancaire reste appropriée avec un ratio d'adéquation des fonds propres s'élevant à 14,5% à fin juin 2022, au-dessus de la moyenne régionale de l'UEMOA de 12,6%. Les banques demeurent également suffisamment liquides, affichant des ratios des actifs liquides par rapport au total des actifs et aux dépôts de 26,5% et 42,4%, respectivement—des seuils supérieurs aux moyennes communautaires de 23,2% et 32,9%, respectivement. La rentabilité des établissements bancaires se maintient à un niveau satisfaisant avec notamment un rendement des fonds propres moyens après impôt de 12,2%, comparé à une moyenne régionale de 17,4. Toutefois, bien qu'en légère baisse par rapport au niveau atteint en fin d'année 2021 (21,2%), les créances en souffrance du secteur bancaire sont restées élevées à fin décembre 2022, à 18,2%, bien au-dessus de la moyenne régionale de 8,4%. Les principaux constats issus des résultats préliminaires des investigations menées par la BCEAO sur les déterminants du niveau élevé de la dégradation du portefeuille des 8 banques concernées sur la période sont essentiellement : (i) de façon isolée, les 8 banques ont un portefeuille dégradé à hauteur de 31,7% comparativement à l'ensemble du secteur qui a enregistré un taux brut de 18,2% à fin 2022, (ii) les autres sociétés (51,7%) et les entreprises individuelles (41,5%) sont les catégories ayant enregistré le taux de dégradation le plus élevé au niveau des 8 banques, (iii) selon la maturité des crédits bancaires, les crédits à court terme sont les principaux déterminants de la dégradation du portefeuille des banques concernées, avec un taux de 43,5% contre 27,1% pour les crédits à long terme. De plus, la concentration sectorielle du crédit bancaire reste élevée avec un ratio de concentration estimé à 210,9% à fin juin 2022, en lien avec une forte orientation du crédit vers les secteurs des services, du transport, des BTP, et une très faible allocation de crédits au secteur agricole (0,97%). Toutefois, la norme de division des risques (35% en 2021 et 25% en 2022) est respectée par la plupart des banques du Niger. Quant aux institutions de microfinance, elles continuent d'être confrontées à une forte dégradation de la qualité de leur portefeuille atteignant 28,5%, bien au-dessus de la moyenne régionale de 7,9%, d'après les dernières estimations disponibles pour l'année 2022, contre 50,25% en 2021, résultant du passage en perte de ces types de créances au niveau de ASUSU SA. Toutefois, le risque de déstabilisation du système financier reste limité en raison de la faible exposition des banques au secteur de la microfinance.

## RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

**13. Le Gouvernement a respecté tous les critères quantitatifs de réalisation du programme à fin décembre 2022 et les objectifs indicatifs à fin mars 2023.** Le financement intérieur net de l'Etat—ajusté du montant des appuis budgétaires prévus mais non décaissés et du montant des paiements des fonds en routes de l'année budgétaire 2022—est resté sous son plafond de 403 milliards de francs CFA pour décembre 2022 et 129,8 milliards de francs CFA pour mars 2023, atteignant 223,4 et 89,9 milliards de francs CFA à ces dates respectives. Aucun arriéré de paiement extérieur n'a été enregistré au cours de cette période. Le montant de la valeur actuelle des nouvelles dettes extérieures publiques et publiquement garanties par l'Etat qui ont été ratifiées s'est respectivement élevé à 493 et 43,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2022 et fin avril 2023, en deçà des plafonds respectifs de 575 et 550 milliards de francs CFA.

**14. Presque tous les objectifs indicatifs ont été atteints à fin décembre 2022 et fin mars 2023.** Les objectifs indicatifs relatifs aux soldes budgétaires de bases (incluant et excluant les dons), aux dépenses exceptionnelles et aux dépenses sociales ont tous été respectés à fin décembre 2022 et fin mars 2023. Toutefois les recettes cash sont ressorties respectivement à 939,8 et 238,5 milliards à fin décembre 2022 et mars 2023, en dessous du plancher prévu par le programme.

**15. Les repères structurels à fin décembre 2022 et fin mars 2023 ont tous été respectés.** Le repère relatif à la publication du rapport d'audit de conformité de la Cour des Comptes sur les dépenses fiscales dans le domaine des industries extractives a été atteint bien avant son échéance, en mai 2022. Aussi, le processus d'interconnexion de tous les systèmes informatiques de la DGD et de la DGI a-t-il été poursuivi en adoptant une ordonnance administrative sur l'enregistrement des contribuables et la gestion du registre des contribuables entre les deux administrations, y compris les sanctions en cas de non-respect des obligations fiscales, conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique du FMI.

**16. Par ailleurs, tous les repères structurels continus du programme ont été observés aux échéances prévues.** Le Gouvernement a fourni aux services du FMI la situation à fin mars 2023 des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées, avec leurs détails et leurs dates d'expiration. Les plans de passation des marchés publics, des avis d'appel d'offres y afférents et des résultats définitifs d'attribution des marchés publics ont également été régulièrement publiés sur le portail des marchés publics, de même que les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires de contrats par entente directe, à l'exception des marchés de défense et de

sécurité. Les études de faisabilité des projets d'investissement public de plus de 5 milliards de francs ont été publiées sur le site du Ministère du Plan.

## CADRE MACROÉCONOMIQUE POUR 2023 ET À MOYEN TERME

**17. Les perspectives à court et moyen termes restent favorables, la croissance économique devant rester vigoureuse et l'inflation baisser progressivement à des seuils comparables à ceux observés avant la pandémie de la Covid-19.** La croissance du PIB réel en 2023 est ainsi projetée à 7,0%, portée essentiellement par la poursuite de la reprise de la production agricole, le démarrage de la production de pétrole brut pour l'exportation du champ d'Agadem, le regain de dynamisme du secteur tertiaire et, dans une moindre mesure, la reprise de la production manufacturière. La croissance devrait ensuite se hisser à nouveau à un niveau à deux chiffres en 2024 (13,0%) grâce à la montée quasiment à pleine capacité de la production de pétrole brut et à son transport à travers le nouvel oléoduc ainsi qu'au maintien de l'élan du secteur agricole. Les années suivantes, la croissance devrait demeurer solidement ancrée autour de 6%. Les tensions inflationnistes devraient davantage s'estomper—et l'inflation réintégrer la bande de convergence régionale—à la faveur de la reprise et du raffermissement de la production agricole, de la résorption des perturbations des chaînes de distribution internationales et de la baisse continue des prix des produits alimentaires importés.

**18. Le déficit du compte courant devrait considérablement se réduire avec le démarrage des exportations de pétrole brut via le nouvel oléoduc Niger-Bénin.** Les recettes d'exportation de pétrole devraient ainsi permettre une réduction du déficit du compte courant de 15,6% du PIB en 2022 à 12,2% en 2023, puis à 5,2% en 2024, avec l'accélération de la production. De plus, la stabilisation des prix des denrées alimentaires importées devrait également contribuer à davantage améliorer le solde du compte courant en 2023 et au cours des années suivantes.

L'opérationnalisation à moyen terme des nouveaux projets d'investissement dans le secteur uranifère devrait aussi renforcer la position externe du pays. De même, l'amélioration de la production agricole, favorisée par les politiques publiques de soutien au secteur, devrait concourir à réduire significativement la dépendance alimentaire externe du Niger et incidemment le déficit du compte courant.

**19. Le processus de consolidation budgétaire devrait s'engager en 2023 et se poursuivre à moyen terme en vue de préserver la viabilité des finances publiques et du respect des normes de convergence de l'UEMOA.** Le déficit budgétaire global devrait ainsi se contracter de 6,8% du PIB en 2022 à 5,3% du PIB en 2023 grâce essentiellement aux efforts accrus de mobilisation des recettes intérieures et à l'apport, certes modeste, des recettes pétrolières ainsi qu'à la rationalisation

des dépenses publiques. La contribution des recettes pétrolières serait plus prépondérante à partir de 2024, avec l'accélération attendue des exportations de pétrole brut, et devrait favoriser le respect en 2025 du critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire global dont compris de 3% du PIB. Parallèlement, les efforts de rationalisation des dépenses seront renforcés et devraient commencer à porter davantage d'effets à partir de 2025.

**20. Le Gouvernement poursuivra une politique d'endettement prudent pour maintenir le risque de surendettement à un niveau modéré.** Il entend dans cette perspective continuer à prioriser l'emploi de ressources concessionnelles et de dons pour le financement de sa politique de développement. Aussi, les efforts en cours pour renforcer les capacités du cadre institutionnel de gestion et de suivi de la dette publique seront accrus en vue d'une meilleure maîtrise des risques et des coûts associés. Dans ce contexte, l'ensemble des indicateurs de viabilité de la dette publique devraient se maintenir sous leurs seuils critiques respectifs et s'améliorer substantiellement à moyen terme avec le démarrage des exportations de pétrole brut.

**21. Le Gouvernement envisage une opération de reprofilage de la dette de marché qui ne devrait pas entraîner de dégradation de la notation du risque de surendettement extérieur et global.** Celle-ci consistera en la contraction d'une dette commerciale en devises d'un montant de 300 milliards de francs CFA (environ 2,8% du PIB) pour apurer des bons et obligations du Trésor arrivant à échéance entre juillet et novembre 2023. Cette opération permettra notamment de réduire les risques de refinancement et de liquidité liés à la dette intérieure en allongeant la maturité moyenne de la dette publique totale et en réduisant la charge des paiements d'intérêt.

## POLITIQUES ET RÉFORMES BUDGÉTAIRES EN 2023

**22. Le cadre budgétaire pour 2023 est entièrement financé.** Le Comité Interministériel de Régulation Budgétaire prendra les dispositions nécessaires pour assurer la maîtrise des dépenses et libérer les crédits en tenant compte du rythme de mobilisation des recettes et des dons afin de contenir le déficit dans la limite de 5,3% du PIB. Les efforts seront accentués pour une mobilisation accrue de recettes intérieures afin de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour financer les dépenses sociales prioritaires et de développement.

**23. Le Gouvernement mettra un accent particulier sur la mobilisation des recettes intérieures.** La mobilisation des recettes est au centre des priorités du Gouvernement en matière d'assainissement budgétaire à moyen terme, au regard du potentiel fiscal et la nécessité de répondre aux besoins de développement du pays, notamment en termes d'infrastructures sociales et de base et de recrutements de personnel qualifié. L'engagement du Gouvernement à renforcer la

mobilisation des recettes intérieures est réitéré dans la Loi des finances 2023, à travers les nouvelles mesures et réformes de politique et d'administration fiscales visant à élargir l'assiette fiscale, limiter l'évasion fiscale et consolider les réformes fiscales antérieures. Ces mesures permettront d'améliorer les faibles performances de la mobilisation de recettes observées au cours des précédentes revues du programme et d'atteindre les objectifs que le Gouvernement s'est fixés. Au premier trimestre 2023, les recettes fiscales cash ont continué d'augmenter de 7,6 %. Cependant, elles sont ressorties inférieures à l'objectif programmé lors de la deuxième revue.

**24. Le Gouvernement s'engage à prendre des mesures supplémentaires pour compenser les pertes de recettes douanières.** Il s'attèle à accélérer le dédouanement des marchandises grâce à un système de déclaration simplifié, à renforcer les contrôles avant et après le dédouanement et à suivre les opérations douanières, à exploiter les données disponibles sur la plateforme du guichet unique du commerce extérieur (GUCE) et à accélérer la digitalisation et l'interconnexion des régies financières. Des efforts seront consentis pour accroître les recettes des exportations et des productions d'or en vérifiant les certificats d'origine et en mettant en œuvre les nouvelles taxes spécifiques sur l'or et les cigarettes.

**25. Le Gouvernement poursuit l'implémentation du plan stratégique de l'administration fiscale couvrant la période 2022-24, à travers le renforcement de sa gestion des risques de conformité et ses systèmes numériques.** Dans ce cadre, les pouvoirs juridiques de l'unité de répression de la fraude fiscale ont été renforcés avec le mandat de mettre en recouvrement les amendes et pénalités. De nouveaux outils de contrôle fiscal sont élaborés, et des rapports mensuels sur la mise en œuvre du programme de contrôle fiscal ainsi que des contrats de performance pour chaque vérificateur sont prévus. Il est également prévu de continuer la digitalisation des services et des activités et de poursuivre la mise en œuvre de l'enclos fiscal.

**26. Le Gouvernement redoublera d'efforts pour accélérer la mise en œuvre des réformes visant à accroître la mobilisation des recettes intérieures.** Un accent sera mis sur :

- **La révision et la simplification du Code Général des Impôts (CGI).** Le Gouvernement tient à ce que cette réforme soit le résultat d'une concertation transparente impliquant toutes les parties prenantes y compris les acteurs du secteur privé. A cet effet, le conseil consultatif national ad'hoc de politique fiscale comprenant des représentants du secteur privé et de l'administration publique a été créé pour superviser la révision du CGI. Le travail de révision du CGI se poursuivra avec la relecture et la formulation des propositions de révision. Le Gouvernement s'engage à adopter le nouveau CGI avant juin 2024 [*Repère structurel à fin juin 2024*]. La date initialement prévue pour l'adoption du code révisé a été reportée pour

assurer une pleine implication de l'ensemble des acteurs concernés, notamment ceux du secteur privé à travers la mise en place du conseil consultatif national de politique fiscale.

- **La poursuite de l'intégration des plateformes numériques des systèmes de la DGI et la DGD.** Un arrêté encadrant l'immatriculation fiscale et la gestion du répertoire des contribuables entre les deux administrations, incluant les sanctions en matière d'incivisme fiscal a été pris par le Ministre des Finances (repère structurel à fin mars 2023). Un voyage d'études en Côte d'Ivoire permettra de s'inspirer des bonnes pratiques qui peuvent exister dans la sous-région en matière d'intégration entre les systèmes de la DGI et de la DGD. La révision du manuel d'interfaçage se poursuivra après la mission. Le Gouvernement s'engage à continuer le processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques [RS#6, RS#8, et RS#9].
- **La réforme de la facture certifiée.** La plateforme en ligne gratuite d'émission de factures électroniques certifiées (e-SECEF) est opérationnelle. De plus, l'utilisation du Système Electronique Certifié de Facturation (SECEF) a été généralisée à tous les contribuables y compris ceux qui ne sont pas assujettis à la TVA. Cela permettra à l'administration fiscale d'avoir une base solide pour effectuer le contrôle du chiffre d'affaires des entreprises. La réforme se poursuivra avec la formation des contrôleurs de marchés publics à la vérification des factures certifiées et la sensibilisation des populations qui devront jouer un rôle majeur pour amener les opérateurs à se conformer à la réforme et le renforcement des contrôles.

**27. Le Gouvernement entend poursuivre les efforts de rationalisation des exonérations en vue de maîtriser les dépenses fiscales et protéger l'assiette fiscale.** Depuis 2022, le montant total des droits de douane et des taxes doit être payé par les bénéficiaires d'exonérations au titre du code des investissements et sont remboursés une fois l'investissement réalisé. Par ailleurs, une division des industries extractives au sein de la Direction des Grandes Entreprises de la DGI a été créée pour participer aux échanges dans le cadre de l'élaboration des conventions avec le Ministère du Pétrole et le Ministère des Mines et renforcer le contrôle des exonérations accordées selon les codes minier et pétrolier. Aussi, la mesure d'exonération d'impôt sur le revenu foncier pendant deux années pour des immeubles productifs de revenus est abrogée.

**28. L'adoption de la stratégie de gestion des recettes pétrolières demeure une priorité du Gouvernement.** Elle interviendra avant le début des exportations de pétrole brut prévu en novembre 2023 [Repère structurel à fin septembre 2023]. Les travaux d'élaboration du projet de la stratégie et du plan d'actions de sa mise en œuvre sont avancés et bénéficient de l'assistance technique du FMI. Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage i) à créer un comité technique

composé de représentants des Ministères du Pétrole, du Plan et des Finances, chargé de préparer un rapport détaillé sur les prévisions de recettes provenant de la production et de l'exportation du pétrole brut pendant la durée de vie économique des réserves récupérables et d'évaluer les risques fiscaux [Repère structurel à fin mars 2024] et ii) à adopter un texte réglementaire déterminant la formule de calcul du prix de référence du fonds de stabilisation pétrolier et à créer un comité d'experts pour la mise en œuvre du calcul [Repère structurel à fin septembre 2024].

**29. Le marquage moléculaire des produits pétroliers est toujours suspendu et les négociations se poursuivent avec le prestataire pour trouver un accord, notamment sur les coûts du marquage.** Les incitations à reverser au Niger les produits pétroliers destinés à l'exportation et la contrebande à destination du Niger restent réduites en raison du différentiel de prix entre le Niger et ses pays voisins.

**30. Le Gouvernement s'engage à poursuivre les réformes visant à améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques.** Un accent sera mis sur :

- **Le Compte Unique du Trésor (CUT).** Depuis janvier 2023, les comptables du Trésor assurent les fonctions de comptables publics des collectivités locales. Cette étape est cruciale pour l'intégration des comptes des collectivités au CUT. Un recensement des comptes a débuté et devra permettre d'obtenir la situation des comptes publics ouverts dans les banques commerciales, y compris ceux des collectivités locales. Ainsi, il s'agira de procéder, à termes, à la fermeture et l'intégration des comptes des collectivités locales au CUT.
- **La déconcentration de la fonction d'ordonnancement.** La phase pilote est étendue à trois nouveaux Ministères, portant le nombre de Ministères couverts par la réforme à cinq. Les dispositions sont prises pour identifier les ordonnanceurs au niveau de ces Ministères et continuer les formations au métier d'ordonnancement.
- **La budgétisation en AE/CP des crédits budgétaires.** Cette réforme couvre maintenant onze Ministères. Des travaux sont prévus pour préciser et établir une nomenclature des dépenses d'investissements à intégrer dans les procédures de budgétisation en AE/CP.
- **Le déploiement des nouvelles solutions digitales.**
  - Un nouvel arrêté a été pris en mai pour alléger et accélérer la dématérialisation de la chaîne de la dépense. La phase de digitalisation sécurisée qui consiste notamment à archiver les documents utilisés dans la chaîne de la dépense, à intégrer les bases de

la Direction Générale du Budget (DGB) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et à digitaliser les procédures d'engagement, de liquidation, d'ordonnancement et de contrôle financier est terminée. La deuxième phase consistera en la sécurisation et l'authentification des documents utilisés dans l'exécution de dépenses. Une troisième phase prévoit d'élaborer une signature électronique qualifiée.

- D'autres plateformes sont également prévues pour intégrer la base PAIE de la DGB et la base de données du Ministère de la Fonction Publique afin d'impacter le budget de manière automatisée de tout changement dans la base des fonctionnaires. Aussi, un système e-bulletin permettra d'accéder et imprimer le bulletin de salaire à partir d'une application mobile, une procédure de gestion des carrières et paies sera élaborée pour mieux prendre en charge les fonctionnaires, les contractuelles et les appelés du service civique national.
- La DGTCP poursuit l'interconnexion des trésoreries régionales avec le niveau central et le déploiement de la plateforme numérique IATS pour l'amélioration de la gestion de la trésorerie. Des cartes prépayées seront prochainement distribuées aux étudiants et aux retraités en vue de leur permettre de recevoir le paiement respectivement de leurs bourses et pensions.
- **L'expansion du Registre Social Unifié (RSU).** Le RSU couvrira 800 000 ménages et 43% des populations pauvres en 2024. Cela permettra de renforcer l'efficacité des dépenses de protection sociale et de soutien aux populations vulnérables et pauvres.

**31. Le Gouvernement entend accélérer le renforcement des capacités et l'efficacité du secteur public.** Le renforcement et le suivi de la performance des entreprises et établissements publics a débuté avec la mise en place d'un système d'information et de saisie pour collecter leurs budgets et états financiers. Les états financiers pour l'exercice 2021 de 18 des 33 entreprises publiques ont été saisis. La 1<sup>ère</sup> édition du Forum national des entreprises et établissements publics s'est tenue au mois d'octobre 2022. Il a permis de réfléchir et formuler des recommandations pour pallier les irrégularités relevées dans la gestion des entreprises et établissements publics. Par ailleurs, les budgets de l'ensemble des entreprises et établissements publics requiert une validation préalable du Ministre des Finances après leur adoption par leurs organes délibérants. Un accent particulier sera porté sur la mise en place des contrats de performance des entreprises publiques. Il est prévu également de fusionner et supprimer certains établissements publics à caractère administratif et structures rattachées.

**32. Le Gouvernement s'engage à élaborer une déclaration sur les risques budgétaires dans la Loi des finances 2025.** Le budget 2025 comprendra une déclaration détaillée sur les risques budgétaires identifiant et quantifiant les risques macroéconomiques et les risques liés au changement climatique. Le FMI appuiera cette activité avec une assistance technique.

**33. Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des réformes visant à améliorer le processus de sélection, de mise en œuvre et d'évaluation de la mise en œuvre des projets d'investissement.** Dans cette optique, les projets d'un montant supérieur ou égal à 5 milliards de F CFA font l'objet d'études de faisabilité avant leur intégration dans le programme d'investissement de l'Etat. Pour accélérer la mobilisation des ressources annoncées à la Table Ronde, le Gouvernement a réalisé les études de faisabilité de 11 projets qui ont été présentées à Paris, les 5 et 6 décembre 2023. Après la Table Ronde, 20 autres projets feront l'objet d'études de faisabilité. Le Gouvernement a sollicité l'appui de la Coopération allemande à travers le Projet PAMO pour l'opérationnalisation du système intégré de suivi et évaluation. Le Gouvernement a organisé la formation des cadres des ministères sectoriels et du Ministère du Plan dans le cadre du déploiement du logiciel CEGIB-PIP.

## RÉFORMES STRUCTURELLES

**34. Le Gouvernement reste résolu à améliorer le climat des affaires et à soutenir le développement du secteur privé.** Afin d'impulser la mise en œuvre des réformes nécessaires à l'amélioration de l'environnement des affaires, le Gouvernement a créé un nouveau cadre de dialogue public-privé en avril 2022 et mis en place le cadre institutionnel pour son fonctionnement, aussi bien au niveau central que régional. Des comités techniques ont également été constitués pour élaborer un plan d'actions visant à répondre aux préoccupations soulevées par le secteur privé, qui sera adopté par le comité national avant la fin de l'année. Parallèlement, le Gouvernement prévoit d'adopter avant la fin de l'année un décret instituant une charte des PME en vue d'améliorer leur compétitivité et faciliter leur accès au financement.

**35. Le développement des chaînes de valeur agricoles constitue un des axes majeurs de la politique gouvernementale de transformation et de diversification de l'économie.** Le programme « Pôles agro-Industriels » est un programme phare de l'Axe 3 du PDES 2022-2026 « Transformation structurelle de l'économie » qui ambitionne de générer de la valeur ajoutée et créer des revenus et des emplois dans les huit régions du pays. Le secteur agricole offre en effet des opportunités d'investissement dans l'industrie de la transformation agro-alimentaire. Les principales filières qui présentent un grand potentiel du développement sont : la viande, les cuirs et les peaux, l'oignon, le poivron, la tomate, le niébé, l'arachide, le riz, le blé, et les céréales sèches. Le Niger

dispose également d'abondantes terres agricoles, de ressources en eau de surface et souterraine, et d'immenses potentialités en énergies solaire et éolienne. La construction et la gestion de chaque Parc seront confiées à des entreprises privées ou d'économie mixte qui investiront leurs propres moyens dans le cadre d'un partenariat public-privé. La construction d'infrastructures clés et l'adoption de réformes permettront de faciliter le développement des pôles. Une unité d'élaboration et de coordination du programme a été créée au sein du cabinet du Président de la République, sous la supervision d'un Comité d'Orientation Stratégique, pour assurer la gestion du programme.

### **36. Le Gouvernement reste engagé à mettre en œuvre sa politique d'inclusion financière.**

La plupart des actions prévues dans le cadre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) ont été réalisées. Un groupe de travail a été mis en place pour définir les différents axes du programme d'éducation financière au niveau national, qui ciblera principalement les populations rurales, les femmes et les jeunes— les couches sociales les plus exclues du système financier. Le secteur des services financiers numériques enregistrant de plus en plus d'utilisateurs, un observatoire en charge de la protection des consommateurs a été mis en place et le processus de recrutement du personnel est en phase de finalisation. En outre, une étude est en cours pour identifier les besoins des potentiels clients afin d'assurer l'alignement de l'offre de services financiers avec la demande.<sup>1</sup> Pour renforcer la résilience du secteur agricole aux effets négatifs du changement climatique, les autorités entendent favoriser le développement d'une assurance indicielle et inclusive—couvrant le secteur agricole et de l'élevage—avec l'appui de la Banque mondiale. Par ailleurs, l'application du décret adopté en 2018 institutionnalisant le système de warrantage est une priorité pour inclure davantage le secteur agricole dans le système financier. La digitalisation du système financier se poursuit également en collaboration avec l'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI). Par ailleurs, au niveau régional, le projet d'interconnexion de l'ensemble des systèmes financiers existants de l'UEMOA est globalement en bonne marche.

### **37. L'opérationnalisation des différents fonds de développement récemment créés devrait impulser une amélioration de l'inclusion financière.**

En effet, la mise en œuvre de la SNFI est soutenue par (i) le Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries (FONAP) et (ii) le Fonds de Développement de la Finance Inclusive (FDIF). Le premier plan de travail annuel du FONAP, validé en 2022, a permis de rendre opérationnel ses quatre guichets. Lancé en 2022, le premier projet, dénommé « 100 PME championnes », financé par le FONAP à hauteur de 10 milliards de francs CFA, permettra d'accompagner 109 PME sous forme de renforcement de capacités et de garanties financières pour assurer le financement et la mise en

<sup>1</sup> Cette étude profitera d'une analyse similaire réalisée par la Banque Centrale, tout en tenant compte des spécificités nigériennes.

œuvre de leurs projets. Le FONAP a de plus mobilisé un montant de 21,1 milliards de francs CFA auprès des partenaires techniques et financiers (PTF), dont 10 milliards en 2022 et 11,1 milliards au premier trimestre de 2023. En outre, le Secrétariat Exécutif du FONAP entend renforcer sa stratégie financière afin de mobiliser environ 102 milliards auprès des PTF sur le moyen terme (2023-2029). Par ailleurs, les quatre guichets du Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF) ont été mis en place. Toutefois l'opérationnalisation de ces guichets reste tributaire de la disponibilité des promesses de financement des PTF.

**38. Les progrès récents dans la mise en œuvre du plan de restructuration du secteur de la microfinance adopté en 2017 devraient contribuer à l'assainissement et la consolidation du secteur.** Le nombre de systèmes financiers décentralisés (SFD) est passé de 37 en 2021 à 40 en 2022, dont 30 institutions mutualistes et 10 sociétés anonymes. Le nombre de points de services et le nombre de bénéficiaires ont augmenté respectivement de 9,5% et 8,1% entre 2021 et 2022. A ce jour, une stratégie de renforcement des réseaux de microfinance est en cours d'élaboration en vue de dynamiser le secteur à travers l'affiliation des SFD en difficultés. Aussi, une convention a-t-elle été signée par les banques locales dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration de ASUSU, qui permettra l'intégration des banques dans le capital de l'institution et la reprise de ses activités avant fin 2023. Les comptes financiers de TANADI ont été approuvés, toutefois une assemblée générale avec les différents actionnaires devrait avoir lieu pour proposer un plan de redressement de l'institution. Concernant l'Union des Caisses Mutuelles du Niger (UCMN), un plan d'accompagnement financier et de renforcement de la gouvernance de l'institution pour la période 2023-2025 a été élaboré avec l'appui de la coopération Luxembourgeoise (LuxDev). Par ailleurs, les autorités misent sur la digitalisation (avec notamment la refonte du site web, la mise en place d'un logiciel SIG et d'une plateforme de transmission des données, etc.) et la formation du personnel afin de renforcer les ressources humaines et logistiques de l'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM)<sup>2</sup>. Ces bonnes perspectives pour le secteur de la microfinance sont ralenties par la situation sécuritaire, se traduisant par une baisse des dépôts et la fermeture des guichets dans les zones affectées.

**39. Le Gouvernement entend poursuivre les efforts en cours pour renforcer le cadre de la gouvernance et de lutte contre la corruption.** Il reste déterminé à améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques et à réduire la vulnérabilité à la corruption, à travers notamment le recours à la digitalisation. Ainsi, pour renforcer la transparence dans l'attribution des marchés publics, les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des marchés attribués par entente

---

<sup>2</sup> En décembre 2022, un décret a été pris par le président pour changer le statut de l'ARSM en établissement public à caractère administratif.

directe sont publiées sur le site internet de l’Autorité de Régulation de la Commande Publique (<https://www.arnp-niger.org/marches-passes-par-ed>) (*Repère structurel continu à partir de janvier 2023*). Le gouvernement entend adopter un nouveau texte réglementaire avec l’assistance technique du département juridique du FMI afin de renforcer le cadre légal actuel pour la collecte d’informations sur les bénéficiaires effectifs. Le Gouvernement entend également poursuivre la dématérialisation des procédures des marchés publics. Il a en outre adopté une nouvelle stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et un plan d’actions détaillé pour remédier aux déficiences du cadre existant relevées par le rapport du GIABA. Des évaluations du risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ont été conduites et la révision des textes juridiques pertinents est en cours. Par ailleurs, la Cour des Comptes a constaté dans son rapport annuel 2023 la mise en œuvre complète ou partielle de huit des douze recommandations formulées dans le rapport d’audit sur les dépenses de lutte contre la Covid-19 en 2020. Elle a également relevé la mise en œuvre complète par le Ministère du Pétrole et l’exécution partielle par le Ministère des Mines des recommandations issues du rapport d’audit de conformité des dépenses fiscales dans le domaine des industries extractives.

**40. Des progrès ont également été réalisés dans le cadre de l’opérationnalisation du nouveau cadre de déclaration de patrimoine des hauts responsables publics.** Le Gouvernement envisage d’adopter, avant la fin de l’année, un décret précisant la nature des informations contenues dans les déclarations de patrimoine des hautes autorités publiques pouvant faire l’objet de publication en ligne par la Cour des Comptes, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel. Au terme de la phase de sensibilisation en cours (prévu pour fin mai 2023), la Cour des comptes envisage d’appliquer les sanctions prévues par la loi aux agents publics contrevenant à leur obligation légale de déclaration de leur patrimoine.

## **POLITIQUES ET MESURES DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**41. Le Gouvernement reconnaît l’urgence de renforcer la résilience de l’économie au changement climatique pour une croissance durable et inclusive.** L’impact attendu du changement climatique au Niger—en particulier la fréquence et l’intensité des catastrophes d’origine climatique—est susceptible d’accentuer les défis auxquels sont déjà confrontés les secteurs tels que l’agriculture, la sylviculture ainsi que les infrastructures routières, hydrauliques, et les écoles. Selon le rapport G5-Sahel CDDR de la Banque mondiale, la baisse du PIB du Niger causée par le changement climatique pourrait se situer entre 2,2% et 11,9% d’ici 2050, en absence de mesures d’adaptation.

**42. Le Gouvernement s'est engagé à intégrer le changement climatique dans sa politique de transformation du tissu économique et social du pays.** Le programme national d'adaptation et d'atténuation du Gouvernement est présenté dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Niger adoptée en 2016 et révisée en 2021. Aussi, les différentes stratégies au niveau national (notamment le PDES 2022-2026) et sectoriel (notamment la Stratégie nationale d'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole (SPN2A-2035)) sont-elles alignées avec le Plan National d'Adaptation (PNA) récemment adopté en 2022. Par ailleurs, une nouvelle loi pour la gestion des risques de catastrophes naturelles a été adoptée en décembre 2022. Les autorités ont aussi adopté un décret en 2022 pour la création d'un comité d'orientation politique pour la mise en œuvre de la CDN, qui est déjà opérationnel. Les mesures d'adaptation inscrites dans le PNA ciblent essentiellement cinq secteurs (agriculture et élevage, transport, forêt, santé, et zones humides), avec 22 programmes prioritaires dont l'aménagement des espaces pastoraux, la gestion durable des terres et le renforcement des digues de protection des routes. Malgré une faible contribution aux émissions de gaz à effet de serre, les autorités se sont engagées à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation, notamment par le développement des énergies renouvelables, une agriculture intelligente au climat et l'aménagement durable des zones forestières pour la séquestration du carbone. Le coût estimé de la CDN s'élève à 9,9 milliards de dollars sur la période 2021-2030. Le Gouvernement prévoit d'élaborer un plan d'investissement climat avec l'appui de la Banque mondiale dont le financement sera assuré par des ressources intérieures et extérieures.

**43. Le renforcement des capacités institutionnelles, la mobilisation du financement climat ainsi que les efforts d'atténuation restent toutefois des défis importants à relever.** Pour accélérer la mise en œuvre de son agenda climat, le Gouvernement a soumis une requête d'un financement au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du FMI. Ce nouveau programme soutiendra la mise en œuvre des réformes dans les domaines prioritaires suivants : (i) le renforcement de la planification et la budgétisation des dépenses liées au climat, (ii) l'amélioration de la sensibilité de la gestion des investissements publics au changement climatique, (iii) le renforcement de la gestion des risques de catastrophes naturelles ainsi que les risques budgétaires associés et (iv) la promotion des énergies renouvelables.

**44. Le Gouvernement entend mettre en place un cadre de suivi des dépenses liées au climat afin de mieux éclairer les décisions budgétaires.** En 2018, le Gouvernement a conduit une étude cartographiant l'ensemble des projets d'adaptation au changement climatique dans le budget qui a permis de relier les projets d'adaptation aux vulnérabilités climatiques locales. Dans le cadre du projet « Faire avancer la planification et la budgétisation de l'adaptation à moyen et long terme au Niger », le Gouvernement, avec l'appui du PNUD, a également réalisé une revue du cadre

institutionnel et des dépenses publiques liés au climat. Se basant sur les résultats de ces études, le Gouvernement envisage d’institutionnaliser le marquage climat du budget (MCB) pour encourager les ministères sectoriels à inclure les investissements liés au climat dans leurs propositions de budget, d’une part, et accroître la visibilité sur le niveau et l’utilisation du financement lié au climat, d’autre part. A cet effet, le Gouvernement prévoit en premier lieu d’élaborer une méthodologie du MCB qui sera validée avant fin octobre 2023 (*mesure de réforme 1 de la FRD*). Ensuite, le cadre pour le marquage des allocations liées au climat sera appliqué aux ministères sectoriels pilotes<sup>3</sup> dans le budget de 2024 et les résultats atteints seront partagés avec les services du FMI avant fin avril 2024 (*mesure de réforme 2 de la FRD*). Enfin, le Gouvernement amendera la circulaire budgétaire pour l’application du MCB dans le budget de 2025, avant fin mai 2024 (*mesure de réforme 3 de la FRD*).

**45. La construction d’infrastructures résilientes au climat constitue également une des priorités de la stratégie d’adaptation au changement climatique du Gouvernement.** En effet, l’efficacité et la résilience des infrastructures sont essentielles pour atteindre les objectifs en matière de lutte contre le changement climatique et de développement durable. Des investissements publics résilients permettraient d’amoinrir les perturbations dans la fourniture des services publics, une exposition réduite des actifs aux risques de catastrophes naturelles et un besoin moindre d’entretien et de reconstruction. A cet égard, le Gouvernement s’engage à intégrer les aspects liés au climat dans les études de faisabilité des projets et programmes d’investissements publics. Dans une première étape, un guide définissant la méthodologie d’analyse de la vulnérabilité des projets et programmes d’investissements publics aux effets du changement climatique sera élaboré et publié avant fin octobre 2023 (*mesure de réforme 4 de la FRD*). Par la suite, le Gouvernement amendera l’arrêté N° 0041 du 3 novembre 2021 portant sur le processus d’analyse et de sélection des projets et programmes d’investissements afin d’exiger la prise en compte des enjeux liés au climat dans leur évaluation et assurera la publication de l’arrêté révisé sur le site internet du Ministère du Plan, avant fin octobre 2023 (*mesure de réforme 5 de la FRD*). Sur la base du nouveau guide définissant la méthodologie qui expliquera l’élaboration d’une analyse de la vulnérabilité des projets et programmes aux effets du changement climatique, le Gouvernement élaborera des études de faisabilités incluant l’analyse de la vulnérabilité climatique et publiera ces études pour au moins trois projets de plus de 5 milliards de FCFA avant fin avril 2025 (*mesure de réforme 6 de la FRD*).

**46. Le Gouvernement envisage également de renforcer la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles afin d’amoinrir les coûts budgétaires qui y sont associés.**

<sup>3</sup> Ministère de l’Agriculture et de l’Élevage, le Ministère de l’Environnement, le Ministère de l’Hydraulique, le Ministère du Transport et le Ministère de l’Énergie.

- Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel (DPBEP) comprend déjà une section sur l'évaluation qualitative des risques budgétaires incluant (pour la première fois cette année) une analyse qualitative de l'impact des catastrophes naturelles sur le budget. Pour renforcer ce cadre d'analyse et le rendre conforme aux standards internationaux, le Gouvernement publiera un guide pour l'analyse des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles avant fin octobre 2023 (**mesure de réforme 7 de la FRD**). Sur la base de ce nouveau guide, le Gouvernement publiera une déclaration sur les risques budgétaires, incluant une évaluation des risques budgétaires associés aux catastrophes naturelles, avant fin octobre 2024 (**mesure de réforme 8 de la FRD**).
- La loi sur la gestion des risques de catastrophes naturelles (GRC) récemment adoptée (loi 2022-61) vise à renforcer la gouvernance de la GRC en répondant aux difficultés de coordination entre les entités publiques. Afin d'opérationnaliser le cadre institutionnel prévu dans la loi, le Gouvernement adoptera, dans une première phase, un arrêté pour la mise en place des points focaux dans les ministères sélectionnés<sup>4</sup> avant fin octobre 2023 (**mesure de réforme 9 de la FRD**). De plus, pour répondre à la double menace d'inondation et de sécheresse pesant sur les villes du pays—aggravée par les pénuries d'eau et les difficultés d'approvisionnement—, le Gouvernement entend mettre en place un dispositif de gestion de ces risques. Pour ce faire, des évaluations des risques d'inondation et de sécheresse dans les principales zones exposées seront conduites et publiées au préalable sur la plateforme nationale de données de la GRC avant fin avril 2024 (**mesure de réforme 10 de la FRD**).

**47. En vue d'accélérer la transition énergétique, le Gouvernement entend favoriser la participation du secteur privé dans le développement des énergies renouvelables.** Une stratégie d'accès à l'électricité pour la période 2018-2035 a été adoptée en 2018 visant à fournir à tous les Nigériens une électricité fiable, abordable et respectueuse de l'environnement. Bien que le cadre réglementaire actuel autorise les producteurs d'électricité indépendants à intégrer le secteur des énergies vertes, la contribution du secteur privé reste faible en raison de leur expertise limitée dans ce domaine et de l'accès restreint aux ressources financières. Ainsi, un appui technique et financier des PME désireuses d'investir dans la production d'énergies renouvelables ou d'adopter des énergies propres est-il nécessaire pour accélérer le développement de ces différentes sources d'énergies. A cet effet, le Gouvernement procédera à la création d'un nouveau guichet au sein du FONAP pour soutenir cet accompagnement avant fin octobre 2023 (**mesure de réforme 11 de la FRD**) en i) modifiant l'arrêté n°000084/MF/SG/SE-FONAP du 24 février 2022 portant règles de fonctionnement et les mécanismes d'intervention du FONAP pour y ajouter ledit guichet, et ii) élaborant un manuel pour son opérationnalisation. Compte tenu des bénéfices potentiels considérables attendus des investissements dans les énergies renouvelables au Niger, cette mesure devrait également permettre d'accélérer la mobilisation des fonds verts pour le financement de la politique d'adaptation et d'atténuation du pays.

<sup>4</sup> Le Ministère des Finances, le Ministère de l'Urbanisme et le Ministère de l'Hydraulique .

**48. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre l'ensemble de ces réformes.** Compte tenu de la complexité et du périmètre élargi des réformes envisagées, le Gouvernement prévoit de solliciter l'accompagnement technique des partenaires au développement pour la mise en œuvre de son programme de réforme soutenu par la FRD.

## SUIVI DU PROGRAMME

**49. Le suivi du programme s'appuiera sur des critères de réalisation (tableau 1) et des repères structurels (tableaux 2 et 3).** Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique, ci-joint, ainsi que les exigences de déclaration des données aux services du FMI. Les autorités transmettront au FMI les données et informations statistiques conformément au protocole d'accord technique, ainsi que toutes les autres informations qu'elles jugent nécessaires ou que le FMI sollicite à des fins de suivi.

**50. Les programmes soutenus par la FEC et la FRD feront l'objet d'un suivi sous la forme de revues conjointes semestrielles par le Conseil d'administration du FMI.** Les revues semestrielles de la FEC seront basées sur les critères de performance à fin juin et à fin décembre, et sur les repères indicatifs à fin mars et à fin septembre. De nouveaux critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs sont proposés à fin juin et fin mars 2024, respectivement. Quant aux revues de la FRD, elles s'appuieront sur l'évaluation de la mise en œuvre des mesures de réforme contenues dans le tableau 4.

**Tableau 1. Niger: Critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs (septembre 2022-juin 2023)**  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin Sep. 2022			Fin Déc. 2022			Fin Mars 2023			End-Jun. 2023				
	2e Revue	OI	Statut	2e Revue	CP	Statut	2e Revue	OI	Statut	2e Revue	CP	Révisé	Eff.	Statut
<b>A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs 1</b>														
(Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)														
Financement intérieur net du gouvernement, hors crédit net du FMI	410.1			297.5			109.7			199.7	286.7			
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs 2	...	30.0		...	30.0		...	0.0		...	...			
Ajustement pour paiements des obligations domestiques (restes à payer) 3	...	75.5		...	75.5		...	20.1		...	...			
Ajustement pour l'opération de reprofilage de la dette publique 4	...	...		...	...		...	...		...	...			
Financement intérieur net du gouvernement ajusté, hors crédit net du FMI 2	515.7	313.8	Réalisé	403.0	223.4	Réalisé	129.8	89.9	Réalisé	199.7	286.7			
<i>Pour mémoire :</i>														
Appuis budgétaires extérieurs 5	38.1	0.0		348.7	305.0		15.0	27.9		30.3	32.6			
Dons budgétaires extérieurs 6	32.4	0.0		131.6	73.8		12.6	27.9		22.4	24.6			
<b>B. Critères de réalisation continus 1</b>														
(Plafond)														
Accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0			
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat contractée à partir du début de l'année civile concernée	402.0	338.1	Réalisé	575.0	493.0	Réalisé	550.0	43.6	Réalisé	550.0	550.0			
Ajustement pour l'opération de reprofilage de la dette publique 7	...	...		...	...		...	...		...	...			
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat ajustée contractée à partir du début de l'année civile concernée	...	...		...	...		...	...		550.0	550.0			
<b>C. Objectifs indicatifs</b>														
(Cumulés pour chaque année fiscale)														
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher	-388.2	-216.7	Réalisé	-553.3	-520.2	Réalisé	-92.3	-63.8	Réalisé	-163.6	-256.0			
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus), plancher	-355.8			-421.6			-79.6			-141.3	-231.4			
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs 8	...	30.0		...	30.0		...	0.0		...	...			
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus) ajustée, plancher	-385.8	-216.7	Réalisé	-451.6	-446.4	Réalisé	-79.6	-36.0	Réalisé	-141.3	-231.4			
Recettes budgétaires, plancher	719.6	710.9	Non réalisé	986.5	939.8	Non réalisé	265.9	238.5	Non réalisé	574.7	520.0			
Dépenses social, plancher	76.5	78.5	Réalisé	100.0	113.9	Réalisé	20.3	73.8	Réalisé	50.6	50.6			
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnées (en pourcentage), plafond 9	5.0	0.0	Réalisé	5.0	0.0	Réalisé	5.0	0.0	Réalisé	5.0	5.0			

Sources: Autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

1 Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin et fin décembre; objectifs indicatifs (OI) autrement.

2 Le plafond du financement intérieur du budget fera l'objet d'ajustements au cas où le montant des décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure (définie dans la note 4) est inférieur aux prévisions du programme ; les plafonds trimestriels seront alors relevés pro tanto dans la limite de 30 milliards de FCFA.

3 Le plafond du financement intérieur du budget sera augmenté par la réduction du flottant à partir de 2021 de 115 milliards de FCFA. A partir de 2023, cet ajustement sera plafonné à 75 milliards de FCFA.

4 Le plafond du financement intérieur du budget sera abaissé du montant de l'emprunt sous garantie de l'ATI (Agence africaine d'assurance du commerce) pour refinancer le service de la dette intérieure pour fin septembre 2023 et fin décembre 2023.

5 Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

6 Dons budgétaires

7 Le plafond de la VA de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat sera augmenté du montant de l'emprunt sous garantie de l'ATI (Agence Africaine d'Assurance du Commerce) pour refinancer le service de la dette intérieure du 6 juillet 2023 au 31 décembre 2023 jusqu'à un montant de 300 milliards de FCFA.

8 Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

9 Les dépenses exceptionnelles se réfèrent à des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des dépenses en relation avec des exonérations.

**Tableau 2. Niger: Critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs (septembre 2023-juin 2024)**  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin Sep. 2023				Fin Déc. 2023				Fin Mars 2024			End-Jun. 2024		
	OI				CP				OI			CP		
	2e Revue	Révisé	Eff.	Statut	2e Revue	Révisé	Eff.	Statut	Proj.	Eff.	Statut	Proj.	Eff.	Statut
<b>A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs 1</b>														
(Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)														
Financement intérieur net du gouvernement, hors crédit net du FMI	373.3	456.1			273.7	289.3			125.0			159.8		
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs 2	...	...			...	...			...			...		
Ajustement pour paiements des obligations domestiques (restes à payer) 3	...	...			...	...			...			...		
Ajustement pour l'opération de reprofilage de la dette publique 4	...	...			...	...			...			...		
Financement intérieur net du gouvernement ajusté, hors crédit net du FMI 2	373.3	456.1			273.7	289.3			125.0			159.8		
<i>Pour mémoire :</i>														
Appuis budgétaires extérieurs 5	47.1	53.3			281.9	310.2			9.9			19.6		
Dons budgétaires extérieurs 6	39.2	45.4			121.9	150.2			7.7			15.7		
<b>B. Critères de réalisation continus 1</b>														
(Plafond)														
Accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0			0.0	0.0			0.0			0.0		
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat contractée à partir du début de l'année civile concernée	550.0	550.0			550.0	550.0			541.0			541.0		
Ajustement pour l'opération de reprofilage de la dette publique 7	...	...			...	...			...			...		
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat ajustée contractée à partir du début de l'année civile concernée	550.0	550.0			550.0	550.0			541.0			541.0		
<b>C. Objectifs indicatifs</b>														
(Cumulés pour chaque année fiscale)														
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher	-308.4	-389.7			-425.7	-467.8			-95.3			-113.2		
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus), plancher	-269.2	-344.4			-303.9	-317.6			-87.6			-97.5		
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs 8	...	...			...	...			...			...		
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus) ajustée, plancher	-269.2	-344.4			-303.9	-317.6			-87.6			-97.5		
Recettes budgétaires, plancher	858.1	785.2			1177.9	1114.0			342.2			738.4		
Dépenses social, plancher	100.0	100.0			120.0	120.0			120.0			120.0		
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnancées (en pourcentage), plafond 9	5.0	5.0			5.0	5.0			5.0			5.0		

Sources: Autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

1 Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin et fin décembre; objectifs indicatifs (OI) autrement.

2 Le plafond du financement intérieur du budget fera l'objet d'ajustements au cas où le montant des décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure (définie dans la note 4) est inférieur aux prévisions du programme; les plafonds trimestriels seront alors relevés pro tanto dans la limite de 30 milliards de FCFA.

3 Le plafond du financement intérieur du budget sera augmenté par la réduction du flottant à partir de 2021 de 115 milliards de FCFA. A partir de 2023, cet ajustement sera plafonné à 75 milliards de FCFA.

4 Le plafond du financement intérieur du budget sera abaissé du montant de l'emprunt sous garantie de l'ATI (Agence africaine d'assurance du commerce) pour refinancer le service de la dette intérieure pour fin septembre 2023 et fin décembre 2023.

5 Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

6 Dons budgétaires

7 Le plafond de la VA de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat sera augmenté du montant de l'emprunt sous garantie de l'ATI (Agence Africaine d'Assurance du Commerce) pour refinancer le service de la dette intérieure du 6 juillet 2023 au 31 décembre 2023 jusqu'à un montant de 300 milliards de FCFA.

6 Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

9 Les dépenses exceptionnelles se réfèrent à des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des dépenses en relation avec des exonérations.

Tableau 3. Niger : Repères Structurels Continus du Programme

Mesures	Rationalité	Echéance	Progression	Commentaires
1. Fournir aux services du FMI, sur une base semestrielle, à partir de mars 2022, une situation des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées, avec leurs détails et leurs dates d'expiration.	Protéger la base des recettes et améliorer la mobilisation des recettes intérieures	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en mars 2023	
2. Publier les plans de passation de marchés publics, les avis d'appel d'offres et les résultats définitifs d'attribution des marchés sur le portail des marchés publics, à partir de mars 2022.	Améliorer la gestion de la dépense publique	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en mars 2023	
3. Produire une étude de faisabilité pour tout projet d'investissement de plus de 5 milliards de FCFA, dont le résumé sera publié sur le site internet du Ministère du Plan, préalablement à sa prise en compte dans le Plan d'Investissement de l'Etat à partir du budget de 2023, à partir de janvier 2023.	Améliorer l'efficacité de la dépense	Continu, suivi sur une base annuelle	Réalisé en mai 2023	
4. Publier sur le portail des marchés publics les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires de contrats par entente directe, à l'exception des marchés de défense et de sécurité, à partir de janvier 2023.	Améliorer la gestion des dépenses publiques et promouvoir la transparence et la redevabilité	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en mai 2023	

**Tableau 4. Niger : Repères Structurels de la FEC et Propositions de Nouveaux Repères**  
Mars 2023—Septembre 2024

Mesures	Rationalité	Echéance	Progression	Commentaires
1. Continuer le processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques de la DGD et de la DGI en prenant un arrêté encadrant l'immatriculation fiscale et la gestion du répertoire des contribuables entre les deux administrations, incluant les sanctions en matière d'incivisme fiscal, selon les recommandations de l'assistance technique du FMI.	Protéger la base des recettes	Fin mars 2023	Réalisé	
2. Adopter une stratégie de gestion des recettes pétrolière avec l'assistance technique du FMI.	Améliorer la gouvernance et la transparence de l'allocation des recettes pétrolières	Fin septembre 2023		
3. Dématérialiser toutes les émissions budgétaires de dépense.	Améliorer la transparence et l'efficacité des dépenses publiques	Fin septembre 2023		
4. Dématérialiser toutes les autorisations de dépense (AD).	Améliorer la transparence et l'efficacité des dépenses publiques	Fin décembre 2023		
5. Adoption par le Conseil des Ministres du Code General des Impôts (CGI) révisé et simplifié conformément aux recommandations des services du FMI.	Simplifier le Code Général des Impôts, favoriser le développement du secteur privé, déplacer la charge fiscale sur les facteurs de productions vers la consommation, et accroître les recettes	Fin juin 2024		La date a été modifiée.
6. Continuer le processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques de la DGD et de la DGI en implémentant l'automatisation complète des processus prioritaires liés aux répertoires des contribuables et aux déclarations en douane conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.	Protéger l'assiette fiscale	Fin mars 2024		
7. Créer un comité technique composé de représentants des Ministères du pétrole, de la planification et des finances, chargé de préparer un rapport détaillé sur les prévisions de recettes provenant de la production et de l'exportation de pétrole brut pendant la durée de vie économique des réserves récupérables et d'évaluer les risques fiscaux.	Améliorer la gouvernance et la transparence de l'allocation des recettes pétrolières	Fin mars 2024		Proposition de nouveau repère
8. Continuer le processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques de la DGD et de la DGI à travers l'automatisation des activités concernant le service de contrôle des échanges, le service de consultation des déclarations TVA, le service de consultation des passavants, le service de consultations des véhicules automobiles et le	Protéger l'assiette fiscale	Fin juin 2024		

**Tableau 4. Niger : Repères Structuraux de la FEC et Propositions de Nouveaux Repères**  
Mars 2023—Septembre 2024

service de consultation des affaires contentieuses, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.				
9. Finaliser le processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques de la DGD et de la DGI en implémentant l'automatisation complète des processus prioritaires liés au bilan comptable des entreprises conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.	Protéger l'assiette fiscale	Fin septembre 2024		
10. Adopter un décret déterminant la formule de calcul du prix de référence du fonds de stabilisation pétrolier et créer un comité d'experts pour la mise en œuvre du calcul.	Améliorer la gouvernance et la transparence de l'allocation des recettes pétrolières	Fin septembre 2024		Proposition de nouveau repère

Tableau 5 : Niger : Mesures de Réforme dans le Cadre de la FRD

No	Mesures de Réforme	Type de Réforme	Echéance indicative 1/	Assistance Technique
<b>Domaine de réforme 1. Renforcement du suivi et de l'exécution des dépenses liées au climat</b>				
MR1	Le Gouvernement validera la méthodologie pour le marquage des dépenses liées au climat.	GFP-climat	FEC 4 <sup>e</sup> revue (fin octobre 2023)	FMI
MR2	Le Gouvernement appliquera le cadre pour le marquage climat du budget pour au moins 4 ministères sectoriels dans leur budget de 2024 et partagera les résultats avec les services du FMI.	GFP-climat	FEC 5 <sup>e</sup> revue (fin avril 2024)	FMI et GIZ.
MR3	Le Gouvernement amendera la circulaire budgétaire relative à la préparation du budget de l'Etat de 2025 pour inclure des instructions sur l'identification des allocations liées au climat dans la préparation du budget de 2025.	GFP-climat	FEC 5 <sup>e</sup> revue (fin mai 2024)	
<b>Domaine de réforme 2. Améliorer la sensibilité de la gestion des investissements publics aux questions climatiques</b>				
MR4	Le Gouvernement élaborera et publiera (sur le site internet du Ministère du Plan) un guide définissant la méthodologie d'analyse de la vulnérabilité aux effets du changement climatique des projets et programmes d'investissements publics.	GFP-climat	FEC 4 <sup>e</sup> revue (fin octobre 2023)	FMI et GIZ
MR5	Le Gouvernement amendera l'arrêté N°41 du 03 Novembre 2021 portant sur le processus d'analyse et de sélection des projets et programmes d'investissements pour exiger l'intégration des aspects liés au changement climatique dans les différentes étapes de la gestion des investissements publics (évaluation et sélection) et le publiera sur le site du Ministère du Plan.	GFP-climat	FEC 4 <sup>e</sup> revue (fin octobre 2023)	FMI et GIZ
MR6	Le Gouvernement publiera les études de faisabilité, incluant des analyses de la vulnérabilité climatique, pour au moins trois projets d'investissement public dont le coût est supérieur ou égal à 5 milliards de FCFA.	GFP-climat	FEC 7 <sup>e</sup> revue (fin avril 2025)	FMI et GIZ
<b>Domaine de réforme 3. Améliorer la gestion des risques climatiques (risque budgétaire et catastrophes naturelles)</b>				
MR7	Le Gouvernement publiera sur le site internet du Ministère des Finances un guide pour l'analyse des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles.	GFP-climat	FEC 4 <sup>e</sup> revue (fin octobre 2023)	FMI
MR8	Le Gouvernement publiera une déclaration sur les risques budgétaires, incluant une évaluation des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles, sur le site du Ministère des Finances.	GFP-climat	FEC 6 <sup>e</sup> revue (fin octobre 2024)	
No	Mesures de Réforme	Type de Réforme	Echéance indicative	Assistance Technique

MR9	Le Gouvernement adoptera un arrêté pour mettre en place des points focaux des directions pertinentes d'au moins deux personnes (un titulaire et son suppléant) dans 3 ministères sélectionnés pour mener à bien les fonctions définies dans la nouvelle loi de GRC, incluant : (i) la préparation et la mise en œuvre des plans de réduction des risques de catastrophes au niveau sectoriel, (ii) le suivi et l'évaluation des actions de réduction des risques de catastrophes, (iii) la préparation et la réponse aux catastrophes, et (iv) la coordination de la GRC entre les ministères.	GRC	FEC 4 <sup>e</sup> revue (fin octobre 2023)	Banque Mondiale
MR10	Le Gouvernement publiera les évaluations des risques d'inondation et de sécheresse dans les principales zones exposées sur la plateforme nationale de données de GRC : <a href="http://www.risques-niger.ne">www.risques-niger.ne</a>	GRC	FEC 5 <sup>e</sup> revue (fin avril 2024)	Banque Mondiale (Projet PIDUREM).
<b>Domaine de réforme 4. Promouvoir les énergies renouvelables</b>				
RM11	Le Gouvernement créera un nouveau guichet au sein du FONAP qui fournit une assistance technique et financière pour renforcer la bancabilité des projets des petites et moyennes entreprises ainsi que leur mise en œuvre dans le domaine des énergies renouvelables.	Energie verte	FEC 4 <sup>e</sup> revue (fin octobre 2023)	
Note : 1/ Selon le document de politique générale du FMI ("Proposal to Establish a Resilience and Sustainability Trust", document de politique générale n° 2022/013, avril 2022), le calendrier est indicatif et une certaine flexibilité dans le calendrier de mise en œuvre est accordée pour tenir compte de la difficulté d'évaluer le temps exact nécessaire à l'achèvement des réformes.				

## Protocole d'accord technique

**1. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour la période courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 au 2<sup>eme</sup> trimestre 2024.** Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour la période allant de juin 2023 à juin 2024 sont énoncés au tableau 1 du mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention du 19 juin 2023. Les repères structurels sont définis dans les tableaux 2 et 3. Ce protocole d'accord technique présente également les obligations de communication des données nécessaires au suivi du programme.

### Définitions

**2. Aux fins du présent protocole d'accord technique, les termes « État », « dette », « arriérés de paiement » et « obligations de l'État » sont définis de la façon suivante :**

- a) Par **État**, on entend l'administration centrale de la République du Niger ; il n'inclut aucune subdivision politique, entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
- b) Comme il est spécifié au paragraphe 8 des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans le cadre des accords avec le FMI, adoptées par la décision n° 16919-(20/103) du conseil d'administration du FMI du 28 octobre 2020, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en capital et/ou en intérêts. La **dette** peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes : i) un prêt, c'est-à-dire une avance de fonds effectuée par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, crédits commerciaux et crédits-acheteurs) et un échange temporaire d'actifs, équivalant à un prêt totalement garanti, en vertu duquel le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant à l'avenir les actifs donnés en garantie à l'acheteur (accords de rachat ou accords officiels d'échange, par exemple) ; ii) un crédit-fournisseur, c'est-à-dire un contrat par lequel un fournisseur accorde à un client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison du bien ou de la réalisation du service ; et iii) un accord de crédit-bail, c'est-à-dire un contrat donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pendant une (ou plusieurs) période(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie attendue de ce bien, le titre de propriété étant conservé par le bailleur. Aux fins de la présente directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements anticipés au titre du bail au

cours de la période couverte par le contrat, à l'exception de ceux nécessaires à l'exploitation, aux réparations et à l'entretien du bien concerné. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constituent également une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

- c) La valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État actualise à un taux annuel de 5 % le flux de paiements futurs, sauf pour les emprunts ayant un élément don négatif, auquel cas la VA est considérée comme égale à la valeur de l'emprunt. Le calcul de la VA est basé sur le montant des emprunts contractés au cours d'une année donnée, indépendamment de la date des décaissements.
- d) Les **arriérés de paiement intérieurs** sont les montants dus en interne par l'État, mais non versés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice budgétaire engagées et non réglées dans un délai de 90 jours. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont des engagements extérieurs échus mais non réglés.
- e) Les **obligations** de l'État comprennent tous les engagements financiers de l'État acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

## A. Critères de réalisation quantitatifs

### Financement intérieur net de l'État

#### *Définition*

**3. Le financement intérieur net de l'État** se définit comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État** et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**, qui inclut les titres émis par l'État en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes, le produit de la cession d'actifs publics et celui des privatisations.

**4. Le crédit bancaire net à l'État est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales.** Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'État dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

**5. La dette de l'État à l'égard du système bancaire comprend les concours de la banque centrale (à l'exclusion du financement net par le FMI),** la contrepartie en FCFA des allocations générales de DTS effectuées en 2009 et 2021, les concours des banques

commerciales (dont les titres d'État détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts auprès des comptes chèques postaux (CCP).

**6. Le crédit bancaire net à l'État défini par la BCEAO englobe l'ensemble des administrations publiques.** Le crédit bancaire net à l'État, ainsi que le montant des bons et des obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA, sont calculés par la BCEAO.

**7. Le financement intérieur net non bancaire comprend :** i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes ; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôt des correspondants du Trésor ; iii) la variation des soldes de divers comptes de dépôt auprès du Trésor ; (iv) la variation de l'encours des créances sur l'État auquel le secteur privé a renoncé, (v) les paiements résultant des contrats de PPP ; et (vi) le revenu net des privatisations. Le financement net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor nigérien.

**8. Les objectifs trimestriels de 2023 et 2024** portent respectivement sur le cumul des montants depuis le début de l'année de 2023 et 2024 jusqu'à la date choisie pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

### ***Ajustements***

**9. Le plafond du financement intérieur net de l'État** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris le financement net accordé par le FMI, sont inférieurs aux prévisions du programme.

**10. Si les décaissements de l'appui budgétaire extérieur** s'avèrent inférieurs aux montants prévus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront relevés dans les mêmes proportions, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

**11. Le plafond du financement intérieur net sera également ajusté en fonction des paiements des fonds en route de l'année précédente.** Cet ajustement sera plafonné dans la limite de 75 milliards de FCFA.

**12. Le plafond du financement intérieur net du gouvernement** sera diminué du montant du prêt garanti par l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique pour refinancer le service de la dette intérieure pour fin septembre 2023 et fin décembre 2023.

**Obligation d'information**

- 13. Des données détaillées sur le financement intérieur de l'État** seront communiquées mensuellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

**Nouveaux arriérés de paiement sur la dette publique extérieure****Définition**

- 14. La dette de l'État** correspond à l'encours de dette détenue ou garantie par l'État. Les arriérés extérieurs sont des obligations n'ayant pas été payées à échéance ou à l'expiration des éventuels délais de grâce consentis par les créanciers. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement sur sa dette extérieure (qui comprend les bons et les obligations du Trésor émis sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception des arriérés au titre de dettes en cours de renégociation avec des créanciers extérieurs, notamment ceux du Club de Paris, entre autres créanciers bilatéraux officiels.

**Obligation d'information**

- 15. Des données sur l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiement extérieurs seront communiquées mensuellement**, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

**Valeur actuelle du nouvel encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État depuis le début de l'année civile correspondante****Définition**

- 16. Contrat.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la dette est considérée comme ayant été contractée ou garantie par l'État lorsqu'elle relève d'un contrat signé par ce dernier, qu'elle a été votée par le parlement dans le cadre d'une loi, et qu'elle a été ratifiée par le président de la République. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure est réputée contractée ou garantie à la date de signature du contrat.

- 17. Garantie.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

- 18. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA), à l'exception des emprunts contractés auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui bien que libellés en monnaie locale, sont considérés comme relevant de la dette extérieure.**

**19. Le critère de réalisation est un plafond qui s'applique à la valeur actuelle de toute nouvelle dette extérieure (concessionnelle ou non) contractée ou garantie par l'État, y compris des engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il ne s'applique pas aux éléments suivants :**

- (a) crédits à court terme, auprès de fournisseurs ou liés aux échanges, dont l'échéance ne dépasse pas trois mois;
- (b) accords de rééchelonnement;
- (c) décaissements du FMI.

**20. Monnaie de libellé.** Aux fins du programme, la valeur en FCFA de la nouvelle dette extérieure de 2023 et celle de 2024 est calculée respectivement en utilisant les taux de change à fin avril 2022 et fin mars 2023, qui figurent dans la base de données des statistiques financières internationales (IFS) du FMI.

<b>Taux de change (fin avril 2022)</b>	
FCFA/DTS	836,6272
Dollar américain/DTS	1,3443
Euro/DTS	1,27543
Yen/DTS	174,625
Livre sterling/DTS	1,0695
Dirhams émiratis/DTS	4,93696

<b>Taux de change (fin mars 2023)</b>	
FCFA/DTS	811.4146
Dollar américain/DTS	1.3452
Euro/DTS	1.2370
Yen/DTS	179.5614
Livre sterling/DTS	1.0870
Dirhams émiratis/DTS	4.9404

**21. Calcul de la VA.** La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements et paiements liés au service de la dette (capital et intérêt) prévus, en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme et en tenant compte de toutes les modalités du prêt : décaissements prévus, échéance, période de grâce, calendrier des paiements, commissions à régler immédiatement et commissions de gestion. La VA est calculée en utilisant le « modèle AVD » du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et sur les paramètres mentionnés ci-dessus. S'agissant des prêts dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA est considérée comme égale à la valeur nominale.

**22. Taux de référence. Pour les emprunts ayant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette sera calculée en appliquant le taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans le contrat de prêt.** Le taux de référence du programme pour le SOFR dollar à six mois est de 0,04 % et restera fixe pendant toute la durée du programme, tout comme les écarts des taux d'intérêt en d'autres devises par rapport au SOFR dollar à six mois, comme suit : (1) l'écart entre le LIBOR euro à six mois et le SOFR dollar à six mois est de -56,4 points de base ; (2) l'écart entre le LIBOR yen à six mois et le SOFR dollar à six mois est de -9,0 points de base ; (3) l'écart entre le SONIA livre sterling à six mois et le SOFR dollar à six mois est de 2,5 points de base ; (4) pour les taux d'intérêt en devises autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au SOFR dollar à six mois est de 15 points de base. (5) Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR dollar six mois, un écart reflétant la différence entre le taux de référence et le SOFR dollar six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajouté.

### ***Ajustement***

**23. Le plafond de la VA de la nouvelle dette extérieure** sera relevé du montant de l'emprunt garanti par l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique pour refinancer le service de la dette intérieure du 6 juillet 2023 au 31 décembre 2023 jusqu'à un montant maximal de 300 milliards de FCFA.

### ***Obligation d'information***

**24. Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur programmé et de ses modalités avant qu'il soit contracté ou garanti par l'État,** et consulteront les services du FMI concernant toute opération éventuelle de gestion de la dette.

## **B. Objectifs indicatifs**

### ***Définitions***

**25. Les recettes de trésorerie sont un objectif indicatif du programme.** Elles comprennent les recettes fiscales, non fiscales et des comptes spéciaux, mais excluent le produit du règlement de dettes réciproques entre l'État et les entreprises, ainsi que les recettes hors trésorerie.

**26. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre** i) les recettes totales, qui correspondent à la somme des recettes de trésorerie définies au paragraphe 22 et des recettes hors trésorerie, et ii) les dépenses budgétaires totales, calculées en excluant les investissements financés sur ressources extérieures mais en incluant les dépenses financées au titre de l'initiative PPTE. Deux objectifs indicatifs ont été fixés pour le solde budgétaire de base : le premier inclut les subventions budgétaires, tandis que le second n'en tient pas compte.

**27. Si les décaissements des dons budgétaires externes sont inférieurs** aux montants projetés à la fin de chaque trimestre, tels que quantifiés dans le tableau des critères de performances (voir le tableau 1 du MPEF), le plancher trimestriel correspondant du solde budgétaire de base, y compris les dons budgétaires, sera diminué au prorata, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

**28. Le plancher des dépenses sociales est un objectif indicatif du programme.** Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses engagées par l'État sur ses ressources propres et affectées aux secteurs sociaux (dépenses poursuivant des objectifs sociaux au niveau de chaque secteur), et comme les dépenses bénéficiant directement aux ménages pauvres, aux enfants, aux jeunes et aux femmes en situation de vulnérabilité, aux personnes âgées, aux handicapés, aux victimes de conflits armés et de trafics, aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux chômeurs. Pour faciliter leur suivi, ces dépenses seront codées dans le budget, conformément aux recommandations de l'UNICEF (voir tableau ci-dessous). La vulnérabilité correspond au risque que court un individu de basculer dans la pauvreté, d'avoir des difficultés à s'alimenter correctement ou de se retrouver dans l'incapacité physique et financière d'assurer ses besoins essentiels.

<b>Codification des différents types de dépenses sociales</b>	
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>Codes</b>
Dépenses hors dépenses sociales	00
Dépenses sociales : santé	11
Dépenses sociales : éducation	12
Dépenses sociales : protection sociale	13
Dépenses sociales : nutrition	14
Dépenses sociales : eau courante/assainissement	15
Dépenses sociales : autres	19

**29. Un plafond est fixé au montant des dépenses réglées selon des procédures exceptionnelles (sans ordonnancement préalable), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des charges liées aux exonérations fiscales.** Il représente 5 % du total des dépenses autorisées au cours du trimestre pour lequel l'objectif est évalué.

#### ***Obligation d'information***

**30. Les informations sur les recettes et les dépenses du budget de base seront communiquées au FMI mensuellement,** dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

**31. Les informations sur les dépenses sociales seront communiquées au FMI trimestriellement,** dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

**32. Les informations sur les dépenses exceptionnelles seront communiquées au FMI trimestriellement,** dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

## Informations complémentaires pour le suivi du programme

### A. Finances publiques

#### 33. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
- Le tableau des opérations financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données devront être transmises mensuellement, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.
- Des données trimestrielles sur les dépenses sociales (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Éducation nationale, Santé publique, Équipement, Agriculture et Élevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des prêts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des emprunts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

### B. Secteur monétaire

#### 34. Les autorités communiqueront les informations suivantes mensuellement, dans un délai de huit semaines après la fin de chaque mois :

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, le bilan consolidé des banques individuelles.
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires.
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (le cas échéant, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

### C. Balance des paiements

#### 35. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Toute révision des données relatives à la balance des paiements (concernant les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital), chaque fois qu'elle est effectuée ;
- Les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année de référence.

### D. Secteur réel

#### 36. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Les indices mensuels désagrégés des prix à la consommation, dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année.
- Toute révision des comptes nationaux.

### E. Réformes structurelles et autres données

#### 37. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Tout(e) étude ou rapport officiel sur l'économie du Niger, dans un délai de deux semaines après sa publication.
- Tout(e) décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.

- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'État, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

## Résumé des données à transmettre

Type de données	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette des administrations publiques envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant la décomposition des recettes (DGI, DGD et DGTCP) et des dépenses, y compris le remboursement des arriérés de paiement intérieurs, salariaux et non salariaux, existants à fin 1999 et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôt des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

## Résumé des données à transmettre (suite et fin)

Type de données	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée et des dépenses financées au titre de l'initiative PPTTE.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde provisoire des comptes du Trésor.		
	État mensuel des soldes des comptes du Trésor et des autres comptes publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitif)
	Formule de fixation des prix des produits pétroliers, recettes tirées de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Données monétaires et financières	Situation monétaire		
	Bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, bilan consolidé des différentes banques.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
Balance des paiements	Indicateurs prudentiels de la supervision bancaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	Au moment de la révision.
Dette extérieure	Encours et remboursements des arriérés de paiement extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Décomposition de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des emprunts prévus, y compris leurs conditions financières.		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service mensuel effectif de la dette extérieure (principal et intérêts) par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines



# NIGER

20 juin 2023

## TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE PROLONGATION, DE RÉÉCHELONNEMENT ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CRÉDIT, ET DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino**  
(département Afrique),  
**Fabian Valencia**  
(département de la  
stratégie, des politiques  
et de l'évaluation),  
**Manuela Francisco** et  
**Abebe Aduugna** (IDA)

Établi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

<b>Niger : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI</b>	
<b>Risque de surendettement extérieur</b>	<i>Modéré</i>
<b>Risque de surendettement global</b>	<i>Modéré</i>
<b>Décomposition de la notation du risque</b>	<i>Marge d'absorption de chocs restreinte</i>
<b>Élément d'appréciation</b>	<i>Non</i>

*Le risque de surendettement public extérieur et global du Niger est jugé « modéré », comme dans la précédente AVD publiée en décembre 2022<sup>1</sup>. Une série de chocs, dont une*

<sup>1</sup> La capacité d'endettement du Niger reste jugée « moyenne », avec un indicateur composite égal à 2,90 calculé à partir de l'édition d'avril 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) de la Banque mondiale de 2021.

*intensification des conflits dans la région du Sahel et des phénomènes climatiques violents, ont nécessité d'emprunter davantage, ce qui a accentué la vulnérabilité liée à la dette. Les indicateurs d'endettement restent en deçà de leurs seuils dans le scénario de référence en raison du recours à des financements concessionnels et semi-concessionnels et d'une croissance prévisionnelle solide, à l'exception du dépassement pendant une seule année du ratio service de la dette extérieure/recettes, qui est écarté de l'analyse. La marge de manœuvre restante pour absorber les chocs est limitée. Il est d'autant plus urgent de procéder à un assainissement budgétaire, y compris en adoptant des mesures de mobilisation des recettes, en raison du risque d'un nouveau resserrement des conditions financières sur le marché régional. La viabilité de la dette devrait être confortée par la mise en œuvre envisagée du programme de réformes du gouvernement, notamment les mesures visant à accroître les recettes intérieures, le démarrage des exportations de brut à travers un nouvel oléoduc, la gestion appropriée des recettes pétrolières ainsi que la gestion prudente de la dette publique. À moyen et long terme, il serait essentiel, pour renforcer la viabilité de la dette du Niger, d'atténuer les risques budgétaires découlant des entreprises publiques, de privilégier des emprunts concessionnels et semi-concessionnels et de consolider le développement du secteur privé pour favoriser la diversification de l'économie. Compte tenu de l'exposition du Niger au changement climatique, il est capital de renforcer sa résilience grâce à des investissements et mesures d'adaptation, tout en faisant preuve de prudence budgétaire.*

## COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

**1. La couverture du secteur public dans la présente AVD est conforme aux comptes budgétaires et à la précédente AVD** (tableau 1 du texte). L'administration centrale est incluse, mais les administrations locales et la Caisse nationale de sécurité sociale sont exclues. Il n'y a pas de fonds extrabudgétaires. Les garanties octroyées par l'État aux secteurs public et privé pour des emprunts extérieurs sont incluses. La dette privée garantie par l'État se limite à la garantie consentie à la China National Petroleum Company (CNPC) pour un emprunt destiné à financer la raffinerie SORAZ afin de couvrir la participation minoritaire de l'État<sup>2</sup>. Les entreprises publiques n'empruntent pas directement à l'étranger car elles bénéficient de rétrocessions de l'État, qui sont prises en compte dans les statistiques de la dette au moment où l'administration centrale emprunte les fonds. Ces entreprises publiques sont notamment la compagnie d'électricité (NIGELEC), la compagnie des eaux (SPEN) et l'entreprise de télécommunication (Niger Telecom), ainsi que l'Agence du barrage de Kandadji (ABK), entité administrative publique chargée de la mise en œuvre du projet. Compte tenu du manque de données fiables, l'AVD ne peut pas rendre compte explicitement de la dette intérieure des entreprises publiques. Les autorités travaillent avec la Banque mondiale dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) en vue d'améliorer la disponibilité et la qualité des informations financières communiquées pour les entreprises publiques<sup>3</sup>. Les comptes certifiés des dix plus grandes entreprises publiques pour les exercices 2019 et 2020 ont été publiés sur le site officiel du ministère des Finances. Aidées par la Banque mondiale, les autorités établiront — et publieront en ligne — à compter de 2023 un rapport annuel couvrant les plus grandes entreprises publiques, qui devrait présenter les informations relatives aux résultats financiers et opérationnels (y compris les activités de passation de marchés, l'exécution des projets d'investissement, la dette, les garanties, les ressources humaines). La dette extérieure est pour l'essentiel définie en fonction de la monnaie de libellé<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> La CNPC a octroyé en 2008 un prêt de 880 millions de dollars (7,0 % du PIB) pour la construction de la raffinerie SORAZ, garanti par l'État à hauteur de 352 millions de dollars (2,8 % du PIB). L'encours de 43,7 millions de dollars (0,3 % du PIB) à fin 2022 avec des remboursements se poursuivant jusqu'en 2024 est inclus dans le stock de dette du scénario de référence.

<sup>3</sup> Dans le contexte de la politique de financement durable du développement, les autorités ont appliqué les mesures de performance et de politique publique dans les vastes domaines de la transparence de la dette, de la gestion de la dette et de la viabilité des finances publiques. Outre les états financiers certifiés et les rapports annuels concernant les entreprises publiques décrits ci-dessus, elles comprennent le respect d'un plafond de dette non concessionnelle pour les emprunts extérieurs, ce qui contribuera à maîtriser les coûts d'emprunt conformément à la stratégie d'endettement à moyen terme du pays.

<sup>4</sup> À l'exception des créanciers dont la résidence peut être localisée, pour lesquels la dette est définie en fonction de la résidence. La dette de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), par exemple, est classée comme une dette extérieure.

**Tableau 1 du texte. Niger : Couverture de la dette du secteur public et conception du test de résistance des passifs conditionnels**

Sous secteurs du secteur public		Sous-secteurs couverts	
1	Administration centrale		X
2	Administrations d'États fédérés et locales		
3	Autres éléments des administrations publiques		
4	dont : Caisse de sécurité sociale		
5	dont : Fonds extrabudgétaires (FEB)		X
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris les entreprises publiques)		X
7	Banque centrale (emprunt au nom de l'État)		X
8	Dettes non garanties des entreprises publiques		

Couverture des données sur la dette publique du pays		Administration centrale, plus fonds extra-budgétaires, banque centrale, et dette garantie par l'État.		
		Par défaut	Utilisé pour l'analyse	Raisons de l'écart avec les paramètres par défaut
2	Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1.	0	Pourcentage du PIB	0,0
3	Dettes des entreprises publiques (garantie et non garantie par l'État) 1/	2	Pourcentage du PIB	2,0
4	PPP	35	% de l'encours des PPP	0,0
5	Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5	Pourcentage du PIB	5,0
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)				7,0

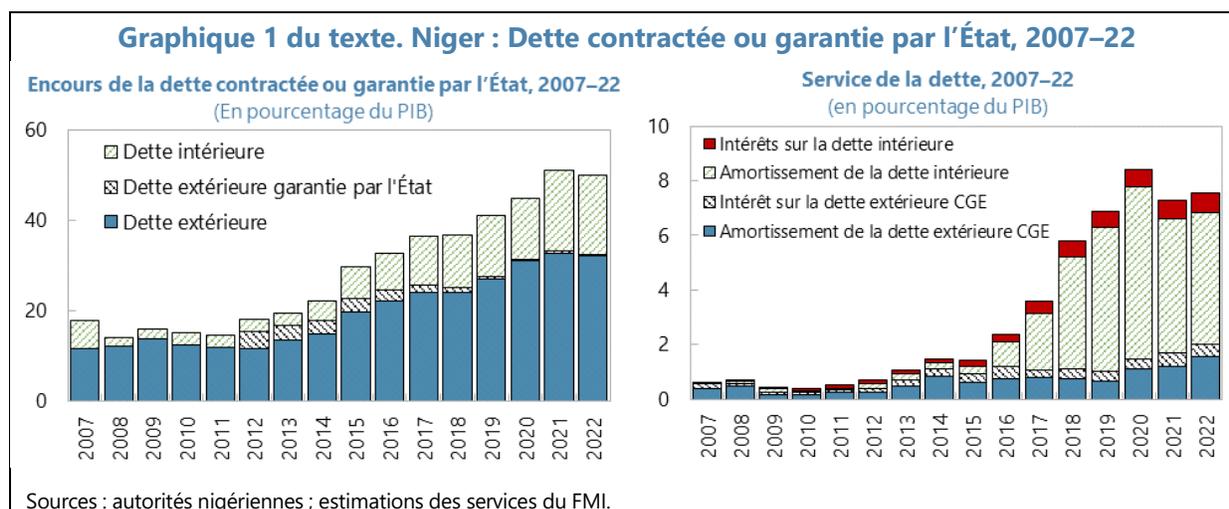
1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

**2. Le test de résistance adapté des passifs conditionnels est calibré pour tenir compte des lacunes dans la couverture de la dette** (tableau 1 du texte). Premièrement, le choc de couverture est maintenu à 0 % du PIB pour les autres composantes des administrations publiques non prises en compte dans l'encours de la dette considéré dans le scénario de référence car : i) les autorités ont indiqué que la solide position financière de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) exclut tout risque budgétaire important ; ii) les autorités ont confirmé l'absence de fonds extrabudgétaires et iii) les administrations locales ne contractent que des dettes à court terme auprès du secteur bancaire intérieur, qui est de taille modeste. Deuxièmement, le choc sur les passifs conditionnels résultant de la dette des entreprises publiques est fixé à la valeur par défaut de 2 % du PIB pour rendre compte des risques associés à leurs emprunts intérieurs. Troisièmement, les partenariats public-privé (PPP) régis par l'actuelle loi relative aux PPP ne font pas appel aux fonds publics. C'est pourquoi les passifs conditionnels ne sont pas soumis à un test de résistance à ce stade. Compte tenu des niveaux relativement faibles du crédit à l'économie, la valeur de 5 % du PIB attribuée par défaut aux risques liés aux passifs conditionnels des marchés financiers semble adéquate.

## HISTORIQUE DE LA DETTE

**3. La dette contractée ou garantie par l'État (CGE) du Niger est estimée à 50,3 % du PIB à fin 2022** (graphique 1 du texte). Elle s'est accrue parce que le Niger a engagé des projets de ressources naturelles et d'autres investissements publics de grande ampleur. En outre, depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'encours de la dette CGE a augmenté à un rythme plus soutenu que lors des années précédentes. En effet, le déficit budgétaire s'est creusé, et la hausse des dépenses de sécurité et la faible croissance des recettes ont accentué les pressions budgétaires. Le creusement des déficits a essentiellement été financé grâce au soutien des donateurs extérieurs. Le service de la dette suit une évolution similaire, une grande partie de l'amortissement de la dette intérieure étant liée au refinancement des bons du Trésor. Depuis le début de la pandémie, le Niger a bénéficié de l'initiative

de suspension du service de la dette (ISSD) du G20, du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) du FMI et de l'allocation de DTS<sup>5</sup>.



**4. La dette extérieure CGE représente 64,9 % de l'encours total de la dette du Niger en 2022.** Les créanciers multilatéraux représentent la plus grande partie de la dette extérieure (les quatre cinquièmes environ), le Niger empruntant majoritairement auprès de la Banque mondiale (IDA), suivie de la BOAD et de la Banque africaine de développement (BAfD). La dette bilatérale officielle représente environ un cinquième de la dette extérieure. La dette extérieure exposée au risque de change est relativement faible (environ un tiers de la dette extérieure) compte tenu de l'arrimage du franc CFA à l'euro. La dette extérieure est en général assortie de conditions concessionnelles, avec un taux d'intérêt réel moyen de 0,8 % en 2022 et une échéance résiduelle moyenne de 19,6 ans à fin 2022.

**5. La dette intérieure est essentiellement composée de titres du Trésor à court et moyen terme,** majoritairement détenus par des banques domiciliées au Niger ou dans d'autres pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). L'échéance résiduelle moyenne de la dette intérieure du Niger est de 6,1 ans avec un taux d'intérêt pondéré moyen de 5,3 % à fin 2022.

**6. L'estimation et l'analyse de la dette extérieure privée étant compliquées par l'insuffisance de données, elles nécessitent un suivi ultérieur.** La banque centrale régionale (BCEAO) rencontre des difficultés pour établir les statistiques relatives à l'encours de la dette extérieure privée. Les efforts destinés à recueillir des informations sur le périmètre et la composition de la dette extérieure privée vont se poursuivre, avec le soutien technique du département des statistiques du FMI.

<sup>5</sup> L'ISSD a représenté 0,4 % du PIB en 2020–21, et le fonds fiduciaire ARC 0,3 % du PIB durant la période 2020–22. En 2021, l'allocation de DTS (180 millions de dollars, soit 1,2 % du PIB) a été rétrocédée en francs CFA par la banque centrale régionale (BCEAO) aux pays membres de l'UEMOA ; elle est considérée comme une dette intérieure aux fins de l'AVD.

## HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

**7. Le scénario de référence repose sur des hypothèses macroéconomiques qui tiennent compte de l'évolution récente de l'économie ainsi que sur des hypothèses liées aux effets du changement climatique et des mesures visant à l'atténuer (tableau 2 du texte).** La croissance en 2022 est revue à la hausse, de 7,1 % dans la précédente AVD à 11,9 %, essentiellement en raison d'un redressement plus marqué que prévu de la production agricole. La croissance devrait rester favorable en 2023, à 7,0 %, et culminer à 13,0 % en 2024, sous l'effet de l'augmentation de la production de pétrole brut et de ses retombées sur l'économie. En conséquence, le ratio exportations/PIB devrait progresser. La croissance à long terme devrait s'établir à 6,0 %, ce qui est conforme à l'hypothèse de la précédente AVD et à la moyenne antérieure à la pandémie (5,9 % durant la période 2011–19) ; cette projection tient compte des caractéristiques historiques des chocs climatiques sur la croissance. La croissance à long terme est soutenue par la persistance d'une croissance démographique prévisionnelle forte et s'explique en partie par le processus de rattrapage en lien avec le faible niveau de développement du pays. Le scénario de référence inclut aussi les investissements liés au climat prévus par les autorités. Les risques qui pèsent sur les perspectives sont notamment une intensification des chocs climatiques, une dégradation de la situation sécuritaire et le retard pris par des projets de grande ampleur, dont le début des exportations de pétrole brut via le nouvel oléoduc (au dernier trimestre de 2023 selon l'hypothèse actuelle). Des chocs exogènes, par exemple une volatilité accrue des cours des produits de base, un resserrement des conditions de financement mondiales et leurs retombées sur le marché régional de l'UEMOA, pourraient aussi peser sur l'économie du Niger.

**8. Le cadre suppose une trajectoire d'assainissement des finances publiques permettant d'atteindre le critère de convergence du déficit de l'UEMOA d'ici à 2025.** Il est indispensable de relancer l'assainissement des finances publiques pour préserver leur viabilité. La priorité est donnée à des mesures de nature à augmenter les recettes, qui reposent sur trois principaux piliers : i) améliorer l'administration des recettes, notamment grâce à une dématérialisation accrue ; ii) limiter les exonérations qui se sont révélées problématiques pour le régime fiscal ; iii) revoir le code des impôts pour accroître l'efficacité et élargir l'assiette fiscale. Le rééquilibrage budgétaire est sous-tendu par une plus grande efficacité du système fiscal et par la fin des dépenses d'urgence, parallèlement à la protection des dépenses sociales et d'infrastructures prioritaires compte tenu des gros besoins de développement. Le démarrage des exportations via le nouvel oléoduc devrait accroître les recettes à travers la participation minoritaire de l'État dans le projet et augmenter les recettes tirées des ressources naturelles, qui passeraient de 1,9 % du PIB en 2022 à 4,0 % du PIB en 2025, ce qui favorisera la convergence vers la norme de l'UEMOA, à savoir un objectif de déficit de 3 % du PIB d'ici à 2025. Par rapport à la précédente AVD, les projections de solde budgétaire primaire sont restées globalement stables, ce qui tient à une trajectoire progressive vers le plafond fixé par l'UEMOA à 3 % du PIB d'ici à 2025.

**Tableau 2 du texte. Niger : Principales hypothèses macroéconomiques, 2021–43**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029–43
<b>Croissance du PIB réel (en pourcentage)</b>									
AVD actuelle	1,4	11,9	7,0	13,0	7,0	6,2	6,0	6,0	6,0
AVD précédente	1,4	7,1	7,0	13,0	7,9	6,1	6,0	6,0	6,0
<b>Inflation (IPC)</b>									
AVD actuelle	3,8	4,2	2,7	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
AVD précédente	3,8	4,5	3,0	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
<b>Solde budgétaire primaire (en % du PIB)</b>									
AVD actuelle	-3,8	-2,0	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,2	-1,2	-1,1
AVD précédente	-3,8	-2,1	-1,4	-1,4	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,2
<b>Total des recettes, dons exclus (en % du PIB)</b>									
AVD actuelle	10,8	10,1	11,2	13,5	14,1	14,6	14,7	14,8	15,7
AVD précédente	10,8	11,7	12,8	14,8	14,9	15,0	15,2	15,2	16,1
<b>Exportations de biens et de services (en % du PIB)</b>									
AVD actuelle	15,5	11,9	15,7	22,6	21,8	21,5	20,3	20,5	20,9
AVD précédente	15,5	15,2	16,5	26,6	25,2	24,5	24,9	24,0	20,6
<b>Prix des exportations de pétrole (en dollars le baril)</b>									
AVD actuelle	65,8	91,5	69,5	65,5	63,6	62,1	60,8	59,6	68,7
AVD précédente	65,9	93,3	81,2	76,2	72,4	69,6	67,4	68,8	79,3
<b>Prix de l'uranium (en milliers de FCFA/kg)</b>									
AVD actuelle	46,9	49,7	76,2	68,3	71,2	75,7	76,1	76,9	76,9
AVD précédente	46,9	70,6	80,4	80,2	79,7	79,2	78,7	78,7	78,7

Sources : calcul des services du FMI.

**9. Les autorités ont l'intention de continuer à recourir de manière limitée au financement intérieur durant les années à venir.** Le durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale et sur le marché régional pourrait se traduire par une hausse des coûts d'emprunt ainsi que par un accroissement du risque de refinancement. Dans ce contexte, les autorités envisagent de mener une opération de reprofilage de la dette, qui consistera à obtenir un prêt à long terme auprès des banques commerciales internationales en vue de rembourser la dette intérieure à échéance plus courte (voir le paragraphe 20). Pour le reste, les financements concessionnels et semi-concessionnels des donateurs extérieurs devraient rester les principales sources de financement<sup>6</sup>.

**10. Les conditions des emprunts étrangers et nationaux sont supposées s'orienter progressivement vers une moindre concessionnalité et des échéances plus longues, tandis que les conditions financières à court terme sur le marché régional de la dette sont affectées par le resserrement des conditions financières mondiales.** Concernant la dette extérieure, les nouveaux décaissements devraient être couverts par des sources de financement extérieures sur la base des modes de financement du passé. À plus long terme, les emprunts extérieurs évoluent, quoique très progressivement, vers un recul des financements concessionnels au profit des prêts bancaires (tableau 5). Concernant les emprunts intérieurs, les titres de dette sont supposés remplacer peu à peu les bons du

<sup>6</sup> Un financement est qualifié de concessionnel lorsqu'il comporte un élément don supérieur à 35 % de la valeur nominale.

Trésor pour privilégier les obligations à moyen et long terme. La présente AVD tient compte des retombées du resserrement des conditions de financement mondiales sur le marché régional. Le taux d'intérêt moyen des obligations d'État en 2023 est supposé égal à respectivement 7,2 %, 7,4 % et 7,7 %, pour les obligations à échéance de 1 à 3 ans, de 4 à 7 ans et de plus de 7 ans, ce qui tient aux récentes émissions de titres publics. Le taux d'intérêt des bons du Trésor est fixé à 7,0 %.

**11. L'AVD prend aussi en considération une demande d'accord de 23 mois au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) avec un niveau d'accès de 75 % de la quote-part.**

Cette facilité sera une occasion pour le pays de renforcer sa résilience au changement climatique et de protéger les moyens de subsistance de la population en accélérant la mise en œuvre des réformes et en garantissant la qualité des investissements dans des projets respectueux du climat. Fait important, les ressources disponibles issues de la proposition d'accord au titre de la FRD constitueraient une alternative peu coûteuse au financement intérieur, ce qui permettrait de dégager et de conserver un espace budgétaire plus large. Comme le Niger est un pays du Groupe A, il bénéficie du plafond de taux d'intérêt de 2,25 %<sup>7</sup>.

**12. La boîte à outils de l'AVD pour évaluer le réalisme des prévisions macroéconomiques ne produit pas de signaux d'alerte au vu de l'expérience historique et des comparaisons avec les pairs.**

- a. **Déterminants de la dynamique de la dette** (graphique 3). L'évolution de la dette publique totale est dominée par celle du déficit budgétaire primaire et la croissance du PIB réel. Contrairement aux cinq années écoulées, la contribution des prévisions de croissance à la dynamique de la dette l'emporte sur la contribution défavorable du déficit primaire. De ce fait, l'augmentation du ratio de la dette publique est interrompue, et il est prévu à 44,3 % du PIB en 2043. La dette publique extérieure a culminé à 33,5 % du PIB en 2021. Elle diminuera pour atteindre 23,5 % du PIB en 2043, entraînant une évolution similaire de la dette publique totale. Par rapport à la précédente AVD, la croissance du PIB supérieure aux prévisions en 2022 a réduit la dette rapportée au PIB. Comme le montre le graphique inférieur droit du graphique 3, les erreurs de prévision passées relatives à la dette publique totale ont principalement tenu à des variations inattendues des déficits primaires, tandis que le compte des transactions courantes, les IDE et les résidus ont été à l'origine des erreurs relatives à la dette extérieure.
- b. **Réalisme de l'ajustement budgétaire envisagé** (graphique 4). L'ajustement budgétaire du solde primaire projeté sur trois ans (3,8 points de pourcentage du PIB) se situe dans le quartile supérieur de la distribution des ajustements historiques du déficit primaire pour un échantillon de pays à faible revenu. L'ajustement anticipé se justifie par le redressement consécutif aux multiples chocs actuels, l'augmentation des recettes non pétrolières due à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la réduction des dépenses fiscales, l'impulsion donnée aux recettes par le démarrage des exportations de brut, et la suppression progressive des mesures de soutien d'urgence.

<sup>7</sup> Le plafond de taux d'intérêt a été approuvé par le conseil d'administration par défaut d'opposition le 18 mai 2023 : « Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité — Mise en place du plafond de taux d'intérêt (SM/23/120) ».

- c. **Cohérence entre l'ajustement budgétaire et la croissance** (graphique 4). La trajectoire prévisionnelle de croissance pour 2023 et 2024 est déterminée par l'exécution de vastes projets, dont le démarrage des exportations pétrolières empruntant un nouvel oléoduc. En 2023, le début des exportations de pétrole via un nouvel oléoduc contribue à une plus forte croissance et à une augmentation des recettes pétrolières. Par conséquent, les effets du rééquilibrage budgétaire sur la croissance seront probablement modérés.
- d. **Cohérence entre l'investissement public et la croissance** (graphique 4). L'outil fait apparaître une part similaire de l'investissement public et privé dans le PIB entre la précédente AVD et celle-ci, tandis que le ratio en 2022 est un peu plus faible que dans la précédente AVD en raison du PIB plus élevé que prévu sous l'effet de la production agricole.

## CLASSEMENT DU PAYS ET DÉTERMINATION DES SCENARIOS DES TESTS DE RÉSISTANCE

**13. La capacité d'endettement du Niger reste jugée « moyenne ».** La méthodologie repose sur un indicateur composite (IC) combinant le score de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN)<sup>8</sup>, les conditions extérieures représentées par la croissance mondiale et des facteurs propres au pays. Sur la base des données de l'édition d'octobre 2022 des Perspectives de l'économie mondiale, les calculs produisent une valeur de l'IC de 2,90, grâce aux contributions positives du score EPIN (45 %) mais aussi des réserves internationales (62 %) et des taux de croissance réels nationaux et mondiaux (respectivement 6 % et 14 %) (tableau 3 du texte). Ce score se situe dans la fourchette correspondant à une capacité d'endettement moyenne, à savoir  $2,69 < IC \leq 3,05$ .

**14. Outre les six tests de résistance normalisés, deux tests de résistance adaptés sont effectués :**

- Le premier test de résistance adapté associe les passifs conditionnels d'un choc de dette ponctuel (équivalent à 7 % du PIB) pour capter un scénario reflétant à la fois les passifs conditionnels des entreprises publiques (égaux au niveau standard indiqué de 2 % du PIB) et un besoin de recapitalisation des banques (égal au niveau standard indiqué de 5 % du PIB).
- Le second test de résistance adapté est un choc sur les cours des produits de base.<sup>9</sup> Le scénario rend compte de l'effet d'une brusque baisse d'un écart-type des prix des produits de base exportés par le pays.

<sup>8</sup> Le score EPIN est de 3,4 en 2021.

<sup>9</sup> Selon le cadre de viabilité de la dette, ce test de résistance est appliqué aux pays dont les exportations de produits de base représentent au moins 50 % de leurs exportations totales de biens et de services au cours de la précédente période de trois ans. Les produits de base représentaient 75,0 % des exportations de biens et de services du Niger durant la période 2018–20.

Tableau 3 du texte. Niger : Indicateur composite et seuils

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
Évaluation de la politique et des institutions nationales	0,385	3,393	1,30	45%
Taux de croissance réel (en %)	2,719	6,384	0,17	6%
Couverture des importations par les réserves (en %)	4,052	44,277	1,79	62%
Couverture des importations par les réserves^2 (en %)	-3,990	19,604	-0,78	-27%
Envois de fonds (en %)	2,022	0,904	0,02	1%
Croissance économique mondiale (en %)	13,520	2,898	0,39	14%
<b>Score de l'IC</b>			<b>2,90</b>	<b>100%</b>
<b>Notation de l'IC</b>			<b>Moyenne</b>	

<b>Capacité d'endettement</b>	<b>Moyenne</b>
-------------------------------	----------------

Finale	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base des deux éditions précédentes
Moyenne	Moyenne 2,900	Moyenne 2,945	Moyenne 2,960

APPLICABLE	
<b>Seuils de la charge de la dette EXTÉRIEURE</b>	
VA de la dette en % :	
Exportations	180
PIB	40
Service de la dette en % de :	
Exportations	15
Recettes	18

APPLICABLE	
<b>Repère de la dette publique TOTALE</b>	
VA de la dette publique totale en pourcentage du PIB	55

Source : calculs des services du FMI. La valeur limite de l'indicateur composite pour une capacité d'endettement moyenne est de  $2,69 < IC \leq 3,05$ .

## ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

**15. Selon les projections, la dette extérieure diminuera progressivement, la dette publique et la dette privée reculant toutes deux à long terme (tableau 1).** Dans le scénario de référence, le ratio dette extérieure CGE/PIB devrait rester pratiquement stable à 32,6 % en 2023, sachant que la croissance soutenue contrebalancera les emprunts extérieurs destinés à financer le programme de développement économique et social du Niger. Il suivra une trajectoire baissière pour se stabiliser à

23,5 % à la fin de la période de projection en 2043 lorsque la croissance sera plus forte et que l'ajustement budgétaire sera mis en œuvre. La dette extérieure totale présente un profil comparable : elle diminuera constamment pour atteindre 30,6 % du PIB en 2043. Le déficit courant hors intérêts reste le principal déterminant de cette dynamique. Le déficit des biens et services diminuera grâce aux exportations de pétrole via le nouvel oléoduc. Les résultats de ces projets devraient améliorer sensiblement le compte des transactions courantes les années suivantes lorsqu'ils démarreront. Après prise en compte du déficit courant hors intérêts, des IDE nets et de la dynamique de la dette intérieure, les moteurs restants de la dynamique de la dette extérieure, tels que les autres composantes du compte de capital, l'accumulation de réserves, les ajustements de valeur, ainsi que les variations des prix et des taux de change, sont inclus dans le résidu.

**16. Si les indicateurs de la dette extérieure CGE restent inférieurs à leurs seuils et suivent des trajectoires baissières tout au long de la période de projection dans le scénario de référence (à l'exception d'un dépassement pendant une seule année du ratio service de la dette extérieure/recettes) et le risque de surendettement extérieur est donc jugé modéré, les marges sont étroites pour certains indicateurs (graphique 1).** Selon les projections, le ratio valeur actuelle (VA) de la dette/PIB diminuera progressivement au cours de la période de projection. Les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations reculeront, d'après les projections, sous l'effet du raffermissement des exportations dû aux exportations pétrolières attendues empruntant un nouvel oléoduc. Le ratio service de la dette/recettes dépasse les seuils en 2023, ce qui s'explique par les difficultés persistantes sur le front sécuritaire, par les perturbations des échanges commerciaux à la frontière avec le Nigéria et par des rendements en termes de recettes moindres que prévu des nouvelles mesures fiscales et réformes de l'administration des recettes, et n'est pas pris en compte dans l'analyse. Toutefois, ce ratio devrait diminuer régulièrement à moyen et long terme à mesure que les recettes pétrolières liées au nouvel oléoduc verront le jour et que les mesures visant à accroître les recettes intérieures se concrétiseront. Le risque de liquidité est plus ou moins contenu puisque le Niger bénéficie d'un soutien stable des donateurs sous la forme de dons et de prêts concessionnels ainsi que de la maîtrise des dépenses par l'État en cas d'insuffisance des recettes. En outre, en tant que membre de l'UEMOA, le Niger peut puiser dans les réserves de change communes de l'union monétaire. Le dépassement pendant une seule année du ratio service de la dette/recettes ne figurait pas dans la précédente AVD et est apparu en raison de la révision des projections de service de la dette et des recettes.

**17. Il ressort des tests de résistance que deux indicateurs relatifs aux exportations (le ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations et le ratio service de la dette/exportations) dépassent leurs seuils en cas de choc sur les exportations (graphique 1).** Du fait d'une base d'exportations relativement modeste par rapport au financement extérieur, les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations sont exposés aux chocs sur les exportations. Le choc introduit dans l'analyse représente une diminution de 20,7 % de la valeur nominale des exportations en 2024 puis en 2025, calibrée sur la base de sa moyenne historique (4,2 %) moins un écart-type (24,9 %). Conformément à la note d'orientation sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, l'écart-type est retranché de la valeur moindre dans la moyenne historique et la projection de référence. Par conséquent, le scénario à test de résistance ne tient pas compte de

la projection de forte croissance des exportations dans le scénario de référence grâce aux exportations de pétrole brut (progression de 64,5 % en 2024).

**18. Compte tenu de la vulnérabilité du pays, un scénario alternatif a été calibré pour évaluer les effets du changement climatique et des mesures d'adaptation sur la viabilité de la dette à long terme.** Le scénario alternatif intègre la dynamique des principales variables macroéconomiques au cours des vingt prochaines années en tenant compte de l'impact du changement climatique et des mesures d'adaptation et s'inspire du rapport national sur le climat et le développement (Country Climate and Development Report - CCDR) de la Banque mondiale pour les pays du G5 Sahel. Il est important de noter qu'il y'a une très grande incertitude autour de la trajectoire des émissions mondiales ainsi que la modélisation climatique et macroéconomique à long terme. Plus précisément, le scénario repose sur les simulations des effets du changement climatique sur des variables macroéconomiques<sup>10</sup>, tout en intégrant les mesures d'adaptation<sup>11</sup> destinées à remédier à la vulnérabilité face au changement climatique (dont les dépenses d'investissement liées à ces mesures et leur impact). L'analyse s'appuie sur le scénario pessimiste (hausse des températures plus marquées et variations plus fortes des précipitations) et sec (variations des précipitations les plus faibles (ou en recul)) examiné dans le rapport national sur le climat et le développement. Dans ce scénario, la perte de PIB cumulée par rapport au scénario de référence sans changement climatique s'élève à 8,9 % en 2045.

**19. Dans le scénario alternatif climat, les indicateurs de la dette extérieure et intérieure sont nettement plus élevés que dans le scénario de référence, tout en restant en deçà des seuils respectifs (graphiques 6 et 7).** Le scénario inclut une croissance du PIB plus faible, essentiellement imputable à une baisse de la production agricole par rapport au scénario de référence, qui a un impact négatif sur les recettes d'exportation et publiques. Il prend aussi en considération une hausse des dépenses budgétaires liée à des projets d'investissement afin d'appliquer des mesures d'adaptation, le déficit budgétaire dépassant celui du scénario de référence de 4,1 % du PIB au maximum. Parallèlement, les effets positifs de ces mesures se feront sentir au cours des années ultérieures et les répercussions négatives du changement climatique sont supposées être atténuées en partie uniquement. Le creusement du déficit budgétaire qui en découle se soldera par une accumulation de dette extérieure et intérieure, d'où une hausse des indicateurs d'endettement. Le ratio valeur actuelle de la dette publique totale/PIB s'approchera du seuil aux alentours de 2033, au moment où l'investissement dans des mesures d'adaptation devrait culminer.

<sup>10</sup> Le rapport national sur le climat et le développement modélise l'impact du changement climatique sur l'économie et la pauvreté à travers six canaux (1. Rendements des cultures pluviales, 2. stress thermique et productivité du travail, 3. choc de santé humaine lié à la chaleur, 4. rendements du bétail, 5. inondations à l'intérieur des terres et 6. routes et ponts). La modélisation des canaux d'impact repose sur des scénarios climatiques par pays et sur des modèles d'effets biophysiques pour estimer les dégâts économiques. Par la suite, ces dégâts estimés sont introduits sous forme de chocs dans un modèle macrostructurel élaboré pour chaque pays afin d'estimer l'impact sur le PIB et sur d'autres agrégats macroéconomiques.

<sup>11</sup> Ces effets sont présentés avec une adaptation partielle à trois des six canaux d'impact (rendements des cultures pluviales, rendements du bétail, et routes et ponts) dans un scénario de climat sec/pessimiste.

**20. Compte tenu du resserrement des conditions financières sur le marché régional, les autorités prévoient de réaliser une opération de gestion des passifs afin d'atténuer le risque de refinancement à travers l'émission de dette extérieure bancaire à échéance plus éloignée.**

Les détails précis de l'opération restent à définir mais elle consisterait pour l'essentiel à obtenir un prêt à long terme auprès des banques commerciales internationales, avec une garantie octroyée par l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA), afin de rembourser la dette intérieure à échéance plus rapprochée (bons du Trésor et obligations du Trésor) arrivant à échéance au second semestre de cette année. L'opération devrait allonger considérablement les échéances, réduisant ainsi le risque de refinancement des titres publics à court terme, et aussi diminuer le risque d'une facture d'intérêts encore plus lourde pour l'État en cas de nouveau durcissement des conditions financières sur le marché régional<sup>12</sup>. Cependant, le remplacement de la dette intérieure par de la dette extérieure, tout en laissant la dette globale inchangée en valeur nominale, augmentera le poids de la dette extérieure dans la dette totale, ce qui aggravera les indicateurs de viabilité de la dette extérieure. Il est donc nécessaire d'évaluer soigneusement les effets positifs, les coûts, les risques et la viabilité de l'opération en étroite concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour veiller à ce qu'elle ne modifie pas le risque de surendettement extérieur jugé « modéré » du Niger. Même si les conditions de financement précises seront définies ultérieurement en 2023, les informations actuellement disponibles concernant le projet des autorités (dont un montant total refinancé de 300 milliards de francs CFA équivalent en euros à une échéance de 10 ans à un taux d'intérêt supposé de 8 %) donnent à penser que les indicateurs de la dette extérieure resteraient en deçà des seuils respectifs dans un autre scénario intégrant l'opération de reprofilage de la dette (graphique 8).

**21. L'analyse détaillée indique que la marge d'absorption des chocs est restreinte, tandis que la situation pourrait devenir moins tendue à moyen et long terme (graphique 5).** D'après les tests servant à préciser le risque modéré de surendettement extérieur, les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes mettent actuellement en évidence une marge restreinte en 2023, et même particulièrement réduite par rapport aux seuils pour ce qui est du dernier indicateur. La faible marge d'action signifie qu'il est urgent de prendre des mesures pour conforter la viabilité de la dette. La marge de manœuvre devrait s'améliorer à moyen terme, à mesure que les exportations progresseront et que les réformes destinées à accroître les recettes porteront leurs fruits. La trajectoire baissière des ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations dépend du projet de nouvel oléoduc, tandis que l'évolution du ratio service de la dette/recettes est déterminée par les réformes visant à accroître les recettes.

<sup>12</sup> Les autorités ont procédé à une opération similaire de reprofilage de la dette en janvier 2020, dans le cadre de laquelle elles ont emprunté 148 milliards de francs CFA (1,9 % du PIB) à des banques étrangères pour rembourser la dette intérieure. L'emprunt a été contracté en janvier 2020 auprès de la Deutsche Bank pour un montant total de 225 millions d'euros. Cet emprunt a été utilisé pour rembourser un ensemble de cinq bons du Trésor et une obligation du Trésor.

## ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

**22. Selon les projections, la dette du secteur public diminuera progressivement à moyen et long terme (tableau 2).** Après avoir nettement augmenté par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie, la dette publique reculera d'après les projections pour se stabiliser autour de 44,3 % du PIB à long terme, ce qui tient principalement à la reprise de la croissance économique et à l'assainissement des finances publiques, ainsi qu'à un accroissement des recettes pétrolières. À moyen et long terme, l'augmentation des recettes intérieures, les gains d'efficacité des dépenses et une meilleure maîtrise des dépenses, couplés à la diversification des exportations favorisée par l'expansion du secteur privé, devraient contribuer à stabiliser le déficit primaire. Une orientation progressive vers une moindre concessionnalité et des échéances plus éloignées à moyen et long terme alourdirait légèrement la charge d'intérêts, mais l'allongement des échéances a pour avantage de réduire les risques de refinancement.

**23. Le ratio VA de la dette publique/PIB reste inférieur à la référence dans le scénario de base, mais pas en cas de choc négatif sur les prix des produits de base (graphique 2).** Le ratio VA de la dette publique/PIB est nettement en deçà du repère de 55 % du PIB en 2023 et doit diminuer progressivement durant la période de projection dans le scénario de référence. Un choc sur les prix des produits de base placerait les ratios de VA de la dette et du service de la dette sur des trajectoires divergentes en l'absence de mesures compensatoires budgétaires et d'autres mesures prises par les pouvoirs publics.

## NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉS

**24. Le risque de surendettement extérieur et global du Niger est jugé « modéré », et la dette est considérée comme viable.** Le risque modéré de surendettement découle du fait qu'aucun indicateur de la dette extérieure ou publique CGE ne franchit son seuil dans le scénario de référence (à l'exception d'un dépassement, pendant une seule année, du ratio service de la dette extérieure/recettes). La dette demeure viable car : i) les indicateurs d'endettement se maintiennent sur une trajectoire baissière régulière et la viabilité de la dette publique globale reste solide ; ii) les perspectives de croissance à moyen et long terme sont positives, soutenues par la reprise après les multiples chocs, le renforcement de la base d'exportation dû au démarrage des exportations de brut au dernier trimestre de 2023 et l'application de mesures visant à accroître les recettes à moyen terme ; iii) le risque de liquidité demeure faible car, en tant que membre de l'UEMOA, le Niger peut puiser dans les réserves de change communes de l'union monétaire, dissociant la capacité à assurer le service de la dette extérieure des exportations nationales ; iv) le Niger devrait continuer à bénéficier d'une aide financière conséquente des donateurs dans les prochaines années pour remédier aux problèmes de développement et de sécurité qu'il rencontre. Conformément à la politique de plafonds d'endettement du FMI, un plafond de dette sur les nouveaux emprunts extérieurs CGE est intégré à la conditionnalité du programme et calibré pour constituer un amortisseur approprié évitant une dégradation du risque de surendettement.

**25. Compte tenu de la marge d'absorption des chocs restreinte, l'engagement constant des autorités à mener de solides politiques macroéconomiques et réformes économiques ainsi que de nouvelles avancées en matière de gestion de la dette seront d'autant plus importants et conforteront ainsi la viabilité de la dette dans le contexte des multiples chocs actuels.** Des avancées dans les domaines suivants seront essentielles :

- **Augmentation des recettes intérieures.** La dette publique du Niger rapportée à ses recettes intérieures est plus élevée que celle d'autres pays de l'UEMOA ou d'Afrique subsaharienne, ce qui tient à son assiette de recettes étroite. Dans ce contexte, il est fondamental d'accroître les recettes en améliorant leur administration, en réduisant les exonérations fiscales et en élargissant l'assiette fiscale. Bien que de nouvelles recettes pétrolières soient attendues dans les prochaines années, elles ne devraient pas être dépensées en totalité afin d'appuyer l'assainissement des finances publiques dans un cadre juridique et budgétaire adéquat pour la gestion des recettes pétrolières. Compte tenu de la marge d'absorption des chocs restreinte et du risque de nouvelles retombées du resserrement des conditions financières mondiales sur le marché régional, il est d'autant plus urgent d'appliquer sans tarder des mesures visant à accroître les recettes.
- **Risques budgétaires et qualité des dépenses.** Une éventuelle mauvaise gestion des investissements de grande ampleur par les entreprises publiques pourrait à terme accroître la dette publique. Bien que le Niger ait grand besoin de développer ses infrastructures, une évaluation adéquate des projets et une attention aux pratiques de bonne gouvernance sont indispensables. Plus généralement, les autorités devraient s'efforcer de faire le meilleur usage possible des ressources limitées en augmentant l'efficacité des dépenses publiques, qui reste faible au Niger.
- **Diversification de l'économie.** La base économique étroite et le faible niveau de développement économique en général sont à l'origine des difficultés à accroître les recettes et à placer la croissance sur une trajectoire soutenue et pérenne. Des politiques horizontales favorisant la diversification, dont le développement du secteur privé local, la lutte contre l'économie informelle et l'accumulation de capital humain par l'éducation, sont cruciales.
- **Emprunts extérieurs.** Tant que les perspectives d'exportation ne seront pas plus certaines, le Niger devrait continuer à privilégier les financements extérieurs sous forme de prêts concessionnels et semi-concessionnels et de dons. Privilégier la dette libellée en euros, compte tenu de l'arrimage du franc CFA à l'euro, peut aussi aider à réduire le risque de change.
- **Emprunts intérieurs.** Une communication destinée au marché sera nécessaire pour allonger la durée moyenne des émissions et réduire ainsi les risques de refinancement. Il conviendrait que ces efforts soient accompagnés par l'exécution d'un programme structurel d'échange de titres proches de leur échéance contre des titres à échéance plus longue.

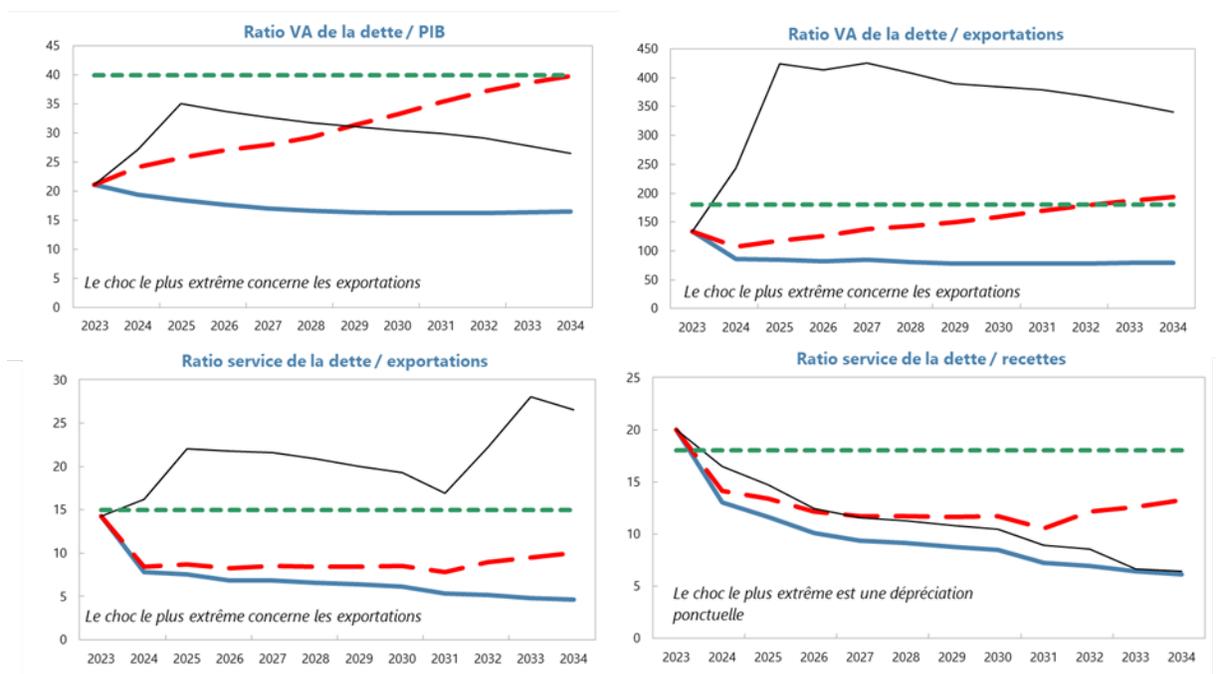
- **Plan de financement.** Afin d'éviter les insuffisances de liquidité et de contenir les coûts de financement qui y sont liés, les volumes globaux de la dette à émettre devraient être conformes au plan d'emprunt annuel et trimestriel. L'intégration dans le plan de trésorerie serait essentielle.

## A. Vues des autorités

**26. Les autorités souscrivent à l'évaluation par les services du FMI du risque de surendettement global et extérieur, jugé modéré.** Elles se félicitent de la trajectoire baissière des indicateurs d'endettement durant les années à venir et réaffirment leur détermination à mener des politiques budgétaires prudentes pour garantir la viabilité de la dette. En outre, les autorités dressent le bilan des progrès accomplis sur le front des réformes de la gestion de la dette, dont l'élaboration d'un système informatique destiné à enregistrer et à analyser les données de la dette d'une manière cohérente et la préparation d'un manuel pour normaliser le processus de signature et de ratification des prêts extérieurs. Elles souscrivent aussi dans l'ensemble à l'analyse qui figure dans le scénario de rechange, notamment les effets du changement climatique et expriment à nouveau leur volonté d'appliquer des mesures d'adaptation.

**27. Les autorités s'engagent à calibrer soigneusement l'opération de reprofilage de la dette pour veiller à ce que le risque de surendettement reste qualifié de modéré.** Elles prennent acte que les paramètres de l'opération de reprofilage de la dette, à savoir le taux d'intérêt, l'échéance et la monnaie de libellé notamment, doivent être soigneusement calibrés. Elles assurent aux services du FMI qu'elles adapteront l'opération afin que le risque de surendettement extérieur du Niger reste jugé « modéré ».

**Graphique 1. Niger : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'état dans différents scénarios, 2023–34**



— Scénario de référence    - - - - Scénario historique    — Choc le plus extrême 1/    - - - - Seuils

Adaptation des paramètres par défaut		
	Taille	Interactions
Ensemble des passifs conditionnels	Non	
Catastrophes naturelles	s.o.	s.o.
Prix des produits de base 2/	Non	Non
Financement de marché	s.o.	s.o.

Note : « oui » indique tout changement apporté à la valeur ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. « s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

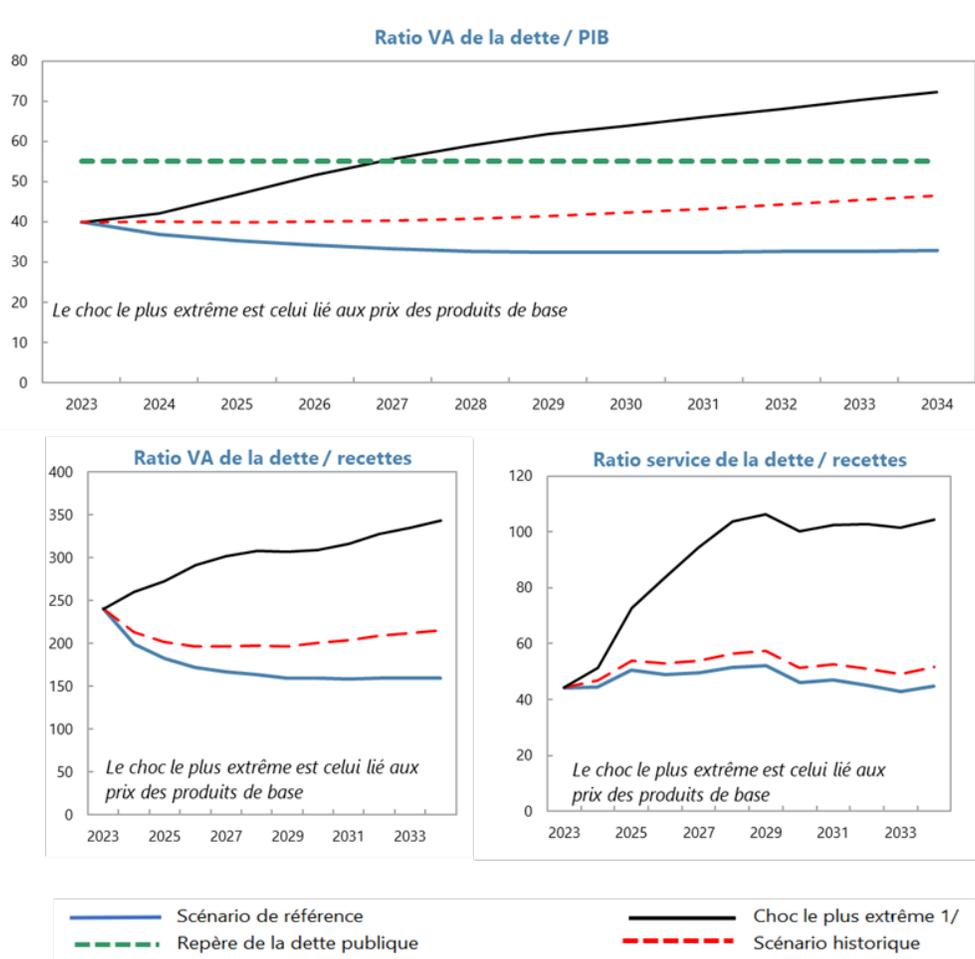
Hypothèses d'emprunt pour les test de résistance*		
	Par défaut	Paramètres personnalisés
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.0%	1.0%
Taux d'actualisation, dollars	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	35	21
Période de grâce moyenne	7	7

\* Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2033 ou avant. Les tests de résistance avec des dépassements ponctuels sont également présentés le cas échéant, mais ces dépassements ne sont pas pris en compte comme signaux mécaniques. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.  
 2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance relatif au choc sur les cours des produits de base se fonde sur les perspectives des prix des produits de base établies par le département des études du FMI.

**Graphique 2. Niger : Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2023–34**



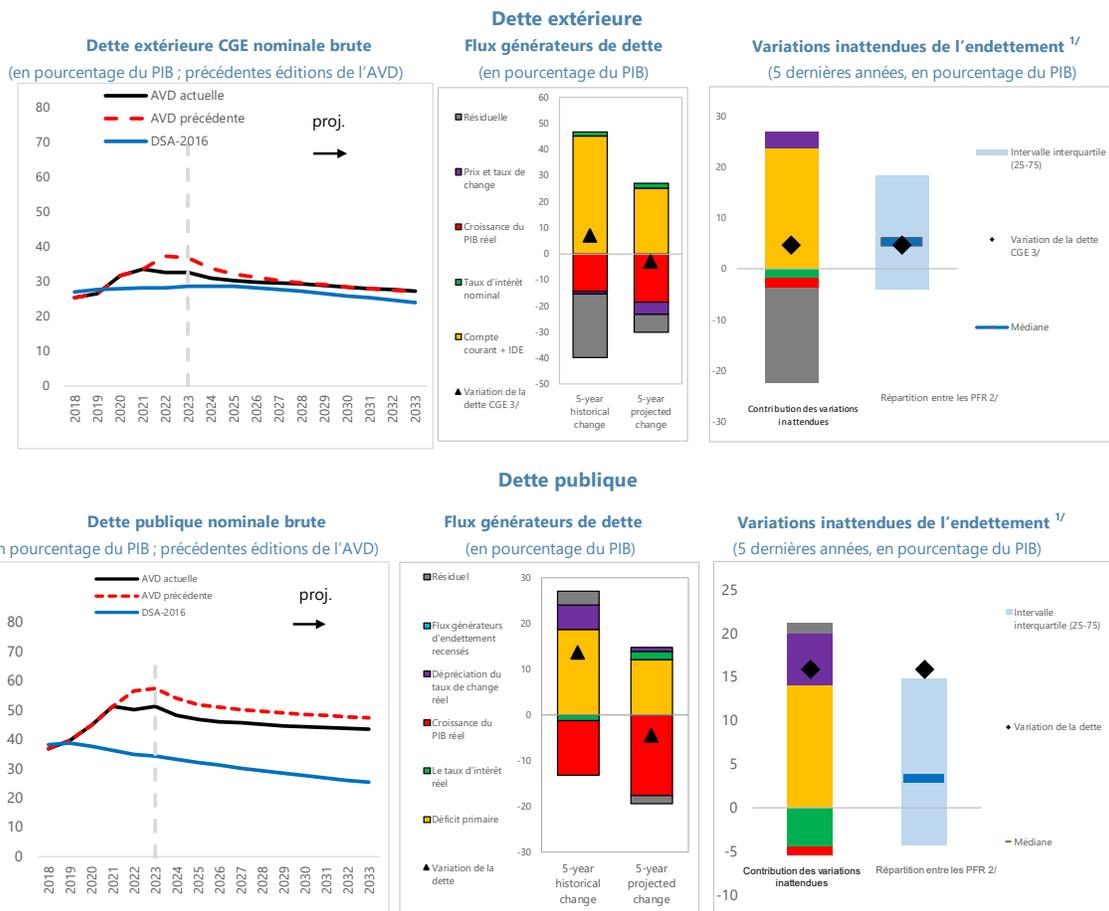
Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Par défaut	Paramètres personnalisés
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	27%	27%
Dette intérieure à moyen et long terme	27%	27%
Dette intérieure à court terme	46%	46%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Dette extérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1,0%	1,0%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	35	35
Différé d'amortissement moyen	7	7
Dette intérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4,6%	4,6%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	3	3
Différé d'amortissement moyen	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	4%	4,0%

\* Note : Dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement supplémentaires résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2033 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

### Graphique 3. Niger : Facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence



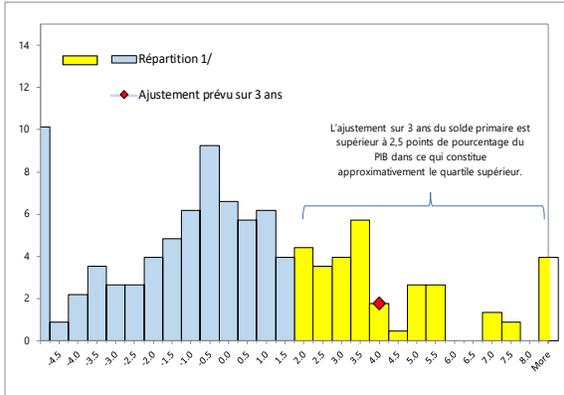
1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée dans la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les facteurs de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

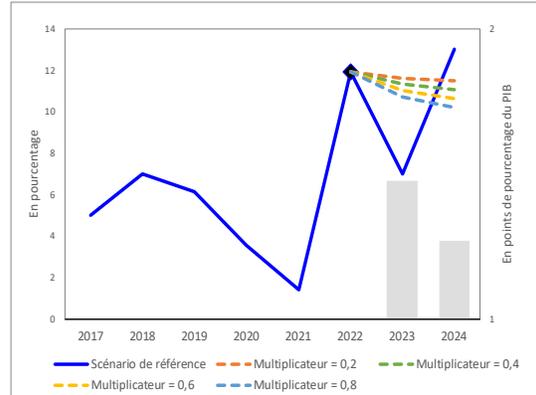
### Graphique 4. Niger : Outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (en points de pourcentage du PIB)



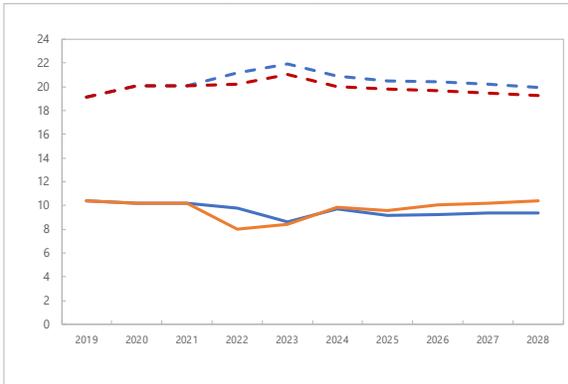
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans pour le lancement du programme est indiquée en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

Rééquilibrage budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



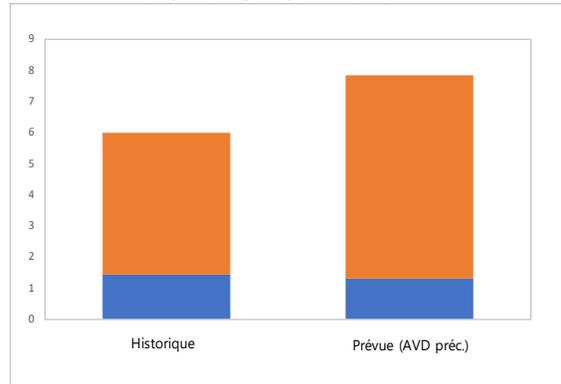
1/ Les barres du graphique illustrent l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes, les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux d'investissement public et privé (en % du PIB)



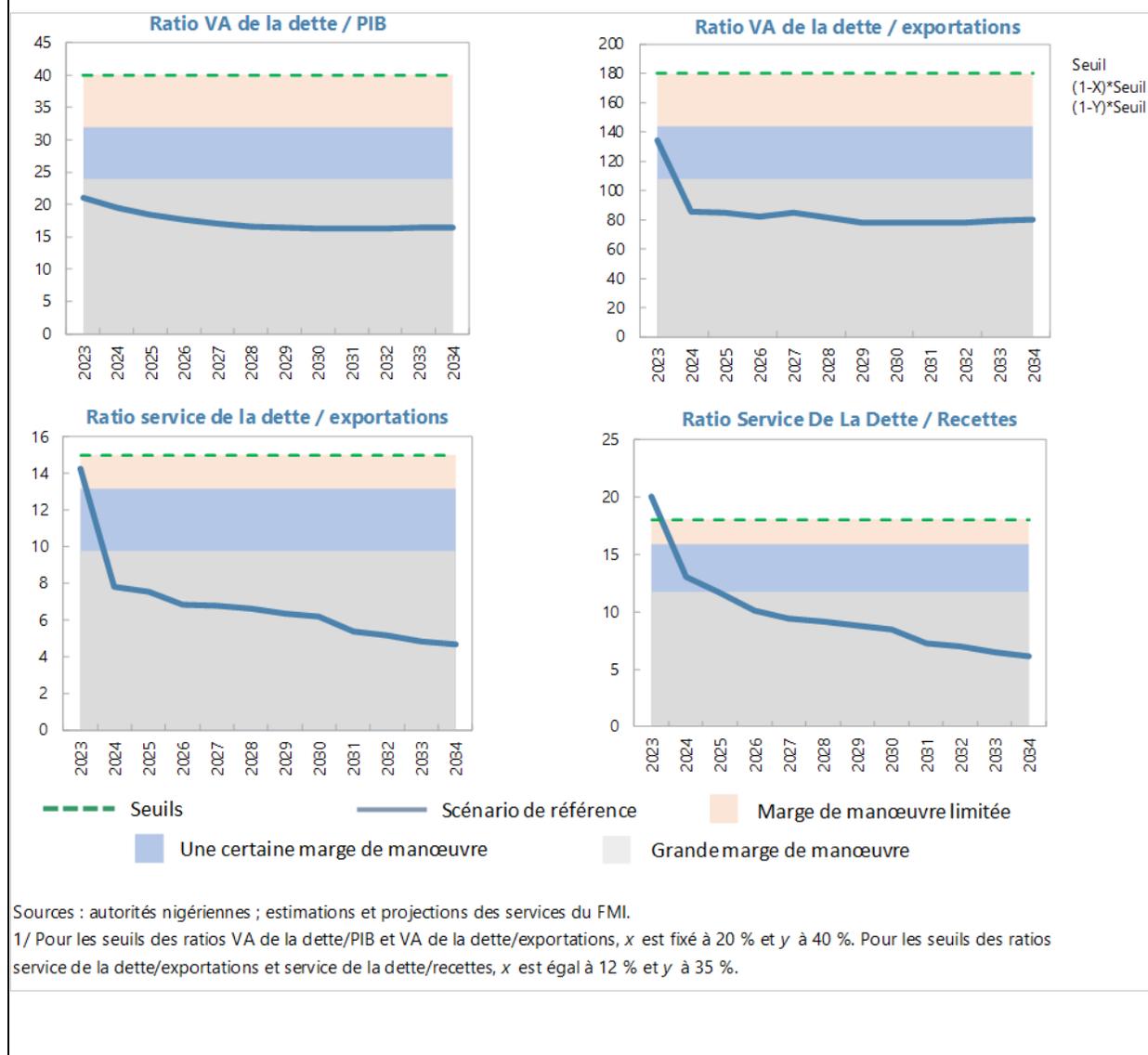
— Investissements publics - Préc. AVD      — Investissements publics - AVD actuelle  
 - - - Investissements privés - Préc. AVD      - - - Investissements privés - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage, moyenne sur 5 ans)

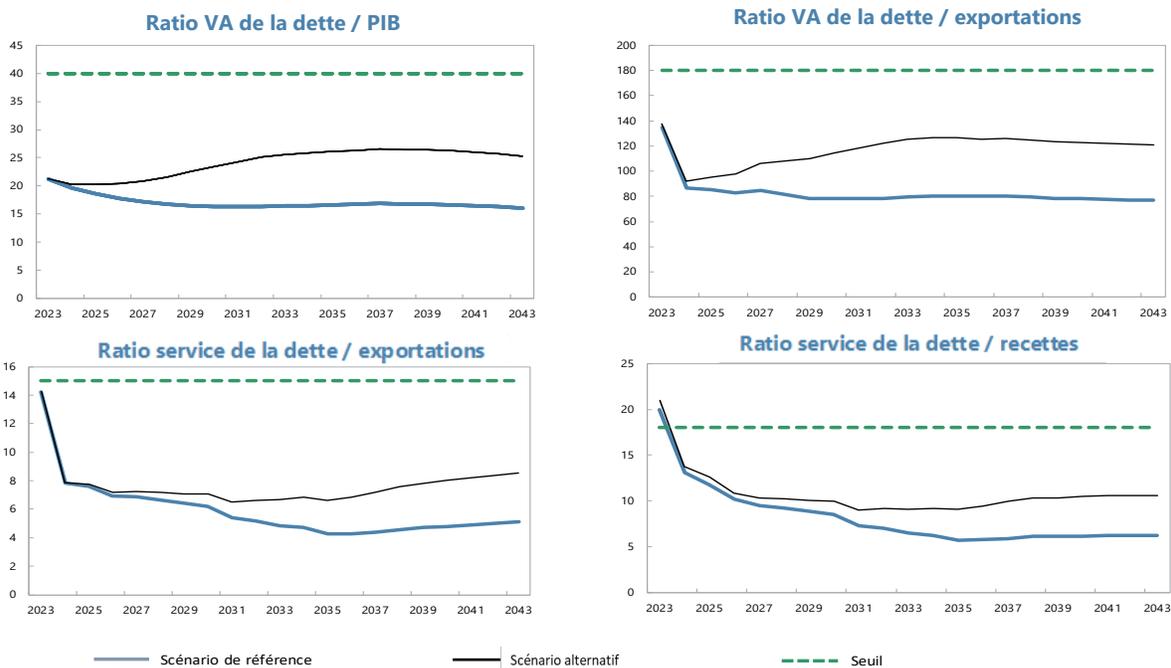


■ Contribution d'autres facteurs  
 ■ Contribution des capitaux publics

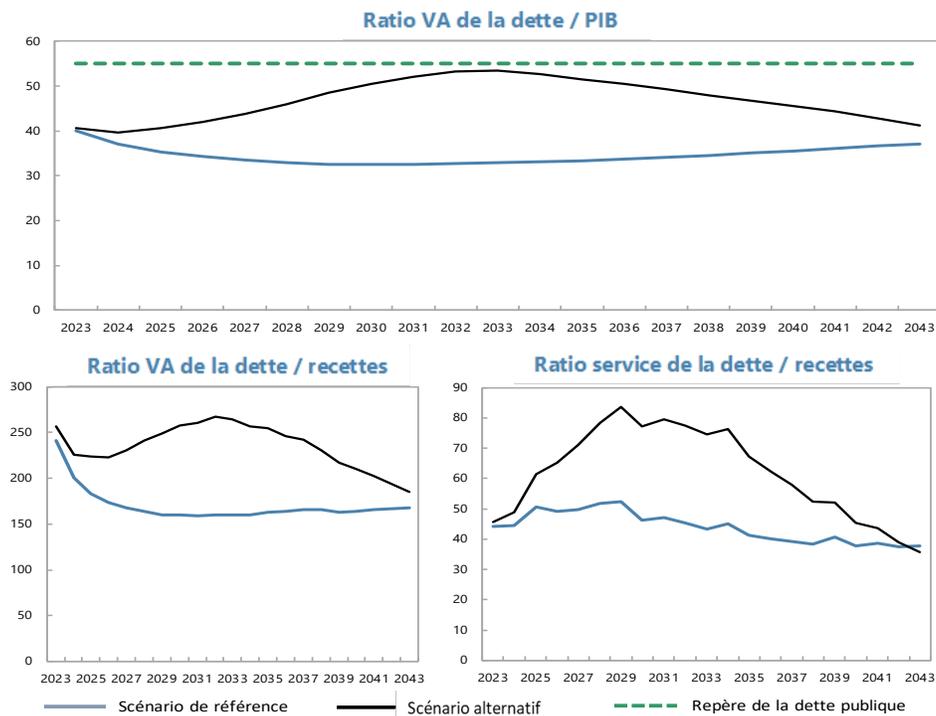
**Graphique 5. Niger : Critères de la catégorie de risque modéré, 2023–34<sup>1/</sup>**



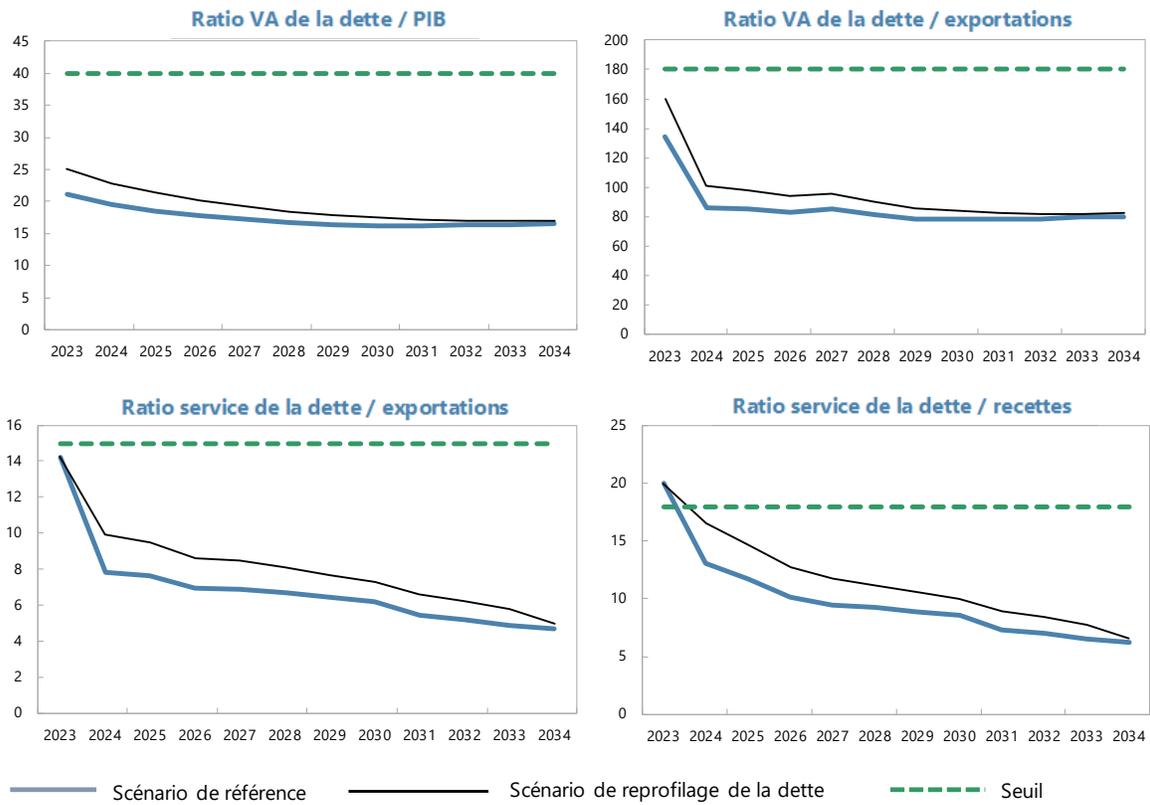
**Graphique 6. Niger : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'état dans des scénarios de changement climatique, 2023–43**



**Graphique 7. Niger : Indicateurs de la dette publique dans des scénarios de changement climatique, 2023–43**



**Graphique 8. Niger : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans le scénario de reprofilage de la dette, 2023–34**



Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. Niger : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2020–43

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections										Moyenne 9/			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2043	Historiques	Projections
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	52,3	56,7	56,6	54,8	50,6	48,9	47,7	46,7	45,9	44,3	42,8	41,5	40,3	39,1	30,6	47,6	45,7
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	31,6	33,5	32,7	32,6	30,9	30,2	29,8	29,6	29,4	28,8	28,3	28,0	27,6	27,3	23,5	25,7	29,3
Variation de la dette extérieure	3,8	4,5	-0,1	-1,8	-4,2	-1,7	-1,2	-1,0	-0,8	-1,6	-1,5	-1,3	-1,3	-1,1	-0,7		
<b>Flux générateurs d'endettement net recensés</b>	7,7	6,3	7,5	3,0	-2,8	2,0	2,7	3,6	2,9	2,5	3,0	2,9	3,3	3,7	4,1	6,5	2,4
<b>Déficit courant hors intérêts</b>	12,8	13,7	15,3	11,8	4,8	6,4	6,6	7,3	6,5	6,0	6,5	6,2	6,6	6,9	6,8	12,8	6,9
Déficit de la balance des biens et services	16,0	17,0	17,7	14,9	7,1	7,9	7,7	8,2	7,2	6,5	6,9	6,6	6,8	7,1	6,7	15,1	7,9
Exportations	16,6	15,5	11,9	15,7	22,6	21,8	21,5	20,3	20,5	21,0	20,9	20,8	20,8	20,6	20,9		
Importations	32,6	32,5	29,6	30,6	29,7	29,7	29,2	28,4	27,7	27,5	27,8	27,4	27,6	27,7	27,6		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-4,3	-4,5	-3,6	-3,9	-3,4	-3,0	-2,7	-2,7	-2,6	-2,6	-2,5	-2,4	-2,3	-2,3	-1,9	-3,5	-2,8
<i>dont : officiels</i>	-2,4	-2,4	-1,3	-1,9	-1,5	-1,5	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,3	-1,3	-1,2		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1,2	1,2	1,1	0,8	1,1	1,5	1,6	1,8	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	1,2	1,7
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	-2,5	-3,7	-6,2	-5,6	-1,7	-1,4	-1,4	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-4,4	-1,7
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	-2,6	-3,7	-1,6	-3,1	-5,8	-2,9	-2,5	-2,4	-2,4	-2,3	-2,2	-2,1	-2,1	-2,0	-1,4		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,4	0,3	0,3	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1,6	-0,7	-6,5	-3,6	-6,2	-3,3	-2,8	-2,7	-2,6	-2,6	-2,5	-2,4	-2,3	-2,2	-1,7		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1,4	-3,4	4,6	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		
<b>Résiduel 3/</b>	-3,9	-1,8	-7,6	-4,8	-1,4	-3,7	-3,9	-4,6	-3,7	-4,1	-4,5	-4,2	-4,6	-4,8	-4,9	-4,5	-4,0
<i>dont : financement exceptionnel 4/</i>	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
<b>Indicateurs de viabilité</b>																	
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	22,4	21,1	19,4	18,4	17,7	17,1	16,6	16,4	16,2	16,2	16,3	16,4	16,1		
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	188,4	134,0	85,8	84,7	82,2	84,5	81,0	78,1	77,8	78,0	78,2	79,3	76,9		
<b>Service de la dette CGE/exportations</b>	6,8	8,6	14,1	14,2	7,8	7,6	6,9	6,8	6,6	6,4	6,2	5,4	5,2	4,8	5,1		
<b>Service de la dette CGE/recettes</b>	10,4	12,3	16,5	20,0	13,0	11,7	10,1	9,4	9,2	8,8	8,5	7,3	7,0	6,4	6,2		
Brut en financement extérieur (milliards de dollars)	1621,9	1721,5	1695,9	1472,9	949,1	1401,0	1532,5	1822,7	1754,7	1756,7	2030,2	2045,8	2321,8	2590,9	5647,8		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3,5	1,4	11,9	7,0	13,0	7,0	6,2	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	5,7	6,8
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	2,9	6,9	-7,5	3,3	1,2	1,7	1,6	1,5	0,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	-0,4	1,8
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 5/	0,8	0,7	0,5	0,9	0,8	0,8	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	1,0	0,8	0,7
Croissance des exportations de biens & services (dollars, en %)	65,2	1,2	-20,8	46,7	64,5	4,7	6,5	1,3	8,4	10,5	7,6	7,8	8,0	7,2	7,1	4,2	15,7
Croissance des importations de biens & services (dollars, en %)	32,0	8,1	-5,8	14,3	11,1	8,8	6,1	4,6	4,2	7,3	9,3	6,6	9,0	8,4	6,3	6,1	8,2
Élément nets des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	53,6	53,3	57,8	59,3	58,7	58,1	43,1	41,1	39,9	39,4	38,6	34,6	...	49,4
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	10,8	10,8	10,1	11,2	13,5	14,1	14,6	14,7	14,8	15,2	15,2	15,4	15,4	15,5	17,1	11,5	14,5
Flux d'aide (en milliards de dollars) 6/	1672,6	1576,6	1435,0	1535,5	1611,3	1716,6	1832,4	1965,1	2014,3	2126,7	2250,8	2402,7	2566,9	2749,5	5545,5		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 7/	...	...	...	7,8	7,0	7,1	6,9	7,0	6,8	6,3	6,2	6,1	6,1	6,1	5,7	...	6,7
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 7/	...	...	...	78,8	79,4	83,9	85,1	85,1	85,1	80,0	79,5	79,4	79,5	79,6	81,3	...	81,4
PIB nominal (en millions de dollars)	13 764	14 923	15 448	17 070	19 518	21 234	22 912	24 644	26 363	28 504	30 818	33 321	36 027	38 952	85 033		
Croissance du PIB nominal en dollars	6,6	8,4	3,5	10,5	14,3	8,8	7,9	7,6	7,0	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1	5,3	8,8
<b>Postes pour mémoire :</b>																	
<b>VA de la dette extérieure 8/</b>	...	...	46,3	43,3	39,2	37,2	35,6	34,2	33,2	31,9	30,7	29,8	28,9	28,2	23,2		
En pourcentage des exportations	...	...	390,3	275,3	173,1	170,5	165,5	169,0	161,5	151,9	147,2	143,2	139,0	136,5	110,9		
Ratio service de la dette extérieure totale/exportations	8,8	9,9	15,8	15,9	8,0	7,8	7,1	7,0	6,8	6,5	6,3	5,5	5,2	4,9	5,1		
VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars)	...	...	3452,7	3600,2	3791,0	3917,5	4052,9	4217,0	4385,6	4674,3	5004,1	5412,8	5864,0	6376,1	13680,9		
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	...	...	...	1,0	1,1	0,6	0,6	0,7	0,7	1,1	1,2	1,3	1,4	1,4	1,1		
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	9,0	9,3	15,4	13,6	9,0	8,0	7,8	8,3	7,3	7,6	8,0	7,5	7,8	8,0	7,5		

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $(r - g - \rho(1+g))/(1+g + \rho + g)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal,  $g$  = taux de croissance du PIB réel et  $\rho$  = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ L'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC est compris dans le financement exceptionnel.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

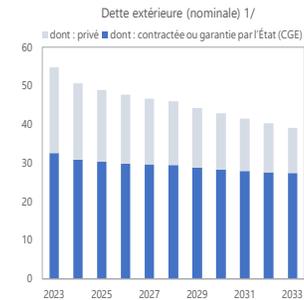
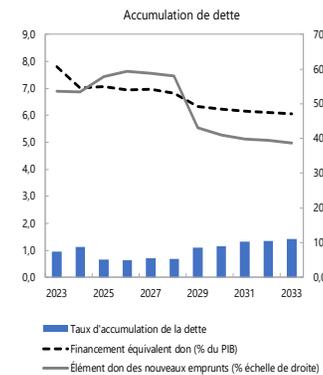
6/ Par définition, dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

7/ Le financement équivalent dons inclut les dons accordés directement à l'État et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA des nouveaux emprunts).

8/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

9/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui



**Tableau 2. Niger : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2020–43**

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Eff.			Projections										Moyenne 7/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Historiques	Projections		
<b>Dettes du secteur public 1/</b>	45,0	51,3	50,3	51,3	48,3	47,0	46,2	45,7	45,4	43,6	44,3	36,4	45,9		
dont : dette extérieure	31,6	33,5	32,7	32,6	30,9	30,2	29,8	29,6	29,4	27,3	23,5	25,7	29,3		
<b>Variation de la dette du secteur public</b>	5,2	6,4	-1,0	0,9	-3,0	-1,3	-0,8	-0,5	-0,3	-0,2	0,2				
<b>Flux générateurs d'endettement recensés</b>	0,8	6,1	1,3	1,0	-2,5	-0,8	-0,4	-0,1	0,0	-0,1	0,2	2,9	-0,3		
Déficit primaire	3,8	4,8	5,5	4,1	2,8	1,7	1,8	1,9	1,9	1,9	1,8	4,0	2,2		
Recettes (dons compris)	17,5	18,4	14,8	16,6	18,5	19,3	19,8	19,9	20,0	20,6	22,2	17,1	19,7		
<i>dont : dons</i>	6,8	7,5	4,7	5,4	4,9	5,2	5,2	5,2	5,2	5,1	5,0				
Dépenses primaires (hors intérêts)	21,3	23,1	20,3	20,7	21,3	21,0	21,6	21,8	21,9	22,5	24,0	21,0	21,8		
<b>Dynamique automatique de la dette</b>	-3,0	1,3	-4,3	-3,1	-5,3	-2,5	-2,2	-2,0	-1,9	-2,0	-1,7				
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-0,8	-1,4	-7,1	-3,5	-5,5	-2,6	-2,2	-2,1	-2,2	-2,0	-1,6				
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0,5	-0,8	-1,6	-0,2	0,4	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,8				
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1,4	-0,6	-5,5	-3,3	-5,9	-3,2	-2,7	-2,6	-2,6	-2,5	-2,5				
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-2,1	2,7	2,8	...	...	...	...	...	...	...	...				
<b>Autres flux générateurs d'endettement recensés</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs conditionnels (par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (initiative PPTe et autres)2/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement (veuillez préciser)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
<b>Risque résiduel</b>	4,4	0,3	-2,3	0,4	-0,3	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1	-0,2	0,0	0,3	-0,2		
<b>Indicateurs de viabilité</b>															
<b>Ratio VA de la dette publique/PIB 3/</b>	...	...	39,9	39,9	36,9	35,2	34,1	33,3	32,7	32,7	37,0				
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons</b>	...	...	269,4	240,3	199,5	182,3	172,4	167,2	163,6	159,1	167,0				
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons 4/</b>	45,9	37,8	48,5	44,2	44,4	50,4	49,1	49,5	51,5	43,0	37,5				
Besoin brut de financement 5/	10,9	10,7	12,7	11,4	11,0	11,5	11,5	11,7	12,2	10,7	10,1				
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3,5	1,4	11,9	7,0	13,0	7,0	6,2	6,0	6,0	6,0	6,0	5,7	6,8		
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	1,2	0,9	0,8	1,4	1,2	1,1	1,0	0,9	0,8	0,9	1,4	1,4	1,0		
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	4,2	2,2	0,8	2,9	4,1	4,2	4,2	4,1	4,1	4,4	4,7	3,9	4,1		
Dépréciation du taux de change réel (en %, + dénote une dépréciation)	-8,4	9,1	10,0	...	...	...	...	...	...	...	...	3,5	...		
Taux d'inflation (défateur du PIB, en pourcentage)	0,9	3,1	3,9	2,4	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,4	2,0		
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigeé du défateur du PIB, en pourcent)	7,3	10,0	-1,5	8,7	16,3	5,8	8,9	6,9	6,6	6,5	6,6	8,7	7,8		
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 6/	-1,4	-1,6	6,5	3,1	5,8	3,0	2,6	2,3	2,2	2,1	1,7	1,2	2,8		
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui



Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Périmètre de la dette : Administration centrale, plus fonds extra-budgétaires, banque centrale, et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la monnaie.

2/ L'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC est compris dans le déficit primaire.

3/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

4/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

5/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

6/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB ((-): excédent primaire), qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

7/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

**Tableau 3. Niger : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2023–34**

	Projections <sup>1/</sup>											
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>												
<b>Scénario de référence</b>	21	19	18	18	17	17	16	16	16	16	16	16
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2023–2043 2/	21	24	26	27	28	29	31	33	35	37	39	40
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	21	23	23	22	21	21	20	20	20	20	20	20
B2. Solde primaire	21	20	20	19	19	18	18	18	18	18	18	19
B3. Exportations	21	27	35	34	33	32	31	30	30	29	28	27
B4. Autres flux 3/	21	21	22	21	20	19	19	19	19	19	18	18
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	21	25	20	19	19	18	18	18	18	18	19	19
B6 Combinaison de B1-B5	21	32	30	29	28	28	27	27	26	26	25	25
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	21	20	20	19	19	18	18	18	18	18	19	19
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	21	21	21	21	20	19	19	18	18	18	17	17
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>												
<b>Scénario de référence</b>	134	86	85	82	84	81	78	78	78	78	79	80
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2023–2043 2/	134	107	118	126	138	143	150	159	170	179	187	193
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	134	86	85	82	84	81	78	78	78	78	79	80
B2. Solde primaire	134	87	90	89	92	90	87	87	88	88	89	90
B3. Exportations	134	243	424	413	425	408	390	384	379	368	355	340
B4. Autres flux 3/	134	93	99	96	99	95	91	90	90	90	89	89
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	134	86	74	71	73	70	68	68	68	69	71	73
B6 Combinaison de B1-B5	134	211	112	224	230	221	212	209	208	203	200	197
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	134	90	91	89	93	91	88	88	89	89	90	91
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	134	99	105	101	102	96	90	88	87	86	84	83
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>												
<b>Scénario de référence</b>	14	8	8	7	7	7	6	6	5	5	5	5
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2023–2043 2/	14	8	9	8	8	8	8	9	8	9	9	10
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	14	8	8	7	7	7	6	6	5	5	5	5
B2. Solde primaire	14	8	8	7	7	7	7	6	6	5	5	5
B3. Exportations	14	16	22	22	22	21	20	19	17	22	28	27
B4. Autres flux 3/	14	8	8	7	7	7	6	6	6	6	6	6
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	14	8	8	7	7	6	6	6	5	5	4	4
B6 Combinaison de B1-B5	14	14	17	15	15	14	14	13	12	16	14	13
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	14	8	8	7	7	7	6	6	5	5	5	5
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	14	9	8	8	8	7	7	7	6	6	6	6
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>												
<b>Scénario de référence</b>	20	13	12	10	9	9	9	8	7	7	6	6
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2023–2043 2/	20	14	13	12	12	12	12	12	11	12	13	13
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	20	15	14	13	12	11	11	11	9	9	8	8
B2. Solde primaire	20	13	12	10	10	9	9	9	7	7	7	7
B3. Exportations	20	13	13	12	11	11	10	10	9	11	14	13
B4. Autres flux 3/	20	13	12	10	10	9	9	9	7	8	8	8
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	20	16	15	12	12	11	11	10	9	9	7	6
B6 Combinaison de B1-B5	20	16	16	13	12	12	12	11	10	13	11	11
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	20	13	12	10	10	9	9	9	7	7	7	6
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	20	16	15	13	12	11	10	9	8	8	8	7
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras denotent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

Tableau 4. Niger : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2023–34

	Projections												
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>													
<b>Scénario de référence</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	
<b>A. Autres scénarios</b>													
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–2038 1/	40	40	40	40	40	41	41	42	43	44	45	47	
<b>B. Tests paramétrés</b>													
B1. Croissance du PIB réel	40	45	48	50	51	52	54	56	58	60	62	64	
B2. Solde primaire	40	39	41	39	38	37	36	36	36	35	35	35	
B3. Exportations	40	44	50	49	48	47	46	45	45	44	43	42	
B4. Autres flux 2/	40	38	38	37	36	36	35	35	35	35	35	35	
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	40	40	37	34	32	30	29	28	27	27	26	26	
B6 Combinaison de B1-B5	40	40	40	39	38	38	38	38	38	38	39	39	
<b>C. Tests sur mesure</b>													
C1. Passifs conditionnels combinés	40	43	41	39	38	37	36	36	36	35	35	35	
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
C3. Prix des produits de base	40	42	47	52	56	59	62	64	66	68	70	72	
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
<b>Repère de la dette publique</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	
<b>Ratio VA de la dette/recettes</b>													
<b>Scénario de référence</b>	<b>240</b>	<b>199</b>	<b>182</b>	<b>172</b>	<b>167</b>	<b>164</b>	<b>160</b>	<b>160</b>	<b>158</b>	<b>159</b>	<b>159</b>	<b>159</b>	
<b>A. Autres scénarios</b>													
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–2038 1/	240	213	202	197	196	197	197	201	203	209	212	215	
<b>B. Tests paramétrés</b>													
B1. Croissance du PIB réel	240	233	235	236	241	247	252	261	268	278	285	292	
B2. Solde primaire	240	212	210	197	190	184	178	176	173	173	172	171	
B3. Exportations	240	238	261	247	239	234	226	224	220	217	210	203	
B4. Autres flux 2/	240	208	198	188	182	178	173	173	171	171	169	168	
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	240	222	193	176	165	155	146	141	135	133	129	126	
B6 Combinaison de B1-B5	240	215	205	194	190	188	184	184	183	185	185	185	
<b>C. Tests sur mesure</b>													
C1. Passifs conditionnels combinés	240	232	210	197	190	184	178	176	173	173	172	171	
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
C3. Prix des produits de base	240	260	273	292	302	308	307	309	316	328	335	343	
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>													
<b>Scénario de référence</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>45</b>	<b>43</b>	<b>45</b>	
<b>A. Autres scénarios</b>													
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–2038 1/	44	47	54	53	54	56	58	51	53	51	49	52	
<b>B. Tests paramétrés</b>													
B1. Croissance du PIB réel	44	50	64	68	73	81	85	81	85	85	85	88	
B2. Solde primaire	44	44	57	62	59	62	60	52	52	50	47	48	
B3. Exportations	44	44	51	50	51	53	53	47	48	48	48	50	
B4. Autres flux 2/	44	44	51	49	50	52	52	46	47	46	44	46	
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	44	44	51	48	49	50	51	46	46	44	42	43	
B6 Combinaison de B1-B5	44	46	53	58	57	62	63	57	58	57	55	57	
<b>C. Tests sur mesure</b>													
C1. Passifs conditionnels combinés	44	44	67	57	62	61	59	52	52	49	47	48	
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
C3. Prix des produits de base	44	51	73	84	94	104	107	100	103	103	101	104	
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

2/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

Tableau 5. Niger : Décomposition de la dette extérieure, 2022–45

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045
	Estimations												Projections											
<b>Millions de dollars</b>																								
<b>Secteur extérieur</b>																								
Créanciers multilatéraux	5 071	5 525	5 988	6 367	6 758	7 176	7 592	8 062	8 588	9 172	9 803	10 497	11 243	12 070	12 935	13 833	14 749	15 685	16 655	17 658	18 695	19 766	20 885	22 050
FMI	4 218	4 801	5 355	5 798	6 237	6 699	7 116	7 567	8 038	8 551	9 095	9 681	10 290	10 964	11 664	12 378	13 099	13 826	14 571	15 333	16 111	16 906	17 730	18 579
Banque mondiale	478	566	608	583	526	472	401	329	258	208	167	146	128	113	100	87	74	61	48	34	21	8	2	0
Autres créanciers multilatéraux	2 284	2 849	3 346	3 859	4 377	4 915	5 475	5 797	6 071	6 303	6 530	6 734	6 917	7 123	7 304	7 463	7 599	7 712	7 814	7 908	7 993	8 068	8 143	8 215
Créanciers bilatéraux	1 455	1 403	1 416	1 389	1 368	1 345	1 273	1 475	1 750	2 098	2 473	2 891	3 345	3 833	4 360	4 916	5 500	6 114	6 757	7 425	8 118	8 838	9 586	10 364
Club de Paris	650	566	520	479	450	422	432	457	492	538	595	670	768	877	995	1 126	1 265	1 411	1 567	1 734	1 912	2 099	2 297	2 507
Pays non membres du Club de Paris	211	203	194	185	179	171	183	202	226	257	294	342	392	448	506	567	630	694	761	832	905	979	1 056	1 133
Créanciers bancaires	439	363	326	294	271	250	249	255	266	281	301	328	376	429	489	559	635	717	806	902	1 007	1 119	1 241	1 374
	203	158	113	90	71	55	44	38	58	83	113	147	186	229	276	328	385	448	516	591	672	762	859	964
<b>% la dette extérieure</b>																								
<b>Secteur extérieur</b>																								
Créanciers multilatéraux	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
FMI	83,2%	86,9%	89,4%	91,1%	92,3%	93,4%	93,7%	93,9%	93,6%	93,2%	92,8%	92,2%	91,5%	90,8%	90,2%	89,5%	88,8%	88,1%	87,5%	86,8%	86,2%	85,5%	84,9%	84,3%
Banque mondiale	9,4%	10,2%	10,2%	9,2%	7,8%	6,6%	5,3%	4,1%	3,0%	2,3%	1,7%	1,4%	1,1%	0,9%	0,8%	0,6%	0,5%	0,4%	0,3%	0,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres créanciers multilatéraux	45,1%	51,6%	55,9%	60,6%	64,8%	68,5%	72,1%	71,9%	70,7%	68,7%	66,6%	64,2%	61,5%	59,0%	56,5%	54,0%	51,5%	49,2%	46,9%	44,8%	42,8%	40,8%	39,0%	37,3%
Créanciers bilatéraux	28,7%	25,4%	23,6%	21,8%	20,2%	18,7%	16,8%	18,3%	20,4%	22,9%	25,2%	27,5%	29,7%	31,8%	33,7%	35,5%	37,3%	39,0%	40,6%	42,0%	43,4%	44,7%	45,9%	47,0%
Club de Paris	12,8%	10,2%	8,7%	7,5%	6,7%	5,9%	5,7%	5,7%	5,9%	6,1%	6,4%	6,8%	7,3%	7,7%	8,1%	8,6%	9,0%	9,4%	9,8%	10,2%	10,6%	11,0%	11,4%	
Pays non membres du Club de Paris	4,2%	3,7%	3,2%	2,9%	2,6%	2,4%	2,4%	2,5%	2,6%	2,8%	3,0%	3,3%	3,5%	3,7%	3,9%	4,1%	4,3%	4,4%	4,6%	4,7%	4,8%	5,0%	5,1%	
Créanciers bancaires	8,7%	6,6%	5,4%	4,6%	4,0%	3,5%	3,3%	3,2%	3,1%	3,1%	3,1%	3,3%	3,6%	3,8%	4,0%	4,3%	4,6%	4,8%	5,1%	5,4%	5,7%	5,9%	6,2%	
	4,0%	2,9%	1,9%	1,4%	1,0%	0,8%	0,6%	0,5%	0,7%	0,9%	1,2%	1,4%	1,7%	1,9%	2,1%	2,4%	2,6%	2,9%	3,1%	3,3%	3,6%	3,9%	4,1%	
<b>% du PIB</b>																								
<b>Secteur extérieur</b>																								
Créanciers multilatéraux	32,7%	32,5%	30,7%	30,0%	29,5%	29,3%	28,9%	28,4%	28,0%	27,7%	27,3%	27,1%	26,8%	26,6%	26,4%	26,1%	25,7%	25,3%	24,9%	24,4%	23,9%	23,4%	22,8%	22,3%
FMI	27,2%	28,3%	27,5%	27,4%	27,3%	27,3%	27,1%	26,7%	26,2%	25,8%	25,4%	25,0%	24,5%	24,2%	23,8%	23,4%	22,9%	22,3%	21,8%	21,2%	20,6%	20,0%	19,4%	18,8%
Banque mondiale	3,1%	3,3%	3,1%	2,7%	2,3%	1,9%	1,5%	1,2%	0,8%	0,6%	0,5%	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres créanciers multilatéraux	14,7%	16,8%	17,2%	18,2%	19,1%	20,0%	20,9%	20,4%	19,8%	19,0%	18,2%	17,4%	16,5%	15,7%	14,9%	14,1%	13,3%	12,5%	11,7%	10,9%	10,2%	9,5%	8,9%	8,3%
Créanciers bilatéraux	9,4%	8,3%	7,3%	6,6%	6,0%	5,5%	4,9%	5,2%	5,7%	6,3%	6,9%	7,5%	8,0%	8,5%	8,9%	9,3%	9,6%	9,9%	10,1%	10,3%	10,4%	10,4%	10,5%	10,5%
Club de Paris	4,2%	3,3%	2,7%	2,3%	2,0%	1,7%	1,6%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%	1,9%	2,0%	2,1%	2,2%	2,3%	2,3%	2,4%	2,4%	2,5%	2,5%	2,5%	
Pays non membres du Club de Paris	1,4%	1,2%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%	1,0%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%	
Créanciers bancaires	2,8%	2,1%	1,7%	1,4%	1,2%	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%	1,3%	1,3%	1,4%	
	1,3%	0,9%	0,6%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,5%	0,6%	0,6%	0,7%	0,7%	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%	



# NIGER

21 juin 2023

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ; DEMANDE DE PROLONGATION, DE RÉÉCHELONNEMENT ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ; ET DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

## LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE RELATIVE À LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

### A. Vulnérabilité du pays face au changement climatique, y compris ses coûts humains, sociaux et économiques

**1. Le Niger et les autres pays du Sahel figurent parmi les pays les plus vulnérables face au changement climatique, et affichent des taux de pauvreté les plus élevés au monde.** Pérenniser la croissance économique afin de réduire la pauvreté constitue déjà un défi dans la région du Sahel, où la croissance est volatile et soumise à de multiples chocs, en particulier l'instabilité politique, l'insécurité et les chocs climatiques. Selon l'indice mondial d'adaptation de l'Université Notre Dame, le Niger est classé 176<sup>e</sup> sur 182 pays (les pays sont classés de 1, risque le plus faible à 182, risque le plus élevé). Le risque du Niger lié à sa vulnérabilité face au changement climatique, ainsi qu'à son aptitude à améliorer sa résilience, est jugé très élevé. Les inondations, les sécheresses et autres catastrophes naturelles augmentent en intensité et en fréquence. En 2020, de graves inondations ont frappé plus de 632 000 personnes et provoqué des pertes représentant 2 % du PIB environ<sup>1</sup>. En 2021, une pluviométrie insuffisante a ravagé la production céréalière dans de vastes régions du pays.

<sup>1</sup> Banque mondiale, Mémorandum économique du Niger, 2022.

**2. Le changement climatique devrait provoquer des pertes énormes de production, qui risquent de s'accroître au fil du temps.** D'après le GIEC, dans la plupart des scénarios climatiques, au Sahel, et notamment au Niger, les températures augmenteront d'au moins 2°C à court terme (entre 2021 et 2040) et la pluviométrie va devenir plus variable. Dans un climat plus chaud, la fréquence et l'intensité des phénomènes de précipitations abondantes et des inondations d'origine pluviale augmentent. Selon le Rapport national sur le climat et le développement dans les pays du G5 Sahel (CCDR)<sup>2</sup>, on estime que d'ici à 2050, le PIB annuel du Niger devrait accuser une baisse de 2,2 % dans le scénario de climat humide et le scénario optimiste, et une baisse de 11,9 % dans le scénario de climat sec et le scénario pessimiste d'ici à 2050<sup>3</sup> si des investissements urgents orientés vers des mesures d'adaptation au changement climatique ne sont pas réalisés. Les effets négatifs proviennent de la réduction de la productivité du travail due au stress thermique, de la chute des rendements des cultures pluviales et de l'élevage, des dommages occasionnés aux routes et aux ponts et de ceux causés par les inondations à l'intérieur des terres. La grande variabilité annuelle des chocs sur les rendements des cultures pluviales et du bétail constitue un défi supplémentaire pour le secteur agricole et la sécurité alimentaire. D'ici à 2050, le taux de pauvreté du Niger pourrait passer à 30,4 % dans le scénario de référence (sans changement climatique), à 32,1 % dans le scénario de climat humide et le scénario optimiste et à 39 % dans le scénario de climat sec et le scénario pessimiste, ce qui signifie que 5,23 millions de personnes supplémentaires basculeraient dans la pauvreté. Les inégalités se creuseront et le changement climatique aura un effet spatial hétérogène dans le Sahel, ses effets sur la pauvreté étant plus importants dans les zones rurales, y compris dans certaines communautés frontalières des plus vulnérables, notamment au Tchad, au Niger et au Mali.

**3. Pour accélérer une croissance résiliente dans le contexte du changement climatique, le CCDR sur les pays du G5 Sahel recense des mesures, des politiques et des investissements dans cinq domaines prioritaires :** i) institutions (y compris la gestion des risques de catastrophes) ; ii) financement du climat et atténuation des risques ; iii) énergie (y compris la possibilité de s'engager dans une trajectoire de développement sobre en carbone en exploitant le vaste potentiel d'énergies renouvelables de la région) ; iv) paysages (gestion intégrée du capital naturel : agriculture, eau et environnement) et v) villes (développement urbain résilient).

---

<sup>2</sup> Région du G5 Sahel : Rapport national sur le climat et le développement, Banque mondiale, septembre 2022 : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37620>

Les rapports nationaux sur le climat et le développement (CCDR) du Groupe de la Banque mondiale sont de nouveaux rapports qui analysent la corrélation entre la croissance, le développement et le changement climatique. Ils reposent sur des données et des recherches rigoureuses et mettent en évidence les principaux moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les facteurs de vulnérabilité liés au climat, notamment les coûts et les défis, ainsi que les avantages et les possibilités de les réduire. Ils proposent des mesures prioritaires concrètes qui favorisent la transition vers des économies résilientes et sobres en carbone.

<sup>3</sup> Ces estimations sont susceptibles de sous-estimer l'impact du changement climatique car tous les canaux d'impact ne sont pas inclus, et elles ne tiennent pas compte des effets amplificateurs des modifications des écosystèmes et des migrations et de l'augmentation des conflits induits par le changement climatique.

## B. Politiques publiques et engagements en matière d'adaptation au changement climatique et domaines prioritaires de renforcement de la résilience

**4. Le Niger renforce progressivement ses politiques climatiques et ses engagements, mais doit faire davantage.** La contribution déterminée au niveau national (CDN) du Niger<sup>4</sup> est conforme à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'Accord de Paris. Elle s'inscrit dans les politiques et stratégies nationales, en particulier la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) Vision Niger 2035, le Plan de développement économique et social (PDES) 2017–21 et 2022–26 ainsi que les programmes et projets du gouvernement pour la gestion durable des ressources naturelles et l'accès à l'énergie. La CDN du Niger couvre les ambitions du pays à la fois en matière d'adaptation et d'atténuation.

**5. L'adaptation est une priorité de la CDN du Niger et couvre un large éventail de domaines,** notamment l'agriculture et l'élevage, la conservation des écosystèmes, de la biodiversité et des forêts, l'eau et l'assainissement, l'énergie et les infrastructures, l'égalité des genres et la protection sociale, l'aménagement du territoire, la santé, l'éducation, la pêche et l'aquaculture. Les mesures d'adaptation dans le secteur de l'agriculture, la foresterie et autres utilisations des terres (AFAT) visent à améliorer la résilience des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, des ressources en eau, de la pêche et des espèces sauvages ainsi que la santé des populations. Un dispositif de mesure, notification et vérification (MNV) de la CDN sera mis en place afin de suivre et évaluer les indicateurs de performance et les efforts du Niger en matière d'adaptation et d'atténuation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris<sup>5</sup>. Le suivi et l'évaluation seront supervisés par un Secrétariat permanent logé au ministère de l'Environnement et réalisés de façon participative avec tous les représentants chargés de mettre à exécution la CDN.

**6. S'agissant de la gestion du risque de catastrophes, les autorités renforcent le dispositif institutionnel et ont approuvé une nouvelle loi en la matière en 2022.** Le Niger possède une Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (SNRRC) 2019–30<sup>6</sup>, qui est conforme au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–30. Cette stratégie a été officiellement mise en place avec l'adoption de la Politique de gestion des catastrophes et crises humanitaires 2022–26 et son Plan d'actions 2023 (Plan d'actions de la politique humanitaire et de

<sup>4</sup> Les CDN actualisées soumises à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en décembre 2021.

<sup>5</sup> L'Accord de Paris établit un cadre de transparence qui distingue les « actions » et le « soutien ». La transparence pour l'action vise à fournir une image claire des mesures relatives aux changements climatiques, notamment en éclairant et en suivant les progrès accomplis par chaque pays dans la mise en œuvre et la réalisation de sa contribution déterminée au niveau national ainsi que dans les inventaires des émissions de GES et les mesures d'atténuation et d'adaptation. Il jouera un rôle essentiel en permettant de passer au crible les efforts des Parties pour faire face au changement climatique et de les responsabiliser.

<sup>6</sup> Cette stratégie s'articule autour de quatre axes : i) comprendre les risques de catastrophes ; ii) renforcer la gouvernance des risques de catastrophes ; iii) investir dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience et iv) renforcer la préparation aux catastrophes afin d'intervenir de manière efficace et mieux reconstruire.

gestion des catastrophes 2022–26). Une nouvelle loi sur la gestion des risques de catastrophes a été approuvée par le Parlement en avril 2022. Elle prévoit l'intégration de la gestion du risque de catastrophes et de la résilience aux changements climatiques dans les principaux secteurs de l'économie et les processus et programmes de développement, et sert de cadre juridique à une approche multisectorielle, intégrée et préventive de la gestion du risque de catastrophes<sup>7</sup>. Pour donner effet à cette loi, deux décrets d'application sont en cours de préparation. Premièrement, afin d'appliquer cette nouvelle loi, i) en mettant en place un haut conseil chargé de la gestion des risques de catastrophes, présidé par le Président, qui servira de plateforme d'orientation, de consultation et de prise de décisions au niveau national et ii) en établissant les procédures de déclaration de l'état d'urgence par le Président. Deuxièmement, afin de définir la mission, l'organisation, la composition et les modalités opérationnelles du haut conseil.

### C. Politiques publiques et engagements en matière d'atténuation des effets du changement climatique et domaines prioritaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**7. Le Niger émet peu de gaz à effet de serre (GES) puisqu'il est responsable chaque année de moins de 0,1 % des émissions mondiales de GES** en émettant 46 Mt d'éq. CO<sub>2</sub> (y compris au titre de l'utilisation des terres)<sup>8</sup>. Bien que les pays du Sahel émettent à eux cinq moins de 1 % des émissions mondiales de GES, ils ont tous fixé des objectifs de réduction des GES dans leurs CDN dans le cadre de l'Accord de Paris, actualisés lors de la réunion de la COP26 à Glasgow en 2021, et se sont engagés à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Les cinq pays du Sahel ont tous des stratégies de croissance économique à faible émission de carbone qui mettent fortement l'accent sur le développement de leur potentiel en matière d'énergies renouvelables, et ont tous fixé des objectifs précis dans ce domaine. Le Niger a pour objectif d'atteindre 30 % d'énergies renouvelables d'ici à 2030.

**8. La CDN du Niger prévoit une réduction des GES entre 2021 et 2030 dans deux secteurs : secteur agriculture, foresterie et autres utilisations des terres (AFAT) et secteur de l'énergie<sup>9</sup>.** Les mesures d'atténuation envisagées dans le secteur AFAT portent sur la mise à l'échelle des bonnes pratiques de gestion durable des terres et des eaux sur l'ensemble des zones

<sup>7</sup> Cette loi définit les responsabilités des structures essentielles et les principes régissant les relations entre les différentes entités, et précise les principaux instruments permettant de gérer efficacement les risques de catastrophes, notamment un plan général de réduction des risques de catastrophes pour chaque danger majeur, des systèmes d'alerte avancée et un fonds national de réponse aux catastrophes. Ces mesures permettront d'éviter que de nouveaux risques de catastrophes apparaissent ou que des risques s'aggravent, de supprimer ou de réduire des risques déjà présents et de renforcer la résilience des particuliers et des entreprises face aux risques résiduels.

<sup>8</sup> Région du G5 Sahel : Rapport national sur le climat et le développement, Banque mondiale, septembre 2022 (source des données : base DataBank de la Banque mondiale)

<sup>9</sup> Les secteurs de l'agriculture et de l'énergie sont responsables de 88 % et 9 %, respectivement, des émissions de GES du pays. Réduction inconditionnelle des GES par rapport au scénario de référence : 13 % pour le secteur AFAT, 11 % pour l'énergie. Réduction conditionnelle des GES par rapport au scénario de référence : 23 % pour le secteur AFAT, 45 % pour l'énergie (source : CCDR sur les pays du G5 Sahel)

agroécologiques en vue d'augmenter la résilience des écosystèmes et des ménages, de réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation et de séquestrer le carbone. Dans le secteur de l'énergie, les mesures visent à faciliter l'accès (objectif : 80 % de la population du Niger à l'horizon 2035) à une énergie bon marché, durable et propre, ainsi qu'à des services énergétiques modernes pour tous. Les mesures d'atténuation concernent la gestion du sous-secteur « résidentiel » (ménages) par l'électrification rurale, l'économie du bois-énergie et sa substitution par d'autres combustibles plus modernes (gaz butane, biocarburants, solaire) ; du sous-secteur « transport » par la baisse de ses consommations spécifiques ; et du sous-secteur « demande, transformation et vulgarisation des énergies renouvelables » par l'amélioration de l'efficacité énergétique des filières et la promotion du solaire photovoltaïque pour le pompage d'eau, la santé et l'électrification.

**9. Au cours des cinq dernières années, les autorités ont pris plusieurs mesures en vue d'élargir l'accès à une énergie abordable, et ont notamment actualisé le Plan de développement de l'énergie électrique à moindre coût (PDEEMC) qui encourage l'adoption d'énergies renouvelables.** Les autorités ont renforcé le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'électricité<sup>10</sup> et adopté une nouvelle réglementation sur les énergies renouvelables<sup>11</sup>. Elles sont en train de réviser le Code de l'électricité, qui adoptera un dispositif de sélection et d'exécution des nouveaux projets de production d'électricité qui repose sur le PDEEMC bas carbone actualisé et est conforme à la politique nationale relative aux énergies renouvelables<sup>12</sup>. En outre, elles préparent un décret d'application du PDEEMC bas carbone actualisé<sup>13</sup>.

## D. Autres défis et perspectives

**10. Il sera très difficile de mobiliser des financements pour investir dans l'action climatique.** L'investissement prévu dans la CDN à l'horizon 2030 est d'environ 9,91 milliards de dollars, dont 3,17 milliards de dollars pour l'atténuation et 6,74 milliards de dollars pour l'adaptation. Les besoins de financement moyens annuels de la CDN du Niger représentent

<sup>10</sup> Le Code de l'électricité adopté en mai 2016 a mis fin au monopole de la NIGELEC et a libéralisé le secteur en ouvrant la participation du secteur privé, en particulier dans les activités de production et d'électrification rurale. En 2020, les autorités ont approuvé un décret imposant un processus de sélection transparent et concurrentiel des nouveaux producteurs d'électricité indépendants sur la base d'un plan de développement de l'énergie électrique à moindre coût.

<sup>11</sup> Hors réseau, les autorités ont mis en place un cadre réglementaire visant à encourager les mini-réseaux solaires portés par le secteur privé, et approuvé une liste d'appareils solaires hors réseau exonérés des droits d'importation.

<sup>12</sup> En 2022, la capacité de production installée et opérationnelle des énergies renouvelables au Niger représentait 7 % de la capacité totale du réseau du pays (en MW) et l'énergie renouvelable représentait 2,5 % environ de l'énergie totale produite au niveau national (en MWh). Le Niger a pour objectif d'atteindre 30 % d'énergie produite par des sources renouvelables à l'horizon 2030.

<sup>13</sup> L'adoption d'un PDEEMC bas carbone actualisé servira de base à la définition de nouveaux critères et objectifs pour élaborer des projets de production d'électricité de nouvelle génération d'un bon rapport coût-efficacité, ce qui contribuera à réduire le coût de la production d'électricité et tout écart de tarifs. Comme l'exige le cadre réglementaire en vigueur applicable aux producteurs d'électricité indépendants, les projets de nouvelle génération doivent respecter le PDEEMC bas carbone, raison pour laquelle il est essentiel de réviser le code et d'adopter le décret.

l'équivalent de 7,7 % du PIB de 2021<sup>14</sup>. La marge de manœuvre pour obtenir des financements publics étant limitée, le Niger devra mobiliser des financements supplémentaires auprès de sources internationales, privées ou non gouvernementales ou de sources de financement de l'action climatique, et dans le même temps exploiter plus efficacement les ressources financières existantes. Les autorités devraient continuer de faire en sorte que des dispositifs juridiques et réglementaires favorables soient en place pour mobiliser des financements du secteur privé en faveur de secteurs prometteurs tels que les énergies renouvelables.

**11. Il sera également important d'accroître les capacités institutionnelles publiques et de veiller à ce que les fonctions de planification et de financement des pouvoirs publics prennent en compte le changement climatique de façon à ce que les mesures et les investissements en faveur du climat soient efficaces<sup>15</sup>.** Des mesures sont susceptibles d'être prises au Niger dans les domaines suivants : i) le renforcement de la planification et du suivi des dépenses liées au climat (adaptation et atténuation) dans les budgets ; ii) l'intégration dans le système de gestion des investissements publics, l'évaluation des vulnérabilités des projets au changement climatique ainsi que de leur rôle potentiel dans le renforcement de la résilience au changement climatique et dans les objectifs d'atténuation de la CDN ; iii) l'évolution vers des marchés publics écologiques ; iv) l'évaluation systématique des risques budgétaires résultant du changement climatique et v) le renforcement de la capacité des ministères sectoriels à planifier et financer des interventions de réduction des risques, ainsi qu'à se préparer et répondre aux catastrophes liées au climat, ce qui soutient la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la gestion des risques de catastrophes. Ces différents domaines dans lesquels les capacités institutionnelles pourraient être renforcées sont complémentaires et idéalement, il faudrait mener les actions en parallèle. Les domaines d'action i, ii, iv et v sont appuyés par les mesures proposées au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).

## E. Activités de la Banque mondiale dans le domaine du changement climatique

**12. La Banque mondiale est très active au niveau du pays dans le domaine du changement climatique avec un vaste portefeuille de financements et d'assistance technique qui aide le Niger à respecter ses engagements climatiques et renforcer sa résilience au changement climatique :**

- **Opérations en cours qui présentent des co-bénéfices climatiques importants : le projet de plateforme intégrée pour la sécurité hydrique au Niger** (400 millions de dollars, P174414), qui vise à renforcer la gestion intégrée des ressources hydriques, élargir l'accès aux services d'eau et améliorer la résilience face à la variabilité de l'eau induite par le climat dans certaines régions du pays ; le **projet pour le développement urbain intégré et la résilience**

<sup>14</sup> Région du G5 Sahel : Rapport national sur le climat et le développement, Banque mondiale, septembre 2022

<sup>15</sup> Région du G5 Sahel : Rapport national sur le climat et le développement, Banque mondiale, septembre 2022

**multisectorielle au Niger** (250 millions de dollars, P175857), qui doit permettre d'accroître la résilience aux inondations et d'améliorer la gestion urbaine et l'accès aux services de base dans certaines communes du Niger, notamment par des investissements dans des infrastructures réduisant les risques d'inondations, un renforcement institutionnel des capacités de gestion des risques de catastrophes et de la coordination en la matière, et des dispositifs d'alerte rapide ; le **projet Scaling Solar de centrale solaire de Gorou Banda au Niger** (P176887) de construction d'une centrale solaire de 60 MW qui augmentera la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique et le **projet de gestion intégrée du paysage au Niger** (150 millions de dollars, P177043) qui doit inciter à adopter des pratiques de restauration des paysages intelligentes face au climat et améliorer l'accès par les communautés rurales à des activités rémunératrices. Deux millions de dollars sont consacrés à la création de conditions propices à la mise en œuvre de la CDN et à la neutralité en matière de dégradation des terres au Niger. Voir plus bas le programme de financement à l'appui des politiques de développement (DPF).

- **Les opérations en cours de préparation sont en étroite adéquation avec les cinq domaines prioritaires du CCDR.** Elles visent à renforcer la résilience de l'agriculture et de l'élevage face au changement climatique et à rendre les infrastructures plus résilientes au changement climatique.
- **Analyses et assistance technique :** Le CCDR sur les pays du Sahel constitue une base de connaissances solide sur laquelle peut se fonder l'action du pays en matière de changement climatique dans l'ensemble des secteurs. En outre, la Banque mondiale offre une assistance technique à travers la composante « assistance technique » des projets, ainsi qu'une assistance financée par un fonds fiduciaire, le mécanisme de soutien au climat, afin d'aider à la mise en œuvre des CDN, notamment par le développement du dispositif MNV, le renforcement du dispositif de gestion des risques de catastrophes, l'élaboration et l'exécution du PDEEMC et la concrétisation des conclusions du CCDR.

**13. Les opérations de la Banque mondiale de croissance résiliente et de développement du capital humain du Niger dans le cadre du programme de financement à l'appui des politiques de développement (DPF)<sup>16</sup> soutiennent des réformes des politiques publiques et des institutions qui renforcent la résilience et l'adaptation au climat et favorisent une trajectoire de développement sobre en carbone.** Cette série d'opérations est tout à fait cohérente avec les recommandations du CCDR sur les pays du Sahel. Elle soutient les réformes des autorités destinées à mettre en place un cadre juridique et institutionnel solide de gestion des risques de catastrophes, élargir la couverture du dispositif de protection sociale à l'aide du registre social unifié en améliorant la réactivité face à l'insécurité alimentaire, au climat et à d'autres chocs, accroître l'accès à l'électricité de façon durable, notamment en adoptant des sources d'énergie renouvelables, renforcer la gestion

<sup>16</sup> Il s'agit d'une série de deux opérations bénéficiant du financement à l'appui des politiques de développement en une seule tranche. La première opération, de 350 millions de dollars (P178423), a été approuvée par le Conseil en décembre 2022. La seconde est en cours de préparation. Le programme de réformes s'articule autour de trois piliers : 1) renforcement du dispositif institutionnel pour assurer la résilience économique et sociale aux chocs ; 2) amélioration de la prestation des services afin de consolider le capital physique et humain et 3) améliorer la gouvernance des ressources naturelles.

et la protection des eaux souterraines et étendre l'irrigation pour rendre l'agriculture plus résiliente face aux aléas climatiques.

**14. La série d'opérations au Niger bénéficiant du financement à l'appui des politiques de développement et les programmes au titre de la FRD au Niger sont complémentaires**, en particulier dans les secteurs communs de la gestion des risques de catastrophes et des énergies renouvelables, et éventuellement dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture si les pouvoirs publics ajoutent à la FRD des mesures dans ces secteurs. Ces opérations soutenaient la nouvelle loi sur la gestion des risques de catastrophes et appuient désormais les décrets d'application, tandis que la FRD contient deux mesures prévoyant la mise en place d'interlocuteurs chargés de la gestion des risques de catastrophes dans les principaux ministères afin d'assurer les fonctions définies dans la nouvelle loi et d'encourager l'utilisation de la plateforme nationale de données sur la gestion des risques de catastrophes, notamment par la publication d'informations sur les risques de catastrophes de façon à améliorer l'aménagement urbain et investir dans des infrastructures résilientes. La DPF appuie un décret qui instaure le nouveau PDEEMC bas carbone, et la FRD quant à elle prévoit une assistance technique et financière aux petites et moyennes entreprises pour réaliser des projets d'énergies renouvelables.

## **Déclaration de MM. Sylla, Matungulu, N'Sonde et Bangrim Kibassim à propos du Niger Réunion du conseil d'administration du 5 juillet 2023**

### **I. INTRODUCTION**

1. Les autorités nigériennes tiennent à exprimer leurs remerciements au conseil d'administration et à la direction pour leur soutien à leur pays, et aux services du FMI pour leur mobilisation active. Le programme au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) a été déterminant dans la réussite de la mise en œuvre du programme de réformes Renaissance Acte III du Niger. Signe de l'adhésion aux réformes, les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été solides, et l'ensemble des critères de réalisation quantitatifs et des repères structurels ont été respectés durant la période considérée. Bien que le Niger ait été confronté à des difficultés majeures liées au changement climatique et à la sécurité, il est parvenu à maintenir une stabilité politique et économique globale facilitée par le ferme soutien des partenaires pour le développement. Compte tenu de leurs antécédents et de la nécessité de faire progresser leur programme de réformes macroéconomiques et structurelles et de renforcer la résilience au changement climatique, les autorités sollicitent l'achèvement de la troisième revue du programme appuyé par la FEC, un rééchelonnement du programme et un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).

### **II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES**

2. Alors que le Niger continue d'être confronté à de formidables besoins de développement, la reprise qui a suivi la pandémie a été solide, malgré divers chocs extérieurs. En 2022, la croissance du PIB a atteint 11,9 %, grâce à des investissements publics soutenus et une hausse de la production agricole. Conformément à l'évolution connexe des prix intérieurs et extérieurs, l'inflation ralentit. Dans le domaine budgétaire, l'insécurité accrue a compromis les efforts de collecte des impôts et l'impact des réformes fiscales sur les recettes met plus de temps à se concrétiser. C'est pourquoi la dette publique devrait s'accroître, à 51,3 % du PIB cette année, contre 50,3 % en 2022. Dans un contexte de termes de l'échange défavorables, le déficit courant s'est creusé, passant de 14,1 % en 2021 à 15,6 % en 2022.
3. Face à des pressions mondiales persistantes sur les prix, la BCEAO, banque centrale régionale, a durci à juste titre ses conditions financières et monétaires. Les autorités sont donc confrontées à des coûts d'emprunt plus élevés et à des risques accrus de refinancement des titres à court terme, et l'expansion du crédit au secteur privé a été limitée. Le système bancaire reste cependant stable, bien capitalisé, liquide et rentable, même si selon les évaluations de la BCEAO, des mesures s'imposent pour limiter la hausse des prêts improductifs. Dans ces conditions, le ministère des Finances collabore notamment avec les banques afin d'accélérer la résolution des retards de remboursement des prêts dus à des défaillances dans la passation des marchés publics.
4. Les perspectives économiques demeurent positives grâce au redressement du secteur de l'agriculture, aux projets pétroliers et aux grands projets d'investissements entièrement menés à bien et à la reprise des activités commerciales avec les pays voisins. Selon les projections, la croissance du PIB devrait se situer à 7,0 % en 2023 avant d'atteindre 13 % en 2024 et revenir autour de 6,3 % en moyenne à moyen terme. Cette trajectoire de

croissance favorable va s'accompagner d'un ralentissement continu de l'inflation. À mesure que la croissance reprend et que le rééquilibrage budgétaire, notamment grâce à la mobilisation accrue des recettes intérieures, se renforce progressivement, le déficit budgétaire devrait être ramené à 5,3 % en 2023 et converger progressivement vers l'objectif de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA à moyen terme. De plus, la dette publique devrait diminuer et la position extérieure s'améliorer grâce au démarrage des exportations de pétrole et à la poursuite des ventes d'uranium. Toutefois, les problèmes de sécurité, les catastrophes naturelles et la possibilité d'un durcissement des conditions financières mondiales font encore peser des risques importants sur les perspectives, et les autorités continuent de lutter contre les problèmes sécuritaires et d'accroître la résilience aux changements climatiques afin d'atténuer ces risques.

### **III. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FEC 2021-2024**

5. La mise en œuvre de l'accord au titre de la FEC depuis décembre 2022 a été satisfaisante. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme ont cependant été compromis par l'effet négatif des conditions sécuritaires défavorables qui se sont aggravées en 2022, et qui se sont traduites par une baisse de la perception de l'impôt et une activité économique et des échanges atones, en particulier avec les pays voisins. En outre, la situation sécuritaire difficile a entravé l'efficacité et la diligence de la politique fiscale ainsi que les réformes de l'administration des recettes, qui mettent plus de temps que prévu pour porter leurs fruits.
6. Pour tenir compte de l'évolution récente du programme, ainsi que de la réévaluation de l'évolution prévue, les autorités sollicitent notamment les modifications i) du critère de réalisation relatif au plafond sur le financement intérieur net ; ii) des objectifs indicatifs relatifs au solde budgétaire de base et au plancher des recettes de trésorerie, à compter de la fin juin 2023 ; iii) du critère de réalisation continu relatif au plafond de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État.

### **IV. POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ET RÉFORMES STRUCTURELLES À VENIR**

7. Les autorités ont pour objectif de préserver la stabilité macroéconomique par la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC en continuant d'appliquer une politique macroéconomique et financière prudente. Parmi les principaux domaines prioritaires, on peut citer l'intensification de la mobilisation des recettes, l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, le renforcement de la gouvernance et l'amélioration des pratiques de gestion de la dette. Compte tenu des chocs extérieurs potentiels et des risques connexes qui ont récemment nui à la mise en œuvre du programme, les autorités appellent à faire preuve de souplesse dans l'évaluation du programme tout en réaffirmant leur attachement aux réformes structurelles.

#### ***Politique budgétaire***

8. Les autorités poursuivent leur plan d'assainissement des finances publiques dans l'objectif d'engager un retour progressif vers les critères de convergence de l'UEMOA à moyen terme. Dans cette perspective, la réduction du déficit budgétaire dégagera une marge de manœuvre pour accroître les dépenses consacrées aux infrastructures, aux programmes sociaux et au développement.

9. Sur le plan des recettes, les autorités mettent l'accent sur l'élargissement de l'assiette de l'impôt et la réduction de la fraude fiscale, en s'attachant particulièrement à rationaliser les exonérations fiscales dans l'industrie extractive et le code des investissements. Elles vont donner la priorité à l'administration fiscale dans leur plan stratégique 2022-24 et s'emploieront à éviter les pertes de recettes douanières en développant la dématérialisation. Dans l'immédiat, l'objectif est de simplifier les procédures fiscales, d'accroître la transparence et la discipline fiscale et d'améliorer la réglementation fiscale. À cet effet, les autorités prévoient d'adopter un nouveau code général des impôts dans les mois qui viennent, qui bénéficiera d'un processus consultatif approfondi. De plus, elles s'efforceront d'intégrer les plateformes informatiques des administrations fiscale et douanière et de simplifier les obligations des contribuables dans les deux organismes.
10. Le deuxième pilier de la stratégie d'assainissement des finances publiques vise à rendre les dépenses publiques plus efficaces. Malgré des difficultés techniques et des retards dans les efforts de décentralisation des dépenses, les autorités s'emploient à accélérer l'exécution des réformes envisagées. Il s'agit notamment : i) d'établir un registre social unifié afin de mieux cibler les populations vulnérables bénéficiaires et ii) d'accélérer les mesures pour mettre en place un compte unique du Trésor. Parallèlement, des solutions numériques sont mises en œuvre afin d'accroître la transparence et la traçabilité des dépenses et de la gestion de la trésorerie.

### ***Réformes de la gestion des finances publiques***

11. L'action des autorités dans le domaine de la gestion des finances publiques vise principalement à : i) perfectionner l'analyse des risques budgétaires, notamment en intégrant l'effet des risques climatiques dans la préparation du budget ; ii) améliorer les résultats des entreprises et des établissements publics et iii) suivre de près le cycle de vie des projets d'investissement. Dans ce contexte, les budgets des entreprises publiques seront préalablement validés par le ministre des Finances, et ces entités fonctionneront dans le cadre de contrats d'objectifs strictement imposés par les autorités. Il convient de souligner que ces réformes vont dans le sens de la mise en œuvre du plan de développement économique et social (PDES) 2022-26, et reposent sur les mesures prises par les autorités afin de moderniser les institutions publiques, développer la décentralisation, renforcer le développement des capacités et rendre les dépenses plus transparentes.

### ***Gestion de la dette***

12. Les autorités sont déterminées à gérer la dette de façon responsable et privilégieront les dons et les prêts concessionnels pour veiller à ce que la dette publique reste viable. En appliquant une politique budgétaire prudente, en stimulant la croissance économique et en renforçant les institutions chargées de la gestion de la dette, les autorités visent à maintenir les indicateurs de la dette sur une trajectoire descendante à moyen et long termes. Confrontées à l'arrivée à échéance de dettes intérieures, les autorités ont lancé une opération de reprofilage de la dette qui doit s'achever d'ici la fin du mois de juillet 2023 sous forme d'un prêt commercial de 300 milliards de FCFA, l'objectif étant de faire face aux risques accrus de refinancement et d'augmenter la viabilité de la dette.

### ***Gestion des ressources pétrolières***

13. Le nouveau projet pétrolier du Niger progresse bien. Le deuxième oléoduc a été

achevé et les exportations de pétrole correspondantes devraient démarrer d'ici la fin de 2023. Les autorités mettent la dernière main à une stratégie ambitieuse de gestion des recettes pétrolières, qui fera en sorte que les recettes pétrolières soient dûment utilisées, conformément aux priorités et aux objectifs de développement du pays. Son déploiement intégral pourrait prendre plus de temps que prévu, et passera par la mise en place d'un comité chargé des projections des recettes pétrolières et de l'évaluation des risques fiscaux, ainsi que par la création d'un comité d'experts qui procèdera au calcul du prix de référence du fonds de stabilisation pétrolier.

### ***Réformes structurelles***

14. Pour renforcer davantage la gouvernance et la lutte contre la corruption, les autorités s'attachent en particulier à améliorer la transparence à l'aide d'audits, à dématérialiser la gestion des finances publiques et les procédures de passation des marchés et à mettre en place de nouvelles lignes directrices sur les déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. En outre, elles renforcent les dispositifs juridiques de collecte des informations relatives aux bénéficiaires effectifs et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. S'agissant de la diversification de l'économie, les autorités privilégient l'instauration d'un climat propice aux entreprises, de cadres juridiques favorables aux investisseurs et de chaînes de valeur agro-industrielles. Il est tout aussi important de souligner les réformes entreprises pour favoriser l'inclusion financière en application de la stratégie nationale d'inclusion financière, et les mesures encourageant la transition numérique et la fintech, y compris dans les régions isolées.

## **V. DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ**

15. Le Niger est confronté à des obstacles majeurs liés au climat qui pourraient l'empêcher de progresser dans sa lutte contre la pauvreté s'ils ne sont pas traités de manière satisfaisante. L'accès du pays à la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) l'aidera à relever ces défis de façon globale, ce qui faciliterait en particulier la mise en œuvre de sa stratégie nationale face au changement climatique. Fait important, cet accord aurait un effet catalyseur indispensable, notamment sur le financement de l'action climatique, et financerait les réformes nécessaires en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et les investissements verts qui s'imposent.

16. Il est vital que le Niger soit résilient au changement climatique compte tenu de son exposition aux chocs liés au climat et de sa vulnérabilité dans ce domaine. Ne pas agir dans ce domaine crucial provoquerait une contraction sensible de l'activité économique au cours des prochaines décennies et exacerberait la pauvreté et les fragilités, comme le montre le rapport diagnostique CCCR de la Banque mondiale. Dans ce contexte, et compte tenu du fait que l'agriculture représente environ 40 % du PIB et de la nécessité de relever les défis auxquels est confrontée l'agriculture pluviale, les autorités ont adopté les stratégies d'adaptation et d'atténuation suivantes : i) une contribution déterminée au niveau national (CDN) ; ii) la Stratégie et plan national d'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole 2020-2035 et iii) le Plan national d'adaptation.

17. La FRD jouera un rôle essentiel dans les efforts visant à répondre de façon efficiente aux besoins de financement et de développement des capacités pour réaliser les stratégies et

les programmes du Niger en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Il s'agit notamment du Plan d'investissement climat des autorités et du dispositif de mise en œuvre de la CDN durant la période 2023-2030. Le programme appuyé par le fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) aidera à donner une impulsion au pays et à faire progresser les principales réformes climatiques tout en guidant les ajustements nécessaires des cadres institutionnels et budgétaires favorables. Ainsi, le projet « Faire progresser la planification et la budgétisation de l'adaptation à moyen et long termes au Niger » contribuera à mettre en place un marquage des dépenses climatiques. Parmi les autres domaines prioritaires, on peut citer l'exécution des mesures d'adaptation, qui permet de construire des infrastructures résilientes au climat, et la gestion des risques de catastrophes naturelles.

## **VI. CONCLUSION**

18. Malgré de multiples défis liés à la sécurité et au climat, les autorités nigériennes ont obtenu des résultats louables dans le cadre du programme appuyé par le FMI. Elles sont déterminées à maintenir le cap. Compte tenu de la mise en œuvre satisfaisante du programme durant la période considérée, et de leur détermination renouvelée à en atteindre les objectifs, les autorités sollicitent l'achèvement de la troisième revue au titre de la FEC, un rééchelonnement et une prolongation du programme jusqu'en juin 2025 ainsi que l'accès à un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). Toutes ces mesures sont essentielles pour soutenir la mise en œuvre du programme socioéconomique des autorités porteur de changements. Nous serions reconnaissants aux administrateurs de bien vouloir considérer favorablement les requêtes formulées par les autorités.